C O N S E I L C O M M U N A L

Séance du 17 décembre 2024

La séance est ouverte à 18h17.

Présidence:
M. V. Maillen

Bourgmestre:
M. M. Prévot

Echevins et Echevines:
Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, Ch. Deom, S. Scailquin
MM. T. Auspert, Ch. Capelle, P-Y. Dupuis, B. Malisoux

Présidente du CPAS:
Mme D. Klein (ne prend pas part aux votes)

Conseillers et Conseillères:
Mme G. Lazaron, Cheffe de groupe Les Engagés
Mmes F. Collard, C. Crèvecoeur, V. Delvaux (à partir du point 2) I. Hambenne-Beudels, C. Neveu, M. Pennewaert
MM. Y. Eeckhout, F. Etienne, D. Fiévet, C. Laloux, J. Lemoine, F. Mencaccini (à partir du point 2), M. Pira, B. Sohier

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR
Mme C. Absil
MM. F. Delahaut, L. Gennart

Mme Ch. Mouget, Cheffe de groupe Ecolo
Mmes P. Grandchamps, M. Hallet, S. Linsmeau, C. Quintero-Pacanchique
M. Ph. Noël

M. F. Martin, Chef de groupe PS
Mmes C. Geudvert, G. Grovonius, E. Tillieux
M. F. Seumois (à partir du point 2), K. Tory

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB
Mme F. Jacquet
M. A. Simon (à partir du point 2)

Secrétaires:
Mme L. Leprince, Directrice générale
M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusées:
Mme C. Martin, Conseillère communale Les Engagés
Mme M. Chenoy, Conseillère communale PS
Mme V. Léonard, Conseillère communale PTB

Séance publique

Mme Dorothée Klein, n'ayant pas la qualité de Conseillère communale, participe au Conseil communal en tant que membre du Collège mais ne vote sur aucun point.

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

Point 2:

- Oui: majorité (Les Engagés, MR)
- Non: PS, PTB
- Abstention: Ecolo

Point 5:

- Oui: majorité (Les Engagés, MR)
- Non: PS, Ecolo, PTB

Point 8:

- Oui: majorité (Les Engagés, MR)
- Non: PS, PTB
- Abstention: Ecolo

Vote sur la suspension de la séance

- Oui: 2
- Non: 34
- Abstention: 1

Point 11:

- Oui: majorité (Les Engagés, MR), PS, Ecolo
- Non: PTB

Points 18 à 22:

- Oui: majorité (Les Engagés, MR), PS, Ecolo
- Abstention: PTB

Point 22.1 (U):

Vote sur l'urgence

- Oui: majorité (Les Engagés, MR), Ecolo,
- Non: PS, PTB

Vote sur le fond

- Oui: majorité (Les Engagés, MR), Ecolo,
- Non: PS
- Abstention: PTB

Point 23:

- Oui: majorité (Les Engagés, MR), Ecolo, PS
- Abstention: PTB

Point 24:

- Oui: majorité (Les Engagés, MR), Ecolo, PS
- Non: PTB

Point 25:

- Oui: majorité (Les Engagés, MR), Ecolo, PS
- Abstention: PTB

Points 26 à 30:

- Oui: majorité (Les Engagés, MR), Ecolo, PS
- Abstention: PTB

Point 36:

- Oui: majorité (Les Engagés, MR), Ecolo,
- Abstention: PS, PTB

O R D R E D U J O U R

DIRECTION GENERALE 6
MANDATS ET TUTELLE CPAS 6
1. Prestation de serment de la Présidente du Conseil de l'Action sociale en qualité de membre du Collège 6
SECRETARIAT GENERAL 8
2. Déclaration de Politique Communale 2024-2030: adoption....8
2.1. (U) Commissions communales: désignation des secrétaires - prise d'acte....66
DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES 69
2.2. (U) Tutelle CPAS: prestations de rappel et permanences pour le département de l'action sociale - prolongation 69
GESTION DES TRAITEMENTS 70
3. Titres-repas: règlement - renouvellement....70
4. Chèques-cadeaux: règlement - renouvellement....72
DEPARTEMENT DE GESTION FINANCIERE....73
5. Confirmation du besoin de financement de la Commune et des modalités y relatives dans le cadre du Plan Oxygène (tranche 2024) mis en place par le Gouvernement wallon 73
ANALYSES BUDGETAIRES ET COMPTABLES ET ENTITES CONSOLIDEES 95
6. Exercice 2024: modifications budgétaires n°2 - décision de tutelle - prise de connaissance 95
7. Exercice 2024: modification budgétaire ordinaire n°3 - demande de réformation à l'autorité de tutelle 96
8. Exercice 2025: budget initial 98
9. ASBL CHR Sambre et Meuse: extension du cautionnement Belfius - emprunt 2024 100
10. ASBL CHR Sambre et Meuse: extension du cautionnement BNP Paribas Fortis - emprunt 2024 104
11. CPAS: exercice 2024 - modifications budgétaires n°2 - approbation....108
12. CPAS: Fondation de Harscamp - exercice 2024 - modifications budgétaires n°2 - approbation 110
13. CPAS: Fondation de Hemptinne - exercice 2024 - modifications budgétaires n°2 - approbation 112
14. CPAS: Fondation de Villers - exercice 2024 - modification budgétaire n°2 - approbation 113
15. CPAS: Fondation de Harscamp - exercice 2025 - budget initial - approbation ..114
16. CPAS: Fondation de Hemptinne - exercice 2025 - budget initial - approbation..115
17. CPAS: Fondation de Villers - exercice 2025 - budget initial - approbation 117
ENTITES CONSOLIDEES - FABRIQUES D'EGLISES 118
18. Fabrique d'église de Suarlée: compte 2023 - réformation 118
19. Fabrique d'église de Namur Bomel: budget 2024 - modification budgétaire n°1 - approbation 119
20. Eglise Protestante Unie de Belgique, paroisse de Namur: budget 2025 - approbation 120
21. Fabrique d'église de Wartet: budget 2025 - réformation....122
22. Fabrique d'église de Marche-les-Dames: octroi d'une subvention d'investissement 124
22.1. (U) Fabrique d'église de Namur Bomel: octroi d'une subvention d'investissement 125
DEPARTEMENT DES BATIMENTS 128
GESTION IMMOBILIERE 128
23. Rogier Pôle emploi: convention de collaboration Ville-Forem - avenant n°1....128
DEPARTEMENT DES VOIES PUBLIQUES 130
DOMAINE PUBLIC ET SECURITE....130
24. Rue Bord de l'Eau: organisation du stationnement - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption....130
25. Rue Thémis: organisation de la circulation et du stationnement - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption....132

26. Saint-Servais, avenue de la Closière: instauration d'une interdiction de stationnement - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption 133
27. Rue Saint-Nicolas: création d'une zone d'évitement striée - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption 135
28. Boulevard d'Herbatte: création d'une zone d'évitement striée - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption 136
29. Jambes, rues Mottiaux et Saint-Calixte: création de deux zones d'évitement striées - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption 137
30. Bouge, rues des Ramiers, Ernest Deprez et des Mésanges Bleues: création de passages pour piétons - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption 138
31. Boninne et Champion, chemin les Tombes: limitation de vitesse - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption 139
32. Jambes, rue Joseph Wauters, 12: création d'un emplacement pour personnes handicapées - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption 141
33. Chaussée de Dinant, 141: création d'un emplacement pour personnes handicapées - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption 142
34. Rue Balthasar-Florence: suppression du stationnement alterné, création d'une zone d'évitement striée et instauration d'une interdiction de stationnement - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - abrogation et adoption 143
35. Rue de la Dodane: réorganisation du stationnement et de la circulation suite à la réfection de la rue - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - abrogation et adoption 144
36. Place Louise Godin: organisation du stationnement suite au réaménagement de la place - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - abrogation et adoption 146
37. Chaussée de Louvain: modification d'une zone de stationnement pour les cars - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - modification 151
38. Rue Alphonse Delonnoy: modification d'un emplacement pour personnes handicapées - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - modification 153
DEPARTEMENT DES AFFAIRES CIVILES ET SOCIALES 154
COMMUNICATION 154
39. Remise du Prix Blondeau: 2024 154
DEPARTEMENT CULTURE ET LOISIRS 155
SPORTS 155
40. Bourse Chloé Graftiaux 2024: attribution 155
41. Subsides projets sportifs 2024: 7ème répartition 155
DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT URBAIN 158
REGIE FONCIERE 158
42. Rue Bastin, 19: rénovation d'un immeuble - convention 158
CITADELLE 159
43. Le Belvédère: contrat de prêt à usage 159
44. Vieille Forge: contrat de prêt à usage 160
45. Caserne de Terra Nova: contrat de prêt à usage 161
46. Citadelle, bastion dit "des Quatre Vents": implantation d'une station météo - contrat d'occupation précaire 162
AIR, CLIMAT ET ENERGIE 163
47. Acteurs et projets de la transition écologique: subvention - répartition 163
POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL 165
48. Néant 165
QUESTION(S) ORALE(S) D'ACTUALITE (ROI – art.94) 165

Séance publique

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Bonjour à tous et à toutes.

Je vous demanderai évidemment aujourd'hui un petit peu d'indulgence pour cette première et j'ouvre dès lors la séance publique du Conseil communal, en commençant par citer les excusés connus: Véronique Léonard du PTB.

Y a-t-il d'autres personnes qui seront absentes? Madame Lazaron?

Mme G. Lazaron, Cheffe de groupe Les Engagés:

Oui, Caroline Martin.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Caroline Martin. Quelqu'un d'autre? Merci.

J'ai quelques éléments qu'il m'est demandé de vous communiquer.

La Cellule Conseil passera dans les bancs durant la séance pour vous faire signer 3 documents:

1. *un document concernant l'adresse mail @conseil.namur.be mise à votre disposition.*

   Pour en faciliter l'utilisation, une déviation automatique vers votre adresse personnelle sera créée, par défaut, par le service Informatique.

   Vous pourrez néanmoins, via le document soumis à votre signature, exprimer votre souhait de garder exclusivement cette adresse "Conseil" pour tout ce qui concerne votre mandat.
2. *un document concernant les documents budgétaires, vous permettant d'indiquer si vous souhaitez, à l'avenir, recevoir les documents budgétaires en version papier.*
3. *un dernier document – et je dis ceci pour les nouveaux membres du Conseil – qui correspond à la liste de présences et qui vous sera soumis à chaque séance du Conseil.*

Vous trouverez enfin sur vos bancs:

- *les délibérations pour lesquelles l'urgence sera sollicitée, j'y reviens dans un instant.*
- *pour certaines et certains d'entre vous, la fiche signalétique précédemment transmise mais incomplète, qu'il convient donc de compléter et de rendre à la Cellule Conseil.*

Merci de vous présenter auprès de la Cellule Conseil en cours de séance ou à la fin de celle-ci, pour récupérer votre nouvelle carte de parking.

Enfin, le service Informatique est présent ce soir pour accompagner celles et ceux qui le souhaitent, dans les différentes démarches ou soucis de connexion aux outils mis à disposition.

Passons à l'ordre du jour.

DIRECTION GENERALE

MANDATS ET TUTELLE CPAS

1. Prestation de serment de la Présidente du Conseil de l'Action sociale en qualité de membre du Collège

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

On va passer à Mandat et Tutelle CPAS: prestation de serment de la Présidente du Conseil de l'Action sociale, en qualité de membre du Collège: prise d'acte de l'installation de Madame Dorothée Klein.

Je passe la parole à Monsieur le Bourgmestre.

Mme D. Klein, Présidente du CPAS:

Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

(Applaudissements dans l'assemblée).

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci et félicitations à Madame Klein.

Vu l'article L1123-3 du CDLD indiquant que le Collège comprend le Bourgmestre, les Echevins et la Présidente du Conseil de l'Action sociale;

Vu l'article L1123-8 §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui prévoit que : "Le président du conseil de l'action sociale, si la législation qui lui est applicable prévoit sa présence au sein du collège communal, siège avec voix délibérative au sein du collège, sauf lorsqu'il s'agit d'exercer la tutelle sur les décisions du conseil de l'action sociale. Dans ce cas, il est entendu, à sa demande ou à celle du collège, mais ne prend pas part aux délibérations.

S'il n'en est pas membre, il siège avec voix consultative au conseil communal.

(...)

Le président du conseil de l'action sociale exerce ses attributions propres. Comme les autres membres du collège, si la législation qui lui est applicable prévoit sa présence au sein du collège communal, il participe à la répartition des compétences scabinales".

Vu l'article L1126-1 du CDLD indiquant que les membres du Collège communal, préalablement à leur entrée en fonction, prêtent le serment suivant: "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge";

Vu l'article 22§1er de la Loi du 08 juillet 1976 organique des centres publics d'Action sociale portant que le Président du Conseil de l'Action sociale est le membre de ce conseil dont l'identité est reprise dans le pacte de majorité;

Vu sa délibération du 02 décembre 2024 relative à la désignation des membres du Conseil de l'Action sociale;

Vu sa délibération du 02 décembre 2024 par laquelle il prend acte de la renonciation de Mme Dorothée Klein à siéger en qualité de Conseillère communale;

Vu le pacte de majorité adopté par le Conseil du 02 décembre 2024 qui comprend, conformément à l'article L1123-1§2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'indication de l'identité de la Présidente du Conseil de l'Action sociale pressentie, soit Mme Dorothée Klein;

Vu les délibérations du Collège des 03 et 10 décembre 2024 relatives aux compétences scabinales;

Attendu que la législation idoine prévoit la possibilité que la Présidence du CPAS soit exercée par une personne non élue;

Attendu que Mme Dorothée Klein ne pourra pas prendre part au vote lors des séances du Conseil mais qu'elle doit y participer;

Attendu que la Présidente du CPAS fait partie du Collège communal et peut, à ce titre, être en charge de compétences;

Attendu que Mme Dorothée Klein sera notamment en charge de :

- la cohésion sociale, y compris les pensions et les synergies avec le CPAS,
- l'égalité des chances et des genres, et la lutte contre toutes les discriminations,
- la prévention urbaine (gardiens de la Paix et le Bureau des Sanctions administratives),
- la prévention santé;

Attendu que Mme Dorothée Klein a prêté serment et a été installée en qualité de Présidente de l'Action sociale le 09 décembre 2024;

Attendu que Mme Dorothée Klein doit prêter serment en qualité de membre du Collège;

Par ces motifs,

Prend acte de l'installation de Mme Dorothée Klein en qualité de Présidente du Conseil de l'Action sociale.

Mme Dorothée Klein prête, en qualité de membre du Collège, entre les mains de M. le Bourgmestre, le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, dont la teneur suit: "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge".

SECRETARIAT GENERAL

2. Déclaration de Politique Communale 2024-2030: adoption

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Délibérations déposées en urgence: les points 2.1, 2.2 et 22.1. L'urgence sera sollicitée pour les points :

- *Direction générale, secrétariat général: le point 2.1. "Commissions communales: désignation des secrétaires", c'est une prise d'acte.*
- *Au niveau du Département des Ressources Humaines, le point 2.2. "Tutelle CPAS: prestations de rappel et permanences pour le département de l'action sociale", c'est une prolongation*
- *Au Département de Gestion Financière, entités consolidées – fabriques d'églises: c'est le point 22.1 "Fabrique d'église de Namur Bomel: octroi d'une subvention d'investissement".*

Nous passons maintenant au Secrétariat général, le point 2: Déclaration de Politique Communale 2024-2030 (DPC). Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole?

Madame Mouget, Monsieur Bruyère, Monsieur Martin, Monsieur Demarteau, Madame Jacquet, Madame Geudvert, Madame Tilleux, Madame Lazaron.

Je donne la parole à Madame Mouget.

Mme Ch. Mouget, Cheffe de groupe Ecolo:

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs chers membres du Collège et chers Collègues du Conseil communal,

Mesdames et Messieurs,

Nous avons écouté attentivement la lecture qui nous a été faite, il y a quelques jours, de la DPC qui doit, en principe, préfigurer ce que le Collège souhaite mettre en œuvre pour les 6 prochaines années.

A première vue, elle fait plaisir à entendre.

Vous y citez un grand nombre d'enjeux qui nous tiennent à cœur et vous développez pourquoi il faut s'y attaquer: la jeunesse, la planète, la précarité, la pauvreté, le développement économique, la gestion parcimonieuse du territoire, les circuits courts, la propreté, la sécurité, les villages, etc.

Vous décrivez ensuite quelques intentions, toujours consensuelles, qui, pour la plupart relèvent d'une certaine continuité. D'une continuité certaine, devrions nous dire. A titre d'exemple, nous avons relevé plus de 50 fois des termes allant dans ce sens : "continuer", "poursuivre", "concrétiser" et aussi "amplifier", "renforcer".

Mais, à y regarder de plus près, à lire entre les lignes, la compréhension est tout autre.

Nous avons cherché, sans succès, un projet de ville, une ambition structurante, des engagements forts, de la cohérence et le courage de poursuivre la volonté d'être sans cesse une Ville de demain.

Nous avons par contre relevé, entre les lignes, des silences inquiétants et un certain nombre de contradictions qu'il va vous être difficile de concilier.

Notons enfin, qu'en ce qui concerne les projets concrets que vous allez mener, vous nous dites d'emblée que le contexte, budgétaire notamment, rendra sans doute impossible le respect de toutes ces promesses.

Nous tenterons toutefois de rester optimistes et de relever également le positif ; il serait injuste de limiter notre expression, à cette impression laissée.

Premièrement, en ce qui concerne la transition écologique.

Sur le plan environnemental et climatique, le texte qui nous a été soumis s'enorgueillit de reprendre les projets que les écologistes ont menés et qui écloront dans les années à venir.

Si nous nous réjouissons de leur maintien, de leur poursuite, nous sommes inquiets face à l'absence d'expression d'une volonté forte d'aller bien au-delà.

Vous indiquez vouloir un territoire résilient, qui s'adapte aux changements climatiques, mais cela ne suffit pas. Il faudra aussi agir pour réduire les effets néfastes du dérèglement climatique et avoir le courage de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire et de l'activité communale.

Vous indiquez également vouloir doter la Ville d'un "véritable plan de progrès pour la nature et la biodiversité".

Mais permettez-nous d'être septique. Sur 8.113 mots que comptent votre déclaration, pas une seule fois vous n'employez le mot "arbre" ni le mot "planter". Une véritable politique volontariste en termes de végétalisation (certes, vous employez 3 fois ce terme en évoquant la végétalisation des espaces publics ou des zones urbanisées) mais cette politique volontariste, en termes de végétalisation, ne doit pas se contenter du mot "plantes", utilisé à 2 reprises.

Gageons que ce "plan de progrès pour la nature et la biodiversité" soit doté de moyens suffisants, véritablement. Car jusqu'ici, c'est grâce à des subsides wallons et une vision claire des écologistes (locaux et régionaux) que la Ville de Namur a pu travailler à changer de paradigme.

La transition écologique au sens large doit être la colonne vertébrale de toutes politiques territoriales. Elle doit s'appliquer à l'ensemble des matières, or ici, nous ne le retrouvons pas dans votre déclaration.

Investir aujourd'hui pour le climat, et la résilience du territoire notamment, permet, aussi, de faire des économies Demain.

En ce qui concerne l''aménagement du territoire, nous avons relevé un manque de cohérence.

Nous partageons la nécessité de densifier les fonctions dans notre commune afin d'arrêter l'étalement urbain. L'étalement urbain, c'est créer de nouvelles voiries, envisager d'y faire passer des lignes de transport en commun, qui manquent déjà actuellement, c'est diminuer les surfaces cultivables, augmenter l'artificialisation des sols et dès lors augmenter les risques d'inondations. Bref, nous sommes entièrement d'accord sur cette notion nécessaire de densification des fonctions sur notre territoire, densification de toutes les fonctions.

Car, nous regrettons que, si vous exprimez très clairement cette volonté pour les fonctions résidentielles en zones urbaines, il en soit tout autrement pour la fonction économique.

Et c'est là, la première de vos contradictions.

On densifie et en même temps, on éparpille les entreprises sur le territoire et de surcroît en réduisant nos terres agricoles, même si vous nuancez en pointant les terres les moins productives.

Vous soutenez donc l'activité économique des entreprises et en même temps, vous mettez en

péril l'activité économique des agriculteurs et agricultrices. Voici votre deuxième contradiction.

Chaque hectare de terre cultivée perdu se fera au détriment des agriculteurs et agricultrices et des Namurois et Namuroises qui se nourrissent du fruit de leur dur travail.

Alors que vous vous engagiez par ailleurs à "développer les circuits courts" dans les villages. Troisième contradiction.

La bipartite s'éloignera donc sans cesse de cette volonté qu'Ecolo portait, d'une terre nourricière capable de fournir, pour les Namuroises et les Namurois, une alimentation saine, de qualité, de proximité.

La concertation que vous évoquez avec les agriculteurs n'y changera pas grand-chose, voire rien. Ils seront mis devant le fait accompli et devront choisir la moins mauvaise solution. Chaque hectare de terre agricole que vous comptez sacrifier ne sera jamais récupéré.

Oui, il est nécessaire de soutenir l'activité économique. Et il y a beaucoup de manières de le faire. Vous évoquez la question des terrains nécessaires pour la développer. C'est un des aspects, mais pas le seul.

A ce sujet, il existe une alternative à votre proposition. Elle permet de soutenir l'activité des entreprises sans mettre à mal l'agriculture et sans étaler la ville. Les 3 zonings d'activité économique sur le territoire de Namur doivent être optimisés et densifiés : il y a, de l'espace disponible dans ceux-ci, autour des bâtiments. La plupart de ceux-ci ne disposent par ailleurs que d'un seul étage, ils pourraient être agrandis et des immeubles à étages pourraient devenir la norme.

Nous voulons également encourager à penser l'accueil des entreprises sur le territoire namurois en parfaite concertation avec les zones industrielles avoisinantes. Nous pensons particulièrement au zoning de Floreffe. Construire ensemble pour développer des stratégies gagnantes pour tous. Cela fait, aussi, partie des missions du Bureau Economique de la Province de Namur.

Vous l'avez très bien dit, il nous reste peu de temps pour freiner le déclin de la biodiversité et œuvrer à sa régénération. Dans ce contexte, nous pensons que le développement économique et social de la ville doit se faire au bénéfice de la résilience du territoire et de la restauration de la biodiversité. Ces critères doivent être au centre des décisions qui guideront le développement namurois et non pas rester des variables d'ajustement.

Ces dernières années nous l'ont malheureusement douloureusement montré, les mesures préventives pour limiter les risques d'inondations et autres effets du dérèglement climatique coûtent nettement moins cher que les nécessaires réparations qui découlent de ces catastrophes.

Nous, écologistes, serons particulièrement attentifs au suivi que vous réserverez à ces enjeux.

M. Ph. Noël, Conseiller communal Ecolo:

Comme nous prenons la parole à 6, donc à tour de rôle, je vais me permettre d'évoquer les éléments relatifs au secteur social, qui joue pleinement son rôle.

En ce qui concerne l'approche sociale, les ambitions sont belles et nous les partageons.

Porter la politique de fin du sans-abrisme, comme la volonté première d'une politique sociale, est une ambition nécessaire et porteuse d'espoir pour les plus fragiles d'entre nous.

Vouloir ajouter un accueil de jour en complément de l'offre existante, poursuivre le travail relatif à la prise en charge des violences faites aux femmes et aux minorités, nous applaudissons.

De même, nous sommes ravis de voir attribuer, au sein du même échevinat, la politique du logement avec la Régie Foncière. On peut y voir une volonté d'associer des velléités en matière de logement et les moyens pour mettre en œuvre cette volonté. Le logement doit rester la priorité de cette législature.

Néanmoins, à ce stade, vous ne citez aucune donnée concrète : quels sont les moyens qui seront mis en œuvre dans cette politique essentielle ? A combien chiffrez-vous l'ambition de

création ou de captation de logements à usage public ?

Nous supposons que la Déclaration de Politique du Logement qui sera, nous l'espérons, soumise au Conseil communal dans les prochains mois, viendra éclairer notre souhait d'une ambition forte.

Vous dites régulièrement que la politique sociale est le premier poste de dépense de la commune, après les frais de personnel. C'est vrai. Mais cela ne coûte pas autant que les Namuroises et les Namurois peuvent le penser : ainsi, le CPAS de Namur reçoit une dotation communale à concurrence de 198 € par habitants alors que la moyenne wallonne, pour les grandes villes, avoisine plutôt les 260 € par habitant. Nous aurons d'ailleurs l'occasion, dans un Conseil ultérieur, d'évoquer la situation du CPAS et ses besoins.

Mais nous ne pouvons détacher cette lecture des éléments émaillant ces dernières semaines : diminution de 850.000 € (c'est même évoqué parfois 1,7 millions d'euros) des moyens délivrés par le budget wallon pour les relais sociaux wallons et donc par effet de conséquence aussi au Relais Social Urbain Namurois (RSUN), diminution drastique des moyens pour la politique du logement en Wallonie.

Ce ne sont que quelques exemples récents évoqués à la lecture du budget wallon pour 2025, budget concocté par la majorité MR-Engagés, autrement dit, la même majorité que celle au sein de la Ville. Comment ne pas faire un parallèle ? Comment ne pas imaginer que les recettes de vos collègues wallons ne seront pas appliquées au sein de la 3ème ville de Wallonie ?

Et c'est pour cela que nous sommes dubitatifs sur les réelles ambitions que nous souhaitons ardemment voir mises en œuvre et que nous soutiendrons avec force.

Dès lors, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur Prévot, donnez l'ambition à cette politique sociale pour éviter que votre déclaration ne soit juste une source de déception.

Parce que les thématiques sont malheureusement souvent associées, la sécurité, qu'elle soit ressentie ou réelle, fait clairement partie des sujets de préoccupations majeurs des Namuroises et des Namurois. C'est, en effet, une réalité vécue par chacune et chacun dans les zones centrales de notre territoire.

On pourrait se limiter à constater les phénomènes exogènes, que nous maîtrisons peu ou pas à l'échelle communale, pour dresser un regard défaitiste sur le sujet. Ce n'est bien sûr pas ainsi qu'il faut le faire et ce n'est pas ainsi que vous l'envisagez et c'est très bien.

Néanmoins, il y a plusieurs manières de prendre le sujet à bras le corps : il n'y a pas que les actions policières et les caméras pour amener la ville apaisée que vous souhaitez de vos vœux. Bien sûr, cela doit faire partie des moyens à mettre en œuvre.

Néanmoins, nous ne pensons pas que la répression soit le seul levier d'actions. La prévention et l'accompagnement doivent, eux aussi, être fortement renforcés dans cette quête d'une ville apaisée. C'est en travaillant sur les causes que nous trouverons le chemin vers une ville apaisée dans laquelle chacun aura sa place.

Or, à lire votre DPC, le chemin souhaité est tout autre.

A titre d'exemple, le mot "sécurité" est cité 22 fois dans votre texte, le mot "Police" ou "Policier" à 9 reprises tandis que le mot "prévention", n'est repris qu'à 2 reprises et le mot "accompagnement", une seule fois.

Nous pensons dès lors qu'il y a lieu de réquilibrer les énergies même si nous sommes bien conscients que la prévention et l'accompagnement ont des effets à moyens et long terme tandis que la répression donne l'impression d'une réussite immédiate.

Vos communications régulières sur les contrôles et arrestations effectués par la Police ne doivent pas masquer le manque d'impact significatif de cette politique répressive sur le terrain de la sécurité. Rappelons-nous des propos du Procureur du Roi, dans cette enceinte, il y a quelques mois : ajouter des policiers dans les rues sans mettre les moyens nécessaires aux services d'enquête et de la justice pour y donner suite, cela n'a pour effet que d'accroitre le sentiment d'impunité des personnes qui méritent réellement d'être interpellées. Là aussi, on s'adresse probablement à un autre niveau de pouvoir.

Après 15 années de mayorat il nous semble qu'il est temps, Monsieur Prévot, de prévoir et de mettre en oeuvre une gestion – 12? 13? 14? 12 pardon, je pensais que c'était plus.

Pour illustrer le propos, nous souhaitons citer un extrait d'un article d'un certain Jacques Tremintin pour le journal français Droit des jeunes qui s'interrogeait sur la question: "Prévention ou répression : quelle priorité ?".

Je le cite :

"Notre pays (il se fait qu'il est Français donc il parle de la France) n'est-il pas confronté aujourd'hui à la tentation, comme aux USA, d'utiliser la prison à la manière d'un aspirateur social qui nettoierait les scories des transformations économiques et ferait disparaître de l'espace public les rebuts de la société de marché ? En préférant la répression des désordres à la promotion des droits sociaux et économiques, seule pourtant à même de faire reculer tant le sentiment d'insécurité que l'insécurité, l'État français – puisque c'est de l'État français dont il parle – semble s'orienter vers le ciblage de la délinquance à laquelle qu'il souhaite s'attaquer. Pour s'en convaincre, il suffit simplement de rappeler quelques chiffres : en 1996, la contre-valeur monétaire de la délinquance en col blanc s'élevait à 142 milliards de francs français, là où la délinquance de rue ne dépassait pas 16 milliards".

Fin de citation.

Même si les chiffres datent un peu, tout semble quand même dit à travers cette priorité.

Et pourtant, DPC nous parle d'une ville solidaire et généreuse tout en mettant un accent fort sur l'importance de la sécurité et de la nécessité de faire des économies dans le budget du CPAS, pourtant peu important pour une ville telle que Namur.

Alors, comment concilierez-vous ces éléments ?

Il nous paraît essentiel de continuer à cultiver la solidarité et l'accompagnement tout en sachant faire preuve de fermeté lorsque c'est nécessaire, sans conduire à l'exclusion qui crée plus de tensions que de solutions.

Plus les personnes se verront exclure du système de solidarité, plus elles risquent d'avoir recours à des moyens de subsistance illégaux et dangereux pour leur sécurité et celle des Namuroises et Namurois. Encore une fois, l'accompagnement et la prévention coûteront certainement moins cher, sur le long terme, que la répression nécessaire pour sanctionner ces délits.

Je cède la parole à Madame Grandchamps pour les aspects relatifs à la mobilité.

Mme P. Grandchamps, Conseillère communale Ecolo:

Merci beaucoup.

S'il est bien une politique indispensable et qui nécessite vision et courage, c'est bien la mobilité.

Nous avons dû tourner des pages et des pages pour trouver des éléments sur cet enjeu. Mises à part quelques propositions ponctuelles, nous ne trouvons pas de vision et d'ambition en la matière.

Ne pas offrir aux Namurois et Namuroises des alternatives à la voiture est irresponsable. La situation actuelle est intenable, tant pour la qualité de vie, la qualité de l'air, la gestion de nos infrastructures, le climat que pour les finances communales et les finances des automobilistes eux-mêmes.

Des solutions structurelles pour améliorer la situation ne font pas partie des priorités de cette déclaration de politique.

Qu'y trouvons-nous ?

Vous allez demander des bus de nuit pour renforcer l'attractivité du centre-ville. Mais vous oubliez l'amélioration des dessertes des bus dans les villages. Nous pensons, par exemple, qu'il est largement plus essentiel d'offrir aux Namuroises et Namurois de la périphérie et de nos villages davantage de bus, la plupart n'en ont qu'un par heure et encore.

Vous promettez des "cheminements, sécurisés idéalement, pour les vélos et piétons". Mais non, il ne faut pas qu'"idéalement" ils soient sécurisés. Ils doivent toujours l'être.

De même, vous promettez des investissements dans un maillage de sentiers entre quartiers et villages. C'est bien sur utile, cela s'est déjà fait. Mais les Namuroises et Namurois, qu'ils soient urbains ou villageois méritent aussi des liaisons de qualité pour se rendre à pied ou à vélo vers la ville ou les nœuds de transports publics.

"Nous doterons la ville d'un vaste maillage de pistes cyclables", dites-vous. Les cyclistes vous le diront : il existe peu de rues communales à Namur où il est possible ou souhaitable d'installer des pistes cyclables. Une véritable politique cyclable doit offrir sa juste place aux vélos en créant des cheminements, en dehors de la circulation ou dans des zones réellement apaisées.

Vous vous engagez à "continuer à réserver une part significative à l'entretien et la réfection des voiries". Nous n'avons sans doute pas vécu les deux mêmes dernières législatures que vous, car nous comptons sur une main le nombre de rues complètement réaménagées sur les 12 dernières années. Il est temps que cela change. Il n'y a pas de partage de l'espace public, il n'y a pas de sécurité pour les piétons et les cyclistes sans une rénovation complète d'une rue. Nous apprécions donc cet engagement et vérifierons, dans les faits, si c'est un slogan ou une réalité.

En revanche, nous ne trouvons nulle trace dans cette déclaration d'une rénovation massive de trottoirs. Soulignons tout de même positivement la proposition de remise sur pied d'une solution d'intervention rapide pour la réparation de trottoirs. Il suffirait de remettre sur pied la cellule de réparation rapide qu'avait créée Ecolo et qui a disparu dès que cette compétence a été transférée au MR.

Enfin, vous évoquez le parking St-Aubain, ce monstre du Loch Ness. Depuis le temps qu'on en parle, il nous semble nécessaire aujourd'hui d'en réexaminer sa pertinence, au regard des nombreux parkings créés autour de celui-ci. Nous demandons qu'une analyse objective soit réalisée avant de concrétiser la réalisation de celui-ci.

Vous l'aurez compris, en matière de mobilité aussi, nous attendons avec impatience de connaitre votre véritable vision et vos projets. Nous y serons attentifs.

Ces réflexions sur la mobilité nous amènent, tout naturellement, à aborder la question de la santé et je passe la parole à Marion Hallet.

Mme M. Hallet, Conseillère communale Ecolo:

Bonjour.

En ce qui concerne la santé, après une campagne wallonne et fédérale de la part des Engagés, axée sur la santé justement, on aurait pu croire qu'une certaine cohérence habitait votre projet à tous les niveaux de pouvoir. Nous sommes donc étonnés de constater que vous ne mettez pas en évidence la santé dans votre déclaration.

Même si le mot apparaît 12 fois dans votre texte, il est difficile d'y percevoir la volonté d'en faire une vraie politique communale concrète. Nous aurions pu rêver d'un échevinat qui porte fièrement la santé dans ses attributions : il n'en est rien à la lecture du texte que vous nous proposez.

Vous affirmez, je cite: "La Ville dispose de peu de leviers pour développer elle-même une politique de santé intégrée", mais qu'elle intervient davantage en amont, dans le domaine de la prévention, notamment en matière d'environnement et d'assuétudes (nous y revenons donc).

C'est exact pour la deuxième partie de votre affirmation seulement et nous saluons d'ailleurs la reprise d'un marqueur écologiste fort.

Mais nous sommes d'autant plus surpris de votre oubli de citer les termes "prévention" et "promotion de la santé", d'autant que vous mentionnez le logement, l'alimentation, les loisirs (donc le sport), et ce que je crois déceler la cohésion sociale, autant de déterminants de la santé donc, y compris de la santé mentale.

La Ville a, contrairement à votre affirmation, de nombreux leviers pour développer une politique

de santé ambitieuse.

- *en intégrant une vision de santé dans toutes les politiques bien sûr;*
- *en reconnaissant une compétence santé au sein du Collège, je viens de le dire, et en lui consacrant un budget;*
- *en facilitant l'accès aux services de santé de première ligne, par exemple en simplifiant et harmonisant l'ouverture du droit à l'aide médicale urgence et au respect de son cadre légal, en facilitant l'accès à l'IVG via une procédure accélérée d'octroi de l'AMU, c'est une compétence des CPAS;*
- *en améliorant nos connaissances sur la santé et les inégalités sociales de santé qui existent sur notre territoire, en collaborant avec les acteurs locaux de la prévention et de la promotion de la santé justement et avec les instituts de statistiques régionaux et provinciaux, pour avoir des données socio-épidémiologiques à l'échelle de la commune;*
- *en encourageant la coordination des acteurs du territoire sur les questions de santé.*

Nous exprimons aussi notre déception quant au manque évident d'ambition et de vision en matière d'inclusion.

L'inclusion, c'est permettre à chacun, y compris aux personnes en situation de handicap, de participer pleinement à la vie de la société. Loin des clichés, nous sommes des citoyens à part entière, porteurs de projets innovants et orientés. En tant qu'élus, nous devons travailler pour construire une société plus inclusive, où les personnes en situation de handicap sont au cœur des projets qui les concernent. "Rien pour nous sans nous", est une phrase que je vous invite à adopter car l'autodétermination est notre droit à choisir, à décider et à participer pleinement à la société.

Vous évoquez, à plusieurs reprises dans votre texte, l'attention portée aux "personnes porteuses de handicap" : si je déplore l'expression, nous soutenons cette démarche pour autant qu'elle intègre la notion d'accessibilité universelle. L'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, de bénéficier des mêmes opportunités et d'une expérience de qualité, de manière autonome, que ce soit pour se déplacer en fauteuil roulant ou avec une canne blanche, écouter un film, lire un mail, jouer au hockey, se rendre au travail ou assister à un spectacle, l'accessibilité universelle cherche à éliminer les obstacles qui se présentent à tous et elle bénéficie à tout le monde, incluant les travailleurs, les personnes vieillissantes ou les familles qui se déplacent avec des enfants en poussette.

En parlant de poussette: l'enfance à présent.

Vous indiquez vouloir des crèches en suffisance. Il manque aujourd'hui des places d'accueil pour les enfants. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de majorité au sein du Collège pour en financer davantage. Pire, il a fallu se battre pour ne pas en fermer.

Nous sommes donc heureux de lire que des moyens seront dégagés pour l'ouverture de places. Vous avez tout notre soutien pour cela.

Je passe la parole à présent à Patricia Grandchamps à nouveau, qui va parler de l'enseignement.

Mme P. Grandchamps, Conseillère communale Ecolo:

Merci.

Nous sommes rassurés, Monsieur le Bourgmestre, que vous preniez en main l'enseignement.

Un retour de cette compétence au MR nous aurait inquiété, au vu des divergences nombreuses et fondamentales que nous avons connues ces 6 dernières années.

Nous avons dû nous battre pour réussir à transformer notre enseignement dans toutes ses dimensions.

Vous héritez d'une compétence assainie puisqu'on y respecte désormais les procédures administratives, sociales et fiscales. Les repas y sont sains et à prix abordable. L'accueil extra-

scolaire a été revu mais mérite d'être plus largement encore financé. Il est indispensable que nos enfants soient accueillis dans les meilleures conditions.

Nous comptons sur vous pour maintenir la politique menée dans nos écoles, tant en matière de réduction des inégalités scolaires, tant sur le plan financier que sur le plan humain ainsi que la dynamique de transition écologique qui a été menée.

Nous serons vigilants mais vous soutiendrons si vous allez dans ce sens.

Nous souhaitons enfin, à la lumière des mesures prises par vos partis respectifs, le MR et Les Engagés au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, exprimer par la même occasion, tout notre soutien à l'enseignement Qualifiant, véritable fleuron de notre territoire, qui mérité mieux que des coupes budgétaires et une réforme sans nuance et sans "phasing out".

Nous espérons que l'enseignement communal aura davantage de chance et pourra compter sur votre soutien réel et sincère.

Je passe la parole à Sophie Linsmeau.

Mme S. Linsmeau, Conseillère communale Ecolo:

Pour vous parler des jeunes.

Bonsoir.

Vous décrivez, dans votre déclaration, les difficultés que rencontrent les jeunes actuellement. Vous avez raison. Notre Ville se doit les aider.

Nous ne voyons pas clair à ce stade sur les projets concrets que vous allez mener pour et avec eux. Sachez que nous soutiendrons tous ceux qui permettront leur épanouissement et qui s'appuieront sur une dynamique participative qui les inclue.

Nous avons l'espoir que le projet Namur-Capitale de la Culture soit axé largement, majoritairement vers les jeunes et les quartiers en souffrance. La culture est un vecteur de cohésion sociale, d'intégration et de rééquilibre des inégalités. Ne passons pas à côté de cette chance en se fourvoyant dans de grands projets de prestige mais profitons-en pour investir dans notre jeunesse.

Notre Ville doit aussi changer son regard sur les jeunes. Si certains adoptent des comportements inadmissibles, il convient de les aider et surtout de ne pas généraliser en propageant une image négative des jeunes. Nous vous demandons de repartir sur de bonnes bases en commençant, par exemple, par enlever les pancartes qui exhortent nos jeunes à se taire dans l'espace public. Vous savez, les pancartes bleues qui ont été installées au parc de La Plante, au pied de l'Enjambée, qui disent: "Tais-toi, je dors".

Ces mots, nous les jugeons violents et stigmatisants. Ils ne sont pas de nature à aider les jeunes à se faire une belle place dans notre société et dans notre ville.

Prenons soin de nos jeunes, soutenons-les dans leurs projets et donnons-leur toutes les chances de s'épanouir dans la ville, dans la vie.

Je fais le lien avec les grands projets.

Qui pourrait critiquer votre engagement en faveur d'une 4ème, non pardon, d'une 3ème piscine?

Pas nous. Nous nous réjouissons que cette promesse soit un jour tenue. Néanmoins, nous sommes inquiets de voir réapparaître le spectre d'un centre aquatique. Rappelons que l'objectif est d'avoir une piscine de nage utilisable à un prix abordable, de service public et dans les standards actuels de respect de la santé et de l'environnement.

Nous soulignons positivement la création d'un skate-park. Nous apprécions également l'engagement de poursuivre les investissements dans les écoles et infrastructures sportives. Il y a du pain sur la planche.

Par contre, nous pensions en avoir fini avec les projets coûteux destinés davantage à l'image de Namur qu'aux Namuroises et Namurois.

Et voilà que vous voulez construire une salle de concerts "adaptée à l'accueil des grands spectacles". Ce n'est pas de cela dont les Namurois et les Namuroises et les jeunes en

particulier ont besoin. Utilisez, s'il vous plait, cet argent pour des infrastructures qui leur conviennent : des plaines de jeux, des espaces sportifs accessibles à tous, des terrains de sports dans l'espace publics, par exemple. Utilisons chaque centime pour des investissements d'intérêt public et destinés à nos habitants et habitantes.

Et je cède la parole à Carolina Quintero pour nous parler de la participation.

Mme C. Quintero-Pacanchique, Conseillère communale Ecolo:

Merci.

Nous sommes surpris de constater que la participation citoyenne occupe si peu de place dans votre déclaration. Elle n'est plus "élevée en leitmotiv" comme c'était pourtant le cas dans la DPC de 2018.

Durant ces six dernières années, Ecolo a innové en la matière.

Certes, nous ne partions pas de zéro car depuis 2006, tous les élu et élues écologistes ont travaillé main dans la main avec les citoyens et citoyennes. Mais nous avons franchi un cap, en créant un échevinat spécifique et un service dédié à la participation, ainsi qu'en instaurant des budgets participatifs.

Nous notons positivement le maintien de ces budgets, mais soulignons que les moyens qui leur seront alloués doivent au minimum être équivalents à ceux des années précédentes.

Une ville doit créer du lien avec ses habitants et habitantes et les associer, autant que possible, aux prises de décisions. La participation ne peut pas être laissée au bon vouloir des échevins et échevines ou appliquée "à la carte" en fonction des matières. Elle doit être une priorité transversale pour chaque compétence : patrimoine, jeunesse, sports, tourisme, voiries, politique foncière, etc. C'est une attente forte de la population.

Par ailleurs, les processus participatifs doivent être menés de manière exemplaire. Il ne suffit pas d'écouter les voix les plus fortes : c'est l'intérêt général qui doit primer.

Enfin, nous attendons que ce Collège fasse preuve d'innovation dans ce domaine. Namur figure aujourd'hui parmi les villes de tête en matière de participation citoyenne, mais nous devons aller plus loin et élargir encore le cadre. La dynamique initiée ces dernières années doit non seulement être consolidée, mais aussi repensée pour continuer à inclure chacun et chacune dans les décisions qui façonnent notre belle ville.

En termes de gouvernance, nous espérons que tous les membres du Collège de la bipartite se retrousseront leurs manches, malgré le fait qu'un certain nombre d'entre eux continueront à exercer une activité annexe, qu'elle soit professionnelle ou politique.

Une Ville comme la nôtre ne peut pas être gérée à distance ou à mi-temps. Namur a besoin d'engagement total et d'une attention de chaque instant.

Nous attendons également de ce nouveau Collège qu'il ne se contente pas de chausser les pantoufles des mandataires précédents. Il y a du pain sur la planche dans toutes les matières.

Par ailleurs, nous espérons que les querelles politiciennes, dans lesquelles aiment se complaire certains présidents de partis, ne viendront pas nuire à notre ville. Si nous évoquons ce risque, c'est parce qu'il existe. Namur doit être gouvernée par le Collège namurois et non par des présidents depuis Bruxelles, Mons ou ailleurs.

Enfin, en matière de gouvernance, nous espérons que le Conseil communal sera, à l'avenir, davantage respecté que lors de l'installation de la bipartite. Nous tenons à souligner qu'il n'est pas acceptable que les Conseillères et Conseillers communaux aient dû attendre l'arrivée du dossier du Conseil pour disposer de cette DPC.

Je cède maintenant la parole à Patricia Grandchamps.

Le Conseil communal est souvent le théâtre de déclarations de Conseillers et Conseillères qui, selon les cas, se félicitent des décisions positives prises par leurs Ministres ou à l'inverse, fustigent celles qui impactent négativement notre commune et qui sont prises par des membres d'un gouvernement.

Vous-même, Monsieur le Bourgmestre, n'avez jamais été avare de critiques à l'égard des

gouvernements qui font porter aux communes de nouvelles charges. Vous le soulignez d'ailleurs encore dans votre DPC.

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur Prévot,

Monsieur le député fédéral et Président du parti Les Engagés,

Vous êtes l'un des deux géniteurs de la nouvelle majorité régionale MR-Engagés qui, je cite, "a le courage de changer". Si, lors de la présentation de la DPR, il n'était question que de bonnes nouvelles, force de constater que le premier budget de la Wallonie est une catastrophe pour les finances communales.

Vous le reconnaissez vous-même dans votre déclaration, comme nous l'avons dit tout à l'heure, je vous cite: "Nous devons être lucides par rapport au contexte budgétaire qui", je vous cite encore, "nous offrira ou pas des possibilités".

Vous ne pourrez, cette fois-ci, qu'en vouloir à vous même car vous êtes l'un des deux hommes forts de cette majorité wallonne et, sans doute aussi, le serez-vous au niveau fédéral.

Il ne sera donc plus question pour vous de vous retrancher derrière des décisions "qui viendraient d'en-haut" et sur lesquelles vous n'auriez aucune prise.

Nous ne vous demandons pas de privilèges pour Namur. Nous ne souhaitons pas recevoir des "subsides-cadeaux" qui justifieraient des dépenses non prioritaires ou des moyens complémentaires discrétionnaires pour compenser la facture namuroise.

Non, nous vous demandons, à tous les niveaux de pouvoir, de donner à toutes les communes les moyens de fonctionner et de remplir leurs missions envers les citoyens et les citoyennes. Sans quoi, Namur sera, encore un peu plus, en difficulté, tout comme le sont déjà les grandes villes wallonnes.

Si rien ne change, il n'y a aucun doute sur le fait que vous devrez assumer une réduction des services à la population, voire une augmentation des impôts malgré votre promesse. Ce sont donc les Namurois et Namuroises qui en paieront le prix.

M. Ph. Noël, Conseiller communal Ecolo:

Rassurez-vous, nous concluons.

Le démarrage d'une nouvelle législature est le moment de se projeter dans le futur, en analysant ce qui s'est passé durant les six dernières années, de fixer un nouveau cap, à moyen et long terme.

Nous attendions une accélération de la lutte contre les bouleversements climatiques, de nouvelles ambitions et pas seulement le maintien des projets en cours.

Nous attendions une nouvelle politique en matière de sécurité puisque la situation n'a pas évolué positivement ces dernières années. Elle s'est plutôt largement dégradée.

Nous attendions des lignes fortes et cohérentes en matière d'Aménagement du Territoire et de mobilité alternative.

Nous attendions du courage et un discours vérité.

Nous attentions un engagement d'une participation appuyée et d'une bonne gouvernance

Vous vous contentez d'annoncer des intentions, voulues positives, en indiquant d'emblée que le contexte budgétaire, dont vous contrôlez une grande partie, les remettra peut-être en question.

Cette politique du "en même temps", c'est à dire "du tout et de son contraire", ne donne pas une indication claire sur le devenir de Namur.

Nous verrons ce qu'il en sera lorsque nous prendrons connaissance de la liste des projets de la bipartite et plus encore à l'examen des dossiers qui nous seront soumis

Nous espérons sincèrement que nos craintes ne seront pas fondées.

Nous ne voulons pas que Namur perde son statut de capitale de Wallonie, territoire

d'exemplarité, comme elle l'a été durant 18 ans, dans les matières notamment portées par Ecolo.

Je vous remercie pour votre attention.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je vous remercie. Je rappelle un point du règlement: ce sont 2 interventions maximum par personne par point.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Bruyère.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Merci Monsieur le Président.

Je ne vais intervenir qu'une fois mais je préviens que cela risque de prendre le temps que cela prendra. Je vais faire l'effort d'être le plus concis possible.

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames, Messieurs les Echevins et Echevines,

Chers Collègues,

On débat ce soir d'une DPC pour les 6 prochaines années. C'est une législature qui va clôturer une décennie qui a commencé de manière très chamboulée: une pandémie, des crises économique et sociale, une guerre, une seconde guerre et un enjeu méta structurel et existentiel du réchauffement climatique. Toutes ces crises ont impacté notre commune et la dernière que je viens de citer, d'une manière encore très faible par rapport à tout son potentiel dévastateur.

Personne ne sait comment elle se terminera mais ce qui est sûr, c'est que les dernières années, on a vu petit à petit, lentement mais sûrement, progresser plusieurs phénomènes qui font malheureusement (pour certains et en partie heureusement pour d'autres) partie maintenant de l'identité de la ville. Vous verrez, comme on en a parlé il y a quelques jours Monsieur le Bourgmestre, vous n'aurez pas que les pots, il y aura peut-être des fleurs avec.

Dans ces phénomènes, la première chose c'est que l'autruche bleue n'a pas complètement la tête dans le sable. Pour la plupart, vous les évoquez, ces problèmes. Vous ne les niez pas complètement, vous les évoquez dans votre DPC.

Il s'agit de l'augmentation de la pauvreté, l'augmentation de l'insécurité, une réduction des services publics (on a perdu une piscine, une école, etc.) et un 4ème phénomène, qui est déjà partie prenante dans l'identité de la ville, qui est un peu l'antidote utilisée par la majorité depuis quelques années pour résoudre une partie de cette crise générale et qui est une politique assez classique, libérale, de ruissellement, c'est-à-dire qui peut se traduire d'un côté par des investissements des grands travaux, dans des infrastructures pour attirer toute une série d'entreprises (je résume la fable que l'on connaît bien). Donc un ruissellement qui se retrouve d'ailleurs dans votre DPC et dont le but est d'attirer des investisseurs qui vont créer de l'emploi, de l'emploi qui va sortir des gens de la pauvreté et du chômage. Ces mêmes personnes vont dépenser l'argent supplémentaire qu'ils ont reçus grâce à ce phénomène et tout cela va alimenter une machine merveilleuse que l'on appelle donc le ruissellement mais qui commence par au-dessus.

Cela s'est beaucoup vu ces dernières années. On en a d'ailleurs longuement parlé lors de la dernière législature. À mon avis, on va continuer à en parler : le décalage entre les augmentations de taxes pour les ménages et les petits indépendants mais surtout le gel, voire la réduction de taxes pour les banques, les grandes entreprises, les grandes surfaces de bureaux, etc. certaines en partie à cause de règles régionales, je n'en disconviens pas.

C'est clairement les 4 premiers phénomènes qui font maintenant partie de l'identité de Namur.

En partie, il y a un aspect positif sur la question des grands travaux. Clairement, notre ville, sous bien des aspects, est plus belle.

Et un 5ème phénomène, je l'ai déjà dit: le dérèglement climatique qui fait déjà partie de notre réalité, en tout cas depuis 2021.

Vous essayez de répondre, vous abordez ces 5 sujets et c'est pour cela que j'ai dit que je serais long, vous vous doutez bien que je vais répondre sur les 5 sujets.

Là où nous ne sommes pas d'accord, la raison pour laquelle nous allons voter contre votre DPC c'est que vous minimisez la profondeur de la plupart de ces problèmes, l'urgence aussi de ceux-ci et surtout le dogmatisme libéral dans lequel vous êtes et qui vous fait encore emprunter ce chemin de ruissellement alors qu'il prouve déjà qu'il ne marche pas, qu'il a déjà prouvé qu'il ne marchait pas. Cela fait des années, je n'étais pas né et Monsieur le Bourgmestre n'était même pas encore né non plus qu'on nous bassinait déjà avec le ruissellement, "il faut plutôt protéger le portefeuille des riches et des investisseurs. Du coup, ils vont nous donner gracieusement des emplois, etc., etc.". Cela ne marche pas. Cela fait 50 ans que l'on fait cela et cela nous semble tenir du dogmatisme du fait de continuer à s'entêter dans cette optique-là.

Elle a une 2ème facette: évidemment, l'argent ne pousse pas sur les arbres et si d'une part, on bloque toute une série de taxes, toute une série d'autres taxes doivent fatalement augmenter. Ce que vous faites, ce que vous assumez, ce qui est d'ailleurs écrit noir sur blanc dans votre convention avec Belfius. D'autre part – ce que vous assumez aussi – des réductions de voilures, comme le dit le Bourgmestre, c'est-à-dire en fait des réductions d'emplois publics, la fin officielle du statut (même si la pratique était déjà là) sous couvert – et le Bourgmestre l'assume totalement – la fin du statut, cela permet de faire des économies d'argent, un statutaire coûte plus cher qu'un contractuel, donc c'est vraiment une façon de voir l'emploi public comme une variable d'ajustement budgétaire.

Derrière tout cela, il y la fin d'une série de services publics ou en tout cas la diminution de la qualité du service public.

D'abord, sur la question de la lutte contre la pauvreté et du pouvoir d'achat, qui est une priorité des gens: la raison pour laquelle nous estimons que cela ne va pas dans le bon sens, ce que l'on voit maintenant dans les budgets, comme par exemple, continuer à augmenter la taxe égout, la taxe poubelle, quand on voit que Belfius exige d'augmenter annuellement toute une série de taxes, pas que les taxes imposées et cadenassées par la Région wallonne, cela ne va vraiment pas dans le bon sens. Cela va dans le sens de continuer à faire une pression sur ce que l'on appelle, dans le marché, la demande de biens (elle s'exprime par la quantité monétaire des gens, en gros, le pouvoir d'achat) et si on fait une pression sur le pouvoir d'achat, on bloque soi-même la relance. C'est vraiment le cœur du problème et cela fait 40 ans que cette politique ne marche pas.

Si on bloque voire que l'on diminue le pouvoir d'achat des gens, il n'y aura pas de relance. Même si on distribue des cadeaux aux uns et aux autres, qu'on espère avoir un zoning par çi, qu'on espère, en gelant la taxe sur la force motrice, maintenir un certain taux d'emplois, cela ne va pas marcher. Cela va même plutôt grever les budgets de la commune parce que la seule chose que cela crée concrètement, c'est que cela troue les budgets communaux.

D'un autre côté, c'est très important de déjà se dire que l'on est dans une situation très difficile au niveau du pouvoir d'achat. Ces dernières années, depuis 2021, un salarié moyen à temps plein, qui touche le salaire médian, a déjà perdu 3.800 € à cause principalement du décalage entre l'inflation et l'indexation. L'indexation, qui ne couvre pas complètement, ni dans le temps, ni dans son amplitude, l'inflation.

Les gens ont déjà perdu des centaines d'euros et qu'est-ce que l'on voit ici? Sur la législature, la proposition est d'augmenter de 25 à 30 % la taxe poubelle. Elle augmente déjà de 3,5 % l'an prochain. C'est une mesure très concrète.

Ici, j'ai un tract du MR: cela me fait toujours rire parce que le MR vient avec cette image, entretient cette image, être un parti qui est presque le seul à être capable de bien gérer les finances publiques, qu'avec eux il n'y aura pas de nouvelles taxes. C'est d'ailleurs dedans: "Nos propositions: éviter le recours à de nouvelles taxes touchant la classe moyenne et les petits indépendants". Que voit-on ici? Vous allez prendre 400.000 € en plus dans la poche des petits indépendants, via la taxe déchet et des ménages. En vrai, vous avez strictement et scrupuleusement menti. Vous mentez une seconde fois parce que le décret ne dit pas que vous êtes obligés d'appliquer le coût-vérité à 100 %, mais dans une fourchette entre 95 et 110 %. Si par exemple, vous appliquez le cout-vérité wallon à 95 %, comme par hasard, la

taxe n'augmente pas mais elle diminue, elle diminuerait en 2024 et 2025. L'augmentation que vous faites, vous libéraux, en tant que gestionnaires du budget de la Ville, c'est un choix politique. Vous vous cachez derrière la Région, où c'est vous aussi d'ailleurs mais ce sont des choix politiques qui vont avoir un impact négatif sur l'évolution de la pauvreté et sur l'évolution négative du pouvoir d'achat des gens en général. C'est un premier volet.

Le deuxième volet lié au pouvoir d'achat, c'est la convention avec Belfius. A chaque fois que je parle de la convention, j'espère vraiment que je me trompe. On n'est pas tous obligé de lire la même chose derrière les mots mais en tout cas, il y a des mots que je lis qui sont très concrets. Par exemple, "les services rendus par la Ville à la population seront analysés pour établir leur valeur ajoutée" pour les caisses de la Ville et "le maintien d'un service ne sera décidé que si le service est indexé en vue de prendre en compte les paramètres macro-économiques". En d'autres mots, c'est-à-dire l'inflation. C'est bien, au moins vous êtes hyper concrets avec Belfius – avec entre parenthèses "(notamment la location des salles et les parkings)". Cela veut dire, en gros, qu'il y a un risque – et j'espère vraiment que je me trompe – ce que je lis là, c'est qu'il y a un risque que vous ayez signé un accord avec Belfius qui dit que, maintenant, on va indexer sur base de l'inflation le coût du parking en zone publique. Le problème c'est que tous les nouveaux grands espaces de centaines de places de parking qui se libèrent, c'est-à-dire le nouveau Palais de Justice qui a un parking qui est déjà effectif et l'ancien Palais de Justice sous lequel on va faire un nouveau parking, les deux sont privés, les deux sont des multinationales qui maintiennent des prix très hauts.

Par exemple, c'est aussi intéressant de voir comment une ville, qui a en théorie peu de poids sur le pouvoir d'achat des gens, peut par ses choix de gestion de l'urbanisme et de gestion de l'aménagement du territoire, avoir quand même un impact sur le pouvoir d'achat. Si d'un côté, comme vous le faites, vous rognez un peu les places de parking gratuites, une par une (notamment celles de la Place Godin dont on va parler dans quelques heures), Conseil communal après Conseil communal, d'une part on réduit le nombre de parkings publics et d'autre part, les seuls espaces larges de parking sont des espaces privés, en fait on pousse à ce que les gens aillent dans les bras des parkings privés et cela va leur coûter 10 balles une soirée, pour aller au cinéma alors qu'une place dans un parking de la Ville, à partir d'une certaine heure, c'est gratuit.

Tout cela va vraiment dans le mauvais sens.

"La Ville met fin aux services gratuits mis à disposition des usagers", c'est aussi dans la convention. Je suppose que cela veut dire que les navettes gratuites qui voyagent dans le centre-ville – qui nous coûtent 600.000 balles donc elles sont gratuites mais pas pour la Ville – vont du coup être payantes. Là aussi, j'espère que je me trompe en l'interprétant comme cela.

Les redevances seront nécessairement indexées selon l'évolution des paramètres macro-économiques, là on est sur l'inflation. C'est lié aussi à votre DPC parce que vous dites: "On va protéger le pouvoir d'achat, on va limiter la pauvreté" mais pas du tout puisqu'à l'heure actuelle, l'évolution des taxes à la hausse pour tout le monde, fait que ceux qui sont déjà avec le nez à la limite de flottaison, ils vont couler. Donc non seulement, vous n'allez pas lutter contre l'augmentation de la pauvreté, qui est déjà un phénomène très important à Namur, mais vous allez contribuer vous-même activement à cela, notamment aussi sur les questions de politique du logement.

Sur le logement, on voit relativement peu de paragraphes liés au logement et des paragraphes qui ne sont pas assez concrets. Donc je vais aussi poser des questions. Là-dessus, je m'excuse, j'aurais pu les poser en Commission hier mais la Commission a déjà duré 3 heures. Je les avais posées par écrit à l'avance, je comprends que les services n'aient pas eu le temps d'y répondre et je m'étais déjà excusé hier, Madame l'Echevine et je le redis maintenant. C'est à notre sens intéressant aussi dans le débat public, que les gens qui nous écoutent aient accès à ces informations.

Vous reconnaissez qu'il y a une pression sur le logement. Je ne sais plus comment vous le formulez mais en gros, vous reconnaissez que Namur est plutôt une ville où il n'est pas facile de se loger à un prix abordable.

Du coup, la question c'est: que comptez-vous faire? Comment espérez-vous remettre sur le

marché, via la lutte contre les logements vides, les logements qui sont à l'heure actuelle inoccupés? Est-ce que vous allez augmenter et si oui de combien, la taxe sur les logements vides?

Combien comptez-vous rénover de bâtiments dans le parc public sur les 5 prochaines années? Combien comptez-vous en construire? Évidemment, toutes les nouvelles constructions – et on en a encore parlé hier, il y en a et il y en aura – de bâtiments publics vont être soutenues par le PTB parce que cela ira dans le sens de donner un marché locatif et d'achat à prix abordables plus important qu'avant.

Globalement, combien comptez-vous construire de logements sachant que, d'après nos statistiques (elles ne sont peut-être pas complètement justes), à la grosse louche, on est sur une nécessité de remettre sur le marché (construire, rénover ou remettre sur le marché des logements pour le moment vides) plus ou moins 2.000 logements pour résoudre la crise du logement dans notre ville. C'est beaucoup mais ce n'est pas complètement impossible non plus. Il y a des villes qui investissent de manière beaucoup plus sérieuse – et pas des villes au fin fond de l'univers ni des villes d'il y a 60 ans dans une galaxie lointaine – on parle de villes d'Europe occidentale, avec plus ou moins le même PIB, le même cadre économique que le nôtre, des villes comme Amsterdam ou Vienne. Vienne, par exemple, investit 3,5 % de son budget annuel dans la rénovation et la construction d'un parc public. Le parc est public et puisqu'il est public, on contrôle les prix de la location et la vente et comme par hasard, les prix ne s'envolent pas avec l'inflation, malgré le fait que ce soit un Etat qui, comme le nôtre, a subi une inflation très importante à cause des coûts de l'énergie.

Qu'allez-vous faire par rapport à cela? Pour le moment, vous laissez globalement les clés de la Ville, la construction des grands logements plutôt au privé. Oui, vous construisez mais l'unité de construction dans le public c'est plutôt l'unité de 1 à maximum 10 par paquet alors dans le privé, on est sur minimum 10 plutôt 100 par paquet de construction de logements, que ce soit appartements ou maisons. Donc peu à peu, la part de logement privé grandit, des logements possédés par de grandes entreprises dont la vocation est de faire du profit, de vendre bien cher.

Je reviens juste sur un chiffre: en moyenne, l'appartement à l'achat coûte 2.350 € le mètre carré en Wallonie. A Namur, on est déjà à 2.850 € donc on est déjà à 500 balles au-dessus de la moyenne wallonne et l'intégralité des nouveaux projets, construits par la plupart des grandes entreprises qui construisent maintenant à Namur, sont entre 4.500 et 5.500 € le mètre carré. Je me souviens d'un débat où vous disiez: "Monsieur Bruyère, vous exagérez, vous parlez de logements à 900.000 balles, tous les logements ne sont pas à 900.000 balles". Bien sûr, il y en a à 250.000 mais ce sont des cages à lapins. Ces logements sont à 5.000 € le mètre carré, deux fois plus que la moyenne wallonne et plus de 2.000 € au-dessus de la moyenne namuroise.

Là, vous allez me dire: "Monsieur Bruyère, vous comparez des pommes et des poires" parce que tous les nouveaux logements sont des logements tip-top nickel chrome, avec un PEB génial et tout alors que la moyenne du logement à Namur comprend aussi des passoires énergétiques qui coûtent moins cher, vous auriez raison mais cela ne change rien à mon raisonnement de dire que, si à chaque fois que l'on met sur le marché des logements (appartements ou maisons, à l'achat ou à la location) qui sont des milliers d'euros au-dessus de la moyenne, et qu'on fait des dizaines et des dizaines de nouveaux logements chaque année, au bout du compte d'une législature, cela fait des centaines de nouveaux logements et que d'un autre côté, le public n'investit pas ou pas assez, les prix vont évidemment aller vers le haut. Il ne faut pas être grand clair.

D'ailleurs quand on a des petites discussions et des visites en porte à porte dans les quartiers autour des nouvelles constructions, rue des Bourgeois ou rue Rogier, et que l'on discute avec les locataires, toute une série d'entre eux nous disent déjà que leur propriétaire annonce déjà, qu'en 2025, il faudra mettre de l'argent de côté parce que les loyers vont être beaucoup indexés, parce qu'autour il y a des logements de luxe, une bibliothèque. C'est ce que l'on appelle la gentrification qui a un impact sur le pouvoir d'achat qui va donc diminuer, qui a un impact sur la pauvreté qui augmente parce qu'il y a un lien direct entre avoir un parc de logements accessibles et une catégorie sociale qui ne sait pas se le permettre et qui tombe donc dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire à la rue.

Rappelons que l'on a 1.500 personnes qui sont en situation de mal logement, dont plusieurs centaines à la rue.

Concernant la question de la sécurité, je pensais que l'accroissement déjà effectué en 2023 des montants plafonds des incivilités, des SAC (Sanctions Administratives Communales) était déjà un plafond wallon. Ici, si je comprends je pense que c'est dans la DPC ou dans la convention Belfius mais je pense que c'est dans la DPC: vous comptez les augmenter à nouveau. Cela m'intéresse de savoir si j'avais mal compris en 2023 et qu'on n'avait pas encore atteint le plafond légal et que là, vous allez encore plus loin.

Deux, cela m'intéresse aussi de savoir si vous avez des études qui prouvent que plus on augmente le prix d'une contravention, moins il y a d'incivilités.

Une autre question sous-jacente: est-ce que vous avez une statistique sur la progression réelle de l'incivilité. Si vous me dites: "Oui, Monsieur Bruyère, on a une étude en béton armé qui prouve que plus on augmente les plafonds, moins les gens sont inciviques, et par ailleurs on a un problème que l'on constate depuis 4-5 ans qu'il y a beaucoup plus d'incivilités", alors je vais être tenté de vous dire: "Je vous donne carte blanche". Mais ici, on est dans une situation où il n'y a pas vraiment plus d'incivilités qu'avant. Rien ne prouve que si on augmente le coût des SAC, il y en aura moins. Alors, moi je vais vous dire qu'on ne va pas vous soutenir parce que le fond de l'affaire, c'est que vous avez surtout envie – via ce mécanisme-là – d'augmenter toute une série de recettes, ce que vous avez déjà fait notamment via la scan-car qui est une taxe sur des gens qui ne respectent pas la loi. Pour certains, ce sont plutôt des distraits parce que beaucoup sont pris par le fait d'avoir oublié le temps d'attente.

Monsieur le Bourgmestre,

Là, ce sont des questions spécifiquement pour vous, comme responsable de la sécurité parce qu'on n'a pas eu l'occasion de débattre de cela ou je n'ai pas eu l'occasion de vous poser mes questions en direct vendredi, en Commission, pas parce que je n'étais pas là mais parce que le débat n'a pas eu lieu. Je les pose donc maintenant.

Quand vous parlez de caméras mobiles, est-ce que l'on parle du type scan-car ou est-ce que c'est du personnel qui va se déplacer pour filmer les dépôts clandestins? C'est vraiment plutôt une question de compréhension.

Que signifie une zone "Vigilis"? Est-ce que vous comptez, grâce à cela, externaliser notamment ici (comme je le comprends, dans les quartiers Rogier et celui de l'Université rue de Bruxelles) ces zones des zones de passage de la Police et permettre à des entreprises de gardiennage d'assurer un rôle de sécurité? Si c'est le cas, évidemment on va s'y opposer parce que c'est une manière d'externaliser des services publics. Je répète: si c'est le cas, peut-être que je me trompe, peut-être que j'interprète mal, j'espère que j'interprète mal ce que vous avez développé dans votre DPC; si ce sont des zones qui ne seront plus, en termes de sécurité, à charge de la Police de Namur mais à charge de société privée, cela va dégrader l'emploi public, cela va dégrader les conditions de travail de ces agents-là. A priori, ces entreprises ne vont pas augmenter l'emploi mais vont au contraire, faire faire plus aux mêmes travailleurs. Donc cela va aussi dégrader leurs conditions de travail et cela ne va fondamentalement pas résoudre les problèmes de sécurité puisque l'on sait qu'un policier a beaucoup plus de marge de manœuvre pour intervenir et pour sécuriser une zone que quelqu'un qui est d'une entreprise privée.

Sécurité toujours: le définancement de la Zone NAGE sera-t-il compensé intégralement, d'après-vous, par les nouveaux financements de la Province? Si ce n'est pas le cas, est-ce que l'on ne risque pas d'avoir une qualité des services qui va fatalement diminuer puisqu'il y aura moins de moyens pour la Zone NAGE? Petite parenthèse importante aussi de souligner à quel point on soutient et à quel point on a beaucoup de respect pour le personnel des zones de secours qui fait déjà des sacrifices forcés, puisque vous leur forcez la main avec l'adaptation de leurs horaires et qui travaillent déjà dans des casernes pas toujours dans des conditions de travail correctes.

Concernant la nécessité de construire et maintenir des services publics forts, là aussi, il y a un lien entre votre déclaration et la convention avec Belfius. La commune a un rôle à jouer d'abord dans l'emploi, via le maintien de l'emploi public. Ce que vous n'allez pas faire. C'est dans votre

DPC, vous l'avez dit et c'est confirmé par la déclaration de Belfius qui utilise d'ailleurs des termes, je trouve, tout à fait méprisants. Je vous crois de bonne foi, Monsieur le Bourgmestre, si vous me dites que ce ne sont pas vos termes et que ce sont les termes de la banque mais qu'une banque dise, je la cite: "La Ville doit analyser les postes indispensables et limiter le remplacement pour les catégories de personnel qui sont dispensables". Au 21ème siècle, considérer, après 40 ans d'austérité dans l'emploi public, les centaines de milliers d'emplois à l'échelle du pays qui ont été supprimés dans le secteur public, venir dire qu'il y a encore maintenant des gens qui sont "dispensables", je trouve que c'est du mépris complet. Mais je répète, je vous crois tout à fait si vous me dites que ce ne sont pas vos termes et que ce sont les termes de la banque qu'elle a mis, elle, noir sur blanc dans cette convention.

Cela veut dire quoi? Cela veut dire qu'il y aura une limitation et une réduction de l'emploi public. Ce qui est évidemment un grave problème.

Un, vous allez vous-même contribuer au chômage local et deux, les Namurois paient déjà des impôts bien chers et vilains, communaux, des taxes régionales et des impôts fédéraux. Si en plus, c'est pour avoir des services publics moindres, avec moins de primes (puisque l'on met aussi que l'on va supprimer toute une série de primes et supprimer la gratuité de certains services) évidemment, on ne peut que s'y opposer.

C'est une nouvelle manière pour vous de gripper la machine de la relance économique parce que si on diminue l'emploi, on va justement avoir plus de chômage, justement moins de gens qui vont dépenser et justement en plus des services qui coûteront plus cher et donc des services que les gens vont moins utiliser.

Concernant enfin la politique du ruissellement, je suis déjà revenu beaucoup dessus. Vous misez en fait presque tout sur le ruissellement, sur ce dogme néolibéral de "si on fait des cadeaux fiscaux aux uns, ils vont finir par nous le rendre". La pratique l'aurait déjà démontré depuis longtemps normalement. Mais dans une période de crise économique, dont le point de départ ce n'est pas tellement le fait que ceux qui ont beaucoup n'ont pas assez, c'est que ceux qui n'ont pas assez ont encore moins, c'est-à-dire la classe travailleuse et les petits indépendants.

Ce que l'on voit maintenant dans vos choix budgétaires, c'est que vous diminuez globalement les rentrées communales, qui viennent des poches des grandes entreprises et des riches mais que, par contre, vous augmentez celles des travailleurs et des ménages, je l'ai déjà dit: 3,5 % en moyenne pour les taxes qui viennent de la poche des ménages et des petits indépendants; ce qui est au-dessus de l'inflation. Je suppose que vous allez utiliser l'argument de "Oui mais on doit suivre l'inflation", l'inflation prévue par le Bureau du Plan est de 2,2 %. Les taxes qui vont cibler spécifiquement les ménages et les petits indépendants augmentent de 3,5 %, cela veut dire que vous vous nourrissez et que l'inflation est une excuse.

A l'inverse, les taxes sur les grandes entreprises augmentent de 0,07 %, donc en-dessous de l'inflation, largement en-dessous même.

Votre politique des grands travaux, c'est une politique qui est à perte. Même si, effectivement, je trouve cela plus gai de vivre dans une ville qui est plus belle, vraiment, je vous le laisse, c'est quelque chose qu'il faut vous rendre, que ce soit au Grognon ou sur la place de la Gare, Bouvelard Mélot, etc. mais en attendant, c'est un investissement qui a coûté des dizaines et des dizaines de millions, pas uniquement d'argent communal mais d'argent public, qui auraient pu notamment, via des demandes de subsides, être attribués à autre chose comme des services publics, comme la construction d'écoles, de crèches, de piscines publiques. Ce sont des puits sans fond puisque cela ne rapport pas de l'argent de refaire une place, cela ne rapporte pas d'argent de refaire tel et tel aménagement, dans le but que la ville soit plus belle, pour attirer des touristes, pour faire en sorte qu'il y ait plus d'investisseurs, etc.

A titre anecdotique d'ailleurs, cela m'intéresserait de savoir combien coûtera la démolition des tours des Finances publiques qui sont, pour le moment propriété d'AG Real Estate mais mon petit doigt me dit – et j'espère me tromper, vraiment – que ce ne sont pas eux qui vont payer la démolition, sous prétexte que c'est à l'heure actuelle le SPF Finances qui les occupe. Vous allez certainement me dire: "Je ne sais pas, Monsieur Bruyère, puisque c'est le SPF Finances et là vous parlez au Bourgmestre de la Ville". Si vous le savez, cela m'intéresserait de savoir si c'est l'autorité publique qui va dépenser des dizaines de millions pour la démolition de ce

site, propriété actuelle d'AG Estate sur lequel il va y avoir une nième projet, soi-disant de relance économique mais qui va, au fond, juste contribuer à gentrifier l'espace.

Enfin, sur la question du travail du dimanche, qui est aussi un de vos éléments de poudre de perlinpimpim de votre dogme libéral, qui est censé aider (c'est en tout cas comme cela que je le comprends) à relancer l'activité puisque vous partez du point de départ que c'est parce que les magasins ne sont pas ouverts assez longtemps que les gens ne consomment pas. Non, c'est parce qu'ils n'ont pas de thunes. Vous pourriez créer un 8ème jour, comme cela, décaler l'espace-temps, ouvrir 25h sur 24h ce 8ème jour, les gens ne consommeront pas plus. Entre nous, cela ne va pas créer de l'emploi. Vous savez très bien que cela va être des students, des jobistes payés 100 % (parce qu'à mon avis, la plupart d'entre eux ne savent même pas que, dans le reste du monde du travail, on est payé à 200 % ou minimum 150 % un dimanche). Donc cela ne va pas créer de l'emploi.

Vos recettes libérales, c'est le cœur du projet. Elles ne fonctionnaient pas avant, a priori, elles ne fonctionneront pas demain. C'est pour cela – et je conclurai là-dessus – que nous n'allons pas soutenir votre déclaration.

Au contraire, les augmentations de taxes communales et vos projets de logements plutôt de luxe, vont augmenter structurellement les loyers, baisser le pouvoir d'achat, donc augmenter la pauvreté et bloquer encore plus l'économie locale.

On sera une opposition constructive parce, évidemment, il va falloir soutenir tous les bons éléments. C'est là qu'arrivent les petites roses. La végétalisation de certains bâtiments, l'embellissement de notre ville, la rénovation énergétique de toute une série de bâtiments, c'est bon pour la planète et le portefeuille, la construction des quelques logements publics que vous prévoyez, le développement – on l'espère – de certaines lignes de transports en commun, même si pour le moment on a que des intentions, il n'y a rien de très concret. Tout cela va évidemment aller dans le bon sens mais on sera aussi une opposition de combat parce que, globalement, votre projet va plutôt aller – comme je l'ai dit – dans le mauvais sens. Rien que l'exemple de la taxe poubelle, qui est un choix de votre part, un choix délibéré – je conclurai là-dessus – d'utiliser l'excuse de la Région pour aller prendre encore plus d'argent dans la poche des ménages et des petits indépendants. Ici, je rappelle que vous allez l'augmenter au-delà de l'inflation et, au-dessus du plancher que vous impose la Région. Cela va évidemment aller dans le mauvais sens.

Merci beaucoup. Encore désolé de l'amplitude temporal de ce speech.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Bruyère.

Je passe la parole à Monsieur Fabian Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Monsieur le Président et félicitations pour votre prise de fonction.

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Nous avons pris connaissance, enfin, de votre DPC sur papier.

Le constat est clair: cette déclaration ne manque de bonnes intentions. Je pense qu'il faut commencer par-là mais elle demeure largement en-deçà des défis qui attendent notre ville et ses habitants.

Plus encore, à notre sens, elle traduit à nos yeux un manque plus que sensible d'ambition sociale et une absence de vision globale pour faire de Namur une ville plus juste, plus solidaire et véritablement plus durable.

D'abord parce qu'elle formule essentiellement des constats qui relèvent souvent de l'évidence mais surtout parce qu'il s'agit indiscutablement d'un programme conforme en cela aux partis qui le portent.

Un autre constat majeur, sur lequel vous allez sans doute pouvoir nous rassurer lors d'une

prochaine modification budgétaire, c'est qu'elle manque de données chiffrées: les moyens humains et financiers. L'omission des ressources n'est sans doute pas une volonté de votre part mais difficile pour nous d'y voir plus clair.

Votre priorité durant les 6 prochaines années à venir ne sera prioritairement pas orientée sur l'humain. C'est votre choix politique et autant que nous respectons la démocratie, c'est votre droit de la mettre en œuvre.

En parlant de démocratie, vous me permettrez de l'aborder autant que le résultat des urnes est plus significatif pour Les Engagés. Il m'apparait utile de rappeler que c'est votre groupe qui porte davantage cette politique comme parti en nette progression. Ce n'est pas le cas de votre parti de coalition, le MR (pour ne pas le citer) qui, il y a quelques semaines encore, comptait 8 sièges et non 7 comme actuellement. Une petite correction dans votre DPC.

Sur le volet de la transition écologique, présentée comme ambitieuse, elle manque de substance, de calendrier et de moyens concrets.

Quels projets concrets pour être globalement menés pour une revalorisation des friches industrielles, pour accueillir des activités économiques durables, pour renforcer les réseaux de chaleur, utilisant les énergies renouvelables, pour alimenter les quartiers populaires en chauffage à moindre coûts?

Pourquoi Namur ne pourrait-elle pas s'inspirer de ces exemples concrets menés ailleurs, qui fonctionnent et qui sont porteurs, qui plus est dans un contexte où les prix de l'énergie repartent à la hausse?

Nous pensons que la transition écologique ne doit pas être une politique déconnectée de la réalité sociale, bien au contraire. Elle doit être juste, inclusive et bénéficier à tous les habitants et pas seulement à ceux qui en ont les moyens.

En termes de mobilité, quelles sont vos ambitions pour une meilleure connexion fluide entre les quartiers, nos villages et le centre-ville et des transports en commun renforcés pour réduire l'utilisation de la voiture, le développer ou à tout le moins la réussite des P+R, en accentuant par contre le flux des TEC sur certains points?

Si, à Namur, votre vision reste floue à cet égard, les embouteillages persistent au vu de la configuration de la ville, la qualité de l'air se dégrade également. Les familles les plus modestes continuent de subir les coûts croissants de la mobilité.

Pour ce qui est de la cohésion sociale, c'est évident, un constat: ce n'est pas votre priorité. Plusieurs exemples le démontreront et cela vaut autant pour la classe moyenne que pour les fragiles.

Permettez-moi tout d'abord de porter une attention: dans les "plus fragiles" que vous évoquez, sont aussi ceux que vous qualifiez de "marginaux" et qui doivent avant tout faire l'objet d'une lutte sécuritaire. Vous dites que cette lutte sécuritaire contre les sdf et autres publics de la marge, aura pour leitmotiv d'accompagner avec solidarité mais de recadrer avec fermeté. Vous savez à quel point nous sommes orientés, autant que persuadés que c'est par davantage de prévention que nous pourrons sortir de la problématique, par ailleurs générée par ce qui gangrène notre territoire, à savoir les trafics et consommations de drogues.

Dans ce volet préventif, il nous apparaît primordial – ce que nous ne retrouvons pas dans votre DPC – qu'à côté des éducateurs de rue à engager davantage, octroyer davantage de moyens à notre réseau associatif par exemple, est également primordial pour développer des projets tels que les salles de réduction des risques.

Plus globalement, vous sortez le couplet de la politique de la cohésion sociale fondée sur la responsabilité individuelle, au-delà de la solidarité collective. Attention là-aussi de ne pas sombrer dans une logique de culpabilisation de la misère, qui impute aux moins favorisés les difficultés de la société. Je sais que ce n'est pas dans votre intention.

Dans ce cadre vous parlez, je cite de: "générosité à l'égard des plus démunis". Nous Socialistes, nous voulons la justice. La justice sociale, celle qui pense qu'un peu de mesures et d'équité dans le partage des richesses ne fait de mal à personne mais assure le bien-être de toutes et tous, et l'équilibre durable de l'ensemble.

Vous nous dites: "Nous resterons au rendez-vous des besoins du CPAS". Difficile de faire moins, ce sont encore des obligations légales et les mesures annoncées aux autres niveaux de pouvoirs vont sans doute faire exploser le nombre de demandeurs au minimum.

Autre marque d'absence d'ambition sociale: vous déclarez a priori utopique l'objectif zéro sans abrisme en 2030. Dire d'emblée que l'on n'atteindra pas l'objectif, c'est évidemment la meilleure manière d'en rester éloigné.

Vous parlez d'expérience québécoise en la matière. Pourquoi pas? Mais vous évoquez des habitations de taille moyenne dans l'environnement résidentiel pour remplacer l'abri de nuit de Jambes, qu'il faudra quitter en 2026 ou 2027. Remplacer? Oui. Mais nous sommes confrontés à des carences terribles en la matière. Au point que votre majorité précédente a dû organiser un tirage au sort pour déterminer qui aurait la chance de ne pas dormir dans la rue l'hiver.

Ce n'est pas la politique de "traque aux chômeurs" annoncée au Fédéral et à la Région qui va réduire les besoins vitaux en la matière.

Votre logique de remplacement de l'offre ignore totalement une réalité qui s'imposera toujours plus et renforcera encore, à la source, ces phénomènes de pauvreté qui ne peuvent être réglés de manière sécuritaire.

En ce sens, par cette intervention, nous souhaitons exprimer nos préoccupations mais aussi défendre notre vision alternative de la lutte contre le sans-abrisme dans notre commune.

La DPC soulève des questions essentielles sur la manière dont nous envisageons notre responsabilité envers les plus vulnérables d'entre nous. Si nous pouvons saluer l'engagement à vouloir aborder le sujet, nous ne pouvons que déplorer le caractère sécuritaire qui nous semble dominer l'approche actuelle et le manque d'ambition.

Les personnes sans abri ne sont pas des problèmes à gérer, ni des chiffres à réduire. Ce sont des êtres humains, avec des histoires, des rêves, des aspirations. En optant pour une politique qui privilégie la sécurité au détriment de l'humanité, nous risquons de creuse encore plus le fossé qui sépare les citoyens de notre commune. Une approche exclusivement répressive ne peut être la solution. Elle ne fait que masquer le problème sans jamais le solutionner réellement. Quand bien même elle devrait s'accompagner d'un renforcement significatif au niveau policier, alors ni le budget, ni la convention que la majorité s'apprête à signer, ne vont dans ce sens. Plus de répression, moins de police, là aussi, une incohérence totale.

Surtout en matière de lutte contre le sans-abrisme, il est impératif de se concentrer sur des solutions structurelles et durables. Cela signifie investir dans des logements accessibles, renforcer les services sociaux et de santé mentale, créer des opportunités d'emploi. Cela signifie également travailler en partenariat avec des associations locales qui œuvrent au quotidien pour apporter un soutien concret aux personnes en situation de précarité.

Nous devons donc considérer les causes profondes du sans-abrisme: le manque de logements abordables, l'absence de soutien en matière de santé mentale et les difficultés d'accès à l'emploi. En adoptant une approche holistique et humaine, nous pouvons réellement transformer la vie de ceux qui souffrent dans l'ombre.

Cela ne veut pas dire qu'il faut ne faut pas sanctionner des passages à l'actes illégaux, bien sûr que non. Il ne faut pas dire ce que je n'ai jamais dit. Mais réprimer, chasser, sanctionner les personnes sans abri ne résoudra pas le phénomène. La situation d'extrême précarité résulte le plus souvent des causes multifactorielles: les crises successives, les accidents de la vie.

En matière de sans-abrisme et de sans chez soi, Namur s'est engagée cette année encore dans une démarche de dénombrement grâce au concours de tous les acteurs locaux. La DPC n'en dit pas un mot. Le recensement des personnes sans-abri ou sans chez soi permet de mesurer le phénomène et de déployer une politique pertinente car, au-delà des chiffres, les données identifient aussi le parcours de vie. C'est à partir de cet état des lieux qu'il nous faudra adapter et orienter les actions.

A titre informatif, l'équipe de recherches notamment de l'UC Louvain, a pu réaliser une première extrapolation à l'échelle du territoire wallon. Les chiffres annoncés sont importants. On estime à 14.342 adultes, qui seraient concernés par une situation de sans-abrisme ou

d'absence de chez soi et à 4.713 enfants qui partageraient la situation de mal logement de leurs parents, soit un total de plus de 20.000 personnes.

On sait aussi que plusieurs mesures ont démontré leur efficacité pour lutter contre le sans-abrisme. C'est le cas du Housing first. Les résultats probants des expériences Housing first indiquent que la proposition d'un logement individuel à des personnes sans-abri de longue durée, qui souffrent de problématiques de santé mentale et/ou d'assuétudes, est une bonne pratique. Le logement est ainsi positionné comme un droit fondamental, avec un accès immédiat depuis la rue, sans étape intermédiaire, sans autre condition que celles auxquelles est soumis un locataire classique.

Toutefois, un des constats posés par les opérateurs est le manque d'offre de logement salubres et accessibles au public cible. Ce déficit impacte dès lors les résultats.

Le Relais social et ses partenaires, chargés de la lutte contre la grande précarité vont souffrir des coupes budgétaires dès 2025, en raison de décisions au niveau régional. Concrètement, des emplois passeront à la trappe pour ce secteur et par la force des choses, des services au public seront aussi réduits ou supprimés. La Ville de Namur ne peut pas tout mais elle peut aussi être au rendez-vous pour soutenir son secteur, dont son CPAS, le secteur associatif et permettre un travail de réseau qui associe toutes les parties prenantes, dans le but de déployer des actions pour venir à bout du sans-abrisme.

Je rappelle d'ailleurs que nous sommes tous signataires d'une charte et qu'il faudra dès lors pouvoir la respecter en termes de subventions et financements, de mises à disposition d'espaces, de formations et d'accompagnement, de promotion des activités associatives, de création de partenariat, de soutien logistique, d'évaluation de retour d'expérience, de création d'un vrai réseau associatif.

Sans ambition plus forte en termes d'action, l'absence de préoccupation sociale de votre coalition ne frappera que les plus fragiles, qui n'ont pas grand monde pour les défendre. Elle frappera aussi directement la classe moyenne et ces travailleurs dont vous vous souciez.

Cela se marque de manière emblématique, dans un point essentiel: celui du logement. Vous consacrez royalement 4 paragraphes et 18 lignes dans vos 17 pages de cette DPC alors que nous avons toutes et tous, pendant cette campagne, mis un point d'exergue sur cette matière.

Vous concluez d'ailleurs en déclarant qu'il est évident qu'il ne faut pas attendre des pouvoirs publics qu'ils règlent à eux seuls toutes les difficultés sociales auxquelles les gens sont confrontés. Il ne s'agit pas ici de régler toutes les difficultés sociales à la place des gens, il s'agit de permettre aux Namuroises et aux Namurois de se loger à Namur, tout au long de la vie, depuis les jeunes ménages jusqu'aux aînés aux besoins spécifiques.

Et cela, Mesdames et Messieurs de la majorité Engagés-MR, ce n'est plus possible. Ce n'est plus possible que pour une minorité qui peut s'offrir le luxe, dans la majorité des grands projets de promoteurs qui viennent construire sur notre territoire. Pour les autres, et cela concerne directement la classe moyenne, ce n'est plus possible. Plus possible de louer, plus possible d'acheter. Il faut partir, quitter sa ville et rentrer dans une logique de mobilité permanente que vous dites vouloir combattre, au nom du développement durable.

Or, les leviers pour lutter contre ces phénomènes existent au niveau communal et le Gouvernement wallon sortant les a multipliés. Il suffit de s'en saisir. Il suffit de vouloir s'en saisir au profit des citoyens et pas des promoteurs ou multipropriétaires de rapport.

J'ai entendu que vous alliez rapprocher la Régie foncière et la politique du Logement. C'est une très bonne chose que nous réclamions depuis bien longtemps. C'est d'ailleurs même essentiel pour répondre à ce besoin du logement. Nous voulons même bien accepter l'augure que vous ferez mieux que sous la législature précédente. Cela excepté l'ambition mesurée, aucun chiffre, aucune volonté d'actions volontaristes sur des mesures aussi élémentaires et porteuses que les charges d'urbanisme qui sont un véritable filon pour développer le logement abordable dans une ville comme Namur.

Espérons que la DPL (Déclaration de Politique du Logement) sera davantage plus significative et dépassera les bonnes intentions.

Concernant la culture, vous me permettrez d'abord de noter la différence de traitement avec

le logement ou d'autres matières, l'ambition pour et dans ce domaine est la concrétisation de rêves et de moyens apportés au bénéfice notamment de Namur 2030. Il faut s'en féliciter et souligner la dynamique. C'est sans aucune doute un exemple que nous aimerions voir dans d'autres domaines, qui nous sont chers et qui sont chers pour nombre de Namuroises et de Namurois.

Pour la culture, ce sont des pages entières de mesures détaillées qui lui sont consacrées et on peut s'en réjouir. Nous considérons en effet, nous Socialistes, que la culture est un droit fondamental, qui mérite que l'on s'y investisse pleinement. Le détail que vous lui apportez n'est pas excessif, il est même louable tant nous croyons en l'importance d'investir dans la culture. C'est en raison de son potentiel inclusif et émancipateur. Nos ambitions, comme Socialistes, est la culture pour tous et l'expression culturelle de tous, à commencer par les créateurs namurois et l'associatif namurois.

Je lis donc que vous misez beaucoup sur les grands opérateurs privés. Nous ne les rejetons naturellement pas a priori, en termes de rayonnement pour la ville. Cependant, nous resterons attentifs quant à la capacité d'une logique commerciale de répondre à nos objectifs d'accès universel et de soutien à la création.

Nous resterons aussi attentifs aux risques de ne pas courir dans les tentations bling-bling à l'heure où on appelle les citoyens à tous les sacrifices.

Quant au sport, nous aurions aimé avoir également davantage de soutien dans l'accessibilité, notamment via le chèque-sport.

Permettez-moi également d'aborder le service public que notre Ville assure. Vous commencez par un bel éloge à nos agents. Vous avez 1.000 fois raison et il est mérité. Mais ce n'est pas suffisant. Cela doit être suivi de faits concrets qui témoignent d'une réelle connaissance des défis que nos services doivent relever. De notre point de vue, nous pouvons difficilement considérer que tous les départs à la pension ne seront pas remplacés sans entendre les besoins réels de notre administration, au service de notre population.

Tout comme je sais que cela ne réunira jamais nos points de vue idéologique, arrêter les staturisations. Moins d'agents donc mais par ailleurs la volonté de recourir davantage au privé, notamment pour la sécurité dans certaines zones avec des agents de gardiennage. Là encore, plus que le choix idéologique, qui n'est pas celui des Socialistes, il nous faudra analyser les gains en termes de coûts et d'efficacité car le recours au privé, pour exécuter les missions publiques, ne génère jamais systématiquement des économies, tout comme il n'a jamais amélioré le service universel aux usagers.

Je passe la parole, si vous le voulez bien, à ma collègue Cécile Geudvert.

Mme C. Geudvert, Conseillère communale PS:

Je vais m'occuper très rapidement de l'enseignement.

Il est clair, qu'à ce niveau-ci, je pense que l'on peut parler de 2 types de société qui se retrouvent face à face, 2 visions tout à fait différentes.

En matière d'enseignement, je vais parler d'inquiétudes. C'est un faible mot.

Je vais donc vous poser une question, Monsieur le Bourgmestre, puisque vous avez l'enseignement dans vos matières: comment allez-vous rassurer, au vu de l'actualité, les instituteurs, institutrices, directeurs d'écoles fondamentales alors que l'enseignement différencié va être supprimé? Comment allez-vous rassurer les enseignantes et enseignants namurois de l'enseignement secondaire, sur les décisions gouvernementales qui vont impacter tout le monde de l'enseignement, des élèves aux professeurs, ainsi qu'aux chefs d'établissement du secondaire? Ce qui concerne l'ITN, l'IATA, Saint-Joseph, Henri Maus, Félicien Rops, ARJ. Énormément de postes qui vont être supprimés, des IDS, des SDS (diminution de charges ou suppression de charges), les parcours scolaires de vos enfants, de nos élèves.

Voilà. C'est la première des grandes inquiétudes.

La deuxième: nous ne voyons pas non plus – et vous n'avez rien développé – en matière de gratuité des services extrascolaires et des repas scolaires.

Merci.

Je passe la parole à Madame Tillieux.

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS:

Merci beaucoup.

Je voudrais poursuivre en saluant aussi nos jeunes qui se battent pour essayer de défendre leur enseignement qualifiant, dans la foulée de ce que Cécile Geudvert vient d'expliquer. Je crois qu'ils ont beaucoup de courage pour faire passer le message, dans une ambiance où l'on a bien besoin de certaines formations, pour des métiers en pénurie, y compris dans notre ville, on peut se demander comment l'esprit de la DPC, qui veut enclencher pour la formation des jeunes, au travers de la Cité des Métiers (que Monsieur le nouveau Président de notre assemblée connaît très bien); comment, dans cet état d'esprit, permettre d'un autre côté de saccager à ce point des formations qui sont extrêmement nécessaires et qui portent haut les couleurs de notre ville, y compris à l'international.

C'est assez incompréhensible.

Bref, dans cette DPC, des thématiques essentielles évidemment. J'imagine que c'est le fruit d'une réflexion profonde sur l'avenir de notre ville. Mais il me semble que ce qui concerne la justice sociale, la lutte contre la pauvreté, l'émancipation des Namuroises et Namurois les plus fragiles mériterait d'être encore renforcé et surtout davantage détaillé.

On le sait, les défis sociaux à Namur sont nombreux. Malgré les actions menées par le CPAS – et j'en profite pour féliciter la nouvelle Présidente, félicitations Dorothée pour ce nouveau mandat, je ne doute pas que tu le prendras à bras le corps – notre ville doit progresser. La précarité, dans certains quartiers, les familles monoparentales (il y avait aujourd'hui un colloque à ce sujet) peinent à joindre les deux bouts. Les jeunes décrocheurs scolaires sont toujours plus nombreux et la crise du logement frappe de plein fouet les plus vulnérables.

Pour le logement, mon collègue Fabian Martin vient d'en parler et largement. On a quand même l'impression que la DPC semble insuffisante face à la crise du logement. Les objectifs manquent d'ambition pour augmenter l'offre de logements publics, qui est un élément central pour garantir un droit au logement accessible à toutes et à tous.

Sur la fiscalité, les financements publics, on a l'impression de manquer un peu de mécanismes innovants. On aurait pu proposer, par exemple, des bons communaux pour financer des infrastructures sociales, environnementales, en mobilisant l'épargne locale.

Aujourd'hui, l'approche qui est abordée par l'actuelle majorité, pour répondre aux enjeux de logements, de mobilité, de transition écologique, nous semble évidemment être plutôt de la rigueur budgétaire.

Rappelons que cette rigueur budgétaire doit être équilibrée avec des projets sociaux et climatiques plus ambitieux.

En termes de sécurité, on a l'impression que la politique plutôt sécuritaire qui est proposée pourrait exacerber un sentiment chez les citoyens qui est ce sentiment d'être perpétuellement contrôlé et ne pas s'attaquer aux causes structurelles de l'insécurité, qui finalement reste la grande précarité, l'exclusion sociale.

Un certain nombre d'ambition donc pour éradiquer la pauvreté. C'est ce que nous devons faire pour un avenir meilleur. Des actions fortes qui ne transparaissent pas dans la DPC. Vous allez me dire que vous allez faire un plan pour la législature, j'imagine que l'on verra tout cela dans le futur document.

Nous attendrons évidemment Madame la Présidente avec des propositions, par rapport aux services sociaux, aux aides aux plus précarisés des Namurois. Ces mesures seront fondamentales pour réduire ces écarts-sociaux, encore accentués par les différentes crises que nous avons traversées.

Et pourquoi pas, tenter de réduire les écarts socio-économiques entre les différents quartiers de notre ville? On sait que c'est aussi une réalité: Namur n'est pas un et unique, il y a des quartiers différents, des quartiers où l'on vit bien, des quartiers où l'on vit moins bien et des

quartiers où peu de gens ont le bonheur de vivre dans la dignité.

Essayons aussi que notre Ville puisse assurer un certain ascenseur social.

Sur la sécurité, que j'ai abordée très rapidement aussi. Dans la DPC, il n'y a pas une ligne sur les agents de quartier. Le volet préventif, pour nous, n'est pas suffisamment abordé. Certes, il y a la question d'une zone Vigilis, les gardiens de la Paix. Tout cela est assez dissuasif, certes mais sur le fond, comment faire pour faire en sorte que ce sentiment d'insécurité ne soit plus aussi exacerbé et qu'il y ait cet effet de rassurer nos citoyennes et citoyens, là où ils se trouvent, là où ils vivent?

Sur la gouvernance participative, vous le mentionnez bien sûr, vous en faites état mais on ne voit pas beaucoup de mécanismes concrets qui seraient décrits. Bien sûr, vous avez déjà abordé les budgets participatifs, lors des précédentes législatures, mais on ne voit pas par exemple l'idée de référendum, l'idée des pétitions, tout ce qui aujourd'hui fait la vie démocratique citoyenne, si l'on peut l'appeler comme cela et qui est appelée de tous ses vœux par toute une série d'associations.

Bref, on a quand même l'impression qu'il y a quand même une certaine réticence à partager le pouvoir avec les citoyens aujourd'hui.

Une question qui pourrait peut-être émerger aussi et que l'on ne retrouve pas dans votre DPC, c'est la question des plaines. Nos citoyens, parfois, éprouvent des difficultés avec nos services communaux, avec des explications qui n'ont peut-être pas été suffisantes ou pas bien comprises. Je pense que l'on pourrait vraiment créer un service de médiation pour traiter des plaintes communales, en partenariat avec le Médiateur wallon. Je pense que des propositions ont déjà été faites à plusieurs reprises mais malheureusement, elles n'ont jamais reçu d'accueil positif. Je souhaiterais avoir votre avis sur cette perspective éventuelle de pouvoir fonctionner avec le Médiateur wallon. Il y a plus d'une quarantaine de communes – on l'a dit au Parlement, on a plusieurs collègues ici maintenant dans la salle, qui ont entendu le médiateur s'exprimer. On pourrait, pourquoi pas, ajouter quelques lignes à cet égard dans notre DPC. C'est aussi une manière de jouer la transparence. C'est aussi une manière d'améliorer nos services et c'est aussi une manière de faire comprendre au citoyen qu'on le prend pleinement en considération.

Peut-être en termes de solidarité intergénérationnelle et intercommunale également, la DPC ne prévoit pas d'action ambitieuse pour intégrer les jeunes, les seniors, les familles précarisées dans une dynamique qui soit vraiment cette dynamique locale namuroise. C'est ce que l'on aurait pu être tenté de retrouver.

J'appuierai aussi sur les propos que vient de tenir ma collègue, Cécile Geudvert, si on veut vraiment que nos jeunes namurois préfigurent le Namur de demain, alors il faut leur donner de l'espoir. Il faut leur donner l'envie. Il faut peut-être mettre en place plus d'actions pour qu'ils s'intègrent dans la société, qu'ils s'intègrent dans notre volet communal. Pourquoi pas créer des espaces de stages? Pourquoi pas leur donner l'opportunité (cela existe à Nantes par exemple) de s'inscrire sur une liste et qu'ils soient fait appel à eux pour venir aider dans les services communaux quand il y a une surcharge, avec un contrat d'étudiant très temporaire, exceptionnel ou aider lorsqu'il y a de grandes manifestations?

Bref, je pense qu'il y a moyen de réfléchir à l'inclusion, avec des propositions beaucoup plus novatrices et beaucoup plus inclusives.

En ce qui concerne l'économie et donc la création d'emplois, on peut lire notamment: "Il faudra identifier les zones propices à l'accueil des futures activités économiques sur notre territoire, dans une démarche concertée". Notre groupe ne peut s'empêcher d'être questionné sur le caractère un peu vague des intentions et notre impatience de voir comment se concrétiserons vos initiatives créatrices d'emplois à Namur.

Nous sortons quelques-uns ici, d'une réunion au Bureau Economique et c'est peut-être accessoire mais je pense qu'il est important de le signaler. Des entreprises qui souhaitent s'implanter sur nos parcs d'activités économiques se voient essuyer un refus de raccordement à l'électricité, en raison de la saturation de l'alimentation. Je tire un signal d'alerte ici. On vit bien, on a notre électricité mais c'est quand même une question fondamentale: les nouveaux modes de consommation, les raccordements pour l'alimentation de la mobilité (les véhicules

électriques, ce sont des raccordements qui fleurissent un peu partout), les nouveaux modes plus écologiques avec les panneaux mais aussi les décrochages sur les réseaux enclenchent beaucoup de difficultés et donc c'est probablement quelques choses qui devrait retenir l'attention de notre Conseil communal également, pour essayer d'avoir des leviers et faire en sorte qu'il n'y ait pas de barrage à l'installation d'entreprises sur notre territoire, en raison simplement du manque d'opportunité de l'alimentation électrique.

Nous entendons aussi et partageons d'ailleurs votre souhait de voir renforcer les commerces de proximité. Nous restons plutôt sceptiques quant à votre volonté d'être aux côtés des petits indépendants parce que, quand on vous voit Monsieur le Bourgmestre mais aussi le négociateur, faire un peu cœur avec le potentiel gouvernement fédéral qui devrait être institué (apparemment pas encore pour l'année 2024 mais pour l'année prochaine) pour imposer le modèle d'ouverture du dimanche. À lire les retours de commerçants dans la presse nationale ces derniers temps, c'est aux grandes enseignes que profiteraient l'opération, au détriment de la qualité de vie des travailleurs et des indépendants concernés.

En ce sens, nous attirons votre plus particulière attention sur un équilibre fragile quant au développement commercial namurois, un thème – vous le savez – qui nous a beaucoup mobilisé et qui nous mobilisera encore au-delà de nos différences, notamment avec l'arrivée du projet au square Léopold. Il y va de la survie de notre ville et de son attractivité.

J'ai recherché les mots, dans votre Déclaration de Politique Communale, artisanat ou artisan, je n'ai rien trouvé. Je m'en suis trouvée fort déçue évidemment parce que le capital de notre ville, c'est aussi la force de ses commerçants, ses commerçants locaux et son artisanat. Pas un mot dans notre Déclaration.

J'ai recherché aussi mixité sociale ou économie sociale, j'ai bien trouvé circuit court, cela oui mais économie sociale, bizarrement, ne figure pas parmi votre ambition. J'espère que vous aurez l'occasion de vous rattraper à l'avenir.

Je voudrais aussi, en conclusion, dire qu'à l'entame de cette déclaration politique, vous commencez par l'idée que suivant des chemins différents, majorité et opposition partagent un même objectif, celui d'améliorer le quotidien de notre population et donc d'accroître la qualité de vie à Namur. C'est vrai.

C'est vrai mais notre différence ne s'arrête cependant pas à une question de chemins ou de moyens, elle porte sur la définition même de cette population. La nôtre, la vision des socialistes, la conception de gauche est infiniment plus large et plus inclusive que celle que vous laissez transparaître dans cette Déclaration.

Vous voulez un Namur où il fait bon vivre, certes, mais cela tranche avec la dégradation constatée par toutes et tous au cours de ces 15 dernières années.

Nous voulons une amélioration pour toutes et tous et pas pour celles et ceux qui ont encore la chance de pouvoir continuer à vivre dans notre ville demain et leurs enfants après elles et eux dans une capitale qui continue à appartenir à ces habitants et pas seulement à celles et ceux qui peuvent se permettre d'y habiter décemment.

Pour nous, cette Déclaration de Politique manque d'ambition sociale, de vision environnementale et de mesures concrètes pour répondre aux défis de notre ville. Nous, les socialistes, nous voulons une ville où chacun et chacune à sa place, où chacune et chacun peut se loger, se déplacer, s'épanouir et surtout vivre dignement. Une ville solidaire, durable et inclusive à la hauteur des attentes des Namuroises et des Namurois.

En général, nous, à la gauche, on veut se concentrer sur les solutions structurelles pour garantir l'équité sociale et la transformation des quartiers. On trouve dans cette Déclaration des réponses qui sont trop techniques ou immédiates, axées sur l'ordre et la sécurité.

Bref? Nous souhaitons demain participer à une politique qui place la dignité humaine au cœur de nos préoccupations en tant qu'élus. Cela nécessitera du temps, des ressources aussi et surtout une volonté politique forte et alors là, vous pourrez compter sur notre opposition constructive et toujours vigilante pour avancer dans cette direction.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Martin, Madame Geudvert et Madame Tillieux. Je n'ai pas respecté l'ordre parce que c'était plus cohérent, finalement et donc je suis désolé pur Madame Jacquet qui n'a pas pu enchaîner après Monsieur Bruyère mais on y reviendra après.

Donc la parole est à Monsieur Demarteau.

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR:

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège et chers collègues du Conseil communal,

Nous sommes fiers en tant que libéraux au travers de notre groupe et nos 2 Echevines et je rassure nos collègues Ecolo qui seront là à temps plein et bien sûr dévouées avec leur vision politique à elles, avec leurs réalités locales et l'apport de notre groupe et de la majorité, il n'y aura pas de pouvoir qui viendra d'autre part. Nous sommes bien sûr uniques et nous connaissons, je pense, mieux que personne, ce qui peut se faire dans notre ville.

Nous sommes fiers de pouvoir doter de Namur d'une vision claire pour les 6 années à venir. Cette DPC est un outil qui guidera tous les projets et les propositions que nous adopterons durant la législature qui arrive.

Namur va entrer dans une nouvelle ère, l'ère où nous devons concilier ambition et pragmatisme pour répondre aux défis d'aujourd'hui, ceux qu'on a déjà connu lors de la dernière législature.

C'est vrai que lors de la lecture de la DPC en 2018, on ne s'attendait pas aux crises successives et aux nombreux défis qui nous attendaient. On espère que cette législature qui s'annonce déjà plus compliquée ne viendra pas encore se compliquer davantage.

Notre projet politique libérale au sein de cette majorité repose sur une vision claire, faire de Namur un territoire toujours exemplaire en matière de sécurité, de dynamisme économique, de transition écologique et de qualité de vie pour toutes et tous.

La sécurité et la qualité de vie, une priorité absolue pour le groupe MR parce que la sécurité est la 1ère condition du bien-être et du développement. A Namur, pour le MR, elle est au cœur de nos préoccupations.

Nous avons fait de la protection des Namuroises et des Namurois notre priorité pour les années à venir. Nous allons adopter une stratégie globale en renforçant, par exemple, les moyens policiers et non pas uniquement, comme on voudrait le caricaturer sur l'aspect de répression mais aussi des policiers comme des acteurs de terrain, de lien et de social comme on a déjà pu le faire lors de la dernière législature.

Les policiers sont là pour avant tout être au service des citoyens et pouvoir les accompagner sur beaucoup – et on ne se rend pas toujours compte et on stigmatise – mais sur beaucoup d'aspects de leur vie quotidienne.

On veut mettre aussi en place des zones qui permettent un maillage plus important de l'espace publique comme les zones Vigilis et ne laisser aucune zone sans vigilance, lutter encore plus contre les incivilités et le trafic de drogues.

Nous refusons, par exemple, que certains quartiers deviennent des zones de non droit et où la mendicité agressive, la toxicomanie ou les nuisances sonores vont bon train. Ces problématiques doivent être combattues avec fermeté bien sûr mais avec des solutions sociales adaptées.

Nos espaces publiques doivent donc être des endroits où les familles, les commerçants et les touristes se sentent en sécurité. C'est pourquoi nous investirons dans l'apaisement de nos quartiers en améliorant l'éclairage et en créant des espaces zen et en développant des cheminements piétons et cyclistes.

Et oui, ces travaux d'embellissement de certains endroits ne sont pas simplement du blingbling ou de la poudre de perlimpinpin mais c'est aussi améliorer et c'est un aspect important pour

les habitants, pour les commerçants et pour ramener de la sécurité et du lien social dans nos quartiers.

Enfin, on n'oubliera pas la sécurité routière qui a été un des aspects, notamment avec les rodéos urbains, qui a été largement débattu en début de dernière législature et il faut toujours y rester vigilant.

En matière de tourisme et de commerce, nous voulons être un moteur pour l'économie locale. Namur a et aura encore un potentiel immense en matière de tourisme et de commerce et notre ambition est de l'exploiter clairement.

Nous voulons donc que le centre-ville redevienne un véritable moteur économique et culturel, capable d'attirer les Namuroises, les Namurois, les visiteurs d'un jour, d'un peu plus et même des investisseurs en commençant par relancer notre commerce local, en dynamisant les rues, en soutenant le développement du piétonnier et du square Léopold, projet qui, maintenant, nous espérons, verra le jour lors de cette prochaine législature; un nouveau projet qui combine aujourd'hui logements, bureaux et services qui créera un centre-ville dynamique et qui répond aux attentes des Namuroises et des Namurois.

Nous soutiendrons également les circuits courts et les initiatives comme l'économie circulaire pour renforcer le lien entre les producteurs locaux et les commerçants. Les villages seront d'ailleurs des lieux privilégiés pour le retour du commerce de proximité.

Namur peut être aussi une destination touristique incontournable en utilisant les moyens qui sont déjà à notre disposition comme la Citadelle qu'aucun Namurois ou Namuroise ne peut louper.

Il y aura aussi des opportunités qui arrivent, Namur capitale de la Culture en 2030 ou d'autres qui s'ouvriront à nous, nous en sommes sûrs.

Les bords de Meuse et de la Sambre, en étant une ville d'eau, seront davantage valoriser avec des aménagements attrayants pour nos familles et nos enfants.

Nous favoriserons également le développement d'infrastructures adaptées parce que, même si certains le disent, l'arrivée, par exemple, d'une salle de concert est quelque chose d'attendu par beaucoup et même par la jeunesse parce que beaucoup préféreraient pouvoir consommer dans leur ville comme ils le font sur Namur lors de périodes de grands festivals et ils aimeraient pouvoir consommer sur Namur et ne pas se déplacer à d'autres endroits.

Nous croyons donc en un commerce et un tourisme basés sur l'économie locale, à son service et capable de créer des emplois et dynamiser l'ensemble du territoire.

Le logement et l'inclusion sociale seront des éléments pour ne laisser personne de côté. Le logement est un droit fondamental et nous devons faire face à la pression croissante qui pèse sur les familles namuroises ou celles qui veulent le rester ou le devenir.

La politique reposera sur plusieurs axes:

- *lutter contre le logement insalubre et vacant*
- *créer des habitats pour les plus vulnérables*
- *répondre aux besoins spécifiques des familles et des aînés*
- *et en matière d'inclusion, créer un Conseil consultatif des Classes moyennes, élément qui permettra de mettre en avant des éléments que cette classe moyenne qui disparaît peut avoir comme problématiques.*

L'accès a un logement décent est un pilier essentiel pour garantir la dignité et l'autonomie de chacun. Par ailleurs, nous travaillerons avec des acteurs sociaux pour renforcer la cohésion et l'inclusion dans les quartiers les plus fragiles.

La Régie foncière qui sera gérée conjointement avec la politique du logement deviendra un outil et un acteur privilégié pour le logement namurois.

Gouverner, c'est aussi faire preuve de responsabilités et la gestion devra être rigoureuse et responsable. Notre politique reposera sur une gestion budgétaire rigoureuse où chaque euro investi servira à améliorer réellement la vie des Namuroises et des Namurois.

Nous en sommes conscients, les prochaines années seront difficiles en matière de finances locales. Nous devrons donc choisir la trajectoire que nous voulons donner à notre ville, ses villes, ses villages avec une enveloppe qui ne sera pas extensible.

Plus que jamais, nous affirmons notre volonté de ne pas augmenter la pression fiscale sur les Namuroises et les Namurois. Et c'est pourquoi nous saisirons toutes les opportunités existantes et futures pour continuer à développer des projets comme, par exemple, des partenariats forts entre le public et le privé.

Nous continuerons d'encourager la participation citoyenne sur toutes les initiatives pour coconstruire les projets tout en veillant à simplifier les démarches administratives pour chacun et chacune et renforcer l'exemplarité de nos services publics.

N'oublions pas la transition écologique et la mobilité douce. Namur doit être une ville où il fait bon vivre aujourd'hui et demain. Cela passe notamment, et comme projet majeur, par la piétonnisation de notre centre-ville, sa végétalisation mais aussi son fleurissement parce qu'on ne peut l'oublier mais Namur a déjà été une des villes les plus fleuries et nous espérons revoir cet aspect dans nos rues à l'avenir.

La vision du MR est donc claire, un territoire durable et adapté au défi climatique de demain comme on nous l'a rappelé lors des inondations de 2021.

En conclusion, cette Déclaration de Politique Communale est le reflet de multiples projets et ambitions pour notre commune. La liste est longue et notre volonté n'était pas de refaire maintenant la lecture.

Namur est une ville de son histoire avec un grand H, de sa diversité et de ses talents mais c'est ensemble, au sein de ce Conseil, que nous pourrons transformer cette richesse en opportunités pour toutes et tous.

Namur avec sa sécurité, ses commerces, son logement et sa transition écologique, ce sont les 4 piliers sur lesquels elle se construira pour une ville dynamique, juste et prospère. Ensemble faisons de Namur un modèle de progrès et de qualité de vie en Wallonie.

Je souhaitais ensuite réagir sur quelques petits éléments alors la 1ère chose, c'est que oui, nous continuons à mettre en place une politique libérale et lorsqu'on entend qu'on a peur que le MR ait certaines matières en main, et bien nous, nous sommes toujours prêts à prendre les matières et nos responsabilités sur tout ce qui peut exister.

Et donc lorsque certains ne s'étonnent pas que nous continuions la politique que nous avons déjà menée et bien nous en sommes fiers parce que nous sommes dans la continuité de nos valeurs. Et cela prouve qu'elles restent intrinsèquement liées à toutes nos actions.

Ensuite lorsqu'on entend – et cela, je ferai un petit clin d'œil à mon collègue juste à ma droite – que rien n'a été fait pour les voiries et les trottoirs alors que bien avant, ils nous a été dit que planifier et avoir des choses qui sont planifiées et en tout cas, qui peuvent avoir un budget qui est réel et qui permet d'avoir des voiries et des trottoirs qui sont entretenus sur un long terme, c'est beaucoup mieux d'avoir un plan qui est global et qui montre à tout le monde que tout est prêt que d'avoir du copinage pour refaire un trou ou un autre dans une voirie qui ne servira, au final, qu'à détériorer et à réparer, des réparations qui coûteront encore plus chères au portefeuille des Namuroises et des Namurois.

Certains ne veulent toujours pas l'entendre mais nous sommes convaincus que ce plan à long terme portera encore ses fruits.

C'est en tout cas, ma 1ère intervention en tant que Chef de groupe, avec fierté et je peux vous dire que le travail est colossal mais que le groupe MR et ses 2 Echevines sont prêts à affronter les 6 années à venir.

Merci.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Demarteau.

La parole est à Madame Lazaron.

Mme G. Lazaron, Cheffe de groupe Les Engagés:

Merci Monsieur le Président.

C'est donc au nom du groupe Les Engagés que je vais vous livrer notre position.

Vu le nombre assez conséquent de notre groupe au niveau des Conseillers, nous n'avons pas partagé la parole mais c'est bien la position du groupe sur la Déclaration de Politique Communale que je vais vous partager.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier le Collège et toutes celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document ambitieux.

Certes, force est de constater que nous n'avons pas la même vision, nous n'avons pas la même lecture et c'est tout-à-fait respectable.

Construire une vision pour notre commune, c'est penser aux défis d'aujourd'hui tout en préparant l'avenir des générations futures. C'est un exercice de responsabilité, de concertation et souvent de courage.

Cette déclaration témoigne d'une ambition forte pour Namur, elle repose sur des fondations solides et propose une vision claire, durable et inclusive pour les années à venir.

Alors pour Les Engagés – et je ne vais pas faire durer le suspense trop longtemps – c'est bien sûr oui. Oui, nous voterons favorablement sur cette déclaration et ce vote ne relève pas d'une évidence, ni d'une simple formalité politique. C'est un vrai vote d'adhésion mais aussi d'un engagement pour le futur de notre ville et de ses habitants. Et quand je parle de la ville, je pense bien sûr au grand Namur, au centre urbain et tous nos villages.

Oui, nous soutenons pleinement cette Déclaration de Politique Communale car nous croyons en l'ambition qu'elle porte, une ambition pour Namur, celle d'une ville où il fait bon vivre et où l'on veut que la sécurité, la propreté, l'audace, la générosité et le dynamisme culturel et sportif créent un cadre de vie épanouissant pour toutes et tous, des enfants aux aînés et quel que soit le genre ou leur orientation sexuelle.

Nous ne doutons pas de l'ambition de chacun des membres du Collège, ni de leur détermination à mener leurs projets et nous leur apporterons notre soutien.

Je vais vous mettre en lumière quelques priorités essentielles qui figurent dans cette déclaration.

La transition écologique affirmée. En effet, l'engagement de Namur en faveur de la résilience climatique, de la biodiversité et de la qualité de vie est à saluer. Des initiatives comme le Plan Air Climat Energie, le maillage des pistes cyclables ou encore la végétalisation et le fleurissement des espaces urbains montrent une volonté claire de continuer à s'impliquer dans les défis environnementaux.

Ensuite, la sécurité et la cohésion sociale renforcée. Nous partageons la nécessité de garantir un territoire apaisé et inclusif en combinant solidarité et fermeté face aux incivilités pour le bien-être de tous aussi bien dans nos centres urbains que dans les milieux ruraux. La sécurité des citoyens restera une priorité essentielle. Sans nul doute, la solidarité envers les personnes les plus fragilisées de notre société sera toujours au cœur de nos préoccupations, ce qui est notamment prouvé par la dotation au CPAS.

L'accessibilité au logement. La volonté de créer davantage de logements accessibles, de lutter contre l'insalubrité et de viser le zéro sans-abrisme d'ici 2030 est une ambition qui incarne un réel engagement pour les plus vulnérables.

Le soutien à l'économie locale et à l'innovation. Les initiatives telles que le soutien au circuit court, la promotion de l'entreprenariat et l'attention portée à l'économie circulaire numérique témoignent d'une dynamique économique qui répond aux besoins d'aujourd'hui tout en préparant l'avenir.

La jeunesse et l'éducation comme priorités. Notre objectif étant d'améliorer les conditions de vie des familles, l'accent est mis sur l'éducation, le milieu de la petite enfance, les infrastructures scolaires et le bien-être des jeunes. Ce sont des priorités essentielles pour bâtir une ville où chaque enfant, chaque jeune trouve sa place pour un avenir prometteur, ce qui

influence indéniablement le bien-être et donc la santé mentale des familles, des jeunes.

Le rayonnement culturel et international. Placer la culture au premier plan des préoccupations communales, miser sur l'accès à la culture pour tous, c'est garantir l'émancipation de chacun à chaque étape de sa vie. La candidature de Namur pour devenir la capitale européenne de la culture en 2030 et de soutenir des évènements comme le KIKK, par exemple, renforce notre attractivité et notre dynamisme culturel.

Ces priorités traduisent une volonté claire tout en restant lucide sur les défis financiers et structurels à relever et ils sont énormes et bien réels.

Il est également de notre responsabilité d'être vigilants et constructifs. Une Déclaration de Politique Communale ne peut se limiter à des ambitions générales. Nous les Conseillers, nous attendons des mesures concrètes, des budgets associés et un calendrier d'actions précis pour assurer la réalisation de cette vision. Notre devise est et restera: "Parler vrai et agir juste".

Enfin, je tiens à relever dans cette Déclaration de Politique Communale la nécessité d'une approche participative. Les Namurois doivent rester au cœur des décisions qui impactent leur cadre de vie.

Organiser des consultations publiques régulières, renforcer les partenariats avec les acteurs locaux et le milieu associatif car ce travail collectif permet de faire évoluer notre ville avec et pour ses citoyens.

Alors nous, Les Engagés, Conseillers Engagés, nous soutiendrons bien évidemment le Collège dans ses missions mais nous ne serons pas simplement des presse-boutons. Nous remplirons notre rôle d'élus en étant les relais des préoccupations de nos concitoyens auprès du Collège. Nous resterons les porte-voix des Namurois qui nous ont, par leur confiance, confier cette mission.

Avec le groupe MR, nous souhaitons travailler, continuer à travailler en bonne collaboration dans un esprit constructif. Du côté de l'opposition, nous espérons également une attitude constructive car les enjeux qui nous attendent doivent transcender nos différences.

Malgré le vocabulaire souvent utilisé dans le domaine politique, on est acteur, on joue un rôle, je viens de parler d'enjeux, faire de la politique, ce n'est pas un jeu. C'est une mission importante qui touche l'intérêt général. Ensemble, nous devons relever les défis sociétaux et apporter des réponses concrètes aux besoins des citoyens.

Enfin, je tiens à exprimer ma profonde conviction dans le service public. A ce titre, je m'adresse à Madame la Directrice générale pour qu'elle transmette à l'ensemble de nos services administratifs et techniques notre reconnaissance et notre volonté de continuer à collaborer dans un climat de respect mutuel et de confiance.

Et en conclusion, cette Déclaration de Politique Communale est une base prometteuse pour continuer à faire de Namur une ville résiliente, inclusive, rayonnante. Administration et politique sont 2 piliers d'une même mission, celle de servir avec efficacité les Namurois. Ensemble, rendons possible ce qui est nécessaire.

Je vous remercie de votre écoute et maintenant, nous avons hâtes de vous écouter.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Lazaron.

Madame Jacquet, vous avez la parole.

Mme F. Jacquet, Conseillère communale PTB:

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Bourgmestre,

Chers collègues,

Donc nous voici au commencement d'une nouvelle législature et avec enthousiasme, nous nous apprêtons à aborder ce mandat avec détermination.

Ce moment, c'est l'occasion rêvée de se concentrer sur l'avenir de notre belle commune,

Namur, qui porte en elle une immense richesse humaine et sociale. Le groupe PTB sera au rendez-vous de tous les débats, prêt à défendre les intérêts de notre peuple et à bousculer les vieilles pratiques qui profitent à une minorité.

En tant que marxistes, nous avons bien sûr porté une attention particulière au programme de tous les partis représentés dans cette assemblée. Bien entendu, c'est surtout sur le programme de notre nouvelle majorité que nous avons concentré nos efforts.

Et pour être honnêtes, nous avons trouvé des points de convergence. Prenons, par exemple, la question du nouveau bassin de natation pour Namur, une ville qui compte plus de 110.000 habitants. Bien que nous eussions préféré préserver ce qu'on avait déjà, on a conscience que des choix ont dû être faits.

Nous veillerons cependant à ce que cette construction ne serve pas à enrichir des intérêts privés mais soit pensée et réalisée dans le respect des besoins de la population. Ce projet comme tant d'autres ne peut être un simple investissement pour le capital. Il doit servir avant tout le bien-être de nos enfants. Ils méritent de pouvoir apprendre à nager dans de bonnes conditions et nous serons là pour porter cette voix et nous assurer que cette nouvelle piscine soit bien publique.

Dans un même ordre d'idées, la sécurité dans notre ville sera un point d'attention majeure et force est de constater que les notes gouvernementales qui ont fuité ne laissent rien présager de bon pour les polices locales.

Mais plutôt que de céder à la tentation d'une politique répressive et technocratique, qui veut faire placer des caméras pour de la sécurité, nous, PTB, faisons le choix d'investir dans l'humain. La véritable sécurité, celle qui protège et qui rassure, se construit par des emplois, par la présence de policiers formés et proches de la population.

Nous souhaitons une police de proximité, une police qui ne soit pas un instrument d'isolement ou de contrôle mais une véritable force bienveillante, à l'écoute des citoyens où l'humain est au centre de ses priorités.

Nous imaginons une ville où l'insécurité n'est qu'un souvenir lointain, une ville où chaque habitant qu'il soit jeune ou âgé, homme ou femme, puisse évoluer librement sans la crainte de la violence.

Une ville où les femmes n'auraient plus à se donner rendez-vous pour traverser le centre en toute sécurité, où les jeunes pourront passer des moments agréables sans être interpellés par la criminalité.

Oui, nous aspirons à un changement profond mais ce changement passera par des investissements conséquents, plus d'emplois, plus de policiers, plus de formations et surtout plus de moyens pour protéger notre population.

Il est temps que notre commune prenne ses responsabilités face à un gouvernement qui préfère sacrifier les services publics au profit d'une austérité dévastatrice.

Je souhaite profiter de cette 1ère session pour réitérer nos remerciements à tous nos électeurs et nous leur assurons que nous mettrons, en fait, tout en œuvre pour préserver leur ville, leurs emplois, leurs loisirs, le tout dans un état d'esprit collectif, progressiste et constructif.

Nous sommes ici pour les défendre et nous sommes ici contre un système qui ne pense qu'à son profit. Ensemble, nous voulons construire un avenir meilleur pour Namur, un avenir fondé sur la justice sociale et l'égalité.

Je vous remercie.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Jacquet.

Monsieur Simon a demandé la parole, je vous la passe bien volontiers.

M. A. Simon, Conseiller communal PTB:

Merci beaucoup.

Moi, c'est la première fois ici que je m'exprime dans ce Conseil. C'est avec beaucoup de fierté et comme l'a dit ma camarade Jacquet, je remercie tous les électeurs qui m'ont porté jusqu'ici et le collectif.

Vous m'excuserez, je suis jeune. Je sors des études, je n'ai pas l'amour des grands discours. J'ai plus des questions sur le monde qui m'entoure et notamment plusieurs points que j'ai retrouvés dans la DPC et que je vais exprimer ici; DPC que j'ai trouvé très intéressante parce qu'elle est révélatrice des évolutions sur notamment les préoccupations gouvernementales des différents partis de la majorité. Et en tant que jeune qui s'est beaucoup intéressé et investi dans la lutte climatique, cela fait plaisir à voir.

En parlant de revendications qu'on trouve dans la DPC sur le climat, il y en a plusieurs qui m'ont interpellées sur lesquelles j'avais un peu des questions, des doutes, où je voulais des éclaircissements notamment en parlant de bétonisation.

Avec les ambitions qui étaient relevées dans la DPC, je les trouvais presque parfaites me semblent presque parfaites, ambitieuses, en même temps réalistes.

Mais malheureusement, nous ne sommes plus en 1990 et tout ce que j'ai lu, des rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) mais aussi des associations namuroises et belges telles que le Canopea, des associations, des scientifiques, des citoyens que j'ai rencontrés dans la lutte, c'est insuffisant que de limiter la bétonisation des sols. Ce qu'il nous faut, c'est un arrêt immédiat de la bétonisation.

Dans le contexte actuel où les conséquences de l'artificialisation des sols sont de plus en plus tangibles et viables, visibles même telles que les inondations, la perte de biodiversité, les îlots de chaleur en centre-ville mais aussi dans les zones alentours, on demande effectivement cet arrêt de l'expansion du béton.

La dernière déclaration de Canopea, qu'on peut lire sur leur site, met d'ailleurs en avant un constat clair: "la législation actuelle est insuffisante pour répondre efficacement à l'urgence environnementale".

Du coup, moi, ce que je me disais, c'est que c'est bien de la suivre mais si les mesures en place restent timides et sont donc inadaptées face à l'ampleur des défis climatiques et écologiques, il faut faire quelque chose.

Ce que j'ai lu dans les rapports du GIEC, c'est qu'on appelle à une transformation structurelle du modèle d'aménagement du territoire. Cela implique non seulement d'arrêter de bétonner tout de suite mais aussi de privilégier la densification intelligente comme vous évoquez dans la DPC mais dans la DPC, je n'ai pas trouvé de mesures concrètes pour vraiment voir sur quoi reposer cette densification intelligente.

Du coup, la question que je me posais sur cette densification, c'est: "Est-ce que la Ville et la commune va continuer à bétonner une partie de la ville et alentours et à développer des zonings industriels en périphérie?"

Si oui, pour nous, ce choix est inquiétant parce qu'il augmente naturellement les déplacements en voiture, faute d'une offre suffisante des TEC que beaucoup de jeunes autour de moi ont signalé. On n'a pas suffisamment de transports en commun.

Dans la DPC, on dit: "On va densifier la ville et augmenter les services dans les villages pour diminuer l'étalement urbain et les distances de transport".

Je me suis donc rendu en commission pour savoir si cela allait et oui, j'entends qu'on reconnaît que les transports en Belgique représentent beaucoup d'émissions, 23,4 % des émissions de dioxyde de carbone et que la volonté est bien en théorie sauf que on dit maintenant qu'il n'y aura pas de de nouveaux services, pas de nouvelles antennes communales de l'administration, pas de nouvel Hôtel de Police, ce qui aurait été bien justement pour justement réduire les déplacements.

Pire, si on parle de nouveaux zonings aux abords de la ville, qu'est-ce qu'il se passe? Moi, du coup, Je vois qu'on parle de vouloir réduire la mobilité pour des raisons d'augmentation des services mais dans les faits, on va au contraire l'augmenter parce que pas de transports en commun et pas de nouvelles antennes.

Du coup, à l'heure où la question devient cruciale, en quoi est-ce que ces choix répondent à l'ambition affichée de préserver les espaces naturels, de limiter les émissions de dioxyde de carbone et de développer une ville plus résiliente?

Pour la suite, sur les arbres qu'on va installer dans le nouveau parc Espena, qui sont censés remplacer le parc Léopold, une partie des arbres de la rue Roger, du boulevard Mélot, etc., j'entends tout à fait qu'une partie des arbres qui vont être abattus sont malades mais premièrement, tous ne sont pas malades et en second lieu, ce parc Espena va coûter une fortune au lieu d'utiliser cet argent pour développer les parcs existants et replanter ailleurs en ville. A nouveau, ma question: Pourquoi? En quoi est-ce que cela fait sens?

On aimerait aussi, comme l'a dit ma camarade Farah, apporter notre soutien sur certains points notamment sur la végétalisation des bâtiments mais ce qui nous manque encore ici, c'est une bonne vue sur cette végétalisation des bâtiments. On aimerait savoir quels bâtiments vont être visés par cette végétalisation, avec quelles plantes, basés sur quelles études qui disent que ce sont les végétaux pertinents pour une ville et un climat comme le nôtre. À quel coût, où est-ce qu'on achète ça? À quelles entreprises on fait appel? Ce sont toutes des questions que je me posais et que j'espérais que le Conseil puisse me répondre.

Ensuite, toujours dans la DPC, on parle beaucoup de réparer et de rénover les bâtiments. Au PTB, cela a aussi été un point important de campagne tant en juin qu'en octobre.

Et sur ce souhait, on vous soutient tout à fait et on vous fait tout à fait confiance d'aller chercher les fonds publics et les services publics nécessaires que pour ce faire parce qu'on l'a vu avec la clôture du budget en novembre dernier – mais je suppose qu'on le verra aussi ce soir – c'est que si on fait cela sur fond propre, ce sera une catastrophe. Et si c'est une catastrophe, soit on le fait et les fonds vont mal, soit on ne le fait pas parce qu'on n'a pas les fonds.

Du coup, comme dit le slogan des Engagés "Parler vrai, agir juste", est-ce qu'on pourrait me parler vrai et me dire tout ce qui concrètement va être fait sur l'isolation et la rénovation des bâtiments? Avec quel argent? Quelles ambitions vous avez sur ces rénovations et ces isolations? L'objectif à la fin de la mandature, c'est combien de bâtiments rénovés et isolés? Et à que coût?

Aussi et bientôt enfin, on a parlé dans la DPC d'une coopérative d'énergie et on la soutient tout à fait aussi si elle est conçue dans un cadre qui garantit sa tenue démocratique; une coopérative, par exemple, qui est tenue majoritairement par des acteurs publics et des citoyens, avec des mécanismes qui empêchent les opérateurs privés de monopoliser la structure.

Par conséquent ce qu'on ne soutiendra pas, c'est une structure qui, sous couvert de coopérative, s'apparente à une forme de partenariat public-privé comme l'ont été les structures Leclerc en France. On refuse, par exemple, qu'un tel modèle chasse progressivement un contrôle public pour céder la place à une logique de monopole au profit d'entrepreneurs ou d'entreprises privées.

Par conséquent, j'ai 3 questions auxquelles j'espère qu'on pourra me répondre dans le courant de la mandature:

1. *Quelle forme juridique aura cette coopérative?*
2. *Y aura-t-il une limite de parts que le privé peut prendre? Et si oui, à quelle hauteur?*
3. *Est-ce que la majorité a réfléchi à la structure nécessaire que pour empêcher une privatisation progressive par de grands groupes présents sur le territoire qui, au final, en 5 ou 10 ans, auront chassé le public de la structure et en profiteront pour faire de grands profits en ayant de l'énergie, soit pas chère ou pire en la revendant aux citoyens alors que, de base, c'est des fonds communaux?*

On salue aussi les souhaits émis dans la DPC en matière de mobilité mais cependant, les différentes mesures qu'on semble lire au travers de cette DPC nous semblent insuffisantes pour répondre aux ambitions d'une commune à faible émission de carbone.

Mes questions sont donc:

1. *Est-ce qu'on envisage plus de bus gratuits, en travail avec les TEC? Parce que des bus plus grands permettent de mieux absorber les grands nombres de passagers notamment sur les lignes les plus fréquentées telles que la ligne 9 ou la ligne 27 pour ceux qui l'empruntent en heures de pointe pour ne citer qu'elles?*

   Parce que, par exemple, sur ces lignes, on voit que, déjà à la gare, les bus partent en étant pleins à craquer de la gare et cela ne s'améliore pas sur le trajet. Dans les faits, cela dissuade d'adopter les transports en commun au quotidien. Qu'est-ce qui, du coup, va être fait que ce soit en collaboration avec les TEC ou pas?

2. *En second lieu, mon avant-dernière question, est-ce que la commune a comme objectif d' augmenter la fréquence sur les grandes lignes de transport en commun, surtout aux heures stratégiques du matin et du soir? Est-ce que quelque chose est en discussion?*

   Cela permettrait pour nous de savoir ce qui va se faire et de nous inscrire ou pas en continuité ou pas avec la majorité.

3. *Enfin, comme le montre parfaitement l'exemple suisse, une bonne synchronisation des bus avec les horaires de trains permettent de répondre aux besoins des navetteurs quand, par exemple, le train arrive en retard et que du coup, le bus peut attendre pour permettre à ces navetteurs de devenir des usagers du bus. Est-ce que quelque chose est prévu par la Ville?*

Voilà, c'est mes 1ères grandes questions dans ce Conseil. Désolé de ne pas venir avec un discours de volonté politique mais je vous remercie.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Simon et félicitations pour votre 1ère intervention.

Je pense que tout le monde a eu la parole, toutes les demandes ont été rencontrées donc je passe la parole à Monsieur le Bourgmestre.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur le Président.

Voilà donc que nous clôturons 2 heures de prises de parole successives, 2 heures de critiques essentiellement. C'est la loi du genre. A chaque début de législature, c'est comme cela. L'opposition trouve rarement grâce dans le texte qui a été proposé, certains avec un peu plus de pudeur que d'autres – j''y reviendrai – mais toute Déclaration de Politique Communale, dès lors qu'elle a vocation, d'après le Code de la Démocratie Locale, à pouvoir offrir le parfum des ambitions et de la vision pour les 6 ans qui viennent, ne sait être par nature qu'à portée générale.

Et donc là où on attend le nombre exact de chiffres, quelles quantités, combien de ceci, combien de cela, avec quels moyens, je rappelle que le Code de la Démocratie Locale a expressément prévu une autre étape, après la Déclaration de politique Communale, qui est celle du PST, le Plan Stratégique Transversal, qui, à l'attention des nouveaux mandataires, qui eux au moins avaient une bonne raison de ne pas le savoir, la transcription de nos ambitions collectives dans ce Plan Stratégique Transversal devrait offrir plus de précisions sur une série de nos ambitions.

Alors je me permets d'apporter quelques éléments de réponses, je ne vais pas être exhaustif, puisque je ne pense pas que c'est l'exercice qui permettra de nous convaincre respectivement que ce que nous avons comme projet de société est, par nature, meilleur qu'un autre.

J'ai l'humilité pour ce qui me concerne de reconnaître que chacun a la noblesse de défendre un projet politique ou un projet de ville auquel il croit et même si ce n'est pas nécessairement les mêmes que les nôtres, cela n'empêche pas qu'il soit respecté. Et j'ose espérer qu'il en est de même en sens inverse.

Je sais que, pour l'avoir entendu depuis 2 heures, beaucoup de choses sont nulles, mauvaises ou incarnent mal une série des enjeux namurois dont acte. Je pense que chacun des

Namuroises et des Namurois aura l'occasion de pouvoir une nouvelle fois, dans 6 ans, se saisir de cette question et de la réponse qu'il souhaitera y apporter.

Traditionnellement, quand il y a un changement de majorité, à l'échelle d'une ville ou bien d'un parlement régional ou fédéral, il y a souvent une petite période élégante, de réserve que les uns ou les autres, généralement, prennent la peine de s'imposer spontanément pour éviter l'effet boomerang, à aller vertement critiquer des choses qui, finalement, étaient assumées par eux-mêmes quelques jours encore au préalable.

Ce n'est manifestement pas le choix qu'a opéré Ecolo, ce soir, je le respecte. Au moins, je vais pouvoir aller dormir plus serein. Je vous l'avoue que c'est un des gains de vos interventions en dominos cascades et de la tonalité de celle-ci, c'est que j'avais pu penser que vous étiez peinés de ne plus faire partie de la majorité.

A entendre finalement tout le mal que celle-ci dans les 2 branches qui subsistent semblent encore incarner, je suis finalement soulagé pour vous-mêmes de ne plus vous imposer ou vous infliger le soin de devoir travailler encore à nos côtés. Et donc me voilà, déculpabilisé.

Alors j'ai reçu pendant l'exposé puisque grands nombres de citoyens – on le sait – suivent nos débats, aussi des messages fâchés de l'association des 3 X 20 qui jouent au scrabble parce que le mot scrabble n'apparaissait pas dans la Déclaration de Politique Communale.

J'ai aussi reçu un message fâché des responsables, disons, du minigolf qui trouvaient, évidemment, qu'on manquait d'ambition sportive parce que le mot minigolf n'apparaissait pas dans notre Déclaration de Politique Communale.

Et je pourrais multiplier de manière grotesque, à l'envie ce type d'exemples. Franchement, depuis quand la qualité d'un projet et d'une ambition se mesure au nombre de fois où tel mot apparait ou tel autre apparait.

Je serais d'ailleurs curieux de refaire l'exercice, juste pour le plaisir, de la Déclaration de Politique Communale de 2018 et de compter le nombre de fois où tel mot ou tel mot apparait et essayer d'en extrapoler alors l'intérêt ou l'importance que les uns ou les autres consacrait à tel ou tel sujet.

Bon, chacun fait de la politique comme il le souhaite mais je n'ai pas le sentiment que ce soit nécessairement la posture la plus pertinente.

Madame Mouget, vous avez fait état d'un grand nombre, semble-t-il, de contradictions dans notre texte et dans nos postures. Vous n'en êtes pas visiblement exempte vous-mêmes puisqu'à la fois, vous commencez votre texte en rappelant combien il y a une certaine continuité pour ne pas dire, pour reprendre vos mots "une continuité certaine". Et puis dans le même temps, vous allez dire qu'il n'y a pas d'ambition, qu'il n'y a pas de projet de ville.

Moi, j'ai l'ambition de reconnaître qu'ensemble, nous avons partagé un projet de ville et dès lors, si vous soulignez la continuité et beaucoup des accents, c'est que ce projet de ville existait et n'était pas dénué d'intérêt. Je pense que le diagnostic, il mérite évidemment d'être posé par chacune et chacun au-delà des amertumes.

Sur la question de la transition écologique, vous soulignez qu'on fait, en gros, le service minimum et qu'on ne va pas au-delà de ce qui avait pu être fait antérieurement. Ce serait oublier que les balises qui ont été antérieurement posées parce que moi, contrairement au groupe Ecolo, je ne renie rien des 18 années que nous avons passées ensemble et vous n'allez pas m'entendre dire que ce qui a été fait antérieurement, collectivement, était inapproprié et n'était pas dans le bon sens ou pour reprendre un des termes de Madame Linsmeau "Nous pensions l'avoir fini avec les grands projets d'image".

Ben ce n'est pas flatteur pour votre propre groupe alors. Si réellement, c'était le type de politique que nous menions jusqu'ici. Et donc je pense que parfois, un peu d'humilité au-delà de la caricature de circonstance, chacun doit trouver ses marques et pouvoir avoir moi-même dans d'autres enceintes, connu le passage de la majorité à l'opposition, je sais que ce n'est jamais simple de mettre un nouveau costume. Mais ne vous sentez pas obligés de forcer le trait aussi caricaturalement dès le 1er Conseil communal.

Alors bien entendu, on a des visions probablement différentes sur toute une série de sujets. Moi, je n'ai pas vu, dans le texte de la Déclaration de Politique Communale que nous vous avons proposé, une volonté d'éparpiller les fonctions économiques, de spolier les agriculteurs.

Le choix des mots est toujours très important et en l'occurrence, ceux que nous avons posés s'agissant de cette volonté de penser l'aménagement du territoire de demain sont fort éloignés de cette caricature.

Bien sûr, on insiste sur la densification des fonctions résidentielles certainement, de loisirs probablement, économiques avantageusement parce que nulle part, il est dit que nous allons nous départir des zones d'activités économiques existantes pour ne pas les densifier prioritairement mais nous devons aussi reconnaître qu'on doit avoir une réflexion – comme vous les affectionnez d'ailleurs – à long terme sur au moins, 20, 30 ans pour essayer de voir comment l'aménagement du territoire, comment les poches du plan de secteurs risquent de pouvoir aussi être impactées ou devraient l'être.

Monsieur Noël, vous avez rappelé combien s'agissant de la même majorité à la commune qu'à la Région, les mesures régionales que la Wallonie décide sont donc des mesures que nous ne pourrions que cautionner.

Je voudrais vous rappeler que même sous la législature qui vient de s'écouler, je n'ai pas senti pour autant, malgré la loyauté légitime qu'Ecolo témoignait à l'égard de ses propres ministres, que cela signifiait pour autant que l'ensemble des écologistes souscrivaient à toutes les tonalités des décisions prises par le gouvernement de la Wallonie.

On l'a vécu ensemble depuis plusieurs législatures. Ce n'est pas parce que nous avons des formations politiques similaires que, pour autant, tout le monde se réjouit de ce qui peut y être décidé.

Et je veux être d'ailleurs très clair à cet égard et répondre aussi à Madame Grandchamps, je continue de dire aujourd'hui, de craindre mais de dire aussi avec lucidité que d'autres nouveaux de pouvoirs, y compris auxquels ma formation politique est associée, seront amenés à prendre des décisions à la lumière des propres déficits qu'eux-mêmes doivent tenter de combler, qui ne seront pas de nature à réjouir la commune.

Cela peut peut-être vous paraître schizophrène, c'est pourtant la juste réalité des choses. La Wallonie, elle-même, doit faire plus d'un milliard de redressement pour ses déficits. Vous savez qu'on parle de plus de 20 milliards à l'échelle fédérale.

Ce serait mentir de penser que tout va pouvoir être fait sans avoir le moindre euro d'impact sur le niveau local mais ce n'est pas parce que je suis lucide là-dessus, parce que je ne décide pas seul autour d'une table de négociations, que pour autant, cela signifie que je m'en réjouis ou que je m'en contente. C'est un principe qui va être évident pour les années qui viennent.

Chacun semble avoir occulté dans la lecture du texte surtout Monsieur Noël et Madame Tillieux – si je reprends leurs interventions – que nous avons aussi mis de l'emphase sur les enjeux de l'intégration sociale, sur les questions de la prévention en voulant nous faire systématiquement passés pour des gros sécuritaires qui n'auraient que cela à la bouche, presqu'en bavant.

Moi, je voudrais juste formuler un commentaire. Personne, personne, autour de cette table et personne, dans l'équipe que j'ai le plaisir de pouvoir mener, ne niera l'importance de la politique de prévention.

Vous aurez d'ailleurs remarqué – ce qui est une nouveauté – que j'ai veillé à m'attribuer dans mes compétences la politique coordonnée dans les quartiers sociaux, ce qui n'existait pas avant parce que je suis convaincu que ce sont des quartiers dans lesquels l'action de la Ville doit être intensifiée et qu'on a probablement eu une déperdition d'énergie et d'efficacité en ayant eu une somme isolée d'initiatives scabinales sans parfois, veiller à ce qu'en termes de calendrier d'actions, en termes de calendrier de concrétisation ou en termes de calendrier d'impulsion, on dispose de l'articulation la plus pertinente.

Par ailleurs, ce serait oublier d'ajouter les intentions aussi d'une nouvelle maison de quartier à Basse-Enhaive, de l'agrandissement aussi du bâtiment de Petit-Ry, de la rénovation de la Maison des Jeunes des Balances, du projet pour l'équipe sociale de Germinal, de la réfection

des aires multisports que nous avons dans une multitude de ces quartiers. Et donc donner le sentiment que nous ne sommes qu'animés par des questions sécuritaires et pas par des enjeux de prévention, c'est totalement réducteur.

Et du reste, oserais-je me lancer dans ce petit commentaire et dire que c'est peut-être parce que vos formations respectives ont trop négligé la dimension de sécurité qu'elles n'ont pas eu l'écho espéré ou attendu auprès de la population lors du scrutin.

Je crois aussi qu'être parfois dans le déni de la réponse qu'attendre les citoyens sur leur légitime inspiration de pouvoir vivre en sécurité, avec un sentiment apaisé, est quelque chose qui figure au top des priorités d'un grand nombre de citoyens.

Et vouloir le nier en nous caricaturant comme étant uniquement animés par les questions de sécurité et insuffisamment en amont, par les questions de prévention, c'est non seulement contraire à la vérité mais je pense que c'est contraire aussi aux attentes que les citoyens ont exprimées et redites très largement dans les urnes il y a quelques mois.

Madame Grandchamps, heureusement parfois que le culot n'étouffe pas. Outre le fait que je trouve sur le plan purement humain totalement inélégant le propos que vous avez pu tenir à l'égard d'un partenaire d'hier et pour ce qui me concerne d'aujourd'hui parce que, à ce train-là, on serait très nombreux aussi à pouvoir porter des jugements sur la manière dont certains échevinats ont pu être gérés par votre formation politique ou vous-même mais je pense qu'on n'est jamais tombé si bas.

Et donc je trouve que ce n'est pas élégant de votre part d'avoir considéré que le fait que telle ou telle formation politique détenait les rennes tel ou tel échevinat était à ce point dramatique qu'il fallait en sauver les acteurs.

Vous dites que nous n'avons aucune vision sur la mobilité, c'est faux. Je recite un de vos propos "Ne pas offrir des alternatives est irresponsable". Je ne vois pas dans le texte où vous n'avez pas lu notre préoccupation pour des alternatives. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas fait une thèse de doctorat sur la mobilité douce à l'occasion de la Déclaration de Politique Communale que nous ne sommes pas animés par le souci de cette mobilité alternative.

Et oui, il est mis, pour les vélos, une série de cheminements sécurisés idéalement parce que vous le savez, vous l'avez-vous-même expérimenté, il y a des voiries dont la configuration ne permet pas nécessairement de faire un couloir vélos sécurisé physiquement distinct de la voirie et où on est tenu à se rabattre sur ce marquage vert, en triangle, ce n'est pas nécessairement un élément qui sécurise le cheminement piétons mais je ne vois pas en quoi tirer parti d'un mot qui reflète une réalité de terrain est un membre d'ambition.

S'agissant de la desserte de bus, évidemment, qu'on ne demande pas mieux de pouvoir multiplier la fréquence, leur présence, au cœur de chacun des villages, au cœur de chacun des quartiers, vous avez pu vous-même expérimenter au grand conservatisme d'une série de personnes lorsqu'il s'agit de réviser des lignes de bus pour pouvoir desservir de nouveaux pôles d'habitat au détriment de ce qui fut parfois créé, il y a 30 ou 40 ans.

Et donc ce n'est pas quelque chose qui se décrète facilement et de surcroît, cela doit se financer. Et aujourd'hui, on a nous-mêmes encore des interrogations sur la capacité de concrétisation du P+R d'Erpent à l'heure où on n'a toujours pas la certitude que les bus, toutes les 10 minutes, comme un P+R est sensé l'offrir pour qu'il fonctionne, vont pouvoir réellement être offert sur l'axe qui mènerait à Erpent.

Et nous nous en sommes d'ailleurs émus de manière très claire auprès du gouvernement parce qu'il est évident que ce serait un non-sens d'aller opérer tous les travaux d'aménagement du P+R et de reconfiguration de la chaussée de Marche si c'est pour ne pas avoir un bus supplémentaire.

Tout au plus jusqu'à présent, certains acteurs du TEC nous ont répondu que leur seule possibilité était de diminuer la fréquence en bus qui mènent au P+R de Bouge pour pouvoir la basculer potentiellement sur le P+R d'Erpent.

Bref, ce n'est pas en déshabillant Pol pour habiller Jacques que l'on arrivera à convaincre l'énorme majorité de gens déjà sceptiques sur le modèle que celui-ci sera vertueux et susceptible de fonctionner si de surcroît, on en diminue la fréquence des bus.

Et donc c'est un enjeu important sur lequel nous attendons des clarifications de l'autorité régionale.

Je ne ferai pas de larges commentaires sur les propos que vous avez tenus à l'égard du service de l'enseignement. Je vous remercie au moins en démarrage de législature mais j'attendrai la sanction finale, de votre félicitation du fait que j'en ai assumé désormais la charge.

S'agissant de Madame Hallet, vous dénoncez le manque de cohérence que nous ne témoignerions en ne mettant pas suffisamment en avant la question de la santé à travers la Déclaration de Politique Communale.

Je peux vous rejoindre en partie sur cette question. Peut-être aurait-on pu l'accentuer davantage même si l'honnêteté impose de dire aussi vite que les leviers d'actions en matière de santé à l'échelle locale sont assez restreints. Ils ne sont pas inexistants mais ils sont assez restreints.

Et vous dites: "Voilà dans le texte, rien n'est dit sur l'aide urgente sur la contraception, sur ceci, cela", je ne pense pas que cela figurait non plus dans la déclaration il y a 12 ans ou il y a 6 ans et pourtant, cela n'a jamais empêché d'avoir confiance dans les Présidents de CPAS successifs.

Personne n'a imaginé que ni Monsieur Noël, ni Monsieur Defeyt étaient insensibles aux enjeux de santé parce que ce niveau de détail ne figurait pas dans une Déclaration de Politique Générale.

Donc ne tirez pas trop rapidement de conclusion en considérant que c'est parce que, finalement, nous ne ferions pas grand cas de la santé. Il n'en est rien mais en même temps, on ne peut pas s'être plaint que j'aie déjà mobilisé une heure de temps de parole, il y a 2 semaines, pour vous livrer notre texte et puis collectivement et successivement, se plaindre qu'on n'y trouve pas tel mot, qu'on n'y trouve pas tel sujet, qu'on ne développe pas assez ceci et cela sinon il m'aurait fallu alors 57 pages et 4 heures pour vous livrer le texte.

Cela n'aurait pas été raisonnable ni conforme à l'idée du concept.

Je ne pense pas que notre Déclaration de Politique Communale manque de vision sur la question de l'intégration sociale mais j'en accepte l'augure et le propos que vous formulez. Bien entendu, c'est normal qu'on n'ait pas nécessairement ni la même sensibilité, ni les mêmes attentes sur les textes.

Quant à l'enfance, dire qu'il a fallu, finalement, que vous, les écologistes, luttiez pour éviter même la fermeture de certaines places. Ha! Heu.

La Sonefa à elle seule ces derniers temps – et le résultat en est collectif, vous savez moi, j'ai cette capacité de le dire, de le reconnaître – a pu créer 7 nouvelles places à La Ribambelle à Jambes, 7 aux Bouts d'Choux à Salzinnes qui vont arriver, 14 dans le projet de reconversion à Amée, rue du Hainaut et cela sans compter les initiatives associatives ou privées parce que, jusqu'à dernier ordre, ce n'est pas encore un gros mot, qui ont pu être impulsées et mises en œuvre.

Donc dire que rien ou quasi n'a pu être fait, qu'aucune nouvelle place n'a été créée et que vous avez fait barrage de votre corps lorsqu'au Collège, on avait visiblement l'audace de vouloir faire fermer des places, c'est là aussi contraire à la réalité.

Monsieur Noël, je reviens vers vous parce que je pense que c'est vous qui avez évoqué la question du logement. Et en tout état de cause, c'est vrai que cela reste une priorité.

Vous avez souligné que c'était une bonne chose – et je pense que Monsieur Martin aussi – d'avoir associé désormais le logement à la Régie foncière. Monsieur Bruyère a regretté qu'il n'y ait pas d'engagement chiffré sur le volume de logements.

Si on jette un coup de rétroviseur, rien que sur la décennie écoulée – et là, à nouveau, ce que je vais vous livrer comme bilan est autant à mettre à l'actif des écologistes que des libéraux ou des Engagés et même sur la décennie écoulée, aussi les socialistes – c'est qu'on a grosso modo si on compte les charges d'urbanisme imposées sous la forme d'actions logement pour confier des biens à Gestion Logement Namur, notre AIS, si on compte les constructions qui ont été faites par les 3 sociétés de logement de service public sur la place namuroise, on ne

doit pas être très loin de 400 logements publics supplémentaires qui ont été réalisées et mises à disposition.

Ce n'est quand même pas anodin. Alors je suis d'accord de dire que ce n'est jamais suffisamment par rapport aux besoins. D'ailleurs, petite anecdote, c'est difficile de dire qu'il faut construire plus de logements publics et en même temps dire qu'on doit mettre fin au béton.

Mais ce n'est pas grave, l'enjeu, c'est de savoir où on le fait, comment on le fait et idéalement, avec du béton réutilisé mais le bilan carbone des opérations démolition/reconstruction est souvent moins bon que celui de la construction neuve. Mais c'est encore un autre débat.

Madame Linsmeau, vous avez aussi souligné – cela, j'avoue que cela m'a surpris, c'est la 1ère fois que j'entendais cela – votre offuscation avec les panneaux avec la chauve-souris "Tais-toi, je dors", y voyant une démarche agressive à l'égard de la jeunesse.

Bon, je vous avoue que c'est de concert, sous la précédente législature, que ces panneaux, à mon initiative, ont pu être placés. D'ailleurs, je pense que chacun et certainement, votre groupe est très sensible aussi à la nuisance par le bruit.

Et en l'occurrence, ces panneaux didactiques et faits d'ailleurs, avec l'imagerie en clin d'œil, rappellent aussi le droit des citoyens de pouvoir simplement dormir et que cela peut être passible d'une sanction administrative communale.

Ils ont été placés à la demande des riverains qui, à un moment donné, constataient qu'il y avait des lieux de rassemblement qui ne visent d'ailleurs pas que les jeunes, je ne sais pas pourquoi vous avez vu un lien direct entre le panneau et la jeunesse parce que je peux vous dire qu'il y en a beaucoup qui sont bien plus âgés que nous mais dont la nuisance trouve son origine dans un excès de boissons. Ce n'est pas nécessairement lié à la question de l'âge et donc je ne vois pas motif à faire ce lien.

Sur la salle de concert, ce ne sera pas notre priorité mais je peux vous assurer que cela reste une attente et un souhait exprimé encore par beaucoup mais je vous invite juste à relire correctement le paragraphe qui souligne bien que l'objectif, c'est que nous soyons des facilitateurs.

Mais on n'a jamais caché que nous n'avions pas de moyen public pour financer cela. Et donc l'enjeu, c'est de voir si on arrive à trouver un opérateur privé qui puisse réaliser, comme cela a été, à un moment donné, discuté il y a peu sur la place namuroise, ce type d'investissement.

Donc si votre propos fustigeant le projet d'une future salle de concert visait à craindre que nous allions mobiliser des deniers publics pour des projets qui n'apparaissent pas prioritaires, je peux vous rassurer, il n'y a pas de denier public qu'il est envisagé de mobiliser pour cela.

Madame Quintero, vous dites "Il ne faut surtout pas que les nouvelles équipes se contentent de chausser les pantoufles des précédentes". Rassurez-vous, je pense que personne n'en a l'intention.

Je ne sais pas si c'est flatteur ou pas mais en tout cas, personne ne s'inscrit dans cette démarche de juste rechausser avec les mêmes bottes de mille lieues.

Après, c'est une question de forme mais quand vous-même, Monsieur Martin, antérieurement, c'était ému du manque de respect du Conseil parce qu'il avait fallu attendre le texte de la Déclaration de Politique Communale avant de le débattre, ce qui avait déjà été fait il y a 6 ans, ce qui avait déjà été fait il y a 12 ans sans que cela n'ait suscité le moindre commentaire ou le moindre problème à l'époque, je trouve cela un peu paradoxal.

Mais bon, ce n'est pas grave, c'est une question purement de forme et on trouve toujours un bâton pour battre le chien qu'on a dans le viseur.

Sur la question, Monsieur Bruyère, de votre intervention, oui, c'est vrai, je le confesse et j'en suis fier, cette majorité a aussi l'ambition de vouloir attirer des investisseurs. Et cela ne nous heurte pas parce qu'une ville, elle a aussi besoin de ce type d'apport sur un territoire pour se développer, pour créer de l'emploi.

Vous qui n'arrêtez pas de dire qu'il faut créer de l'emploi, qu'il faut de l'emploi, que c'est par l'emploi qu'on s'émancipe, qu'on a un projet de vie, qu'on a un toit, sauf à considérer – ce que

je serais tenté de penser qu'il soit possible pour vous que l'emploi ne peut être que 100% public, systématiquement – il est vrai que l'emploi doit pouvoir aussi être créer et par le secteur non marchand et par le secteur privé.

Et donc pour toute une série de familles qui pourront, grâce à cela, remplir leur frigo et avoir un toit, il faut s'en féliciter. Mi, je ne m'inscris pas dans cette logique anti-investissements privés.

Et alors vous m'avez fait le plaisir parce que je l'espérais, de revenir avec la taxe déchets. Et j'ai beaucoup apprécié votre tentative de monter au filet et de faire un smash mais vous aviez – à mon avis – oublié que vous aviez un jokari et qu'il y avait donc un élastique sur la balle qui vous revient.

Parce que, quand vous dites que la taxe déchets est imposée par la Région, c'est vrai. Quand vous dites que le décret n'impose pas 100% mais dit que cela doit être une fourchette de 95% à 110%, c'est vrai.

Et quand vous dites: "C'est donc bien la Ville qui fait le choix politique en fixant 100% de ne pas permettre une taxe plus basse pour les Namurois", c'est faux parce quand on veut monter à l'arbre, il faut éviter d'avoir un trou din s'culotte.

(Rires dans l'assemblée).

Et en l'occurrence, vous qui êtes pourtant mandataire depuis quelques années, il ne vous aura pas échappé que la Ville de Namur est sous plan de gestion depuis près de 30 ans et que pour les Villes sous plan de gestion, l'une des obligations, c'est de fixer cela à 100% minimum.

Et donc en l'occurrence, ce n'est pas parce que les grands méchants que nous sommes et que vous essayez à chaque fois de dépeindre mais je sais que c'est une stratégie nationale puisque ce n'est pas que pour la Ville de Namur, vous répétez ici ce qu'on vous a demandé de dire ailleurs.

Mais en l'occurrence, il n'y a pas de volonté d'empêcher les Namurois de bénéficier de 95% au lieu de 100%, nous y sommes depuis des années collectivement contraints. Et je crains qu'on en ait encore pour quelques années sous plan de gestion.

Vous dites dans votre intervention que nous reconnaissons une pression sur le logement, cela fait quand même, à mon avis, 20 ans, 30 ans que tous les partis confondus ont toujours reconnu qu'à Namur, il y avait une pression sur le logement. Cela ne semble pas être un grand scoop de l'avoir dit ou reconnu. Sur le combien, je vous renvoie au débat que nous aurons sur le PST.

Vous avez évoqué les sanctions administratives communales en disant: "Est-ce que cette volonté d'être encore plus dur et d'augmenter le plafond n'est pas une volonté détournée de renflouer encore les caisses?

Pour être tout à fait transparent, je crois ne pas prendre un grand risque quand je dis que j'ai assez de mes orteils et de mes doigts pour compter le nombre de fois où l'agente sanctionnatrice communale, dont c'est la seule prérogative autonome, a fixé le montant le plus haut possible. En général, c'est quand il y a des récidives parce que cela arrive très rarement. Et donc ce n'est pas avec 20 personnes par an qu'on va renflouer les caisses de la commune.

Donc le message derrière là, il est juste d'offrir la possibilité légale à l'agente sanctionnatrice communale notamment pour ceux qui exagèrent, qui récidivent, qui récidivent, qui récidivent et qui continuent de s'en foutre de leurs actes d'incivilité vis-à-vis de la communauté, de disposer de la capacité – et ce sera peut-être quelques fois par an – de mettre alors la sanction la plus lourde. C'est uniquement cela qui est visé derrière.

Vous avez parlé des caméras mobiles donc oui, je vous confirme la volonté de pouvoir acquérir au sein de la police des caméras mobiles. C'est vraiment un outil qu'on va déplacer un peu comme on le fait pour la surveillance des dépôts sauvages donc ce ne sont pas des véhicules qui circulent.

De manière générale, d'ailleurs, il n'y a aucune volonté de faire marche arrière par rapport à quelconque recrutement de la police et la Déclaration de Politique Communale reprécise que nous voulons continuer de renforcer les effectifs et donc cela, nonobstant les

recommandations qui nous sont formulées par la Région wallonne.

Vous avez parlé des zones Vigilis donc le modèle des zones Vigilis, c'est en fait – moi, je l'ai découvert au travers des initiatives de la Ville de Charleroi – qui, en fait, à travers cette démarche, permet quand il y a des sociétés de gardiennage agrées dans une zone, de pouvoir étendre sur le domaine public, la capacité de vigilance, d'où Vigilis, de ces personnes pour venir un peu en appui à la fonction policière mais cela ne remplacera jamais un policier. Cela n'a pas les mêmes prérogatives légales.

Mais si je prends l'exemple qui m'est venu en tête et qui a amené à ce que l'on mentionne dans la Déclaration de Politique Communale, l'Université à des gardiens sur son campus, vous savez que la place qui se trouve à côté de la BUMP (Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin) est un espace public dans lequel on ne sait pas, à chaque fois, mettre une patrouille.

Mais par contre, les agents de gardiennage de l'Université, qui sont situés dans les bâtiments à proximité, pourraient tout à fait si on décide dans faire une zone Vigilis aussi y déambuler pour participer à la sécurisation pour les étudiants du site; comme les petits cheminements qui existent entre les facultés.

Et du côté de la rue Rogier, c'est parce que nous sommes dans un marché public visant à pouvoir avoir des gardiens, type Securitas, ce genre de choses, pour la Bibliothèque, pour le Cav&ma et pour le Conservatoire puisque régulièrement, il y a des usagers en soirée, beaucoup de jeunes et une cohabitation parfois difficile, y compris avec des personnes sous dépendance.

Et là, pourquoi ne pas dire que dans le petit parc des Arts qui est juste à côté de la Bibliothèque, le gardien pourrait aussi faire son tour et venir en appui. C'est cela l'idée derrière Vigilis. C'est finalement d'étendre les outils de vigilance et de sécurisation mais ce n'est pas se substituer à la police.

Il n'y a aucun définancement puisque c'est le mot que vous avez utilisé, définancement de la zone NAGE dans le chef de l'autorité communale. Il y a, par contre, une absence de financement, à sa juste part, du Fédéral. Cela, c'est très clair.

Et quand vous parlez qu'on n'a pas été, en gros, sympathique avec le personnel puisque nous avons forcé certains horaires dans des casernes qui ne sont pas salubres ou presque. Je pense que cela fait longtemps que vous n'avez plus été visité les casernes de la zone NAGE. Je peux vous y inviter franchement parce qu'il y en a beaucoup qui se réjouiraient d'en avoir dans le même état.

Et par ailleurs, les horaires forcés, on demande juste d'appliquer le droit social et du travail , de revenir à 38 heures semaine et donc que les personnes travaillent moins qu'elles ne le faisaient hier et jusqu'à lors, j'avais crû que c'était plutôt en phase avec les souhaits du PTB.

Vous m'avez questionné, étonnamment, sur qui va prendre en charge le coût de démolition les tours des Finances. Alors les tours des Finances, même si elles sont occupées par un service public, appartiennent bien à un privé.

Et donc c'est lui qui va financer l'intégralité de la démolition, de la reconstruction du projet. Il n'y a pas un euro de la Ville et à ma connaissance, même pas d'argent public, pour pouvoir revitaliser ce morceau du quartier qui reste. C'est uniquement de l'investissement privé pour lequel, d'ailleurs, nous avons veillé à imposer des charges d'urbanisme importantes au bénéfice de l'Agence Locale pour l'Emploi, du logement également.

Pur ce qui est du travail du dimanche, l'objectif, ce n'est pas de trouver un jour supplémentaire pour dépenser ses tunes, comme vous dites. L'objectif, c'est de pouvoir permettre, notamment, aux Namurois et aux touristes qui parfois – et je les en remercie – font le choix de venir passer un week-end à Namur et donc d'irriguer par leurs dépenses le tissu socio-économique local, de ne pas se dire le dimanche matin "Ben, finalement, il n'y a rien. Tout est mort. Ben, on reprend notre voiture et on repart".

Ne négliger pas le nombre de témoignages que l'on a, notamment d'amis flamands, qui étaient venus très heureux tout le week-end et qui, finalement, vont dépenser leurs tunes ailleurs le dimanche préférant alors aller jusqu'à Bastogne ou à Dinant parce que là, il y a de l'activité alors qu'ils pourraient le faire au bénéfice aussi de nos commerçants locaux.

Donc l'enjeu – et même si je suis certain que beaucoup de students seraient d'ailleurs bien contents d'avoir ce type de jobs et beaucoup aussi en flexi jobs grâce, certes, au taux de défiscalisation que cela représente pour eux; c'est une manière de lutter contre la précarité estudiantine que vous dénoncez souvent – l'objectif, en tout cas, il n'est vraiment pas d'essayer de faire moins bien mais d'essayer de compléter ce qui se trouve sur le territoire.

Monsieur Martin, vous dénoncez une absence de vision globale et d'ambition sociale dont acte. Voilà, je ne souscris pas à cette sentence mais je ne la juge pas irrévocable et doc on s'attèlera par les faits à essayer de démontrer qu'il n'y avait pas de sous-ambition sur les questions sociales, loin s'en faut.

Autant l'écologie n'est pas l'apanage des Ecolos, autant l'action sociale n'est pas ou je devrais dire, n'est plus depuis longtemps, l'apanage des socialistes.

Vous dites et finalement, je l'ai pris comme un compliment et c'était probablement ce qui était recherché, vous dites que le programme est finalement fidèle aux partis qui le portent.

Donc heureusement, cela ne me semble pas être un non-sens d'avoir, finalement, une vision de la ville qui est conforme à ce que nous avons respectivement pu exposer aux Namurois et à laquelle visiblement, les Namurois ont souhaité apporter leur adhésion.

Tout à fait, je l'ai entendu, je le souligne.

Là où vous dites qu'en aucun cas, notre volonté est de prioriser l'humain, allez, on a des points de vue différents, on a des projets de société différents mais même si ce n'est pas un scoop, Monsieur Bruyère ne s'en offusquera pas, je me sens personnellement très éloigné de la doctrine du PTB, je n'irais pas pour autant à considérer que le projet de société qu'il porte vise à ne pas favoriser l'humain.

Donc je pense que chacun, à sa manière et surtout pour une formation historiquement humaniste comme la mienne, c'est un élément important. Il n'y a pas – sauf si c'est dans la caricature dans laquelle les uns ou les autres souhaitent s'enfermer pour 6 ans – d'un côté les vertueux de la gauche qui ont du cœur et de l'autre côté, les centristes et la droite qui sont des pierres asséchées en ayant aucune considération pour les personnes qui sont confrontées aux difficultés.

Juste pour le petit clin d'œil puisque le choix des mots n'était pas anodin, vous avez souhaité corriger ma DPC en disant que le partenaire libéral était passé de 8 à 7 et si vous lisez bien les mots utilisés dans ma DPC, je précise bien que c'est +1 par rapport aux résultats du scrutin

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Intervention hors micro.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je suis toujours attentif aux mots que j'emploie.

Il n'y a aucune volonté non plus de culpabiliser la misère. Pour m'éloigner de ce qui pouvait peut-être être un parfum qui émanait de votre intervention, tout le monde peut être un jour ou l'autre confronté à la misère, moi, vous, nous tous. Il n'y aura jamais volonté de ma part d'être dédaigneux par rapport à cela – quoi que l'on souhaite parfois dire ou caricaturer – mais s'il n'y a pas de culpabilisation, il a aussi de la responsabilisation. L'objectif est certes de pouvoir tendre la main vers ceux qui en ont besoin mais que ceux-ci fassent aussi l'effort parfois de la saisir pour se mettre debout et marcher. On sait que ce n'est pas simple parce qu'il y en a pour qui ce simple geste de saisir la main tendue par l'autorité publique ou ses agents (les travailleurs sociaux ou autres) est parfois réellement compliqué. Mais c'est un élément important. La dignité s'acquiert aussi par la responsabilisation et pas exclusivement par l'accompagnement.

Vous dites que l'on ne croit pas au "zéro sans-abrisme en 2030". Je pense que je serais le 1er à être démenti d'arriver à l'année 2030 et de constater qu'il n'y a plus un seul SDF quelque part. De la même manière, ce n'est pas parce que l'on doute que l'on arrivera à réduire de x degré la chaleur de la terre, par rapport à la lutte contre le changement climatique, que c'est pour autant que c'est un combat que l'on doit abandonner ou que l'on ne doit pas mener de manière rigoureuse. Je crains, comme depuis la nuit des temps, que des personnes en

situation de précarité, même si la forme aura peut-être changé ou évolué au fil des décennies, seront encore présentes en 2030 mais ce n'est pas pour autant que l'on doit considérer que notre objectif ne doit pas être de maximaliser les efforts pour se mettre dans les pas de cette politique de "zéro sans-abrisme en 2030". Cela reste évidemment un enjeu non seulement de cœur mais un enjeu de conviction important. Madame Klein veillera évidemment à l'incarner en 1ère ligne avec un maximum de sensibilité.

Vous avez attiré notre attention aussi sur les emplois qui seraient susceptibles de passer à la trappe, notamment en raison de la politique qui serait menée par la Région wallonne. C'est vrai qu'il y en a qui risqueraient de passer à la trappe et je vais vous dire le fond de ma pensée. Le plan de relance de la Wallonie est une honte. Je le dis publiquement. Le plan de relance de la Wallonie qui a été esquissé par le précédent gouvernement est une honte. Je me sens d'autant plus à l'aise de le dire que notre actuel partenaire, au sein du gouvernement wallon, lui-même reconnait que ce n'est pas sa meilleure production parce qu'une série de politiques opportunistes, en fonction de ce qui était sur la table des Ministres, se sont vues labellisées "plan de relance" alors même qu'ils étaient parfois très éloignés de l'esprit dans lequel la relance devait se faire, c'est-à-dire des projets susceptibles d'avoir un impact de redressement économique structurel, socio-économique puisqu'il y a l'enjeu de résilience. Donc oui, le gouvernement sortant a prévu le financement de toute une série de projets pour 3 ans, en sachant très bien qu'une série d'entre eux s'arrêtent cette année ou courant de l'année prochaine, sans avoir prévu le moindre euro pour pouvoir les poursuivre.

Il sera facile de jeter la pierre à l'actuel gouvernement en disant: "C'est un scandale, ils ne poursuivent pas une série de projets". Pourtant, les initiateurs de projets savaient pertinemment bien qu'ils ne disposaient pas des fonds pour les pérenniser.

Vous avez souligné l'importance de la culture et je vous en remercie, avec plusieurs beaux couplets d'ailleurs pour mettre en exergue l'importance de celle-ci et en attirant l'attention sur le fait qu'il fallait éviter toute tentation "bling-bling" à nouveau. Je ne suis pas surpris. Régulièrement, quand on a des débats budgétaires, si ce n'est pas vous, c'est le PTB qui revient avec ces notions "bling-bling". Cela fait presque 15 ans, je n'ai pas le sentiment que cela ait convaincu beaucoup de Namurois, à la lumière du résultat électoral non plus, c'est la preuve qu'ils ne considèrent pas, contrairement à ce que vous voulez évoquer sans cesse, qu'une série des investissements consentis relèvent du "bling-bling" mais simplement d'éléments qui répondent à des besoins. Peut-être pas à tous les besoins et peut-être pas aux besoins de tous les Namurois mais qui répondent aussi à une série de besoins.

Quand vous félicitez, Monsieur Bruyère et je vous en remercie, les beaux aménagements qui ont pu être faits à la Confluence ou encore place de la gare, c'est la meilleure preuve. Vous vous étonniez que de telles sommes aient été dépensées alors que cela ne rapporte rien à la commune. C'est bien la preuve que nous ne sommes pas mus que par la volonté de vouloir rapporter financièrement pour la commune, toute initiative que nous prenons. Ce qui, a priori, devrait vous réjouir.

Madame Geudvert,

Je m'éviterai d'entamer ici le débat sur votre intervention relative à la 7ème qualification et les enseignants. Je pense qu'il y a d'autres enceintes pour cela et vos parlementaires régionales respectives auront le loisir d'en débattre à foison.

Vous me demandez ce qu'il en est de la gratuité de l'extra-scolaire et des repas, je vous réponds sans détour: il n'y aura pas de gratuité. C'est ce que Charleroi a mis en œuvre et c'est ce qui a en partie plombé aussi ses finances et aujourd'hui, elle n'a plus le loisir de pouvoir continuer. Je n'ai pas l'intention de m'inspirer de fausses bonnes idées qui sont peut-être très sympathiques et populaires, pour n'utiliser que ce qualificatif, mais qui ne sont pas nécessairement soutenables budgétairement. Je ne voudrais pas devoir, à un moment donné, licencier des fonctionnaires parce que j'aurais finalement donné trop de budget dans des politiques de générosité ou de gratuité que l'on n'a pas aujourd'hui, dans l'état actuel de nos capacités budgétaires, la faculté d'assumer. Sinon, en soi, on en serait tous ravis, bien entendu.

Madame Tillieux,

Vous avez fait un long exposé sur l'ambition, la prévention, l'intégration, la sécurité. Vous êtes revenue sur l'enjeu de la gouvernance participative, qui reste effectivement un enjeu de préoccupation. On n'a pas parlé de consultation populaire – j'imagine que c'est ce que vous évoquiez davantage que les référendums – c'est vrai et si j'étais d'humeur taquine, je dirais que chat échaudé craint l'eau froide sur ces questions mais cela ne nous empêchera pas d'avoir d'autres processus participatifs, auxquels d'ailleurs surtout sur les grands projets, je continue d'être mus par la volonté d'y associer les groupes de la minorité, comme nous l'avons fait sur la réflexion que nous avons pu avoir sur la localisation de l'implantation de la future piscine.

Je note d'ailleurs, Madame Jacquet, sur cette question à laquelle le PTB (du temps de Monsieur Warmoes) avait aussi été associé, avait conclu que le modèle soutenable pour demain était un financement en partenariat public-privé. Cela ne veut pas dire pour autant que la piscine qui sera créée ne sera pas à usage public, évidemment qu'elle le sera. C'est la vocation même du fait que la Ville s'implique dans le modèle. Mais une chose est l'usage, une autre est le financement de l'infrastructure et son exploitation. Il nous faudra retravailler avec le BEP et probablement, dans les semaines qui viennent, relancer la machine sur le sujet.

Madame Tillieux,

Vous m'invitez une nouvelle fois à éventuellement souscrire à la proposition faite par le Médiateur de la Wallonie. Nonobstant tout le respect que j'ai pour l'homme et Dieu sait s'il sait que je l'apprécie, je suis moins convaincu par les services du Médiateur de la Wallonie et j'ai peine encore à mesurer quelle plus-value réelle cela pourrait générer puisqu'en général, les citoyens, rassurez-vous, quand ils ont une plainte à formuler (ou alors je n'ai vraiment pas de chance) ils trouvent très vite le chemin pour nous l'adresser et la personne à stimuler. Quand parfois c'est, de surcroit, sur les réseaux sociaux et que vous avez osé laisser passer 6 heures sans répondre, ils vous réinterpellent en disant qu'on leur manque de respect. Je ne suis pas sûr que cela aidera le Médiateur, il sera peut-être content de vite nous refiler la patate après.

Par contre, je retiens votre idée que je ne connaissais pas, développée semble-t-il à Nantes, d'une implication ponctuelle, temporaire d'une série de citoyens, a priori jeunes étudiants comme vous l'avez évoqué mais peut-être pas que, qui pourraient être utilement répertoriés pour venir ponctuellement prêter main forte quand il y a des besoins. Cela peut être du win-win, un "renfort-caisse" si je puis dire pour certains services communaux et, en monnaie sonnante et trébuchante, qui fait du bien aussi pour une série de citoyens. Je suis intéressé, si vous avez de la documentation là-dessus, à pouvoir creuser la question. Franchement, je ne ferme pas la porte.

Monsieur Demarteau,

Vous avez mis en exergue 2 mots qu'il m'a plu de noter: "responsabilité" mais aussi "exemplarité".

Je pense que c'est un élément important. On va avoir pendant 6 ans, il faut être lucide, d'infinis débats sur les choix qui vont être posés. Sans être trop devin, probablement que la plupart du temps la majorité dira qu'ils sont bons et la minorité dira qu'ils sont mauvais. Je m'apprête à vivre cela.

Par contre, sur les questions de gouvernance et d'éthique, on doit effectivement être dans une démarche d'exemplarité totale.

Madame Quintero a voulu tout à l'heure, mais je l'entends de manière cyclique à chaque scrutin, rappeler l'importance d'être à temps plein, de ne pas cumuler, etc. Vous savez, cela fait des années que l'on me fait, dans les cénacles Ecolo, ce procès du cumul et notamment du cumul de fonctions. Si j'en crois les scrutins successifs, cela a plutôt plu aux Namurois que l'inverse puisqu'ils y voient aussi une capacité d'actionner des leviers et une force d'action au bénéfice de la commune. Après je n'aurai pas, sur cette question, l'ambition de vouloir convaincre votre assemblée générale mais mon assemblée générale, qu'il m'importe de convaincre, c'est celle des citoyens et en l'occurrence, jusqu'à présent, ils ne m'ont pas incité à renoncer à ces différentes responsabilités. Donc j'espère pouvoir, aujourd'hui comme hier et probablement demain davantage encore, ici ou ailleurs, avoir l'occasion de faire bénéficier les Namurois.

Madame Lazaron,

Vous avez évoqué l'enjeu de l'adhésion. C'est très important comme mot parce qu'une série des réformes que nous allons devoir mettre en œuvre vont devoir susciter un maximum d'adhésion. Là aussi, parce que la pluralité des sensibilités, des attentes, des personnalités sur le territoire ne permettra jamais de satisfaire chacun et tout le monde, on devra quand même dans les processus décisionnels, notamment en accentuant la gouvernance participative, veiller à ce que cette adhésion, aux politiques que nous menons, soit la plus large possible.

Vous avez rappelé votre souci du concret. C'est vrai, par nature, une DPC est un document à portée générale qui trace un parfum d'ambition mais qui ne va pas dans le détail de chacune des concrétisations. Nous serons attendus au rendez-vous sur ces questions. Il nous faudra donc, vous l'avez dit, parler vrai et agir juste. Comptez sur toute l'équipe collégiale et de la majorité pour rendre possible ce qui est souhaitable.

Madame Jacquet,

Merci pour l'exposé que vous avez réalisé parce que, même si sur le fond on n'est pas nécessairement d'accord sur tout, sur le ton il y avait une série de choses intéressantes et surtout, vous vous êtes dès les premiers termes placée dans la posture de la recherche des convergences. Je ne me fais pas beaucoup d'illusion sur la capacité que nous aurons d'avoir des convergences d'idées mais je pense que l'on pourra en tout cas, si c'est cet esprit-là qui vous anime, davantage travailler à la convergence sur des projets. Cela, finalement, c'est l'élément le plus important parce que c'est ce qui permettra de concrétiser une série de choses pour les Namurois.

Monsieur Simon,

Outre la qualité de votre 1ère intervention, merci d'avoir souligné que le jeune que vous êtes a apprécié les accents environnementaux dans cette DPC. Manifestement, ils ont pu être au moins appréciés à cet égard. Je ne vais pas pouvoir répondre par le détail à chacune de vos questions, d'autant que – pour vous avoir écouté attentivement – vous dites vous-même que vous espérez, au cours de la législature, avoir des réponses sur ceci et cela. Donc cela me laisse encore un petit peu de temps et de répit.

Par contre, votre interrogation m'a amené la réflexion suivante: je pense qu'il serait certainement utile – et je m'adresse à la Direction générale – que nous puissions transmettre à tous les Conseillers – puisque 40% d'entre eux n'étaient pas présents sous les 6 années qui viennent de s'écouler – la version du Plan Air Climat Énergie 2030 (PACÉ) que la Ville a adopté il y a quelques mois, sous la proposition de Madame Mouget, de manière unanime. Cela me semble, au final, important que les nouveaux mandataires qui arrivent puissent aussi, à la lecture de ce document, mesurer le niveau d'ambition, la diversité des actions et des mesures très étayées qui s'y trouvent pour montrer que l'on n'est pas juste dans l'incantatoire mais qu'il y a une feuille de route forte qui existe et à laquelle, je l'ai redit dans notre DPC collégiale, notre adhésion et notre souci de continuer de la mettre en l'œuvre. Donc il n'y a pas de révision à la baisse de nos ambitions en la matière.

Par souci sanitaire, pour tout le monde, au vu du temps déjà consacré à ce point, je propose de vous faire un topo sur la question du parc Léopold à un autre moment.

Sur les questions de quels bâtiments vont faire l'objet d'isolation, etc., là on est déjà dans de l'opérationnel, pour lequel je n'ai pas à ce stade de réponse. L'Echevin des Bâtiments pourra utilement, dans sa Commission au moment venu, vous faire un topo sur le sujet.

J'entends votre préoccupation sur la coopération d'énergie. Notre volonté n'est évidemment pas de créer quelque chose qui serve finalement d'antichambre vers une reprise par un opérateur privé quelconque, c'est vraiment d'être dans une démarche exemplative citoyenne, participative pour impacter positivement quelques centaines de logements qui se trouveraient connectés à cette coopérative. On va poursuivre le travail avec le service Air Climat Énergie, qui avait déjà été antérieurement mandaté sur la question, pour pouvoir poser étape par étape les jalons de la concrétisation de ce projet. C'est un dossier sur lequel, incontestablement, le Conseil communal aura l'occasion d'être resollicité, pour pouvoir se positionner.

Voilà, Monsieur le Président, avoir apporté les éléments de réponses non plus à toutes les considérations qui ont été partagées mais en tout cas à certains points plus saillants qui ont été mis en exergue. Nous allons avoir 6 années maintenant pour pouvoir travailler à la concrétisation de ces ambitions. Je l'espère avec un maximum de succès. Comme toujours, il y aura des échecs, il y aura des déceptions. Il y a des choses que l'on a l'intention de faire aujourd'hui et dont il faudra se résoudre à reconnaître plus tard que l'on ne pourra peut-être pas les concrétiser comme on l'avait envisagé. Mais l'important, c'est de se fixer un cap, une feuille de route. De temps à autre, il y aura des nids de poule, il y aura quelques écarts de route peut-être mais en tout cas de le faire en étant lucide aussi sur les moyens dont nous disposerons pour le faire. Même si le budget va être serré, cela ne peut pas empêcher de rêver pour les Namurois mais il faudra surtout que ce soit palpable pour les Namurois au cours des années qui viennent. Cela, vous pouvez vraiment compter sur l'engagement total de l'ensemble de l'équipe communale des Conseillers, comme des mandataires du Collège pour pouvoir mettre leur cœur à l'ouvrage et un maximum de concrétisations dans le panier, au terme de ces 6 années.

Merci.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Est-ce que d'autres personnes veulent encore prendre la parole ou est-ce que nous pouvons passer au vote?

Madame Mouget, Monsieur Dupuis, Madame Klein.

Je passe d'abord la parole à Monsieur Dupuis.

M. P-Y. Dupuis, Echevin:

Je vous remercie Monsieur le Président.

Ce n'est pas facile de passer après Monsieur le Bourgmestre évidemment mais je tenais à répondre aussi à Madame Grandchamps.

Madame Grandchamps,

Je vous remercie pour vos questions sur la mobilité et sur les voies publiques, qui relèvent désormais de mes compétences.

Je suis quelque peu surpris et c'est un euphémisme de votre analyse et de votre déception à la lecture de notre DPC et de nos projets de continuité et d'amélioration que nous proposons dans ces matières, pour la législature à venir; car vous étiez vous-même et votre groupe politique au pouvoir, à la tête de la Ville, pendant 18 ans jusqu'il y a peu.

Plusieurs jeunes Conseillers qui nous ont rejoint étaient à peine nés. Je ne peux pas croire que vous et votre groupe n'ayez rien fait de bien pour la mobilité et les voies publiques pendant toutes ces années.

D'ailleurs, de notre côté, nous souhaitons continuer les projets porteurs que vous avez mis en place avec votre précédent partenaire de majorité et nous souhaitons améliorer ce qui peut l'être. Quoi de plus logique?

Après 18 ans de décisions dans ces matières que vous avez prises pour notre ville, vous semblez découvrir subitement des manquements, des disfonctionnements ou, mieux encore, vous proposez tout d'un coup des nouvelles solutions miracles. A vous entendre, avant Ecolo pas de salut, après Ecolo, pas de salut.

Concernant la mobilité, dont vous avez été Echevine au moins 6 ans je le rappelle, alors que j'ai repris la fonction il y a seulement une quinzaine de jours, je vais cependant déjà vous donner quelques éléments de réponses et des pistes, pas que cyclables cette fois.

Des alternatives à la voiture, il y en a et il y en aura, notamment le soutien à la mobilité partagée comme par exemple avec Cambio. Actuellement 58 voitures sont disponibles dans 24 stations namuroises, réparties entre Namur, Jambes, Salzinnes, Begrade, Bouge et Saint-Servais. Début de l'année prochaine, je rencontrerai la société Cambio afin de discuter de leur

développement sur notre territoire. L'objectif est de réfléchir ensemble à une politique qui intègre nos bourgades et nos campagnes car il y a de la demande, au-delà de l'hyper centre, comme à Loyers, Wierde ou Suarlée, Temploux.

Il est important de rappeler qu'une voiture partagée remplace 15 véhicules individuels sur la route. Les voitures partagées de Cambio augmentent à Namur avec une croissance de 12% des utilisateurs en 2023 et plus de 1.200 utilisateurs réguliers bénéficient de ce service alternatif, écologique et économique.

Concernant les bus, les sentiers, les pistes cyclables, les voiries, la SNCB, même si je ne suis là que depuis 2 semaines, j'ai rencontré le Ministre wallon de la Mobilité la semaine dernière afin de privilégier les meilleurs projets pour la mobilité dans notre capitale. Une rencontre est également prévue avec les TEC afin, effectivement, d'élargir l'offre en soirée, optimiser les dessertes en périphérie, augmenter le nombre de bus aux heures de pointe, renforcer le service taxi-TEC qui existe déjà et replacer les abris bus récupérés lors de la construction du piétonnier, qui pourront servir où il en manque, comme par exemple rue Rogier et au Grognon.

Les sentiers, les cheminements sécurisés vont étoffer le maillage entre les villages et relier le pôle urbain. Le partenariat avec l'asbl Tous à pied va continuer afin d'augmenter l'activité pédestre pour le bien-être et la santé de chacun.

Les exemples ne manquent pas quand on voit les sentiers, rives gauches desservant les quartiers de Jambes, Erpent, Lives-sur-Meuse, Loyers, Andoy, Wierde, Naninne et Dave sur une longueur de 38 kms, qui relient 20 pôles et aussi sur les rives droites, desservant les autres quartiers de Malonne, Wépion, Salzinnes, sur un réseau total de 46 kms.

Concernant les pistes cyclables, je souhaite poursuivre l'excellent travail réalisé par ma collègue, l'Echevine Stéphanie Scailquin, avec qui je le rappelle, vous avez travaillé près de 18 ans au Collège, avec des transferts de compétences et des projets communs de mobilité. Les aménagements cyclables inscrits dans le Réseau cyclable Namur 2030 permettront à une grande partie de la population namuroise d'accéder au plus près des pôles majeurs de services, des écoles et de leur lieu de travail.

En parlant des écoles, comment ne pas citer nos projets de sécurité routière renforcée grâce aux marquages au sol déjà présents dans 9 d'entre elles, les zones 30 à leurs abords ainsi que les dépose-minutes et les arceaux vélos qui vont continuer à se généraliser sur notre territoire?

Pour les voiries et les trottoirs, leur entretien et leur réfection, je voudrais rendre hommage à l'Echevin Luc Gennart pour son travail accompli pendant 12 ans dans ce domaine complexe. Il l'a mené avec rigueur, de manière structurée et organisée en bonne intelligence, comme dans le génie civil. Mais à vous entendre, ce n'est pas suffisant Madame Grandchamps. Je vous rappelle que nous avons 3 millions de m² de voiries avec un coût moyen de 150€ du m², soit près d'un demi-milliard d'euros pour couvrir tout le réseau namurois, dont l'entretien fait partie des fonctions régaliennes.

Il faut une continuité ici aussi et une vision à long terme, incluant l'open data, la technologie et de nouveaux logiciels comme FixMyStreet qui permettront une gestion efficace et rapide des réfections de voiries.

Le plan annuel de réfection des trottoirs, via le PIC, va se poursuivre aussi rue par rue, pas à pas, pavé par pavé.

Enfin, en tant que médecin généraliste maintenant au chevet de nos voiries, j'aimerais donner un élément de réponse à Madame Hallet sur l'accessibilité universelle. J'ai l'honneur de vous annoncer que le nouveau piétonnier de Namur, qui est un des plus grands chantiers de la législature et dont je suis en charge, sera un piétonnier tout à fait inclusif, permettant d'accueillir les PMR et les malvoyants de manière qualitative et optimale, alliant des mesures d'accompagnement et des équipements adaptés dans une smart city à la pointe de la technologie, au service des usagers les plus faibles et les plus fragiles.

Je vous remercie de votre attention.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Dupuis.

Madame Klein, vous avez la parole.

Mme D. Klein, Présidente du CPAS:

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord remercier tous les Conseillers et Conseillères qui ont pris la parole et qui ont témoigné de leur intérêt pour les matières dans lesquelles j'ai l'honneur de m'impliquer depuis aujourd'hui.

Je suis effectivement parfois un peu chagrine par rapport aux critiques qui ont été émises et quelque part ce manque de confiance dans la majorité à s'impliquer aux côtés de tous les Namurois et de toutes les Namuroises, y compris et peut-être surtout en premier des plus fragilisés.

Je vais juste apporter quelques éléments de réponse par rapport à ce que j'ai entendu et je voulais aussi assurer de ma volonté de travailler avec la minorité sur ces sujets, comme cela a été fait précédemment par Monsieur Noël, par exemple sur le plan "genre" parce que je crois que ce sont des matières sur lesquelles tout le monde souhaite s'impliquer.

Par rapport au problème du Relais social qui a été évoqué par Monsieur Noël et aussi je crois par Monsieur Martin: c'est vrai que c'est une question préoccupante. J'ai déjà eu l'occasion de les rencontrer et je suis sensible à leurs préoccupations. Une des idées – parce que je crois que par rapport aux chiffres qui ont parfois été annoncés, Monsieur Coppieters s'est voulu plus rassurant – donc une de mes attentions très rapidement c'est de pouvoir l'inviter, lui faire visiter certains de nos projets, lui faire rencontrer certains des acteurs et actrices du social et notamment pour un projet qui nous tient à cœur et qui est celui de l'Espace VIF afin que l'on arrive à des financements structurels mais aussi pour un projet qui est très ambitieux, celui de nouveaux abris de nuit. Monsieur le Bourgmestre en a parlé, aussi de ce voyage au Québec, ramenant une philosophie et un esprit qui a particulièrement convaincu les responsables du CPAS, de mobilisation du public et finalement d'être dans l'esprit de notre législation belge qui est vraiment un esprit d'insertion sociale – le revenu d'insertion le dit – d'arriver à une dignité humaine et davantage mobiliser le public le plus fragile, même si c'est compliqué et d'arriver à une autonomie.

Par rapport à l'intervention de Madame Hallet, notamment sur la question de la santé: effectivement, vous avez raison, on fait quand même pas mal de choses aussi au CPAS en matière de santé et peut-être que ce n'est pas assez promotionné. Par exemple aujourd'hui, il y avait un dépistage pour le diabète qui était en fait ouvert à tous et toutes mais il y avait peu de monde qui s'y présentait. Le CPAS n'est pas réservé uniquement aux plus vulnérables, c'est aussi un endroit où l'on peut faire des politiques sociales. Je veillerai à essayer de les faire davantage connaître.

Vous avez aussi parlé d'accessibilité, mon collègue en a parlé, et des personnes en situation de handicap. Ma collègue ici, Stéphanie Scailquin, avait notamment reçu le label "Charte égalité" où l'on parlait aussi beaucoup des personnes les plus fragiles, les personnes en situation de handicap. C'est peut-être aussi un terrain sur lequel on pourrait retravailler.

Par rapport à la prévention, vous avez été plusieurs à regretter qu'il n'y ait pas assez d'accent mis sur la prévention. Je crois que certains ont quand même évoqué le fait qu'en matière de prévention, il y aura une augmentation des travailleurs et travailleuses de rue. Je crois que pouvoir être au plus près des personnes les plus fragiles et pouvoir détecter le moment où elles sont les plus aptes à prendre cette main qu'on leur tend, est important. Je crois que c'est quand même un bel effort au niveau de la prévention.

Monsieur le Bourgmestre l'a dit aussi: il y aura toute une politique au niveau des quartiers. Je crois que c'est aussi dans les quartiers que l'on peut faire la meilleure prévention. Madame Tillieux l'a dit aussi, il y a le problème des inégalités entre les quartiers.

Non seulement il y a cette volonté de meilleure coordination mais même si je n'étais pas encore échevine et que j'assistais à cette réunion en tant qu'observatrice, hier il y a quand même eu,

ici dans cette salle, une trentaine d'acteurs, de travailleurs sociaux et travailleuses sociales qui présentaient un diagnostic qui a été fait dans le quartier d'Hastedon, où il y a effectivement une politique de quartiers mais aussi dans Jambes-centre, où il n'y a pas spécialement de politique de quartier mais justement pour voir un peu quels étaient les besoins, les attentes à la fois des travailleurs sociaux mais aussi du public. Cela traduisait aussi la volonté de ce secteur, de la cohésion sociale, d'être au plus près des personnes de terrain et de pouvoir bien capter leurs attentes de façon à pouvoir y répondre. Je crois que cela appartient aussi à cette prévention.

Dans ce cadre-là, je voulais répondre aussi à Monsieur Bruyère qui s'inquiétait et qui avait des doutes concernant le fait qu'il y ait des incivilités et qu'elles soient en augmentation.

D'une part, je m'étonne à titre personnel parce que j'imagine que vous, comme moi, vous recevez quand même pas mal demandes des citoyens concernant les incivilités. Là, par rapport à ce diagnostic, ce n'est pas une étude scientifique, mais ce diagnostic mettait bien ces préoccupations par rapport à – je ne sais pas si on peut dire "un sentiment", je ne sais pas si cela a vraiment été chiffré mais par rapport – à ces incivilités environnementales qui revenaient fréquemment, aussi bien à Jambes-centre qu'à Hastedon. Je crois que ce n'est pas une illusion. Je crois aussi que les questions de la propreté sont au cœur des préoccupations des Namurois et des Namuroises.

En matière de prévention, peut-être que je suis un peu désordonnée mais je voulais aussi insister sur quelque chose qui me tient à cœur et j'y pensais en matière d'incivilités ou de ce qui apparaissait surtout, par exemple, à Jambes-centre, ce sont vraiment les préoccupations par rapport à la consommation et aux assuétudes.

Effectivement, on sait qu'on a des acteurs importants comme Phénix et Sésame sur le terrain mais vraiment, il faut sensibiliser l'ensemble des acteurs sociaux à cette thématique: comment prévenir davantage des assuétudes ?

On ne parle pas de salle de consommation mais je trouve qu'en matière de prévention, avoir un plan pour lutter contre les assuétudes, alors qu'on sait bien qu'avec les salles de consommation, on est déjà plutôt dans l'accompagnement et pas dans la prévention pure.

Très important, pour répondre à Monsieur Martin (je crois que c'est vous mais rien que vous): vous parliez de cette approche dite "sécuritaire". Moi, je pense que cette question justement de la sécurité concerne aussi les plus fragiles et c'est cela qui apparaissait bien dans le diagnostic que la cohésion sociale nous a fait. Il y a une grande demande de plus de sécurité, aussi des publics les plus fragiles et souvent les études montrent que les premières victimes des phénomènes de violence et d'insécurité se sont les publics les plus fragiles. Donc voilà, je crois que c'est une demande aussi des plus fragiles, qu'il faut y être attentif et essayer d'apporter une réponse.

Toujours chez Monsieur Martin, au niveau du système de pré-inscriptions et là, je dois rendre hommage à mon prédécesseur, Monsieur Noël: ce système de pré-inscriptions a été mis en place depuis le 9 septembre dernier. On a déjà un petit recul. D'après ce qui nous revient du terrain, on n'est plus dans un état de saturation, qu'il n'y a plus la nécessité d'un tirage au sort quasi toutes les nuits et qu'on désengorge un peu l'accueil qui était parfois problématique et sous tension à l'entrée de l'abri de nuit. Jusqu'à présent, on n'a eu aucun refus. Ce système permet des inscriptions et un accueil qui est jugé, par les équipes, plus apaisé. Ici, on m'a fait le relevé pour les mois de novembre et de décembre. Je vais peut-être prendre décembre vu qu'il faisait déjà plus froid. Je prends le 1er décembre, par exemple, on avait 62 pré-inscriptions mais finalement, il n'y a eu "que" 53 personnes. Chaque fois, le chiffre des personnes qui se présentaient était en-dessous des pré-inscriptions. Par exemple, le 1er décembre, on a 53 personnes qui se sont présentées mais il y avait 62 pré-inscriptions. Même si je prends le chiffre le plus haut, où on aurait pu avoir des craintes et un des plus récents: le 13 décembre, il y avait 74 pré-inscriptions mais au final, il n'y avait que 59 personnes qui se sont présentées. Nous avons donc toutes les accueillir.

Je crois que j'ai répondu un peu à tout.

Par rapport à ce que Madame Tillieux a dit, je voudrais d'abord la remercier pour les encouragements qu'elle a formulé à mon égard. Oui, effectivement, la précarité et la question

des familles monoparentales seront certainement au cœur de nos politiques.

Je n'ai pas su y rester longtemps mais je me suis quand même présentée au début de ce colloque qui se tenait aujourd'hui à la Bourse. Ce qui m'a frappée – parce que vous comme moi, on s'intéresse à la problématique depuis longtemps donc il y avait des questions auxquelles j'étais habituée – même par rapport aux organisateurs et aux organisatrices surtout, c'est à quel point les questions de violence étaient au cœur de leurs préoccupations. Effectivement, ces familles monoparentales, ces mères monoparentales souvent c'était suite à une séparation. On sait que le taux de violences conjugales après une séparation reste important. A ce titre, toute la politique l'on a menée et cet Espace VIF peut répondre aussi aux problèmes et aux questions des plus vulnérables.

J'espère avoir apporté quelques éléments de réponse à vos questions et je vous confirme notre engagement à nous engager dans cette problématique et aussi avec vous sous des formes que nous allons étudier ensemble.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Klein.

La parole est à Monsieur Auspert.

M. T. Auspert, Echevin:

Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas être long parce que le Bourgmestre a déjà brossé pas mal de sujets différents.

Je tiens juste à répondre à Monsieur Simon.

D'abord, je le féliciterai également pour sa première intervention qui était une intervention modérée.

Il est normal qu'un nouveau Conseiller pose des questions sur des choses qui existent déjà depuis longtemps.

Vous vous inquiétiez de savoir quels seraient les bâtiments qui allaient être isolés et ceux sur lesquels on allait réaliser des économies d'énergie à la commune.

Je tiens à vous rassurer, cela fait 20 ans. 20 ans que le service des Bâtiments, ce que l'on appelle communément le DBA, le Département des Bâtiments, travaille sur une série de plans lui permettant de réaliser des économies d'énergie successives ou d'améliorer le confort des bâtiments en question.

Juste pour mémoire, on avait lancé un plan "châssis". Ce sont des milliers de m² de châssis que l'on a remplacés dans les différents bâtiments communaux. On avait lancé un plan "chaudières" où partout où l'on a remplacé des chaudières, on a pu réaliser des économies de 40% par rapport à la consommation précédente. On avait réalisé et lancé un plan "toitures" où on a atteint pas loin de 2kms de toitures remplacées.

Vous demandiez quels seraient les prochains bâtiments. Je crois que vous êtes assis aujourd'hui dans le plus bel exemple des prochains bâtiments que l'on va rénover et isoler, c'est l'Hôtel de Ville où on a affecté un budget colossal grâce surtout à des subsides qui viennent de la PIV et on a dressé la liste des bâtiments selon leurs consommations. Partout où l'on pouvait, on a d'abord attaqué les bâtiments qui étaient les plus énergivores. Je rappelle qu'il y a quelques années, on a rénové et isolé toute la piscine de Saint-Servais. Les piscines, par définition, sont des bâtiments énergivores. L'Hôte de Ville en est un. On termine la piscine de Jambes également et les grosses écoles, à part Belgrade mais on va y passer bientôt, ont soit totalement été repensées, soit totalement été isolées.

Voilà. Je ne serai pas plus long. Je pourrais vous donner une centaine de bâtiments dans lesquels on a déjà travaillé mais je vais garder cela pour ma Commission. Vous n'en êtes pas membres mais vous êtes le bienvenu. Quand on demandera au DBA de venir exposer tout ce qu'il réalise depuis 20 ans correctement, je n'hésiterai pas à vous rappeler que vous pouvez être présent.

Merci Monsieur le Président.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Auspert.

La parole est à Madame Barzin.

Mme A. Barzin, Première Echevine:

Merci Monsieur le Président.

Je remercie les différents Conseillers pour leurs interventions.

De manière complémentaire à ce qui a été dit par le Bourgmestre tout à l'heure, je voulais évoquer quelques éléments en ce qui concerne le logement, sujet qui a été logiquement évoqué par les différentes formations politiques. Il est vrai que c'est un sujet dont on a parlé beaucoup pendant la campagne électorale et on en a débattu avec plusieurs parmi vous au sein de ce Conseil mais c'est aussi et surtout une interpellation des citoyens, au quotidien, indépendamment de ces périodes.

Je pense qu'il ne faut pas voir l'intérêt que la majorité communale porte à cette question au nombre de lignes ou de paragraphes qu'il y a sur ce thème dans la DPC. C'est vrai qu'elle a la volonté de parler des projets de manière générale, de ne pas nécessairement reprendre les éléments chiffrés, notamment du bilan parce que serait plutôt une évaluation à faire par rapport à ce qui a été réalisé par la majorité et la législature passée mais les éléments chiffrés viendront bien sûr.

Il y aura 2 moments au cours desquels on pourra parler de manière plus particulière de ces questions importantes. On a évoqué déjà tout à l'heure le PST mais il y aura bien sûr aussi la Déclaration de Politique du Logement (DPL) qui viendra dans les 9 mois de l'installation du Conseil, donc on aura un débat fouillé et approfondi sur ce sujet à ce moment-là.

Je remercie les collègues qui ont pointé l'intérêt et la pertinence du rapprochement des compétences en matière de politique foncière, via la Régie foncière et du Logement. Monsieur Noël et Monsieur Martin l'ont notamment fait.

On va bien entendu continuer à travailler avec les différents acteurs, qu'ils soient privés ou publics, que ce soit les sociétés de logements publics, les différents services, les différents acteurs privés également. L'objectif est évidemment d'augmenter le nombre de logements mais aussi de renforcer l'accessibilité. C'est une difficulté pour les Namurois qui souhaitent rester à Namur et en particulier pour les jeunes. C'est un message que nous avons bien entendu et nous souhaitons travailler sur ce sujet. Il y a différentes initiatives qui avaient été prises au cours des précédentes années. On va bien entendu poursuivre ce qui concerne l'engagement logement, on a toutes des actions qui avaient été mises en place pour lutter contre les immeubles inoccupés et contre les immeubles insalubres. Il y a encore matière à travailler sur le sujet et à intensifier les actions. La politique en matière de logement, c'est un sujet qui est vraiment très transversal et je souhaite, de manière volontariste, discuter avec l'ensemble des acteurs. J'ai déjà eu l'occasion de participer, il y a quelques semaines, à la Plateforme du Logement qui avait été organisée et qui est justement aussi un moment qui permet de regrouper tous ceux qui sont actifs dans ces secteurs mais aussi d'entendre les expériences et initiatives qui ont été prises ailleurs. La politique qui sera menée sera assurément volontariste. On va travailler sur les éléments plus concrets et chiffrer au cours des prochains mois, à la fois pour vous présenter ces éléments dans le cadre du PST mais aussi de la DPL.

Sur ces éléments-là, je ne vais pas être plus longue. Je ne vais pas non plus reprendre tous les éléments qui ont déjà été évoqués sur certains des aspects financiers. Je pense que vous m'entendrez encore assez longtemps d'ici quelques minutes, sur ces aspects-là.

Dans la DPC, on a aussi voulu évoquer que nous souhaitions être une majorité d'action et de respect. C'est vraiment la volonté qui est la nôtre à l'entame de cette législature.

Je vais terminer comme le Bourgmestre a commencé son intervention, par rapport à des commentaires qui ont été faits par certains anciens collègues. Moi aussi, je dormirai mieux. C'est vrai que quand une page de 18 ans se tourne, humainement il y a quand même des choses qui se passent et je pensais que certains éléments avaient davantage partagés. Vous

n'aurez plus le regret et la difficulté de devoir travailler avec nous. Comme certains des commentaires portaient plus particulièrement sur le MR, vous n'en serez donc que plus heureux.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Barzin.

Je cède la parole à Monsieur Capelle.

M. C. Capelle, Echevin:

Bonsoir à toutes et tous.

Vous savez quoi? Je suis déçu et triste d'avoir pu entendre certaines choses et des commentaires, pour un 1er Conseil, chapeau, bravo.

Par rapport aux compétences, on sait très bien qu'il y a un boulot énorme à faire par rapport à la participation citoyenne, comme il peut y en avoir pour la jeunesse. On le sait très bien. Laissez-moi le temps, cela fait 10 jours que je suis là.

Madame Hallet,

Sachez que, c'est votre premier Conseil, mais je n'étais pas Echevin de la Petite Enfance. C'est seulement maintenant.

Je vais vous lire quelques lignes.

Il faut savoir que toutes les places ont un coût et que ce ne sont pas les participations financières des parents qui permettent de couvrir les frais. Le coût d'une place peut varier entre 15.000 et 25.000 €. Cela dépend de plusieurs facteurs: les coûts de fonctionnement, l'énergie, location, bâtiment, coût des repas et coûts en personnel, les plus importants.

Aujourd'hui, nous avons le droit à la puéricultrice subsidiée pour 7 enfants. C'est totalement insuffisant. Il y a donc une partie qui est envisagée sur fonds propres. Le soutien de la Ville est nécessaire. Actuellement, la SONEFA reçoit un subside de 2.600.000 € par la Ville. Il permet surtout de combler des dépenses en termes de personnel et de charges. Le subside de l'ONE ne couvre que des frais du personnel, uniquement les puéricultrices et les directions de crèche. Les frais liés à d'autres emplois (administratifs et techniques) ne sont pas pris en compte par l'ONE et doivent donc être visés par le subside de la Ville. Il en est de même pour les frais annexes, comme les achats de logiciels, le paiement du secrétariat social.

Malgré cet effort important de la Ville dans son subside, la SONEFA n'est pas dans la capacité actuelle d'être en équilibre financier.

Pour pouvoir ouvrir des places et obtenir les soutiens de l'ONE, il faut que l'ONE lance de nouvelles programmations. Actuellement, Namur n'a plus le droit à des places complémentaires. Cela signifie que toute place supplémentaire imposerait une prise en charge totale sur fonds propres sans soutien de l'ONE, ce qui est impossible.

Actuellement, vous devez savoir que l'on a 490 places effectives et on va passer à 526 effectives.

A savoir qu'il y a la crèche de la rue du Hainaut à Jambes, il va y avoir la Ribambelle en partenariat avec Monsieur Auspert et le Foyer Jambois, il va y avoir le Foyer Namurois en partenariat avec Monsieur Sohier et encore d'autres.

Donc s'il vous plait, un peu de patience. Il faut voir la réalité des choses: il n'y a rien d'évident, en tout cas pour le moment.

Mais avec mon cabinet, je m'y attelle pour le reste. Il faut savoir que j'ai déjà aussi rencontré la Ministre, Madame Lescrenier, que je vais encore rencontrer courant février.

Merci.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Capelle.

Madame Deom souhaite prendre la parole.

Je vous en prie.

Mme Ch. Deom, Echevine:

Merci Monsieur le Président.

C'est aussi ma 1ère intervention.

Je voulais répondre à Monsieur Bruyère, concernant l'ouverture des magasins le dimanche.

En tant qu'Echevine du Développement touristique, économique et commercial, je me fais fervente défenderesse de ce projet.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville a récemment introduit une demande pour obtenir le statut officiel de centre touristique, sur l'ensemble de son territoire, ce qui permettrait une ouverture généralisée des commerces le dimanche.

Ce projet rentre dans une dynamique économique et touristique afin que Namur se donne les moyens de ses ambitions. Les avantages sont nombreux contrairement à ce que vous avez pu affirmer. Cela profiterait tant à nos citoyens qui n'ont pas toujours la possibilité de faire leur shopping le samedi, cela attirerait aussi beaucoup de touristes et de visiteurs, je pense. Si on parvient à faire du dimanche un 2ème samedi, les commerces pourraient réaliser des ventes supplémentaires, ce qui serait très bénéfique je pense pour leur chiffre d'affaires.

Les clients apprécient la commodité d'avoir plus d'options pour faire leurs achats à des moments qui leur conviennent et aussi l'ouverture le dimanche peut générer des opportunités d'emploi pour tous ceux qui cherchent à travailler à temps plein, à temps partiel ou juste le week-end.

L'ouverture du dimanche peut aider à animer les rues et à créer une ambiance et une atmosphère vivante au cœur des quartiers.

Bref, tous ces avantages peuvent contribuer à une vitalité économique dont notre ville a besoin pour pouvoir évoluer en termes de tourisme et d'attractivité. Cela répondrait aussi à la satisfaction des consommateurs, je pense.

Merci Monsieur le Président.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Deom et facilitations pour votre 1ère intervention.

Je pense que Madame Mouget avait demandé la parole.

Mme Ch. Mouget, Cheffe de groupe Ecolo:

Ce sera Madame Grandchamps.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Ah pardon, Madame Grandchamps, je vous cède bien volontiers la parole.

Mme P. Grandchamps, Conseillère communale Ecolo:

Merci beaucoup.

Ce qu'il se passe, c'est que dans une déclaration, il y a des intentions évidemment, tous vos projets ne s'y retrouvent pas. Mais il y a des caps que l'ont n'a pas senti en fait. Nous verrons bien au fil du temps, et nous serons constructifs quand ce sera nécessaire et souhaités, nous serons attentifs à tous les enjeux; notamment par rapport au budget et le budget Air Climat Énergie, on verra un peu quelle ambition vous lui donnerez par rapport aux moyens financiers et humains.

Sur la mobilité, bien évidemment, que du travail a été réalisé par les uns et par les autres, bien entendu mais c'est un travail permanent. Là aussi, la question est: quelle est votre vision de la mobilité? Est-ce que vous allez appliquer la vision "stop", c'est-à-dire qu'à chaque réflexion ce sera d'abord le piéton, le cycliste, le transport en commun, etc. ou pas? Voilà ce que l'on aurait souhaité voir, quelle sera votre vision.

Merci déjà pour ce que vous avez lancé en quelques semaines. Nous serons là en soutien, dans une mobilité vraiment juste, dans l'objectif d'avoir plus d'occasions pour le citoyen de se

déplacer autrement. Il ne s'agit pas de leur imposer. C'est cela que nous voulions.

En matière de voiries, bien entendu que nous reconnaissons le travail de l'ancien Echevin des voiries, tout le cadastre et tout cela est exceptionnel. La question c'est: l'entretien est nécessaire mais il faut aussi rénover les voiries. C'est une vision différente en fait. Ce que nous demandons c'est de continuer à entretenir mais aussi de rénover parce que c'est la clé pour repartager l'espace public.

Sur l'enseignement, évidemment que je ne visais pas le service de l'Enseignement.

Sur la santé, il y a une petite confusion sur les termes: ce n'était pas la contraception qui était en jeu mais bien l'IVG.

Sur la SONEFA, Monsieur Capelle, justement: ce qui était souligné c'est qu'il y a une volonté d'avoir des crèches en suffisance donc c'est cela que nous souhaitions mettre en avant. Donc c'est très positif et cela vous aidera, cette DPC.

Sur la question des grands projets, évidemment qu'en tant qu'anciens mandataires nous assumons ce qui a été fait mais laissons à une nouvelle Conseillère le droit de s'exprimer par rapport à un nouveau grand projet. La question qu'elle pose est judicieuse: est-ce que c'est vraiment cela dont les jeunes ont besoin mais surtout, ont-ils envie de cela? La meilleure manière de le savoir ce serait de leur poser la question.

Enfin, je reviens là-dessus, sur la question de la responsabilité: vous dites "Je ne serai pas schizophrène" mais sans doute que oui parce que vous êtes au plus haut niveau des décisions, vous êtes négociateur, vous avez signé des pactes de majorité au niveau régional et vous êtes Bourgmestre donc forcément, il y aura des moments où vous serez en difficulté. Vous venez même de le redire: vous dites "Je suis pour le cumul pourquoi parce que cela permet d'accéder à des leviers" mais nous vous demandons, Monsieur Prévot, de prendre en main ces leviers et justement, qu'ils soient positifs pour la Ville de Namur.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Grandchamps.

Monsieur Bruyère.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Merci beaucoup pour les réponses et les interventions des uns et des autres. Je vous avoue que si le fait de faire dire aux gens ce qu'ils n'ont pas dit était un sport, je vous inscrirais directement aux JO pour avoir une chance de médaille parce que, et pas que pour le PTB, vous avez aussi interprété, emberlificoter et pris des mots à votre sauce.

Monsieur le Bourgmestre,

Je ne vous ferai pas l'affront de penser que vous n'avez pas compris ce que l'on dit. Moi je pense que vous êtes quelqu'un de très intelligent.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Intervention hors micro.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Je vous avais dit qu'il y aurait aussi des fleurs avec les pots.

Je pense que vous êtes intelligent donc vous savez très bien que quand les uns et les autres ici évoquent la question de la sécurité, ce n'est pas parce que les uns et les autres ici nient la sécurité et le problème d'insécurité qui grandit. C'est en tout cas comme cela que moi je l'interprète et que je le comprends. Ce qui d'ailleurs n'est pas une opinion mais un fait basé sur une pratique depuis de nombreuses années, dans toute une série de villes qui ont pris le problème à l'inverse. Il faut effectivement faire un lien entre insécurité grandissante et aussi des villes frappées par la crise économique et la paupérisation. Celles et ceux, comme responsables politiques, qui accentuent d'abord et installent une asymétrie entre le fait de d'abord travailler sur la question de la répression et, de manière asymétrique, trop peu sur la prévention et sur la lutte contre la pauvreté, ils n'ont ni l'un, ni l'autre. A la fin du compte, il y a plus d'insécurité et plus de pauvreté. C'est cela qui est critiqué ici. Il n'y a personne ici qui dit

que Namur est une ville où il n'y a pas d'insécurité et où, du coup, il faut prendre le pognon que vous donnez à la Police et le mettre ailleurs. Personne n'a dit cela. Je pense d'ailleurs (mais je peux peut-être me tromper) que la seule et unique personne qui n'ait jamais ici défendu une position politique en public, de nier le progrès de la sécurité, en faisant un flou artistique que "sécurité" et "sentiment d'insécurité, c'est vous Monsieur Prévot. J'ai vite été maintenant dans Belga Presse retrouver une de vos interventions. C'était il y a quelques années, vous avez effectivement changé de discours depuis, mais en 2021 vous défendiez que: "L'insécurité n'augmente pas, c'est le sentiment d'insécurité qui se dégrade à Namur". Donc soyons de bons comptes.

La deuxième chose: évidemment que le PTB n'a jamais dit qu'il ne fallait aucun investissement privé. Vous savez très bien que ce n'est pas cela que j'ai dit. Je pense qu'il faudrait peut-être réécouté la bande. Je ne pense même pas que le mot "investissement privé", je l'ai dit comme cela. Je me demande même si j'ai utilisé le mot "investissement". "Investissement" et "investisseur", ce n'est pas la même chose. Moi je dis que votre politique dogmatique libérale du ruissellement de compte sur le fait que la reprise économique va se faire en arrosant des investisseurs potentiels, et se concentrer uniquement là-dessus, cela ne marche pas. Cela ne marche pas.

Quant à votre politique liée à la convention avec Belfius, pour réduire le soutien au CPAS, peut-être que j'interprète mais quand je lis dans la convention de Belfius que toute une série de subsides facultatifs vont être supprimés et qu'on ne gardera que les dotations de fonctionnement, je comprends mal quand je dis que, par exemple, il y a un risque que de subsides temporaires, qui ne sont donc pas des dotations de fonctionnement pérennes soient concernés. C'est vrai. Par exemple, le Plan Hiver qui est temporaire. Il y a un risque.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Intervention hors micro.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Ok, tant mieux.

En tout cas, ce qui est sûr c'est que le fait de réduire et de ne pas investir assez dans la dotation du CPAS d'une part, d'autre part de ne pas investir suffisamment dans les constructions de logements (vous évoquez le chiffre de 400 logements mais vous avez aussi évoqué que c'était une période qui s'étalait de vous jusqu'à Monsieur Anselme, donc peut-être que j'interprète mal)….

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Intervention hors micro.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

… non mais vous avez dit "on n'est pas les seuls, c'est aussi le travail collectif du MR, des Ecolo et même sur un certain point, des Socialistes".

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Intervention hors micro.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Ok, c'est cela. C'est un débat donc je creuse. Est-ce que vous vouliez dire sur 20 ans, sur 10 ans. Cela fait 40 logements par an donc dans une ville où il y a un manque à gagner de 2.000 logements, on sera d'accord que l'on reste quand même dans une situation où on essaie d'avoir une bassine vidée et de la remplir petit à petit avec une cuillère alors que ce sont des seaux et des seaux qui tombent.

Pour revenir là-dessus, on n'a jamais défendu avec le PTB qu'il ne fallait pas d'investissement privé. Ce que l'on défend c'est que votre vision, c'est uniquement relancer l'économie de notre ville par le soutien et le fait de trouver des investisseurs privés et là, effectivement, on a un problème. Cette politique de ruissellement, elle n'a jamais marché et ça ne va pas marcher.

Tout comme cette question du travail le dimanche: on nous vend le fait que le travail du dimanche, cela va créer de l'emploi. On nous vend que cela va attirer des gens. En attendant, à l'heure actuelle, la politique que vous menez depuis 18 ans a comme conséquence maintenant qu'il y a un quart ou un cinquième des cellules commerciales qui sont vides, alors que c'est vous qui dirigez avec cette logique-là. Vous pouvez continuer à enfoncer le couteau dans la plaie mais à part avoir plus de sang qui gicle partout, cela ne va rien résoudre.

Madame l'Echevine n'est pas là mais elle m'entendra si elle le désire: la pratique montre que le travail du dimanche – ce n'est pas pour rien que les organisations syndicales s'y opposent, ce n'est pas pour rien non plus. Effectivement on choisit son camp et nous on écoute les organisations syndicales – le fond de l'affaire, c'est que les gens qu'ils soient touristes ou locaux, consommeront s'ils ont de l'argent pour consommer. Quant à tous les niveaux de pouvoir, fédéral, région et commune, on a des augmentations de taxes et des gels salariaux qui réduisent ce que les gens ont dans leur portefeuille, non les gens ne vont pas consommer plus. Pour pourrez réinventer 15 Black Friday, cela ne va pas résoudre le problème. Peut-être que quelques-uns de vos amis qui gagnent effectivement 10.000 ou 15.000 € par an et qui habitent Anvers, Alost ou je ne sais où, eux aimeraient bien pouvoir consommer mais ce nombre d'individus, sociologiquement, représente une part infiniment minoritaire de la population. A eux seuls, les quelques-uns dans ce pays qui ont encore de l'argent ne vont pas résoudre seuls le fait que nos commerces sont en train de mourir. Ce dont ils ont besoin, c'est d'avoir une large part de la population namuroise et autre, qui a plus de pouvoir d'achat, pour réinvestir dans l'économie locale. Cela vous, l'étouffez.

Sur l'affaire du jokari: l'avantage des débats comme ceux-ci c'est qu'à chaque fois qu'on le fait avancer avec des échanges comme cela, le débat mûrit et donc vous vous doutez bien que depuis la dernière fois, j'ai pris soin de prendre ma paire de ciseaux pour être bien sûr que la balle reste bien dans votre camp. Par rapport à cela, j'ai 2 éléments de réponse.

La Ville est sous plan de gestion, c'est très juste. Je poserai la question de manière assez pudique: la faute à qui? Donc effectivement, la Ville est sous plan de gestion. Ce qui est vrai c'est que c'est de la compétence de la Région wallonne de faire appliquer son décret stricto sensu pour les communes sous plan de gestion. D'une part, c'est votre choix à la majorité régionale de ne pas toucher au décret "coût-vérité", cela c'est la première chose, c'est votre choix.

La deuxième chose c'est qu'effectivement, les villes sous plan de gestion risqueraient d'être sanctionnées par la Région wallonne. La Région wallonne, c'est vous. Vous allez vous sanctionner vous-même? Bien sûr que non. Oui, c'est cela, à d'autres.

Quand bien même, il faudrait vérifier mais de mémoire, j'ai lu dans la presse (mais là, je suis effectivement un peu moins sûr) mais ce qui est sûr c'est que toutes une série de communes n'ont pas respecté le coût-vérité, y compris des villes sous plan de gestion. Ce serait intéressant de savoir quelle a été la conséquence.

La deuxième chose: rappelons que le décret ne dit pas que ce sont les gens qui doivent payer. Le décret dit que cela doit être un jeu à somme nulle pour la commune. Donc la commune ne doit pas perdre l'argent dans le fait de gérer la gestion des déchets mais il n'est pas écrit dans la loi que les ménages doivent payer. Cela c'est important quand même comme précision. Nous, notre position c'est que, par exemple, que le secteur des multinationales et de la grande distribution paye la différence. En l'occurrence ici, pour geler la taxe, cela coûterait 400.000 €, notre position c'est que ces 400.000 € soient pris chez eux. Je vous fais tout à fait confiance en termes d'ingénierie juridique, fiscale, tout ce que vous voulez de faire rentrer cela dans le coût-vérité pour que, d'une part au niveau économique (parce que c'est cela qui compte) cela ne coûte pas à la Ville mais que sur le plan pratique, ce soient les responsables effectifs du suremballage qui paient et pas les gens.

Je suis très content que votre image me fasse smasher parce qu'à mon avis, entre nous, dans ce type de sport il y a beaucoup plus de chance que je sois sur le banc que sur le terrain.

Mais merci beaucoup du compliment.

La troisième chose: les zones Vigilis – merci de la clarification – ne seraient peut-être pas à l'heure actuelle (certainement que l'on parle du problème de l'Université) une question de

principe fondamentale pour nous. Le vrai problème, comme souvent dans ce genre d'externalisation du service public vers le privé, c'est que c'est un Cheval de Troie et qu'une fois que le Cheval de Troie est là, alors le nombre de zones et d'espaces communaux qui seraient ensuite gérés, au niveau du gardiennage, par des entreprises privées ne ferait que grandir.

Sur les incivilités, Madame l'Echevine, merci. Je suis bien conscient qu'il y a des incivilités. Là aussi, je vous laisse le bénéfice du doute. Je suppose que vous ne sous-entendiez pas que je niais qu'il y en avait. J'habite moi-même un quartier populaire souvent plutôt délaissé en termes de propreté. Je suis très conscient des incivilités, que ce soit en termes de propreté ou autres d'ailleurs. Ma question, c'était: y a-t-il des données qui démontrent que les incivilités augmentent? Ce qui pourrait justifier qu'il faut engager plus de gens, être plus sévères, rehausser. Ce que j'entends de ce que vous me dites, c'est qu'il n'y a pas mais qu'on ressent que.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Intervention hors micro.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Pour 2024 aussi ? Pas de problème. Il est tard, Monsieur le Bourgmestre.

J'ai posé la question: en 2023, vous rehaussiez les plafonds maximaux. Je n'avais, à l'époque, pas posé la question parce que c'était une tendance mais je pose maintenant la question: pourquoi relever une seconde fois? Est-ce qu'en 2024, on a déjà des chiffres. Après, si vous me dites qu'on n'a pas encore les chiffres, c'est ok, je prends.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Monsieur Bruyère,

Je peux vous demander de conclure?

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Oui.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Vous avez tous les droits, Monsieur le Président. En tout cas, celui-là, vous l'avez.

Je vous remercie pour les échanges, pour les joutes. En tout cas, c'est quand même important de clarifier et de retaper sur ce clou-là. Vous essayez par la porte ou par la fenêtre de faire semblant que les taxes ne vont pas augmenter ou que, quand elles augmentent, ce n'est pas de votre faute. Cela transparaît dans toute la convention Belfius que dorénavant (ce sera donc votre plan, votre politique), le projet de société que vous défendez pour cette ville ces prochaines années c'est une adéquation, avec une prise en compte de l'inflation, rentable des redevances et des taxes. Avec la réalité économique, cela veut dire en gros que si l'inflation l'an prochain est de 2% aussi, ce que la convention indique c'est que l'intégralité ou la quasi-totalité des redevances et taxes (donc aussi l'accueil extra-scolaire, les repas scolaires, la taxe de raccordement aux égouts et autres) vont augmenter de la même manière. Puisque cela n'est pas compris totalement dans l'indexation, ce que vous allez faire en fait, c'est faire payer la crise aux gens. C'est cela le plan. On y reviendra encore plus loin dans la question du débat du Plan Oxygène.

J'ai fini Monsieur le Président.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Bruyère,

De toute façon nous aurons encore le temps de débattre, tout au long de la législature, sur pas mal de points.

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Je vous promets d'être rapide.

D'abord, je voulais remercier les interventions de chacun des membres du Collège et singulièrement Monsieur le Bourgmestre.

Je confirme que vous êtes quelqu'un d'intelligent puisque vous avez pu interpréter en effet, dans les mots que nous avons utilisés, les nuances. C'est important de le préciser, comme le disait mon collègue. Dans la mesure où l'on fait de la politique et naturellement, vous avez votre vision des choses, nous avons la nôtre. Ce que je retiendrai, en ce qui nous et vous concerne, même s'il y a des différences d'opinion, c'est le respect et surtout les limites à ne pas dépasser, même si nous avons notre vision des choses et que nous avons le droit de le dire, tout comme vous avez le droit de le dire.

Tout comme j'ai le droit de dire que la dernière intervention, à savoir au dernier Conseil, il y avait un vote, une délibération qui était proposée et j'ai rappelé qu'il y avait un vote, que nous souhaitions voter et j'ai rappelé que nous aurions aussi avoir ce débat à ce moment-là. C'est mon droit de le dire, en tant que Conseiller communal.

Je ne me suis pas ému…

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Intervention hors micro.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

… Oui mais on n'avait pas le texte. Allez, si vous étiez à ma place dans l'opposition, vous feriez pire.

(Rires dans l'assemblée).

À un moment donné, l'élève ne dépassera pas le maître mais quand même.

Je voulais juste rappeler qu'il fallait aussi vous mettre à notre place et d'accepter que les visions puissent être différentes.

Je retiens notamment quand même, et je tiens à le souligner, quelques éléments sur lesquels vous nous avez tendu la main. Je retiendrai par exemple la participation. Vous l'avez dit, on l'a dit à plus d'un titre: le fait que l'on puisse être intégrés dans les groupes de travail permet aussi de participer activement, d'être sans doute davantage considérés que parfois sans doute moins que certains citoyens dans des groupes donc je pense que le signal est positif. Lorsqu'il y aura des projets qui nous paraissent essentiels pour les Namuroises et Namurois et que la proposition sera faite, on répondra naturellement présents.

Je retiens également votre volonté, et vous avez eu raison de le rappeler, d'insister sur la coordination des quartiers sociaux. Vous savez que, non pas cette dernière législature mais la précédente, on vous avait déjà rappelé plusieurs fois que le déracinement des quartiers allait poser problème. Nous avions d'ailleurs raison à plusieurs reprises le Chef de Corps pour voir comment on pouvait mettre en place une prévention plus accrue.

J'ai juste – il faudra que vous vous rassuriez à un moment donné – dans ce que je peux lire, dans ce qui nous est proposé de la convention sur la mise à disposition de personnel, cela me fait peur, à titre personnel. Vous le savez tout comme moi, certaines asbl de quartier fonctionnent avec ce type d'aides, qui sont cruciales et naturellement, il faudra trouver les moyens de pouvoir donner à votre volonté politique d'être aussi présent dans les quartiers, les moyens d'y arriver. Pour moi, c'est naturellement important de vous le redire.

Sur les termes employés, je n'ai pas dit qu'il y avait une culpabilisation. J'ai dit qu'il fallait faire attention de ne pas tomber dans la culpabilisation de certains "marginaux". J'ai bien aimé d'ailleurs que Madame Klein dise que la sécurité concerne aussi les personnes fragilisées.

Vous vous rejoignez: la sécurité, elle est pour tous, y compris pour les personnes qui sont en souffrance et la sécurité, cela passe aussi par l'accompagnement. Je pense que c'est important pour nous de le redire et de ne pas généraliser non plus un public dans ce que l'on

pourrait le qualifier.

Sur l'aspect "plan de relance", j'entends ce que vous dites. J'ai juste envie de vous dire que, quand vous avez fait un plan de relance à un moment donné, il y avait de très beaux projets que l'on a soutenus et d'autres qui l'étaient moins. Voilà. Dans toutes les bonnes intentions, quel que soit le gouvernement, quels que soient les exécutifs, il y a de bonnes intentions. Il y a sans doute des choses qui sont plus ratées. Je ne voudrais pas que l'on jette l'opprobre sur tout une politique que vous avez aussi partagée, même si ce n'est pas à la dernière législature, avant sur d'autres aides qui ont été consacrées.

Madame Klein,

Je vous remercierais de bien vouloir partager avec nous le diagnostic de cohésion sociale et si ce n'est pas trop vous demander, de pouvoir bénéficier d'une expertise lors d'une prochaine Commission. Je pense que c'est une fois tous les 6 ans, donc on sera tout à fait heureux de pouvoir l'entendre en direct.

J'ai entendu aussi vos tentatives d'apaisement sur l'abri de nuit. Vous n'avez pas gagné mais j'ai bien entendu votre volonté d'y arriver. Pour faire une petite flèche: vous n'avez pas le monopole du cœur, nous non plus mais sur l'humain, un tirage au sort, pour nous cela pose un véritable problème. Si aujourd'hui, les pré-inscriptions sont supérieures aux présents, cela ne nous rassure de toute façon pas. Il faudra être attentif à comment on évolue sur le schéma, sur cette période hivernale, parce qu'il faudra – en tout cas pour nous – préoccupés par les personnes qui doivent vivre dehors, d'autant que Monsieur le Bourgmestre le sait, quand les températures baisseront, il sera le premier à prendre un arrêté pour faire en sorte de protéger les personnes. Donc protégeons les personnes pendant tout l'hiver, cela, c'est notre volonté.

Sur le logement, en effet Madame Barzin, nous sommes impatients de voir comment cette alchimie entre la Régie et le Logement pourra concrétiser les choses. Je remercie Monsieur Prévot d'avoir souligné les effets d'une volonté de faire en sorte d'aller plus dans le logement, même si 400 c'est très peu par rapport aux ambitions qui restent à mener en la matière.

Merci.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Martin.

Je peux proposer, après 4 heures de débats intenses, de peut-être passer au vote?

Est-ce que tout le monde est ok? Alors passons au vote.

Monsieur Martin, on va voter par chefs de groupe, donc je vous écoute.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Ce sera non.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Non. Monsieur Demarteau?

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR:

Oui.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Madame Mouget?

Mme Ch. Mouget, Cheffe de groupe Ecolo:

Abstention pour le groupe Ecolo.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Abstention pour le groupe Ecolo.

Monsieur Demarteau m'a dit oui pour le MR.

Madame Lazaron, pour Les Engagés?

Mme G. Lazaron, Cheffe de groupe Les Engagés:

Oui pour Les Engagés.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Et Monsieur Bruyère pour le PTB, c'est un non. Merci chers Collègues.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L1123-27 qui prévoit que "Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

La déclaration de politique communale est valable pour toute la durée de la mandature sauf en cas d'adoption d'un nouveau pacte de majorité et de renouvellement complet du conseil communal.

Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune";

Vu sa délibération du 02 décembre 2024 par laquelle il entend le Bourgmestre donner lecture du projet de Déclaration de Politique Communale pour la législature 2024-2030 et décide de postposer le débat et le vote y relatifs;

Vu le projet de Déclaration de Politique Communale pour la législature 2024-2030;

Par ces motifs,

Adopte la Déclaration de Politique Communale pour la législature 2024-2030.

La Déclaration de Politique Communale sera publiée conformément à l'article L1133-1 du CDLD et mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

2.1. (U) Commissions communales: désignation des secrétaires - prise d'acte

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je propose de passer au point 2.1. L'urgence est sollicitée pour ce point: "Commissions communales, désignation des secrétaires: prise d'acte". La motivation de l'urgence: l'information relative à l'identité des secrétaires de commissions n'a pas pu être transmise dans les délais nécessaires pour que ce point soit inscrit à l'ordre du jour initial mais il convient de prendre acte de la désignation des secrétaires pour permettre le fonctionnement des commissions.

Est-ce que vous êtes ok pour vote sur l'urgence?

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Sur l'urgence, pas de souci.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Madame Mouget?

Mme Ch. Mouget, Cheffe de groupe Ecolo:

Oui, bien sûr.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Oui pour Ecolo.

Monsieur Demarteau?

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR:

Oui pour le groupe MR.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Oui pour le groupe MR.

Madame Lazaron?

Mme G. Lazaron, Cheffe de groupe Les Engagés:

Oui pour Les Engagés.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Oui pour Les Engagés.

Et Monsieur Bruyère? Oui pour le PTB.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

C'était sur l'urgence, maintenant il faut voter sur le point.

M. B. Falise, Directeur général adjoint:

C'est une prise d'acte.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

C'est une prise d'acte.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Moi j'avais compris d'abord…

M. B. Falise, Directeur général adjoint:

.. C'est une prise d'acte donc il n'y a pas de vote sur le point.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Ah ok d'accord, parfait.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

C'est une prise d'acte, je l'ai dit

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-34, §§1 et 2 en vertu duquel « §1er Le Conseil communal peut créer, en son sein, des commissions qui ont pour mission de préparer les discussions lors des séances du conseil communal;

Les mandats de membre de chaque commission sont répartis proportionnellement entre les groupes qui composent le conseil communal; sont considérés comme formant un groupe, les membres du conseil qui sont élus sur une même liste ou qui sont élus sur des listes affiliées en vue de former un groupe; le règlement d'ordre intérieur visé à l'article L1122-18 détermine les modalités de composition et de fonctionnement des commissions;

Les commissions peuvent toujours entendre des experts et des personnes intéressées;

§ 2 Le Conseil communal nomme les membres de toutes les commissions qui concernent l'administration de la commune ainsi que les représentants du Conseil communal dans les intercommunales et dans les autres personnes morales dont la commune est membre. Il peut retirer ces mandats »;

Vu l'article 53 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, lequel prévoit qu' "Il est créé dix commissions du Conseil en rapport avec les attributions des membres du Collège communal;

Chaque commission comprend, en ce compris le membre du Collège concerné, membre de droit, dix conseillers communaux désignés par le Conseil et représentant celui-ci proportionnellement aux groupes politiques en présence;

Conformément à l'article L1122-34 du Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation, sont considérés comme formant un groupe, les membres du Conseil qui sont élus sur une même liste ou qui sont élus sur des listes affiliées en vue de former un groupe;

Chaque membre peut être remplacé par une autre Conseillère ou un autre Conseiller du même groupe politique;

Les groupes, par l'intermédiaire de la cheffe ou du chef de groupe, communiquent au Collège le nom de leurs représentants dans les Commissions ainsi que, par la suite, les modifications qu'ils souhaitent y apporter.»;

Vu la délibération du Conseil communal du 02 décembre 2024 relative à la composition des commissions communales et fixant le calendrier de celles-ci suite à la mise en place de la nouvelle législature ;

Vu l'article 55 du Règlement d'ordre intérieur du conseil communal, lequel prévoit que « Le secrétariat de chaque Commission est assuré par un agent communal désigné par le membre du Collège communal concerné »;

Considérant les courriels des membres du Collège communiquant le nom des secrétaires de commissions;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L1122-24 relatif à l'urgence;

Attendu que l'information relative à l'identité des secrétaires de commissions n'a pas pu être transmise dans les délais nécessaires pour que ce point soit inscrit à l'ordre du jour initial;

Attendu qu'il convient de prendre acte de la désignation des secrétaires pour permettre le fonctionnement des commissions,

Propose au Conseil de prendre acte des secrétaires de commission désignés:

1. Commission du Bourgmestre Maxime Prévot
   - Secrétaire: [redacted]
2. Mme Anne Barzin: Commission de la Politique foncière, du Logement et de la Citadelle et des Finances
   - Secrétaire: [redacted]
3. Mme Charlotte Bazelaire: Commission de la Culture, des Sports et du Personnel
   - Secrétaire: [redacted]
4. M. Tanguy Auspert: Commission du Patrimoine et de la Gestion interne
   - Secrétaire: [redacted]
5. Mme Stéphanie Scailquin: Commission de l'Urbanisme, de l'Attractivité urbaine et de la Transition écologique
   - Secrétaire: [redacted]
6. M. Pierre Yves Dupuis: Commission des Voiries et de la Mobilité
   - Secrétaire: [redacted]
7. M. Christophe Capelle: Commission de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Participation citoyenne
   - Secrétaire: [redacted]
8. M. Benoît Malisoux: Commission du Cadre de Vie et de la Population
   - Secrétaire: [redacted]

9. Mme Charlotte Deom: Commission du Développement touristique, économique et commercial
    - Secrétaire: [redacted]
10. Mme Dorothée Klein: Commission de l'Action sociale
    - Secrétaire: [redacted]

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

2.2. (U) Tutelle CPAS: prestations de rappel et permanences pour le département de l'action sociale - prolongation

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Le point 2.2, le Département des Ressources Humaines, également un point en urgence pour la tutelle CPAS: prestations de rappel et permanences pour le département de l'action sociale, c'est une prolongation

La motivation de l'urgence: le délai de tutelle sera expiré pour la séance du Conseil du mois de janvier.

Nous allons d'abord voter sur l'urgence.

Monsieur Martin?

Oui pour le PS.

Madame Mouget?

Mme Ch. Mouget, Cheffe de groupe Ecolo:

Oui.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Oui pour Ecolo.

Monsieur Demarteau?

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR:

Oui pour le MR.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Oui pour le MR.

Madame Lazaron.

Mme G. Lazaron, Cheffe de groupe Les Engagés:

Oui pour Les Engagés.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Oui pour Les Engagés.

Monsieur Bruyère? Oui pour le PTB. C'est un vote unanime.

Là, nous allons voter sur le fond.

Monsieur Martin, le vote sur le fond? Oui pour le PS.

Madame Mouget?

Mme Ch. Mouget, Cheffe de groupe Ecolo:

Oui pour Ecolo.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Oui pour Ecolo.

Monsieur Demarteau?

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR:

Oui pour le MR.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Oui pour le MR.

Madame Lazaron.

Mme G. Lazaron, Cheffe de groupe Les Engagés:

Oui pour Les Engagés.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Oui pour Les Engagés.

Monsieur Bruyère? Oui pour le PTB

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), et plus particulièrement l'article L1122-30;

Vu la Loi du 08 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) et plus particulièrement l'article 112 *quater*, et ses modifications ultérieures;

Attendu qu'il en découle que les actes des CPAS sont soumis à la tutelle spéciale d'approbation du Conseil communal; que ceux-ci doivent être transmis dans les 15 jours de leur adoption, accompagnés de leurs pièces justificatives;

Attendu que le Conseil communal prend sa décision dans les 40 jours de la réception de l'acte et des pièces justificatives; qu'il peut proroger ce délai d'une durée de 20 jours; qu'à défaut de décision dans le délai, l'acte est exécutoire;

Attendu que, par courrier daté du 02 décembre 2024, le CPAS a transmis une délibération du Conseil de l'Action sociale du 28 novembre 2024 relative à la prolongation des dispositions concernant les prestations de rappel et permanences au sein du département de l'action sociale;

Attendu que ce dossier a été soumis à la concertation Ville-CPAS le 19 novembre 2024; qu'il en est ressorti un avis favorable;

Attendu qu'il a été soumis au Comité particulier de Négociation du 22 novembre 2024 et a reçu l'aval;

Vu le CDLD et plus particulièrement l'article L1122-24 relatif à l'urgence;

Attendu qu'il convient de respecter le délai de 40 jours susvisé;

Sur proposition du Collège communal du 17 décembre 2024,

Approuve la délibération du Conseil de l'Action sociale du 28 novembre 2024 relative aux prestations de rappel et permanences pour le département de l'action sociale telle qu'exposée ci-dessus.

GESTION DES TRAITEMENTS

3. <u>Titres-repas: règlement - renouvellement</u>

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Nous passons au point 3, Département des Ressources Humaines, Gestion des traitements: Titres-repas: règlement – renouvellement, *arrêter le règlement relatif à l'octroi de titres-repas au personnel communal non enseignant.*

Des remarques? Unanimité? Merci.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Est-ce que l'on pourra juste continuer la mesure?

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Pour le moment.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Unanimité, merci.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L1122-30 qui prévoit que le Conseil communal est compétent pour ce qui est d'intérêt communal;

Vu la Loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs et ses modifications ultérieures;

Vu sa délibération du 20 mars 1991 relative à l'octroi de titres-repas au personnel communal non enseignant;

Vu sa délibération du 10 décembre 2019 concernant le règlement relatif à l'octroi de titres-repas électroniques au personnel communal non enseignant entrant en vigueur le 1er janvier 2020 jusqu'à la fin de la présente législature (31 décembre 2024);

Attendu qu'il convient de renouveler ledit règlement afin qu'il prenne effets au 1er janvier 2025;

Attendu que le renouvellement est prévu pour la durée de la législature, soit pour une période de six ans prenant fin le 31 décembre 2030;

Attendu toutefois que la périodicité de six ans calquée sur la durée de la législature entraine *de facto* que le Collège sortant engage le prochain Collège pour toute la durée de la législature;

Attendu qu'il convient de laisser, au maximum, le choix au Collège en place; qu'il suffit de décaler d'un an la périodicité;

Attendu dès lors que le nouveau Règlement en matière de Titres-repas doit prendre effets le 1er janvier 2025 et se terminer le 31 décembre 2030, il sera ensuite renouvelé à chaque fois pour six nouvelles années;

Attendu que les titres-repas sont attribués sous format électronique;

Considérant que le point a été débattu lors du Comité particulier de négociation du 22 novembre 2024; que les délégations syndicales unanimes ont marqué leur accord quant au règlement - renouvellement des titres-repas;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 §1, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff en date du 28 octobre 2024;

Sur proposition du Collège communal du 29 octobre 2024,

Arrête le règlement relatif à l'octroi de titres-repas au personnel communal non enseignant comme suit:

Règlement relatif à l'octroi de titres-repas électroniques au personnel communal non enseignant

Art. 1

Pour l'application du présent Règlement :

- l'expression "membre du personnel" désigne toute personne nommée ou désignée par le Conseil communal ou par le Collège communal dans une fonction à charge du budget communal, à l'exclusion du personnel enseignant;
- l'expression "période de référence" désigne la période pour laquelle les titres-repas sont alloués et correspond aux prestations fournies durant le mois précédant la distribution.

Art. 2

Tout membre du personnel de la Ville peut bénéficier de l'octroi de titres-repas électroniques par période de référence d'une valeur faciale unitaire de 7,15 €.

Le nombre de titres-repas doit être égal au nombre de journées au cours desquelles le membre du personnel a accompli des prestations effectives de travail tel que prévu à l'A.R. du 3 février 1998 (M.B., 19 février 1998) modifiant l'article 19 *bis* de l'Arrêté du 28 novembre 1969 pris en exécution de la Loi du 27 juin 1969 révisant l'Arrêté royal du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Art. 3

La Ville prend en charge une participation de 5,91 € dans le coût de chaque titre-repas octroyé. La délivrance d'un titre-repas est subordonnée au paiement préalable, par les bénéficiaires, d'une participation de 1,24 €. Le titre-repas dont la validité est de douze mois est établi au nom du membre du personnel et spécifie qu'il ne peut être utilisé qu'en paiement d'un repas ou pour l'achat d'aliments prêts à la consommation.

Art. 4

Les titres-repas sont nominativement mis à la disposition de tout membre du personnel de la Ville par période de référence pour autant qu'il ait acquitté la somme représentant sa participation individuelle dans l'acquisition des titres-repas à l'invitation du Collège.

A défaut de ce versement dans le délai fixé, la délivrance des titres-repas est interrompue jusqu'à régularisation.

Le chargement des titres-repas sur les cartes se déroule le 1er jour ouvrable qui se répète pour la 3ème fois dans le mois.

L'entrée en vigueur du Règlement susmentionné est fixée au 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2030.

4. Chèques-cadeaux: règlement - renouvellement

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Le point 4, chèques-cadeaux: règlement – renouvellement, *arrêter le règlement relatif à l'octroi de chèques-cadeaux lors de naissances ou adoptions au personnel communal non enseignant.*

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Profitons-en, oui.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Unanimité? Monsieur Bruyère? Merci.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dont notamment l'article L1122-30 qui prévoit que le Conseil communal est compétent pour ce qui est d'intérêt;

Vu sa délibération du 21 novembre 2011 décidant d'octroyer des chèques-cadeaux au personnel lors d'une naissance ou d'une adoption;

Attendu qu'en vertu de l'article 31 du CIR 1992 et du commentaire administratif relatif à l'article 38 du CIR précité, les chèques-cadeaux peuvent être considérés comme des avantages sociaux exonérés d'impôts à condition que ces chèques aient une valeur modique et soient attribués aux membres du personnel dans un but social évident et non comme une rémunération de prestations fournies, notamment lors d'un événement exceptionnel ;

Attendu que les chèques-cadeaux répondent à cette condition;

Considérant que le point a été débattu lors du Comité particulier de négociation du 22 novembre 2024; que les délégations syndicales unanimes ont marqué leur accord quant au règlement - renouvellement des titres-repas;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 §1, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier ff en date du 28 octobre 2024;

Sur proposition du Collège communal du 29 octobre 2024,

Arrête le règlement relatif à l'octroi de chèques-cadeaux lors de naissances ou adoptions au personnel communal non enseignant comme suit:

Règlement relatif à l'octroi de chèques-cadeaux lors de naissances ou adoptions au personnel communal non enseignant

Art. 1

Un chèque-cadeau d'un montant de 100 € est octroyé par naissance ou adoption à l'agent et à l'agente travaillant à la Ville.

Art. 2

Ledit montant de 100 € est adapté lors de naissances multiples.

Art. 3

Lorsque les deux parents travaillent à la Ville, un seul d'entre eux peut bénéficier du chèque-cadeau. Dès lors, il leur appartient d'indiquer au Département des Ressources humaines lequel des deux sera le bénéficiaire.

L'entrée en vigueur du règlement susmentionné est fixée au 01 janvier 2025 pour la durée de cette législature (31 décembre 2030).

DEPARTEMENT DE GESTION FINANCIERE

5. Confirmation du besoin de financement de la Commune et des modalités y relatives dans le cadre du Plan Oxygène (tranche 2024) mis en place par le Gouvernement wallon

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Nous passons au Département de Gestion Financière. Il est proposé que les débats sur les points 5 (Plan Oxygène) et 8 (budget initial 2025) soient traités conjointement, dès lors qu'ils sont étroitement liés.

Confirmation du besoin de financement de la Commune et des modalités y relatives dans le cadre du Plan Oxygène (tranche 2024) mis en place par le Gouvernement wallon:

- *confirmation du besoin de financement aux modalités reprises;*
- *fixation de manière irrévocable du montant de 17.800.000,00 € sollicité par la Ville pour l'année 2024;*
- *adoption de la convention particulière relative à l'octroi d'un crédit dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon;*
- *charge le Collège de l'exécution de la présente délibération.*

Donc je passe la parole à Madame Barzin.

Mme A. Barzin, Première Echevine:

Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

L'ordre du jour de ce premier Conseil de la législature comporte quelques points très importants en matière de finances et de budget dont notamment le budget 2025 et la convention de financement du plan Oxygène pour l'exercice 2024. Les points ont été logiquement liés, certains éléments avaient d'ailleurs été déjà évoqués lors de la discussion sur la DPC.

Si le CDLD prévoit bien que le Conseil communal doit se réunir en décembre pour délibérer sur le budget initial définitif des dépenses et des recettes de la commune pour l'exercice suivant, il s'agira surtout en l'occurrence d'un budget "technique" permettant à l'ordinaire le bon fonctionnement de l'administration et des entités consolidées au bénéfice des citoyens, ainsi qu'à l'extraordinaire, les crédits nécessaires à l'achèvement des projets en cours ou aux projets subventionnés, tels que ceux de la PIV ou encore du FEDER.

En effet, vous comprendrez aisément qu'il aurait été impossible de préparer un budget classique dans le temps laissé entre l'installation du nouveau Collège et la séance de ce jour.

Le "vrai" budget, comme acte traduisant en chiffres les premiers accents de la politique que la nouvelle majorité souhaite mettre en œuvre, se retrouvera donc essentiellement dans la première modification budgétaire 2025 (MB1) qui vous sera soumise en mai.

Enfin, s'agissant d'un premier budget de législature avec un Conseil communal renouvelé à près de 40 %, je tenterai aussi d'être un peu pédagogique au fil de mon exposé.

Au niveau du timing, en général, vous serez amenés à vous prononcer sur des documents budgétaires 3 fois par an :

- *en décembre pour le budget initial de l'année suivante;*
- *en mai pour la première modification budgétaire (soit l'ajustement des crédits à la réalité des chiffres et projets);*
- *en octobre pour la seconde modification budgétaire.*

Enfin, lors de la première modification budgétaire, vous serez en général aussi amenés à vous prononcer sur les comptes de l'année précédente.

Après cette brève entrée en matière, venons-en au plat consistant.

Il convient d'emblée d'indiquer que ce budget a été réalisé sur base des éléments connus au 21 novembre 2024 et qu'en conséquence, une série d'informations parvenues par après ne sont donc pas intégrées dans le projet de budget.

Il s'agit notamment de la diminution de la recette des additionnels au Précompte Immobilier d'un montant de 4 millions qui sera intégrée par la Région dans le cadre de la réforme de la MB3 de 2024 mais aussi de la recette de la tranche 2024 de l'aide régionale Oxygène qui sera limitée à 17,8 millions en lieu et place de 47,6 millions tels que prévu initialement par la Région, ce qui implique dans les deux cas des écritures correctrices au niveau des réserves et provisions.

Je profite de cette incise pour aborder la question liée au plan Oxygène qui fait l'objet d'un point 5 de notre ordre du jour.

Pour rappel, et pour les nouveaux membres du Conseil, le plan Oxygène a été mis en place en 2022 par le Gouvernement wallon pour venir en aide aux communes en difficultés financières et singulièrement les grandes Villes après la traversée de différentes crises) avec les conséquences que l'on connait notamment en termes d'inflation et de dépenses imprévues.

Pour Namur, ce plan prévoit une aide totale de 158,7 millions d'euros répartis en 5 tranches inégales entre 2022 et 2026.

Notons d'emblée qu'il ne s'agit pas d'une aide "nette" mais de prêts dont la Région prend en charge 15 % du capital sur toute la durée et les intérêts pour une durée limitée (2041 initialement), le solde étant à charge de la Ville sur la durée des crédits.

Soyons honnêtes et transparents: le système n'est pas parfait, cela a déjà fait l'objet de nombreuses discussions au cours des années et des débats budgétaires qui ont précédés mais ce système a le mérite d'exister et devra immanquablement faire place après 2026 à quelque chose de plus structurel et pérenne.

Depuis, 2022, force est de constater que les montants promérités n'ont jamais été obtenus dans leur totalité, en raison de la frilosité des acteurs bancaires à l'égard de la Région et de quelques Villes, et qu'aujourd'hui sur un total de 119 millions, couvrant les exercices 2022 à 2024, près de 57 millions sont toujours pendants, soit près de 50%.

Pour mémoire, nous avons obtenu 21,7 millions en 2022 (contre 31 millions attendus), 23,9 en 2023 (alors qu'on en attendait près de 40) et enfin 17,8 pour 2024 (au lieu de 47 millions), cette dernière tranche faisant d'ailleurs l'objet du point 5.

Il convient de préciser que le CRAC (Centre Régional d'Aide aux Communes – organe de la Région) a confirmé lors d'une récente réunion que les soldes des aides non versés restaient toujours promérités d'ici 2026, conformément à la décision du Gouvernement wallon de l'époque.

Pour ma part, je serais plus nuancée, si ces aides sont effectivement théoriquement promérités, encore faudra-t-il que la Région le confirme et soit en capacité de lever ces fonds auprès du secteur bancaire, assez frileux ces dernières années et dont la conséquence fâcheuse est ce versement partiel que l'on connait depuis trois ans déjà.

Si ces versements partiels sont une très mauvaise nouvelle, nous pouvons néanmoins, à Namur, compter sur un fonds de réserves et provisions, constitué de manière volontariste au fil des ans pour amortir très temporairement le choc.

En effet, depuis de nombreuses années (2008 pour les plus anciens, alors que j'étais en charge des finances et cette politique a été poursuivie par le Bourgmestre, qui a été en charge de cette matière pendant 12 années), nous avons toujours mis en réserves et provisions les excédents budgétaires pour faire face aux difficultés futures. Nous avons aussi réalisé bon nombre d'efforts depuis 18 ans, dans les plans de gestion successifs.

En conséquence, malgré l'incorporation de ces mauvaises nouvelles pour près de 34 millions, le fonds de réserve devrait encore s'élever à près de 65 millions d'euros fin 2025. Notons également que nous disposons de réserves de pensions à hauteur de 22,7 millions et que la Zone de Police dispose aussi de réserves pour plus de 8 millions.

Ce n'est pas anodin dans le paysage wallon et ces éléments de bonne gestion, appliqués depuis longtemps, se devaient d'être soulignés pour les nouveaux membres de notre Conseil et rappelés pour les plus anciens.

Après cette incise sur les aides Oxygène et l'état des réserves et provisions, venons-en au cœur de ce budget 2025, soit la prévision des recettes et dépenses prévues au cours de l'année, tant à l'ordinaire, pour les dépenses courantes, qu'à l'extraordinaire pour le programme d'investissement.

Le total des recettes ordinaires de l'exercice propre s'élève à 291,9 millions d'euros et le total des dépenses ordinaires s'élève quant à lui à 291,7 millions d'euros.

Le budget 2025 se présente donc en boni à l'exercice propre de 180.000 € et le résultat au global se présente en strict équilibre.

Comme depuis la mise en place des aides Oxygène, ce résultat, en apparence favorable, doit bien entendu être nuancé et expliqué.

En effet, ce résultat incorpore des aides Oxygène pour près de 50 millions d'euros dont 20 millions pour alimenter les provisions.

Par conséquent, sans ces aides, le budget de la Ville présenterait en réalité un déficit de près de 30 millions d'euros, soit 1 % des recettes ordinaires.

Certes, c'est moins que d'autres grandes villes ; certes, nous disposons encore de réserves et de provisions ; certes, les aides Oxygène, pour autant que l'on puisse toutes les percevoir, permettront l'équilibre encore quelques années mais la réalité d'aujourd'hui est un déficit structurel annuel de près de 30 millions, avec lequel nous devons désormais composer.

Un budget, ce sont des recettes et des dépenses.

Les recettes ordinaires comportent 4 catégories :

- *Les recettes de prestations s'élèvent à 8,6 millions d'euros, ce qui est 3,6% du total des recettes, donc ce qui est assez marginal par rapport à l'ensemble du budget.*

Globalement, ces recettes diminuent de 285.000 € par rapport à 2024 essentiellement expliquées par la diminution des droits de concession de gaz et d'électricité, pour près de 215.000 €, le solde étant justifié par l'adaptation des montants de récupération du précompte professionnel pour travail en équipe à la réalité des chiffres.

- *Les recettes de transfert qui s'élèvent à 226,5 millions d'euros, soit 93% du total des recettes, ce qui en fait donc la part la plus importante sur laquelle il convient de s'attarder quelque peu.*

Ces recettes augmentent de près de 7 millions d'euros par rapport à 2024 et je vais examiner les 3 catégories:

- *Les recettes de fonds, soit essentiellement le fonds régional des communes et la dotation Namur Capitale qui portent sur près de 60 millions d'euros et augmentent globalement de 2 millions, soit + 3,5% dont l'essentiel provient des estimations du SPW pour le fonds des communes mais dont le montant est toujours provisoire et ajusté annuellement sur base de l'inflation réelle qui sera observée en cours de l'exercice.*
- *Les recettes de fiscalité, soit les recettes d'additionnels (Impôt des personnes physiques (IPP), Précompte immobilier et Automobiles (PI)~~)~~ et les recettes de la fiscalité locale qui portent sur près de 130 millions d'euros et augmentent globalement de 3,4 millions d'euros, soit +2,7%.*

Au niveau des additionnels au PI: c'est un montant de 53,5 millions d'euros. Ils augmentent de 1 million selon les estimations du SPW, soit une majoration de 2% par rapport au montant réestimé de 2024 en tenant compte de l'évolution du taux d'inflation.

Les additionnels à l'IPP s'élèvent à 50,7 millions et augmentent de 2 millions selon les chiffres transmis par le SPF Finances, soit une majoration de plus de 4% qui tient compte des données d'imposition dont l'inflation mais aussi du rythme théorique de l'enrôlement.

Les additionnels à la taxe automobile sont d'un montant de 1,6 millions et sont stables par rapport à 2024.

Comme de tradition, l'ensemble des recettes d'additionnels sont des prévisions qui seront réestimées dans le courant de l'année par le niveau de pouvoir concerné (le Fédéral pour l'IPP et la Région pour les deux autres).

- *Les recettes de la fiscalité locale portent sur 23,7 millions d'euros et augmentent marginalement de plus de 231.000 €, soit une majoration de 1% par la stricte application des règlements fiscaux et de la réalité des chiffres aujourd'hui connus, dont l'application – que l'on a déjà évoquée tout à l'heure – du coût-vérité en matière de déchets à concurrence de 100% comme rendu obligatoire pour les communes sous plan de gestion, ce qui est notre cas depuis de nombreuses années déjà.*

Enfin, il y a également les recettes de subventions qui portent sur un montant de 37,5 millions d'euros et augmentent de 1,5 millions €, dont l'essentiel concerne l'augmentation de l'intervention régionale liée aux aides Oxygène dont le montant devra être corrigé suite aux montants définitifs connus pour l'année 2024.

Dans le cadre de ces recettes, il est important de mentionner que la subvention APE pour 11.200.000 €, ne sera pas indexée en 2025 par la Région wallonne, ce qui correspond à un manque à gagner de l'ordre de 225.000 € dans notre budget 2025.

Les recettes de dette s'élèvent à 6,5 millions d'euros, elles augmentent de 166.000 €, soit +2,5% par rapport à 2024 et l'essentiel correspond à l'augmentation des remboursements par la Régie foncière des emprunts à sa charge, ce qui est donc neutre pour le budget.

Quatrième élément, les recettes de prélèvement s'élèvent à 50,3 millions d'euros et concernent pour l'essentiel les recettes du plan Oxygène proméritées.

Le chapitre relatif au~~x~~ recettes ordinaires étant clôturé, c'est l'occasion de faire une incise pour rappeler que sur l'ensemble des recettes que je viens d'évoquer, nous n'avons la maitrise réelle que sur 11% d'entre~~-~~elles (soit la fiscalité locale et les recettes de prestations) qui plus est dans les limites de la circulaire budgétaire.

Finalement, l'autonomie communale consacrée par la Constitution est somme toute assez relative quand on dépend autant des décisions des autres niveaux de pouvoir, pour une majeure partie de nos recettes.

Après les recettes, place aux dépenses ordinaires, avec le poste le plus important, celui qui concerne les dépenses de personnel pour 111 millions d'euros, soit 41% du total de nos dépenses. Ces dépenses de personnel augmentent de 4,3 millions d'euros par rapport à 2024.

Elles intègrent l'indexation salariale prévue en mars 2025 comme prévu par le Bureau du plan ainsi que l'ensemble des données connues en matière de départs à la retraite, de promotions, d'évolutions de carrière, de retours d'agents ou d'impacts du plan d'embauche de 2024.

Ce montant tient également compte des mesures de gestion en matière de non-remplacement telles que prévues dans le plan de gestion.

Enfin, notons que cette prévision n'intègre pas de plan d'embauche pour 2025 et que ce dernier sera, à juste titre, discuté lors de la première modification budgétaire et des mesures de gestion à mettre en œuvre.

Au niveau de l'emploi, notons que le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est globalement stable depuis près de trois ans.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 43,7 millions d'euros, soit 16% du total des dépenses et diminuent marginalement de 130.000 € par rapport à 2024.

Elles sont donc globalement stables mais devront faire l'objet d'un examen attentif en MB1 pour notamment incorporer les observations pertinentes que nous aurons suite à l'approbation du compte 2023, approuvé en octobre dernier.

Même si ces dépenses sont stables, des mouvements entre articles reflètent la réalité des besoins. A titre d'exemple, les frais relatifs à l'organisation des élections ont été retirés et ceux relatifs à la navette ont été ajoutés.

Enfin, notons que les deux plus gros postes en fonctionnement concernent la propreté publique pour plus de 10 millions d'euros et le chauffage et l'électricité des bâtiments pour 5,5 millions, soit au total près de 36% des dépenses de fonctionnement pour ces deux seuls postes.

Les dépenses de transfert, troisième catégorie de dépenses, s'élèvent à 78,9 millions d'euros, soit 29% du total des dépenses et augmentent de l'ordre de 800.000 € par rapport à 2024. Elles comportent notamment les dotations au CPAS, à la Zone de Police et à la Zone NAGE pour un total cumulé de plus de 60 millions d'euros.

La dotation globale au CPAS s'élève à 24,2 millions d'euros, elle augmente de 175.000 € par rapport à 2024.

Pour votre information, le budget du CPAS n'étant pas encore voté, ce montant est provisoire et devra être adapté en MB1, en sachant que la situation budgétaire du CPAS, tels que les documents d'analyse de la MB2 en témoignent, est difficile et tendue avec un épuisement des réserves dès 2025.

Nous y reviendrons donc très prochainement lorsque le budget 2025 du CPAS sera soumis à votre approbation, dans le courant du premier trimestre, mais comme exprimé dans la DPC, nous comptons bien rester au rendez-vous des besoins du CPAS sans toutefois l'exonérer pour autant que sa part d'effort de gestion, régulièrement rappelée par la Région et le CRAC.

Si la dotation au CPAS couvre une très grande partie des moyens dévolus à la politique sociale, il faut aussi y ajouter les moyens qui figurent au budget communal pour l'ensemble des actions qui relèvent du service de la Cohésion sociale, pour un montant total de plus de 6,2 millions d'euros, au travers des fonctions 832 et 844. C'est donc globalement plus de 30 millions d'euros qui sont dévolus au secteur social au travers du budget 2025.

Autre poste au niveau des dotations, celle à la Zone de Police qui s'élève à 27,2 millions d'euros et augmente de 361.201 € par rapport à 2024.

Il faut se rappeler qu'au niveau de la Zone de Police, plus de 85 % du budget concerne des dépenses de personnel, ce qui justifie pleinement son augmentation plus rapide que d'autres

dotations, comme expliqué à de nombreuses reprises par le passé, au sein de notre assemblée.

Notons que ce budget intègre par ailleurs les mesures de renforcement de la sécurité qui avaient été décidées par le passé, pour permettre d'augmenter de 4 policiers la brigade Urban, créer une nouvelle équipe de 3 policiers pour créer la brigade Herscham qui s'occupe exclusivement des personnes précarisées dans une meilleure collaboration entre la police et les travailleurs sociaux et aussi le renforcement de la brigade pédestre lors du marché hebdomadaire.

Troisième poste au niveau des dotations, c'est celle à la Zone de secours NAGE qui s'élève à 9 millions et est identique au budget 2024, en attendant le renouvellement des instances de la Zone suite aux élections.

A titre d'information, le financement public de la zone s'élève à un montant total de 28,5 millions d'euros, dont 12,7 millions d'euros sont en provenance des communes (9 millions d'euros pour Namur, soit 70% du montant total), 9,3 millions d'euros en provenance de la Province et enfin, 7,4 millions d'euros en provenance du Fédéral, ce qui est légitimement trop peu par rapport à leurs obligations.

Le refinancement des zones de secours par le Fédéral est un véritable enjeu et une nécessité qui devra immanquablement se traduire par des décisions du prochain Gouvernement.

Comme exprimé dans la DPC, pour notre majorité, la priorité restera toujours la sécurité à garantir aux citoyens, malgré l'insuffisance de financement fédéral et si nous voulons de la fermeté en matière de sécurité, nous voulons aussi qu'elle s'accompagne de l'indispensable solidarité et générosité à l'égard des plus démunis. Les moyens dévolus à la Zone de Police, à la Zone de secours et au CPAS vont dans ce sens.

En ce qui concerne les autres dépenses de transfert, essentiellement des subsides, elles s'élèvent à 14,2 millions d'euros et sont en augmentation de 250.000 € par rapport à …(il manque une année)

Ces dépenses concernent notamment les subsides obligatoires aux Fabriques d'église pour un montant total de 1,4 millions d'euros, les subsides aux mondes associatif, culturel, sportif et social pour près de 10 millions d'euros.

Notons le subside à la SONEFA pour 2,6 millions d'euros, le subside au Centre culturel régional (pour les sites de Namur et Bomel) pour 960.000 €, le subside à NEW pour 460.000 €, le subside à l'OTN pour 441.000 € ou encore le subside au Comité Animation Citadelle pour 400.000 €.

Enfin, ce budget 2025 intègre aussi le subside de 500.000 € à l'asbl Namur 2030, suite à la pré-sélection de notre Ville pour la candidature au titre de Capitale européenne de la culture.

Les dépenses de dette s'élèvent à 37,3 millions d'euros, soit 13% du total des dépenses (hors prélèvements) et augmentent de 4,6 millions d'euros par rapport à 2024.

Cette augmentation importante doit être nuancée car elle intègre les charges liées aux aides du CRAC (Tonus et Oxygène) pour un montant de près de 13 millions d'euros. Abstraction faite de cette charge partiellement compensée par des recettes, la charge d'emprunt en part propre (soit réellement à charge de la Ville) s'élève à 19,8 millions d'euros, soit 8% du total des dépenses et n'augmente que de 500.000 € par rapport à 2024.

Enfin, les dépenses de prélèvement s'élèvent à 20,2 millions d'euros et correspondent au montant de l'alimentation des provisions, pour les porter à un montant total estimé, au 31 décembre 2025, à près de 65 millions d'euros.

Après ces explications et commentaires sur le budget ordinaire, abordons brièvement le budget extraordinaire, donc le budget d'investissement et ses moyens de financement.

Comme déjà mentionné, le programme d'investissement de ce budget technique concerne les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'administration (pour les stocks divers, le matériel informatique,…) les crédits nécessaires à l'achèvement et la poursuite des travaux déjà en cours et enfin les investissements subsidiés dans le cadre de la Politique intégrée de la Ville (PIV), des fonds européens (FEDER) ou encore POLLEC, dont les délais imposent de

pouvoir continuer à attribuer les marchés au plus vite afin de ne pas risquer de perdre lesdits subsides.

Comme pour le budget ordinaire, les accents plus politiques se retrouveront dans la MB 1 et dans les programmes d'investissement des budgets ultérieurs.

Le montant total des investissements s'élève à 35,8 millions d'euros, ils sont financés par emprunt à concurrence de 19 millions d'euros, par subsides pour 14 millions d'euros et enfin par le fonds de réserve pour 1,9 millions d'euros. Comme depuis de nombreuses années, le recours à l'emprunt reste limité et porte ici sur 53 % du total du programme d'investissement.

Enfin, au niveau des balises régionales d'emprunt, notons que les conditions du plan Oxygène imposent désormais de recourir aux ratios d'endettement plutôt qu'à la masse empruntable par législature. C'est un des éléments repris dans la délibération relative au budget, au point 8 repris à notre ordre du jour.

Le ratio du volume de la dette (encours des emprunts en part propre sur les recettes globales nettes) est de 140,29% et donc supérieur à 125 % mais a contrario, et c'est probablement le plus important, le ratio des charges financières, soit la capacité de remboursement (charges totales de dettes sur les recettes ordinaires nettes) est de 11,88%, soit largement inférieur au seuil maximal de 17,50 %.

Nous restons donc dans les clous fixés par la Région en matière d'endettement.

Ceci clôture mes commentaires sur le budget 2025 qui est plus technique et est soumis à votre vote ce soir.

Vous n'êtes pas sans savoir, je l'ai déjà évoqué tout à l'heure, que la Ville a fait des efforts pendant de nombreuses années pour restaurer l'équilibre et nous y étions parvenus à l'aube de la précédente législature, avant que nous ne soyons rattrapés par différentes crises successives à l'instar d'autres pouvoirs publics mais également aussi d'ailleurs du secteur privé.

Depuis 2008, nous avons géré avec parcimonie nos réserves et provisions en y affectant systématiquement les excédents budgétaires mais aujourd'hui, c'est clairement insuffisant compte tenu du basculement financier structurel, observé depuis 2022 en raison de facteurs exogènes à la gestion communale.

Si ce budget 2025 est à l'équilibre et prévoit la constitution de réserves et provisions, c'est uniquement, je l'ai déjà dit, grâce aux aides Oxygène régionales car sans ce soutien, le budget serait en mali structurel de près de 30 millions d'euros.

C'est une donnée avec laquelle nous composons depuis 3 ans et le sous-financement structurel des communes et singulièrement des grandes villes est une réalité qu'on ne peut pas passer sous silence. De sorte que le Gouvernement régional devra immanquablement repenser à un système d'aide pour les communes et à un mécanisme de refinancement structurel des communes après la fin des aides Oxygène.

Nous pensons aussi que le Gouvernement fédéral devra aussi prendre sa part de responsabilités pour le refinancement pérenne des zones de secours et de police ainsi qu'au niveau du RIS pour les CPAS et enfin concernant le financement des pensions des statutaires et du second pilier pour les contractuels.

Mais, cependant en tant que gestionnaires, nous devons aussi faire preuve de réalisme et de sens des responsabilités: la situation financière préoccupante et tendue de tous les pouvoirs publics dont la Région et le Fédéral ne permettront pas de combler notre déficit structurel et nous devrons aussi obligatoirement faire une partie du chemin pour retrouver l'équilibre lorsque nos réserves seront épuisées.

Aujourd'hui, c'est l'ampleur du chemin à parcourir qui reste la plus grande inconnue et elle devra être levée tôt ou tard par la Région et le Fédéral pour nous donner un cap clair à l'horizon 2030.

Des mesures de gestion, nous en prenons depuis de nombreuses années, au travers de nos divers plans de gestion et ce n'est donc pas nouveau.

Par ailleurs, comme vous avez pu en prendre connaissance et comme cela a déjà été évoqué à certains moments tout à l'heure, l'octroi des aides Oxygène pour 2024 impose aussi une série de mesures à mettre en œuvre. Il y a près de 50 mesures qui sont reprises dans le document, qui n'a pas été rédigé par la Ville, c'est un document venant de Belfius.

Certaines de ces mesures sont déjà mises en œuvre complètement, certaines sont mises en œuvre partiellement, d'autres seront à analyser. Elles seront bien sûr aussi à chiffrer, comme nous le faisons d'habitude lors de l'élaboration de nos plans de gestion et chaque année, pour nos différents travaux budgétaires. Tout ceci va devoir être examiné au niveau de mesures, une à une avec le CRAC, ce qui peut d'ailleurs poser quelques questions en termes d'autonomie communale.

Comme vous avez pu le constater, le défi budgétaire est de taille mais le fonctionnement de notre Ville et la volonté de continuer à garantir un service public de qualité nous imposent de le prendre à bras-le-corps et de le relever ensemble au travers d'un territoire responsabilisant, qui gère les deniers publics avec rigueur et offre un haut niveau de service à sa population.

Je voudrais remercier très sincèrement l'équipe du DGF pour tout le travail réalisé, pour l'élaboration du budget, la qualité de la note qui a été préparée. Ce sont plus de 120 pages d'analyse donc merci à Jean-Sébastien, Jorick et Alain pour le travail qu'ils ont réalisé, pour ceci, pour leur écoute et les réponses qu'ils ont pu apporter aux questions posées par certains des Conseillers.

Bien entendu, avec tous mes collègues, je suis à votre écoute pour répondre à vos différentes questions et interpellations.

Merci de votre attention, surtout à cette heure-ci.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Barzin.

Qui souhaite prendre la parole?

Monsieur Noël. C'est tout?

Monsieur Noël, vous avez la parole.

Ah, Monsieur Bruyère.

M. Ph. Noël, Conseiller communal Ecolo:

Merci. Je promets d'être relativement court.

Madame l'Echevine,

Vous venez de nous le dire, le budget communal soumis à ce Conseil est présenté avec un déficit structurel d'un peu moins de 30 millions d'euros, l'équilibre étant atteint grâce aux prélèvements sur le fonds de réserve.

Sur ce budget, nous sommes conscients qu'il s'agit à ce stade d'un budget théorique, donc aucune difficulté mais nous avons quelques petites questions qui peuvent peut-être s'avérer précoces mais auxquelles, vous pourrez probablement apporter quelques réponses ou clarifications; vous ou vos collègues.

A ce stade, il n'y a pas de budget participatif inscrit. Y voyez-vous un poste d'économie pour cette année 2025 ou toute autre orientation pourrait arriver aux termes des discussions sur la MB1?

A l'extraordinaire, environ 1,2 millions d'euros sont dédiés pour des investissements dans des églises. Là, je m'adresse probablement plus à Monsieur Auspert. Auriez-vous d'ores et déjà quelques précisions sur les intentions et les projets qui pourraient y être associés?

A ce stade toujours, seuls 200.000 € sont prévus à l'extraordinaire pour les écoles. Avez-vous aussi des indications sur les affectations pour dédier ces moyens? Est-ce que l'on peut espérer que ceux-ci évoluent positivement dès la MB1?

Dernière petite question sur le budget: 1,5 millions d'euros sont dédicacés à la mise en conformité. Notre intention était clairement d'identifier comme priorité pour ces montants: les bâtiments scolaires puisque l'on sait que parfois d'autres éléments sont arrivés et que nous ... (inaudible)... *peut-être mettre en second plan.*

Les éléments principaux de mon intervention concernent la tranche relative au plan Oxygène. Nous nous interrogeons vraiment pour savoir si le jeu en vaut la chandelle au regard des conditions qui y sont émises. Mais je vais préciser un peu les choses.

En effet, ne vaut-il pas mieux choisir nous-mêmes notre trajectoire que de voir se la voir imposer par une entité externe, même si – on peut l'imaginer – cela peut arranger que d'autres imposent des mesures difficiles.

Car les conditions émises par le CRAC se sont des mesures difficiles en contrepartie de la libération de cette dernière tranche.

Ainsi, nous pouvons citer:

- *la mise en œuvre de taxes et redevances reprises dans la circulaire budgétaire qui ne seraient pas encore appliquées à notre échelle.*

A cet égard, quelles seraient selon vous ces taxes et redevances qu'il nous faudrait adopter et que nous n'adopterions pas encore pour le moment? Je n'ai pas connaissance de la circulaire budgétaire, donc je suis incapable de pouvoir avoir trouvé ces informations.

- *les conditions évoquent également la fermeture des services à la population durant les heures creuses. On peut imaginer, c'est quand même très interpellant comme condition.*
- *l'externalisation des services qui peuvent l'être, c'est encore plus interpellant.*
- *la fin des primes à la population*
- *d'évaluer la diminution de la dotation au CPAS, à la Zone de secours et à la Zone de Police.*

Se rajoutent à cela quelques conditions relatives au personnel communal, avec la fin de la mise à disposition du personnel communal sans justification dûment motivée, la réalisation d'un benchmark du personnel en comparaison avec le cluster auquel nous appartenons et, à ce sujet, là aussi j'ai une question: avez-vous connaissance d'avantages que nous octroierions à nos agents que d'autres communes de notre cluster n'octroieraient pas? C'est un peu cela le principe, ce que nous octroierions et que d'autres n'octroieraient, l'intention est de le supprimer.

Et puis il y a des mesures qui sont encore plus interpellantes, c'est quand on évoque le remplacement des policiers qui sont financés sur fonds propres, par des Gardiens de la Paix.

Donc je me pose vraiment la question: le jeu en vaut-il la chandelle? La Ville ne devrait-elle pas elle-même prendre son destin en main et choisir elle-même sa trajectoire?

Je vous avoue que le pire pour les Namurois et les Namuroises seraient la double peine: l'application de l'imposition de ces conditions exigées par le CRAC et des mesures encore supplémentaires que vous devriez prendre.

Je vous invite, Madame l'Echevine, Monsieur le Bourgmestre, chers membres du Collège, à éviter cette double peine.

Nous avons adopté l'entrée dans le dispositif et les premières tranches. Mais les conditions émises pour la libération de cette dernière tranche nous semblent excessives. C'est d'ailleurs à cause de ces conditions que nous voterons contre ce point spécifique.

Vous allez me dire qu'il est probablement plus facile de dire non quand on est dans l'opposition mais sincèrement, je me demande si le "oui" supposé de la majorité sera serein, tant les conditions imposent des actions difficiles à prendre, lourdes de conséquences. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, nous vous invitons à revoir la Région afin de négocier des conditions plus acceptables lors de la libération de cette tranche.

J'en termine en remerciant également les services qui ont travaillé d'arrache-pied pour pouvoir confectionner les différents documents et qui ne seront pas non plus épargnés par les mesures conditionnées par le CRAC puisque l'on demande l'établissement des comptes dès le mois de

mai, si je me souviens bien de la lecture, ce qui va demander à mon avis une débauche d'énergie très conséquente de la part de ces services, qui sont déjà fort sollicités et sous-staffés.

Voilà, je vous remercie pour votre attention et les réponses que vous pourriez apporter à ces quelques questions.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Noël.

Monsieur Bruyère, c'est à vous.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Allons-y.

Merci Monsieur le Président.

La toute première chose, pour déjà clarifier notre vote: le PTB va s'opposer aux points 5 et 8, au budget et à l'aide Oxygène.

Voici les raisons.

D'abord parce qu'il faut le répéter: vous augmentez la fiscalité communale et cela semble n'être que le début. En tout cas, la fiscalité sur les épaules des ménages, des travailleurs et des petits indépendants.

La Ville prévoit ici de percevoir 23,76 millions en fiscalité communale en 2025. C'est une hausse assez légère de 1%, largement en-dessous de l'inflation puisque rappelons que le Bureau du plan table sur une inflation de 2,2%. Mais cela ne doit pas faire oublier que cela reste une augmentation et dans un cadre où la fiscalité locale a augmenter de 35% par rapport à 2021. Là, par contre, la fiscalité locale a augmenté de 15 points au-dessus de l'inflation. On peut se dire que 1% ce n'est pas beaucoup mais quand les poches sont vides, le moindre centime compte. Cela, c'est la toute première chose.

Votre pratique a été et va semble-t-il continuer à être encore plus pour prendre dans la poche des gens, via les mécanismes qui ont déjà été cités. C'est d'ailleurs intéressant quand on sépare et quand on scinde la politique fiscale communale puisque tout le monde n'est pas forcément logé à la même enseigne. Il y a la taxe, par exemple, sur la force motrice, sur les établissements financiers ne ciblent pas les ménages et les travailleurs et à l'inverse, à la taxe sur les déchets des petits indépendants ciblent exclusivement les indépendants. Quand on sépare les deux, on voit qu'à l'heure actuelle les taxes plutôt pour les petits indépendants et les ménages vont augmenter de 3,5%, donc au-delà de l'inflation et, comme je l'ai déjà dit, celles sur les grandes entreprises ne sont soit toujours pas instaurées quand elles pourraient l'être, soit ici au niveau global sont bloquées à 0,07% soit largement en-dessous de l'inflation. Il y donc vraiment un choix de votre part de protéger les uns et de prendre dans la poche des autres.

On est contre parce que cela ne résout pas fondamentalement le problème budgétaire du mali, du trou de 30 millions d'euros, dans les caisses communales. Le budget actuel, vous allez me dire "Monsieur Bruyère, c'est un budget technique", ok. Mais puisque l'on discute en même temps du plan Oxygène, l'aide ici octroyée par Belfius ne va pas résoudre ce problème. D'ailleurs, je trouve cela assez honnête et je suis assez positivement surpris, Madame l'Echevine, que vous le disiez vous-même et là, je me permets de vous laisser la chance de dire "Monsieur Bruyère, vous interprétez ce que je dis". Donc si j'interprète correctement, vous dites que, dans le fond, le plan Oxygène ne va pas résoudre le problème structurel des 30 millions de déficit annuel de la Ville et qu'il faudra donc une aide des autorités supérieures. Je ne pense pas que vous l'ayez cité mais ce sera refinancement du fonds des communes, une aide régionale, une aide fédérale, je n'en sais rien mais si j'interprète bien ce que vous dites, Madame l'Echevine, vous allez dans ce sens-là. Vous avez tout à fait raison. Pour le dire autrement, pourquoi se dire que l'on va se résoudre le problème plus tard alors qu'on sait qu'il faut à un moment donné qu'il soit résolu et que la seule vraie solution structurelle, ce sera de faire appel aux autorités supérieures. Pourquoi ne pas prendre le problème à bras le corps maintenant? Cela c'est la deuxième raison: cela ne va pas fondamentalement résoudre cela. D'ailleurs vous le savez bien.

Je fais juste un petit calcul: pour résoudre le trou structurel de 30 millions, il faudrait à la fois (c'est cumulé) mettre 20% du personnel à la porte, doubler la taxe poubelle pour les ménages, la multiplier par 5 pour les indépendants, augmenter de 50% le loyer de tous nos locataires de nos sociétés de logements et là on atteint 29,5 millions, donc même pas les 30 millions de mali.

Tout le monde sait que vous n'allez pas le faire. Enfin, j'espère bien. Je vais partir du principe que vous n'allez pas le faire. Donc il faut parler de l'éléphant dans la pièce.

Le vrai problème, c'est: que va-t-on faire par rapport à ces 30 millions? Je trouve cela bien que vous donniez tout de suite ce qui me semble être la réponse. La réponse c'est que les problèmes que, jusqu'à présent, la commune a supporté et se dit qu'on va supporter mais qui sont en fait des problèmes nationaux, qui dépassent complètement la commune. Si on regarde un peu le budget, dans les dépenses, la très grande majorité du trou est liée à 3 phénomènes.

1. *La crise de l'énergie qui a une tendance à augmenter, en général, nos frais de fonctionnement;*
2. *L'année d'après, l'inflation importante qui a augmenté – et c'est très bien et nous défendons évidemment les indexations salariales – et qui a créé, avec l'indexation des salaires, la seconde partie très importante des dépenses, ici en frais de personnel et qui est l'autre grande raison pour laquelle on a un mali;*
3. *Un, la charge annuelle de la dette a augmenté de 20 millions d'euros, donc on est passé de 17 millions à 37 millions aujourd'hui en 5 ou 6 ans, je pense que c'était 5 ou 6 ans que l'on payait 17 millions par an et maintenant on est à 37 millions. Cette dette, elle-même, est due à quoi ? – on en a encore discuté hier – au fait que les taux d'intérêt augmentent. Donc plus on a une dette, par exemple la dette Oxygène, plus on a des dettes à tir larigot, plus on risque d'augmenter la charge de la dette.*

Deux, vos investissements sont effectivement déjà somme nulle puisqu'en soi, cela ne rapporte pas d'argent de rénover une gare, euh une place, etc. (la gare, ce n'est pas vous non, il y avait besoin de la rénover).

Trois, le fait que l'on contracte de plus en plus de dettes différentes et donc la charge augmente. Votre trajectoire, vous dites "Pour le moment, c'est bien, on va choisir le ratio d'endettement". Il y en avait 2, on a choisi celui que l'on est encore capables de respecter, (parce que l'autre, on n'est déjà plus capables de le respecter parce qu'on a 50%), celui où on est à 11% annuels.

Sauf que dans vos projections, vous avouez vous-mêmes que la trajectoire, c'est que vous allez atteindre 15% du budget en charge de dette par an, en 2029. Donc on passerait de 37 millions à 45-46 millions par an de charge de la dette. Sur vos tableaux à vous, on passe de 11 à 15. Le maximum, si j'ai retenu, c'est 16,5 ou 17,5, plutôt 16,5 je pense. Cela veut dire que la trajectoire que vous prenez fait qu'a priori, en 2035, quand on va devoir nous-mêmes payer nos intérêts (que pour le moment, heureusement, la Région prend en charge), pour le dire platement, on sera dans le cake et on aura dépassé et la charge annuelle et le plafond de 125%.

C'est l'autre raison pour laquelle on vote contre, c'est que dans les mécanismes que vous proposez maintenant au vote, vous proposez que l'on soit pieds et poings liés demain et on ne saura pas respecter ces critères-là.

Puisqu'on ne saura pas les respecter demain, a priori, et que le problème n'est pas fondamentalement résolu maintenant avec le prêt Belfius, cela n'a aucun sens de dire "On va faire une saignée", parce que c'est une saignée. Il y a des primes qui étaient données à la population namuroise qui ne seront plus données, il y a des services gratuits qui ne seront plus gratuits (là, je ne fais que citer la convention CRAC-Belfius-la Ville), il y a une partie du personnel communal que l'on ne va pas remplacer, les fameux "dispensables" (cela fait toujours plaisir), une partie du personnel des cabinets. A quoi sert ces saignées, si ce n'est, comme je l'ai dit, augmenter la pauvreté et augmenter le chômage, réduire la qualité du service public, augmenter son coût? A quoi cela sert, si ce n'est casser le service public, si de toute façon, vous avouez vous-mêmes que cela ne va fondamentalement servir à rien?

En tout cas, cela ne va pas résoudre le problème et donc on en vient au fond de l'affaire qui est le vrai fond pour lequel nous sommes contre ce plan: c'est que le vrai objectif derrière Oxygène d'après nous, cette notre analyse politique, c'est que ce prêt contraignant est un prétexte pour imposer l'austérité. Après, vous serez bien contents de dire "On est obligés d'imposer cette austérité parce que c'est le CRAC, c'est Belfius". C'est un prétexte, comme plein d'autres dettes ont déjà été un prétexte sans résoudre le problème de la personne qui les a contractées. On connaît plein d'exemples dans l'Union européenne, de pays et de communes à qui ont a prêté de l'argent mais dont le but était en fait de casser leur service public et les livrer en pâture au public, en tout cas les parties rentables. Pour nous, cela semble être cela le fond de l'affaire puisque vous avouez vous-mêmes que toutes ces mesures ne vont finalement pas servir vraiment à résoudre le problème et que, de toute façon, il faudra un jour que les autorités supérieures passent à la caisse.

Notre position, c'est que puisqu'aucune de ces grandes conséquences qui ont troué les budgets de la commune ne sont la faute de la commune (c'est d'abord la crises Covid en 2020 et 2021, les inondations, c'est la crise de l'énergie et ensuite l'inflation, rajoutez à cela la crise en Ukraine) puisque ce sont des problèmes nationaux et fédéraux, la seule solution évidemment, c'est une prise en charge tout de suite des autorités supérieures et du refinancement du fonds des communes. C'est la raison de fond pour laquelle évidemment on s'y oppose: cela ne va pas résoudre le problème et c'est une excuse pour réduire le personnel, réduire les services, augmenter les taxes et globalement faire payer la crise aux travailleurs de la commune, aux Namurois et aux travailleurs qui habitent ici.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Bruyère.

Monsieur Martin, vous souhaitez prendre la parole?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Monsieur le Président.

Je commencerai par remercier les services également pour les explications qui nous ont été fournies hier en détails lors de la présentation des points qui nous sont soumis à l'ordre du jour.

Je ne m'attarderai pas beaucoup sur le budget 2025 puisque, cela a été expliqué largement et avant vous, Monsieur le Bourgmestre vous avez déjà planté le décor que l'on peut naturellement comprendre. A fortiori, en plus avec les bonnes nouvelles – excusez-moi l'expression – qui sont tombées entre temps. On ne va pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Naturellement que l'on comprend que les services doivent fonctionner et que les 12èmes provisoires ne sont jamais confortables pour mettre en place des politiques ou en tout cas permettre aux services de fonctionner et surtout de ne pas perdre les subventions, dont on sait qu'elles sont plus qu'appréciées aujourd'hui et peut-être plus rares demain.

Le budget, comme vous l'exprimiez, technique parce que c'est quasiment du copié-collé avec quelques éléments qui nous ont été soumis. Là-dedans, on n'a naturellement pas les dernières informations, et vous l'avez-vous-même présenté, concernant ce qui nous retient également à savoir le plan Oxygène, en tant que tel.

Ce qui retiendra notre attention, c'est cette fameuse convention.

Rendre à César ce qui est à César: je ne vais pas dire le contraire de ce que l'on a dit depuis le début. Oxygène a été mis en place, d'abord par le Ministre des Pouvoirs Locaux, à savoir Christophe Collignon, convaincu que – et on vous a accompagnés dans cette démarche – que l'Oxygène devait arriver dans les villes telles que les nôtres surtout.

On se rappellera quand même que devoir constater que cette aide est essentielle, vitale pour les villes et pour assurer l'ordinaire, c'était quand même un moment unique. Namur était comprise dans les villes qui, aujourd'hui, représentent – je pense que c'est important de le dire – dans les aires métropolitaines avec les grandes villes, près de 50% de la population wallonne. Clairement, il faut le dire, on est dans une phase d'exception avec une ville qui compte aussi des charges importantes et qui considère les charges importantes, cela veut dire aussi de

manques à gagner importants d'autres niveaux de pouvoirs dont on sait aussi qu'ils ne viennent pas et dont on a peu d'espoir qu'ils viendront demain. Je pense que comme cela, on le dit, même si on peut l'espérer, je pense que le contexte budgétaire nous force à ne plus croire au Père Noël.

C'est important de placer le décor.

Peut-être que l'on peut regarder jalousement ce qui se fait en Flandre. Justement dans cette approche métropolitaine, la Flandre a compris que, par exemple, les Régions donnaient 1.500 € par habitant alors que nous, on a à peine 500€. Je me tourne vers les experts qui me corrigeront si je dis des bêtises mais je pense que l'on ne doit pas être très loin de la vérité. On voit le différentiel entre les villes de Flandre et les villes wallonnes qui portent l'importance de la majorité de la population.

On a, dans ce qui nous est proposé aujourd'hui, le musée des horreurs puisqu'avant, on avait cette aide Oxygène qui nous arrivait tant bien que mal, avec joie et bonheur, non pas avec joie et bonheur, non mais en tout cas elle faisait du bien. Aujourd'hui, on conditionne cette aide avec une convention qui nous est imposée. Quand je dis "nous est imposée", par rien qu'à nous mais à d'autres villes également, celles qui ont cette faiblesse de devoir profiter ou de devoir bénéficier de cette aide, que pour pouvoir juste garder la tête hors de l'eau. Juste garder la tête hors de l'eau.

Ce qui m'ennuie le plus profondément dans ce pas de porte à payer, ce sont 2 éléments.

D'abord l'équilibre budgétaire: vous allez me dire que c'est la loi. Oui. Mais l'équilibre budgétaire aujourd'hui, j'ai envie de dire que c'est déjà un miracle d'y arriver.

Et puis la 2ème condition, c'est cette statutarisation qui nous est imposée, en tout cas mettre fin à la statutarisation pour être clair.

Là je reviendrai, si vous le voulez bien Madame Barzin, sur les éléments d'information qui nous ont été communiqués hier. Je ne vous demanderai pas une réponse tout de suite mais je pense qu'elle sera intéressante pour chacun d'entre nous, parce que cela fait débat. C'est finalement cette sanction que nous devons payer, en contrepartie de cette non-statutarisation qui s'appelle "les cotisations de responsabilisation". Je viens de reposer la question pour être sûr que j'avais bien noté mais on passe de 3,5 millions à 5,100 millions, vous voyez que le delta entre 2 années est quand même assez conséquent. La question et la faiblesse que j'ai de croire, en ayant posé la question ailleurs, c'est: est-ce que finalement, ce fait de ne pas statuarisé est vraiment une bulle d'oxygène pour les villes et communes, puisqu'on sait que ces cotisations de responsabilisation coûtent très cher. Je voudrais bien que l'on puisse faire le calcul – si vous l'avez fait tant mieux on peut en parler lors d'une prochaine Commission – pour savoir finalement si ce n'est pas une espèce de poudre aux yeux ou en tout cas une idéologie que l'on essaie de mettre en place en disant "Maintenant, stop, on ne statutarise plus parce que cela coûte trop cher". Je voudrais bien que l'on puisse nous faire des projections, ce n'est pas la question d'être rassurés mais pour pouvoir comprendre pourquoi ailleurs, cela serait bien et pourquoi ici cela ne le serait pas.

A côté de cela, on en a parlé tout à l'heure et je vous faisais un petit clin d'œil, Monsieur le Bourgmestre, sur les primes que l'on vote aujourd'hui au Conseil, des primes aux travailleurs. Je ne pense pas qu'elles soient totalement excessives mais ces primes, c'est peut-être la dernière fois qu'on les vote. Ce sont des primes qui sont allouées mais peut-être que, demain, il faudra faire une croix dessus. La reconduction de certains départs qui est bloquée. On dit "1 pour 3 départs" des pensionnés non renouvelés. Il y a toute une série d'atteintes claires à l'autonomie communale, lorsque l'on nous impose des mesures qui seraient de nature à devoir mettre fin à des services qui sont aujourd'hui assurés par des services publics et qui devraient être assurés demain par du privé. Je le disais, on le sait, ce n'est pas systématiquement un gain en soi. On le voit par exemple dans certaines formes de marchés publics. Quand on voit les offres qui nous reviennent et ce que les services peuvent assurer, l'efficacité en termes de coûts n'est pas toujours quelque chose qui est implacable. Ce sont des obligations qui nous sont imposées, comme par ailleurs – et je le disais tout à l'heure – la mise à disposition de certains membres du personnel, qui sont détachés notamment dans les quartiers, etc. Ce sont des efforts qui nous sont demandés et qui nous sont imposés.

Tout cela pour se retrouver malgré tout avec 17 millions au lieu de 48. Je rappelle quand même plus que près du couperet, c'est quelque chose qui ne nous permet pas de voir, dans les plans de projections, quelque chose qui nous permettrait de sortir de l'ornière à long terme.

Dans tous les exemples, je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit mais j'adhère à ce que mon collègue disait sur la double peine. La double peine viendra, à un moment donné, quand on ne croit plus au Père Noël et quand les mesures supplémentaires qui nous seront imposées par le Fédéral, nous imposeront aussi des efforts complémentaires.

Pourquoi se voir imposer par la tutelle des efforts importants qui sont 6 à 7 fois plus importants que la tutelle elle-même ne se l'impose? Cela c'est quand même une question essentielle. La Région nous impose des efforts qu'elle-même ne s'impose pas. Idéologiquement, on pourrait en tout cas se demander pourquoi le Gouvernement wallon nous impose à nous de mettre en place de nouvelles taxes alors que lui-même, dans sa Déclaration de Politique Régionale (DPR) dit clairement "Non, on préfère faire des cadeaux plutôt que des taxes". Moi, cela me pose un véritable problème parce que peut-être que l'on sera obligé, vous serez obligé finalement de prendre des mesures, qui sont des mesures difficiles pour les Namuroises et les Namurois. Fatalement qu'on a du mal à suivre la logique.

S'il fallait terminer par quelque chose qui est de nature plutôt régalienne ou légale, c'est la question qui contrevient à la Constitution, à la loi, à l'ordre public, aux principes généraux du droit dans ce qui nous est proposé aujourd'hui dans la convention. Je ne suis pas un grand expert juridique mais les points qui nous sont proposés aujourd'hui dans cette convention sont de nature, à tout le moins, à nous questionner sur ce qui est proposé et qui nous pose un véritable problème.

Voilà.

Merci Monsieur le Président.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Martin.

Madame Lazaron, vous avez la parole.

Mme G. Lazaron, Cheffe de groupe Les Engagés:

Merci Monsieur le Président.

Merci à Madame l'Echevine pour son exposé toujours très clair et pédagogique et merci évidemment aux agents du Département de Gestion Financière pour le travail réalisé.

On le sait, c'est un budget technique. Je crois qu'on l'a assez répété. Un budget technique, c'est un budget qui tient compte notamment des besoins des services pour continuer à fonctionner. Monsieur Martin a évoqué les 12èmes provisoires, ce n'est jamais confortable donc c'est très bien d'avoir pu réaliser ce budget technique pour nos services et en même temps, si j'ai bien compris hier et dans ce qui a été dit aussi, non seulement on a tenu compte des besoins des services mais on a aussi intégré les dépenses obligatoires et celles liées à la sécurité. C'est quand même aussi faire preuve de responsabilité.

Monsieur Bruyère,

Depuis tout à l'heure, je n'ai pas compté fois le nombre de fois que vous avez évoqué le "niveau supérieur". A chaque fois, vous évoqué "Il faut faire appel au niveau supérieur" mais le plan Oxygène, cela vient du niveau supérieur quand même. Je ne suis pas là pour défendre le plan Oxygène, cela a été fait avant que je ne sois à la Région mais c'est bien le niveau supérieur qui donne une aide aux communes, puisque le plan Oxygène donne la possibilité, autorise les communes à emprunter aux banques et prend, si je ne m'abuse, 15% à sa charge et 2/3 des intérêts. Donc il y a déjà ce geste.

En soi, que ce soit la commune, que ce soit la Région, que ce soit le Fédéral, vous comme moi, vous lisez les journaux, vous écoutez la radio: la situation financière est catastrophique partout. Je ne remue pas le passé, je ne regarde pas, on a peut-être chacun sa part de responsabilité. Tout à l'heure, on a évoqué le plan de relance notamment pour la Région, ce n'est pas ce qui a été le mieux parce que c'était très facile de lâcher les vannes, à un moment donné,

on savait qu'on ne savait pas payer mais on a laissé au suivant de prendre ces responsabilités et on les prendra.

Ce qui est vraiment important – et je m'adresse au Collège évidemment – c'est vraiment d'être très vigilant. Par rapport à ce qui était prévu, donc les 158 millions pour la Ville de Namur, entre la tranche 2022-2026, on sait que c'était liquidé par tranches, on n'a pas eu ce qu'il fallait jusque maintenant mais on peut espérer qu'en 2026, on récupèrera ce qui était prévu. Du moins, on peut l'espérer mais le tout est de pouvoir en tout cas se manifester et demander. si j'ai bien compris, c'est ce plan Oxygène aussi qui nous permet de rester à flots et de pouvoir aller chercher dans les réserves pour pouvoir présenter un budget et pouvoir développer – ce qui nous sera plutôt présenté à la MB1 – les projets liés quand même à la DPC.

Je vous remercie, je n'avais que cela à dire.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Lazaron.

Madame Barzin.

Mme A. Barzin, Première Echevine:

Merci à toutes et tous pour vos interventions.

Je vais vous dire d'emblée que le plan Oxygène et la délibération, telle qu'elle est présentée, elle ne me plait pas plus qu'à vous. Quand j'ai découvert le contenu, plus particulièrement de l'article 2 avec la panoplie des mesures reprises, j'ai pensé aussi au catalogue des horreurs. J'ai eu la même impression que vous.

Par contre, sans cet élément-là – et je le disais dans mon intervention, le plan Oxygène a le mérite d'exister, il avait pour but d'aider les communes, le processus avait été lancé fin 2021, les montants établis par tranches à partir de 2022, c'était une initiative louable je pense du Ministre des Pouvoirs locaux de l'époque – sans cette aide-là, on ne tient plus longtemps.

C'est un emprunt et la Région nous aide à concurrence de 15% en net, comme Madame Lazaron vient de le rappeler très justement mais ces montants-là, nous en avons besoin pour boucler nos budgets.

On l'a dit tout à l'heure, on a rappelé que l'on a utilisé les excédents budgétaires pour des provisions, pour essayer de garder une poire pour la soif, pour les moments plus difficiles. On fait cela depuis 2008 mais malgré cela, à un moment, on arrive au bout de ces éléments-là.

Je reviens sur les éléments de cause qui ont été rappelés par Monsieur Bruyère, et pour une fois je suis d'accord avec lui sur un aspect. On a eu les crises successives, on a eu le Covid, les inondations, la crise en Ukraine, le phénomène d'inflation avec un nombre d'indexations comme on n'en avait plus connu depuis bien longtemps donc c'est un des éléments qui plombe notre budget avec en plus des éléments, qui pour certains dépendent de niveaux supérieurs: la question des pensions, le financement des zones de secours, le financement de la Police, la précarité qui augmente et une intervention que l'on souhaiterait plus importante d'autres niveaux de pouvoir par rapport à cela.

Les causes, elles ne sont pas liées à la gestion que nous avons eue. Ce qu'il y a c'est que le déficit, on doit y faire face. Le plan Oxygène est prévu jusque 2026, ce que j'ai dit dans mon intervention c'est qu'après 2026, il faudra que l'on ait une autre aide. Je ne sais pas de quel type mais une aide structurelle pour les villes et communes. Voyant l'actualité, suivant quand même avec beaucoup d'attention les travaux des assemblées à la fois à la Région et au niveau du Fédéral, cela a été rappelé aussi, l'ampleur des difficultés rencontrées à ces 2 niveaux de pouvoirs. Même si on revendique bien entendu une aide complémentaire après 2026, que l'on souhaite qu'un refinancement structurel des villes et communes soit prévu, je n'ai pas le sentiment que ces aides-là permettront de combler l'entièreté du déficit. Il y a aussi une part du chemin à faire chez nous.

Je ne crois plus au Père Noël depuis longtemps, je pense savoir analyser des chiffres et l'ampleur des montants recherchés à la Région, ceux qui sont recherchés au Fédéral, je pense que des mesures positives peuvent néanmoins être prises pour aider les pouvoirs locaux à

court, moyen et long termes mais je ne pense pas que cela va compenser les 30 millions d'euros.

Nous, on fait des efforts depuis des années, je l'ai déjà dit. On a des provisions, ce qui nous permet de tenir encore un court moment mais si on n'a pas Oxygène, déjà pour 2025, on ne l'aura pas non plus en 2025 j'imagine, donc fin de l'année prochaine, on n'a plus rien. Si on va vers l'adoption de cette délibération et de cette convention, vers l'analyse des différentes mesures que l'on pourrait prendre, après avoir chiffré les éléments, après avoir regardé ce que cela peut représenter comme impact sur le service au public, sur le personnel, sur les citoyens. On va faire l'analyse de tout cela. Le document, on l'a reçu le 27 novembre donc impossible, en si peu de jours évidemment, d'avoir une analyse détaillée de tous les éléments, de toutes les possibilités des chiffres pour près de 50 mesures.

Comme je l'ai dit aussi tout à l'heure, il y en a une série pour lesquelles, on fait déjà les choses dans les règles. Il y a des procédures de recouvrement, par exemple, qui sont mises en œuvre, il y a des éléments qui sont mis en œuvre aussi au niveau de la digitalisation des factures et toute une série d'autres. On va faire l'analyse au cours des mois qui viennent, une analyse chiffrée des différents éléments mais sans l'aide Oxygène, on ne saura pas tenir plus loin que la fin de l'année prochaine.

Ce n'est pas un choix du cœur, c'est un choix de la raison, de la responsabilité pour essayer de continuer nos missions au service du public, préserver notre personnel et essayer encore de développer des projets, comme nous avons bien entendu le souhait de le faire.

Les investissements qui sont repris, pour revenir à la question qui était posée par Philippe Noël, il est vrai qu'on était en réunion ensemble pour élaborer ce budget technique, c'est évidemment une première phase avec quelques éléments plus particuliers liés à la sécurité. Cela concerne par exemple une cabine haute tension à Belgrade, un groupe de ventilation à Splendor, une régulation au Théâtre, des éléments pour l'école à Salzinnes. Tanguy Auspert, en charge du Patrimoine, pourra poursuivre aussi les informations et donner plus d'informations par rapport à cela.

Tout ceci fera l'objet de débats encore ultérieurement, quand nous préparerons la MB1.

Monsieur Bruyère,

Vous avez abordé la question des ratios et tout ce qui concerne l'endettement. Il y a effectivement la possibilité d'avoir une balise d'investissement avec un montant par habitant et par an, de 208 maintenant et les ratios qui sont prévus. Il faut en respecter un pour avoir encore la capacité de faire ces investissements. Même sans les ratios, on va devoir faire attention à nos investissements à l'avenir. On va avoir plus de situations de restauration de bâtiments communaux, beaucoup de travail a déjà été fait au cours des dernières années par rapport à cela. On va devoir continuer. On va devoir retaper des voiries mais on ne saura plus, je pense, pendant les années à venir, développer des projets de plus grande importance sauf si on avait, par chance, des aides importantes venant d'un niveau supérieur et des niveaux de subsides plus élevés.

Il y a toute une série de choses que l'on va devoir faire pour gérer correctement et essayer de gérer de manière responsable.

Il y a aussi la capacité, dans la convention, de déroger pour certains éléments. Il y a aussi, dans certains cas, des petites nuances dans les phrases qui sont indiquées. Quand on voit à un moment "Remplacer les policiers engagés sur fonds propres par des Gardiens de la Paix" avec tout le respect que j'ai pour les 2 catégories de personnes, pour les personnes qui travaillent dans ce type de fonctions, ce n'est quand même pas tout à fait la même chose. Mais il y a quand même un petit bout de phrase à la fin qui dit que c'est "sans compromettre l'ordre public". Donc dans certains cas, il y a des nuances. Comme il y en a dans la proposition qui est reprise en lien avec la circulaire budgétaire.

Mais des efforts, il faudra en faire en lien avec cette convention, avec parfois les explications qui peuvent être données sur ce que l'on fait déjà, totalement, partiellement, des dérogations qui pourraient être obtenues pour certains éléments, des modifications peut-être par rapport à cela. Il y a un suivi qui est organisé en comité de monitoring et on rencontrera encore tout prochainement le CRAC par rapport à ces éléments-là.

Mais ce n'est vraiment pas le choix du cœur de venir avec cette délibération et les contraintes qui sont reprises à l'intérieur, qui posent aussi certaines questions en ce qui concerne l'autonomie communale. Je partage le point de vue exprimé par certains à ce niveau-là.

Si nous n'adhérons pas à cela, dès la fin de l'année prochaine, plus que probablement, on sera au bout de nos réserves. Le but est quand même d'assurer nos services, de continuer à payer notre personnel, de continuer à payer nos fournisseurs. C'est cela l'enjeu de cette délibération. Sachez que l'on sera évidemment très attentifs aux éléments chiffrés et aux mesures à prendre. On aura des discussions sans doute longues et difficiles aussi en Collège, en prévision de la MB1.

Par rapport au plan Oxygène, même si ce n'est pas le meilleur des systèmes, même si à titre personnel, je n'apprécie pas une bonne partie des éléments qui s'y retrouvent en termes de conditions, je pense que malheureusement, nous n'avons pas d'autres choix que d'approuver ceci. Nous arrivons au bout de nos provisions fin de l'année prochaine si nous n'avons pas la capacité d'avoir Oxygène en 2024 ou en 2025 et d'alimenter encore nos provisions.

On espère qu'il y aura une part de l'effort qui pourra être réalisée à la fois par la Région et par le Fédéral mais on devra aussi, avec un grand sens des responsabilités et en faisant sans doute aussi des choix difficiles, apporter aussi des solutions qui viennent de la Ville. Je pense que le salut et la solution ne viendront pas uniquement des niveaux supérieurs, tenant compte de leur situation particulièrement critique à eux aussi.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Barzin.

J'espère qu'il n'y a plus d'enfant qui nous écoute, eu égard à votre réflexion sur le Père Noël qui n'existerait pas.

Mme A. Barzin, Première Echevine:

A cette heure-ci, je me suis permise.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je passe la parole à Monsieur Auspert.

M. T. Auspert, Echevin:

Merci Monsieur le Président.

Je vais être bref parce que Madame Barzin a déjà répondu à une partie des questions que nous a posées Monsieur Noël.

Par rapport aux différents bâtiments que vous évoquez, Monsieur Noël, je tiens à vous rassurer: ce sont tous des cahiers des charges que vous avez votés. Il n'y a donc pas grand problème.

Au niveau des écoles, comme on l'a déjà annoncé le mois dernier, il s'agit de l'école Bouge Centenaire où nous devons refaire une grosse partie des bâtiments et de la phase 2 de l'école de Boninne. Ce sont ces 2 bâtiments-là principalement, qui sont inscrits au budget de 2025.

Concernant les investissements dans les églises, je vous rassure aussi, ce sont tous des bâtiments classés. Donc il s'agit, pour rappel, d'une partie de Saint-Berthuin, en partie subventionné par l'Awap et en partie par la PIV, c'est la phase 2 de l'église Saint-Jean de Namur et des études qui doivent être réalisées à l'église Saint-Loup.

Il y avait une double inscription, que l'on avait faite en 2024 et en 2025. Vous verrez cet article augmenter à la MB1. Je vous rassure tout de suite: la partie Awap augmente donc on n'augmente pas la partie communale. On pourra augmenter le total des montants investis dans les lieux de culte mais je le répète, ce sont tous des bâtiments classés.

Vous demandiez les mises en conformité: si vous vous rappelez, on avait déjà déterminé avec les services compétents une série de listes de mises en conformité qui étaient à réaliser. Faute de moyens, vu que les coûts ont été supérieurs à ce que l'on imaginait initialement, on a dû reporter une série de mises en conformité. Ce sont tout simplement les mises en conformité qui ont été reportées en 2024, qui sont réinscrites en 2025. Au niveau des écoles, il s'agit des

mises en conformité électriques-chauffage des écoles de Salzinnes, rue de la Colline et rue Juppin, de la partie ancienne de l'école Bouge Centenaire et au niveau des églises, c'était des mises en conformité électriques des 2 églises qui avaient été reportées, à savoir Andoy et Daussoulx. Il y a également une mise en conformité qui va avoir lieu dans le système électrique de la Bourse.

Voilà, je vous ai cité tous les postes pour lesquels vous avez demandé des précisions.

Merci.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Auspert pour ces précisions.

Est-ce que nous pouvons passer au vote ou est-ce que vous souhaitez reprendre la parole?

Personne?

Monsieur Bruyère.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

On va la faire brève alors.

Ce qui n'a pas été dit c'est que le prêt Belfius sera réévalué tous les 5 ans, juste avant que nous, on doive le reprendre en main. Cela contribue à renforcer notre position que c'est se mettre le couteau sous la gorge.

Est-ce que vous avez déjà une idée plus ou moins du taux? Je sais que vous allez négocier cela dans quelques jours.

Est-ce qu'il y aura éventuellement un plafond au-delà duquel la banque ne pourrait pas aller pour la révision des taux d'intérêt?

Sur les taxes, juste quand même pour le clarifier: il est écrit noir sur blanc – donc j'aimerais quand même bien que ce soit dit – est-ce que vous confirmez que vous allez bien augmenter sur base annuelle et sur base de l'inflation les taxes et redevances, en ce compris les repas scolaires, les garderies, les frais de documents administratifs, les frais de documents d'urbanisme, les prix du parking (tout ce qui est cité dans la convention), les évènements sportifs?

Est-ce que les entités liées à la commune, comme les sociétés de logements, les CPAS et donc le coût des maisons de repos sont aussi concernées par ces augmentations?

Est-ce que vous confirmez que, quand il est mis que la Ville doit analyser et mettre en œuvre toutes les opportunités d'investissements rentables, productifs et les mettre en place, est-ce que la convention Belfius considère le logement comme rentable? Si le logement n'est pas mis là-dedans, vous allez avoir un gros problème pour appliquer votre plan logement.

Juste pour clarifier un point: sur Oxygène, le plan au total de 158 millions, quand on enlève ce qui est déjà promis, il manque – si je calcule bien – une petite centaine de millions, pour 2 ans, 2025-2026, or le maxima annuel pris en compte, pour lequel il peut y avoir une couverture de la part de la Région c'est, si je me souviens bien, 23 millions. Donc de toute façon, sauf à l'étaler, on ne pourra pas avoir 50 millions en 2025 et 50 millions en 2026. Peut-être que j'ai mal compris mais cela vaut la peine de le clarifier parce que Madame Lazaron a dit "Ce serait bien qu'on ait le reste des 158 les 2 dernières années", ok.

D'où vient ce plafond de seulement 23 millions qui serait couvert par la Région, en tout cas dont la Région se porterait garante?

Juste pour clôturer sur ce volet-là, vous dites que vous n'aimez pas casser le service public, augmenter certaines taxes mais on est obligés parce que l'on est raisonnables. En termes de débats politiques, être raisonnable cela dépend du point de vue. De notre point de vue, non, ce n'est pas raisonnable de dire à des familles, qui sont déjà en train de compter leurs sous, que les repas scolaires vont augmenter. Ce n'est pas raisonnable de dire à une maman solo que le coût de la crèche communale va augmenter. Ce n'est pas raisonnable de dire aux travailleurs communaux que leur collègue ne sera pas remplacé et que donc eux vont voir leur

charge de travail augmenter dans certains services, sans compensation. Ce n'est pas raisonnable pour nous d'augmenter la taxe-poubelle de quasi 30% sur la législature. C'est une question de choix et ces choix, vous devez les assumer.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Bruyère.

Madame Barzin, vous souhaitez répliquer?

Mme A. Barzin, Première Echevine:

Juste une toute dernière fois.

La taxe déchet, c'est l'application du coût-vérité, on vous l'a dit mille fois, quand on est sous plan de gestion, c'est 100%.

Ici, on n'a pas fait le choix des mesures que l'on va prendre. C'est une liste d'éléments repris dans la convention qui nous a été proposée par le CRAC. On n'a pas, dans le budget 2025, ni dans la délibération Oxygène, la décision par rapport à tous les éléments que vous évoquez.

Pour reparler des 158 millions d'euros, l'enjeu, c'est d'essayer d'obtenir l'entièreté des 158 millions d'euros qui étaient promérités pour la Ville. C'est cela l'enjeu maintenant.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Barzin.

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Juste une correction: ce n'est pas le CRAC qui a édicté la convention, c'est le Gouvernement. Merci. J'ai la faiblesse de croire, non plus au Père Noël, mais que vous auriez pu prendre des contacts pour savoir s'il y avait des négociations possibles sur cette liste des horreurs. C'est difficile pour nous de donner un blanc-seing sur des mesures que nous ne déciderons pas et qui impacteront fortement la Ville, dès qu'elles seront prises, tout simplement.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci chers Collègues.

Est-ce que nous pouvons passer au vote pour le point numéro 5, donc le plan Oxygène.

Donc c'est oui pour le PS.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Non, c'est contre. Bien essayé Monsieur le Président.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Excusez-moi.

Donc c'est un non pour le PS.

Ecolo?

M. Ph. Noël, Conseiller communal Ecolo:

Ce sera non aussi pour nous pour ce point-là. En espérant encore pouvoir négocier des choses.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Monsieur Demarteau.

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR:

Ce sera oui pour le groupe MR.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Oui pour le MR.

Mme G. Lazaron, Cheffe de groupe Les Engagés:

Oui pour Les Engagés.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Oui pour Les Engagés.

Monsieur Bruyère?

Non pour le PTB.

On passe au vote pour le point 8, sur le budget initial.

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Contre.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Contre. Le PS, non.

Monsieur Noël?

M. Ph. Noël, Conseiller communal Ecolo:

Abstention.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Abstention pour Ecolo.

Monsieur Demarteau.

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR:

C'est oui pour le groupe MR.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Oui pour le MR.

Madame Lazaron.

Mme G. Lazaron, Cheffe de groupe Les Engagés:

Pour Les Engagés.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Pour Les Engagés et un non pour le PTB.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-7 et L3122-2,4° portant sur la tutelle générale d'annulation ;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, et plus particulièrement son article 47 "§ 1er.

Un pouvoir adjudicateur peut acquérir des fournitures et/ou des services auprès d'une centrale d'achat proposant les activités d'achat centralisées ..." et § 2 "un pouvoir adjudicateur qui recourt à une centrale d'achat est dispensé de l'obligation d'organiser lui-même une procédure de passation...";

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant la décision du Gouvernement wallon du 18 novembre 2021 relative au Plan d'aide aux communes « Plan Oxygène », par laquelle il marque son accord sur un droit de tirage maximal encadré octroyé aux communes de langue française de la Région wallonne et charge le Centre régional d'Aide aux Communes de lancer un marché-cadre permettant aux communes de contracter un crédit auprès de l'opérateur financier retenu, d'un montant maximal correspondant au droit de tirage arrêté par le Gouvernement. ;

Considérant le courrier adressé par le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville en date du 30 novembre 2021, lequel fixe notamment la capacité maximale d'emprunt de la commune;

Considérant le courrier adressé par le Centre régional d'Aide aux Communes (réception DGF par courriel le 14 juin 2022) relatif à l'adhésion à la centrale d'achat et à l'estimation des besoins potentiels de la commune et contenant, en annexe, le projet de document de consultation qui a été adressé aux établissements de crédit;

Considérant la décision du Conseil communal du 28 juin 2022, par laquelle la Ville décidait notamment :

- d'adhérer à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes suivant les modalités d'adhésion et de fonctionnement précisées dans la convention d'adhésion nommée « Accord-cadre passé par le Centre régional d'Aide aux Communes, agissant comme centrale d'achat, ayant pour objet l'octroi de crédits aux communes dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon » ;
- de fixer les quantités maximales susceptibles d'être sollicitées par la Ville via la centrale pour la période 2022 à 2026, de la façon suivante : droit de tirage global sollicité de 158.695.303,65 €, soit à concurrence des montants suivants par année :
  - 2022 : 31.739.060,73 €
  - 2023 : 39.673.825,91 €
  - 2024 : 47.608.591,10 €
  - 2025 : 23.804.295,55 €
  - 2026 : 15.869.530,37 €.

Que cette adhésion était basée sur les conditions reprises dans le document de consultation visé ci-avant (dont un financement en 5 tranches, une durée de remboursement de 30 ans, une prise en charge des intérêts par la Région jusqu'en 2041,…) ;

- Vu la décision du Conseil du 20/12/2022 confirmant son adhésion à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes pour la seule année 2022, fixant de manière irrévocable le montant de 21.699.362,00 € (montant décidé par le GW le 15/12/2022) au titre de tranche « Oxygène » 2022 et marquant son accord sur la convention particulière relative à l'octroi d'un crédit dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon ;
- Vu la décision du Conseil du 14/11/2023 confirmant son adhésion à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes pour la seule année 2023, fixant de manière irrévocable le montant de 23.933.428,00 € sollicité par la Ville pour l'année 2023 et adoptant la convention particulière relative à l'octroi d'un crédit dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon ;

Considérant la décision du Gouvernement wallon du 5 octobre 2023, chargeant le Centre régional d'Aide aux Communes de préparer un nouveau marché-cadre pour la période

2024-2026 permettant aux communes candidates de contracter un crédit auprès de l'opérateur financier retenu, d'un montant maximal correspondant au droit de tirage sollicité par les communes conformément à la décision du Gouvernement wallon du 18 novembre 2021, diminué du montant autorisé à contracter en 2022 et 2023 ;

Considérant le document de consultation validé par le Gouvernement wallon en séance du 5 octobre 2023, en vue de l'attribution d'un marché de services financiers de financement au moyen de crédits – Accord-cadre passé par le Centre régional d'Aide aux Communes, agissant comme une centrale d'achat, ayant pour objet l'octroi de crédits aux communes dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon ;

Considérant que ledit document de consultation prévoyait que les offres pouvaient porter sur des crédits d'une durée pouvant aller de 20 à 30 ans et, sur une période pouvant aller de 2024 à 2026;

Considérant que le document de consultation a été adressé à trois opérateurs économiques, dont aucun d'eux n'a remis une offre pour la Ville dans ce cadre;

Considérant que, dans un deuxième temps, Belfius Banque SA a fait une proposition de financement du Plan Oxygène pour la Ville, avec marge de crédit à la consolidation de 111 pb par rapport à l'IRS ICAP ASK « Duration » et aux conditions nouvelles suivantes :

- Financement du droit de tirage pour l'année 2024 ;
- Durée du crédit de 15 ans ;
- Révision du taux d'intérêt quinquennale ;
- Prise en charge des intérêts par la Région via le compte CRAC jusqu'en 2034, et de 15% du capital.

Que cette proposition de financement a été retenue par décision du Gouvernement wallon datée du 21 novembre 2024;

Que le Gouvernement wallon a fixé, à la même date, au montant de 17.800.000,00 € la tranche 2024 du droit de tirage de la Commune dans le cadre du Plan Oxygène;

Qu'il est dès lors demandé au Conseil communal de confirmer son besoin de financement sur base des modalités de financement proposées par Belfius Banque SA;

Considérant la convention particulière relative à l'octroi d'un crédit dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon, traduisant les modalités de financement, qu'il est proposé au Conseil communal d'adopter;

Considérant que la proposition de financement de Belfius Banque SA et la convention particulière précitée, forment les modalités et conditions des crédits octroyés dans le cadre du Plan Oxygène;

Vu le courrier du CRAC du 27 novembre 2024 ;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en application de l'article L1124-40 §1,3° et 4° du CDLD ;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier en date du 02 décembre 2024 ;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024;

Par ces motifs,

Confirme son besoin de financement aux modalités reprises ci-dessus.

Fixe de manière irrévocable le montant de 17.800.000,00 € sollicité par la Ville pour l'année 2024.

Adopte la convention particulière relative à l'octroi d'un crédit dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon.

Charge le Collège de l'exécution de la présente délibération.

ANALYSES BUDGETAIRES ET COMPTABLES ET ENTITES CONSOLIDEES

6. Exercice 2024: modifications budgétaires n°2 - décision de tutelle - prise de connaissance

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je propose que nous passions aux analyses budgétaires et comptables des entités consolidées, le point 6.

Par contre, il est 23h52 donc je dois vous poser la question, conformément à notre ROI, de savoir si vous souhaitez que nous suspendions la séance ou pas.

C'est un vote à la majorité absolue... non, c'est un vote individuel, excusez-moi, sorry.

Souhaitez-vous que l'on suspende c'est un oui, si vous ne souhaitez pas que l'on suspende, c'est un non. C'est bien cela? Voilà.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

C'est écrit sur l'écran, on vote sur la suspension.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

On vote sur la suspension. Si vous souhaitez suspendre c'est un oui, si vous ne souhaitez pas que l'on suspendre, c'est un non.

Il y a 34 votes contre, donc nous ne suspendons pas la séance, nous allons au finish. Merci.

Donc nous passons au point numéro 6: prise de connaissance, pour l'exercice 2024, de modifications budgétaires n°2, décision de tutelle.

C'est ok pour tout le monde? Oui, merci.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et plus particulièrement ses articles L3131-1 à L3133-5 relatifs à la Tutelle spéciale d'approbation sur les actes communaux ;

Vu l'article 4, alinéa 2, du Règlement général de la comptabilité communale (RGCC) stipulant que les décisions de Tutelle en matière financière sont communiquées par le Collège au Conseil ;

Vu sa décision du 15 octobre 2024 d'adopter les deuxièmes modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires de l'exercice 2024 ;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Prend connaissance de l'arrêté du 14 novembre 2024 du Ministre des Pouvoirs locaux, ainsi que des remarques du CRAC et du SPW IAS, approuvant les deuxièmes modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires de l'exercice 2024 de la manière suivante :

Service ordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	+ 285.858.666,33 €
Dépenses de l'exercice propre	- 285.038.039,75 €

Résultat de l'exercice propre (boni)	+ 820.626,58 €
Résultat des exercices antérieurs (mali)	- 404.336,04 €
Prélèvements en dépenses	- 416.290,54 €
Prélèvements en recettes	0,00 €

Résultat global (équilibre)	0,00 €

Service extraordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	+ 107.917.234,83 €
Dépenses de l'exercice propre	- 130.843.794,18 €

Résultat de l'exercice propre (mali)	- 22.926.559,35 €
Résultat des exercices antérieurs (équilibre)	0,00 €
Prélèvement vers fonds de réserve extraordinaire	- 197.453,00 €
Prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire	+ 23.124.012,35 €

Résultat global (équilibre)	0,00 €

7. Exercice 2024: modification budgétaire ordinaire n°3 - demande de réformation à l'autorité de tutelle

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Point numéro 7, exercice 2024: modification budgétaire numéro 3, demande de réformation à l'autorité de tutelle. C'est aussi une information des résultats du service ordinaire après réformation de la MB3-2024.

C'est ok pour tout le monde?

Merci.

Vu les articles L1311-1 à L1331-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) portant notamment sur les règles en matière de budgets et de plans de gestion ;

Vu les articles L3131-1 et suivants du CDLD relatifs aux actes communaux soumis à la Tutelle d'approbation ;

Vu l'article L1124-40 du CDLD relatif à l'avis de légalité du Directeur financier ;

Vu le Règlement Général de la Comptabilité Communale (RGCC) du 05 juillet 2007 et plus particulièrement ses articles 7,10 et 12 ;

Vu les circulaires des 23 et 30 juillet 2013 relatives aux mesures prises par l'Union européenne dans le cadre du contrôle, de la publicité des données budgétaires et comptables et à la traduction de celles-ci par les pouvoirs locaux selon les normes SEC 95 ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juillet 2023 relative à l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2024 ;

Considérant le plan de gestion actualisé pour les exercices 2023 à 2027, présenté au Centre régional d'Aide aux Communes (CRAC) le 09 décembre 2021 et adopté par le Conseil communal en sa séance du 14 décembre 2021, sur lequel l'Autorité de tutelle a rendu un avis favorable en date du 15 décembre 2022 ;

Vu le budget initial de l'exercice 2024 adopté par le Conseil communal en sa séance du 19 décembre 2023 tel que réformé par l'Autorité de tutelle en date du 02 février 2024 ;

Vu les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2024 adoptées par le Conseil communal en sa séance du 28 mai 2024 telles qu'approuvées par l'Autorité de tutelle en date du 25 juin 2024 ;

Vu les modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2024 adoptées par le Conseil

communal en sa séance du 15 octobre 2024 telles qu'approuvées par l'Autorité de tutelle en date du 14 novembre 2024 ;

Vu les modifications budgétaires n°3 de l'exercice 2024 adoptées par le Conseil communal en sa séance du 12 novembre 2024 telles que transmises pour approbation au Ministre des Pouvoir locaux en date du 18 novembre 2024;

Vu le courrier du SPW réceptionné par le DGF en date du 14 novembre 2024, après l'adoption de la présente MB3 par le Conseil communal, informant de la réestimation 2024 en matière d'additionnels communaux au précompte immobilier, en diminution de 4.065.465,96 €, qu'il conviendrait d'intégrer dans cette MB3-2024 afin de budgétiser au mieux cette recette pour l'exercice 2024 ;

Considérant, suite à cet ajustement à réaliser, qu'il serait approprié d'adapter le montant du prélèvement permettant d'alimenter la provision "Plan Oxygène", et ce afin d'équilibrer le résultat global de l'exercice en cours ;

Considérant qu'il est dès lors opportun de solliciter une réformation de la MB3-2024 ordinaire afin de réaliser les adaptations suivantes :

- Article budgétaire 040/371-01 (Additionnels au précompte immobilier) : 52.473.147,73 € au lieu de 56.538.613,69 €, soit une diminution de 4.065.465,96 € (R) ;
- Article budgétaire 00066/958-01 (Alimentation provision "Plan Oxygène") : 20.442.311,20 € au lieu de 24.507.777,16 €, soit une diminution de 4.065.465,96 € (D) ;

Considérant qu'il n'y a pas d'ajustement à prévoir au service extraordinaire ;

Considérant que cette demande de réformation de la MB3-2024 ordinaire sera portée à la connaissance du Conseil communal lors de sa plus prochaine séance, à savoir le 17 décembre 2024 ;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en application de l'article L1124-40 du CDLD ;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier en date du 02 décembre 2024 ;

Attendu que l'Autorité de tutelle a été sollicitée par le Collège communal pour réformer la modification budgétaire n°3 ordinaire de l'exercice 2024 comme suit :

- Article budgétaire 040/371-01 (Additionnels au précompte immobilier) : 52.473.147,73 € au lieu de 56.538.613,69 €, soit une diminution de 4.065.465,96 € (R) ;
- Article budgétaire 00066/958-01 (Alimentation provision "Plan Oxygène") : 20.442.311,20 € au lieu de 24.507.777,16 €, soit une diminution de 4.065.465,96 € (D) ;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Est informé des résultats du service ordinaire, après réformation de la MB3-2024, qui s'établissent comme suit :

Service ordinaire	Montant
Recettes de l'exercice propre	+ 283.121.769,54 €
Dépenses de l'exercice propre	- 282.301.142,96 €

Résultat de l'exercice propre (boni)	+ 820.626,58 €
Résultat des exercices antérieurs (boni)	+ 919.439,35 €
Prélèvements hors exercice propre (dépense)	- 1.740.065,93 €
Prélèvements hors exercice propre (recette)	0,00 €

Résultat global ordinaire	0,00 €

8. Exercice 2025: budget initial (*)

Ce point a été débattu parallèlement au point 5.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Le point 8 a déjà été abordé.

Vu les articles L1311-1 à L1331-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) portant notamment sur les règles en matières budgétaires et de plans de gestion ;

Vu les articles L3131-1 et suivants du CDLD relatifs aux actes communaux soumis à la Tutelle d'approbation ;

Vu les articles L1124-40 et L1211-3 du CDLD relatifs respectivement à l'avis de légalité du Directeur financier et au rôle du Comité de Direction en matières budgétaires ;

Vu le décret du 27 mars 2014 modifiant certaines dispositions du CDLD et plus spécifiquement la disposition relative au dialogue social avec les instances syndicales prévoyant la mise en place d'une séance d'information sur les budgets, modifications budgétaires et comptes ;

Vu le Règlement Général de la Comptabilité Communale (RGCC) et plus particulièrement ses articles 7, 10 et 12 ;

Vu les circulaires des 23 et 30 juillet 2013 relatives aux mesures prises par l'Union Européenne dans le cadre du contrôle, de la publicité des données budgétaires et comptables et à la traduction de celles-ci par les pouvoirs locaux selon les normes SEC 95 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2024 relative à l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2025 ;

Considérant le plan de gestion actualisé pour les exercices 2023 à 2027 présenté au Centre régional d'Aide aux Communes (CRAC) le 09 décembre 2021, adopté par le Conseil communal en sa séance du 14 décembre 2021 et approuvé par le Ministre des Pouvoirs locaux en date du 15 décembre 2022 ;

Considérant que le fonds de réserve ordinaire s'élève, après ce budget initial 2025, au montant de 10.186.251,09 €, soit équivalent au montant de la MB3-2024 (avant réformation) ;

Considérant que les provisions s'élèvent, après ce budget initial 2025, au montant de 88.497.800,34 €, soit en augmentation de 19.529.287,59 € par rapport à la MB3-2024 (avant réformation) ;

Attendu que le Ministre des Pouvoirs locaux demande, au travers de la circulaire budgétaire 2025, de faire un choix entre le schéma de la balise d'emprunts (situation actuelle) ou le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières dans le cadre de la gestion des investissements communaux ;

Attendu que le montant d'investissements devra impérativement tenir compte de la capacité financière de chacune des communes et que l'ensemble doit être contenu dans un périmètre d'endettement maîtrisé ;

Considérant que le montant annuel de la balise d'emprunts est fixé à 208 € par habitant et par an pour les communes sous plan de gestion, à savoir un montant de 23.832.016 € pour Namur en 2025 ;

Attendu que les investissements mis « hors balise » (automatiquement et sur demande)

restent identiques par rapport à la circulaire budgétaire 2024 ;

Attendu que les ratios d'endettement sont fixés à 125% en ce qui concerne le ratio du volume de la dette et à 17,5% en ce qui concerne le ratio des charges financières ;

Attendu que le schéma du respect des ratios d'endettement est fortement préconisé par le CRAC et par l'Autorité de tutelle au vu de ses avantages :

- plus aucune demande de mise hors balise à solliciter pour la Ville et ses entités consolidées (simplification administrative) ;
- seuls les emprunts de la Ville sont pris en compte dans le calcul des ratios d'endettement ;
- le respect d'un seul des deux ratios d'endettement est suffisant pour l'approbation du budget extraordinaire ;
- l'automatisation prochaine du calcul commun CRAC-SPW IAS des ratios dans le logiciel Ecomptes ;

Attendu que les ratios d'endettement permettent davantage de souplesse en termes de prévisions pluriannuelles d'investissements, étant entendu que la balise d'emprunts contraint à prévoir un montant annuel devant également tenir compte des investissements des entités consolidées de la Ville ;

Vu la note explicative du Département de Gestion financière concernant le budget initial de l'exercice 2025 ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS est adopté au moment de l'adoption du budget conformément à l'article L1122-11 du CDLD ;

Vu le rapport de la Commission budgétaire relative à l'article 12 du RGCC ;

Considérant que le Comité de Direction a été consulté le 08 novembre 2024 sur le projet de budget de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'en accord avec les instances syndicales lors du Comité de concertation du 17 décembre 2014, il a été décidé que la transmission des budgets, modifications budgétaires et comptes, accompagnés de leurs notes explicatives, vaudrait information au sens de la disposition relative au dialogue social prévue par le CDLD ;

Considérant que les documents à destination des organisations syndicales seront transmis par le Département des Ressources humaines le lendemain du Conseil communal, soit le 18 décembre 2024 ;

Considérant, par ailleurs, que le point sur le budget, les modifications budgétaires ou le compte serait systématiquement porté à l'ordre du jour du plus prochain Comité particulier de Négociation, soit en l'occurrence lors de la réunion du 24 janvier 2025 ;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

1. Adopte le budget initial de l'exercice 2025 dont les résultats se présentent comme suit :

Service ordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	+ 291.908.842,60 €
Dépenses de l'exercice propre	- 291.727.893,70 €

Résultat de l'exercice propre (boni)	+ 180.948,90 €
Résultat des exercices antérieurs (mali)	- 16,93 €

Prélèvements hors exercice propre (dépense)	- 180.931,97 €
Prélèvements hors exercice propre (recette)	0,00 €

Résultat global (équilibre)	0,00 €

Service extraordinaire :	
Recettes de l'exercice propre	+ 84.327.322,58 €
Dépenses de l'exercice propre	- 98.702.023,58 €

Résultat de l'exercice propre (mali)	- 14.374.701,00 €
Résultat des exercices antérieurs (équilibre)	0,00 €
Prélèvement vers fonds de réserve extraordinaire	- 50.000,00 €
Prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire	+ 14.424.701,00 €

Résultat global (équilibre)	0,00 €

2. Opte pour le passage au schéma des ratios d'endettement, et ce tel que préconisé par le CRAC et par l'Autorité de tutelle ;

3. Adopte le rapport annuel sur l'ensemble des synergies Ville-CPAS, conformément à l'article L1122-11 du CDLD, tel que présenté à la réunion annuelle conjointe du 1er octobre 2024 ;

4. Charge le DGF de transmettre la présente délibération et ses annexes au SPW Intérieur et Action sociale, au CRAC et au Ministre des Pouvoirs locaux ;

5. Charge le DRH de transmettre les documents relatifs à ce budget initial de l'exercice 2025 aux organisations syndicales.

9. ASBL CHR Sambre et Meuse: extension du cautionnement Belfius - emprunt 2024

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Nous passons au point 9, l'asbl CHR Sambre et Meuse: extension du cautionnement Belfius emprunt 2024, extension de sa caution solidaire.

C'est ok pour tout le monde?

Merci.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD) et plus particulièrement l'article L1122-30 disposant que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juillet 2023 relative à l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2024, et plus particulièrement son point IV.4.4 relatif aux garanties d'emprunts ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juillet 2023 relative à l'actualisation des plans de gestion pour l'exercice 2024, et plus particulièrement son point VI.3.5 relatif à l'octroi de garanties d'emprunts ;

Vu la fusion intervenue entre le CHR Namur et le CHR Val de Sambre aboutissant à la création du CHR Sambre et Meuse depuis le 1er janvier 2012 ;

Considérant que les statuts de la nouvelle association de Pouvoirs publics tels qu'approuvés par le Conseil communal en sa séance du 17 octobre 2011 fixent au nombre de dix les représentants de la Ville par rapport au nombre total de vingt-trois représentants pour l'ensemble des Pouvoirs associés ;

Vu sa décision du 23 avril 2012, fixant la participation de la Ville aux garanties d'emprunts du CHR Sambre et Meuse à 10/23èmes, soit à concurrence du nombre de représentants de la Ville pour l'ensemble des Pouvoirs associés ;

Vu la refonte, en date du 12 février 2024, des statuts du CHR Sambre et Meuse en conséquence de la transformation de l'association de Pouvoirs publics en une association sans but lucratif, à savoir l'ASBL Centre Hospitalier Régional Sambre et Meuse (ASBL CHRSM - numéro d'entreprise 0447.637.083) dont le siège social est situé Avenue Albert 1er n°185 à 5000 Namur ;

Considérant que l'Assemblée générale de l'ASBL CHRSM demeure notamment composée de dix délégués du Centre Public d'Action Sociale de Namur sur les vingt-trois membres la constituant et que le prorata de 10/23èmes, soit un taux de 43,47826%, reste dès lors d'actualité ;

Attendu que la reprise du CHR Sambre et Meuse par Solidaris a fait l'objet de négociations débutées en 2023 ;

Attendu que le 12 mars 2024 marquait la fin des négociations pour conclure la convention de cession d'universalité à titre gratuit avec charge de l'ASBL CHRSM vers l'ASBL Association Hospitalière Sambre et Meuse (ASBL AHSM - numéro d'entreprise 0797.909.231) ;

Vu le courrier daté du 05 novembre 2024 en provenance de l'ASBL AHSM établissant le constat d'une dégradation financière importante de l'ASBL CHRSM après prise de connaissance des comptes annuels 2023 et de la première situation intermédiaire chiffrée liée à l'année 2024 ;

Vu les comptes annuels 2023 et la situation financière au 30 juin 2024 du CHRSM qui présentent notamment :

- un résultat de l'exercice 2023 en négatif à hauteur de - 9.166.121 € et un résultat projeté pour 2024 en négatif à hauteur de - 10.557.562 ;
- un exercice 2023 en "cash drain" (flux de trésorerie négatif) de - 460.641 € et un exercice 2024 projeté en "cash drain" de - 3.199.919 € ;
- un ratio de solvabilité de 11,84 % en 2023 et de 8,70% projeté pour 2024, soit bien en deçà de la valeur cible de 20% pour un établissement hospitalier ;

Attendu que, globalement, la situation financière de l'ASBL CHRSM s'est gravement dégradée entre les informations disponibles lors de la fin des négociations en mars 2024 où la situation financière 2023 du CHRSM n'était pas encore connue, pas plus que la situation du début de l'année 2024, et début novembre 2024 ;

Considérant que selon le rapport transmis par le CHRSM sur la situation au 30 juin 2024, la détérioration financière de l'institution hospitalière s'explique notamment par :

- les impacts financiers à long terme de la crise sanitaire Covid-19, de l'inflation et de la cyberattaque subie en 2023 ;

- une croissance du BMF extrêmement faible du fait de la perte de 29 lits justifiés (une indexation moindre que prévu) ;
- une dégradation de la marge liée aux activités pharmaceutiques qui continue à se dégrader en 2024 ;
- un taux de rétrocession de l'ordre de 58,46% des honoraires médicaux, ce qui reste élevé nonobstant une activité médicale qui a globalement repris en 2024 ;
- des coûts d'énergie qui restent plus élevés que prévu ;
- une masse salariale qui continue d'augmenter plus rapidement que la croissance des revenus du fait principalement de l'augmentation du nombre d'ETP constatée en 2023 et au 1er semestre 2024 ;
- la sous-traitance informatique déjà en forte augmentation en 2023 et qui continue d'augmenter ;
- la charge d'amortissement relative aux investissements informatiques de 2023 qui représente en base annuelle près de 700.000 € ;

Attendu que cette dégradation se marque notamment au niveau des résultats reportés du CHRSM, de son ratio de solvabilité, de sa trésorerie et d'un déséquilibre structurel de son résultat d'exploitation, ce qui amène dès lors l'ASBL AHSM à solliciter les associés publics du CHRSM à établir d'urgence un plan de relance en vue de sauvegarder la viabilité du CHRSM ainsi que le soutien des associés afin d'accompagner le redressement de l'outil hospitalier par la mise en œuvre de mesures complémentaires à celles initiées par l'hôpital en visant à renforcer sa structure financière et à assurer la pérennité de ses opérations dans une perspective durable ;

Attendu que les mesures complémentaires énumérées par l'ASBL AHSM sont les suivantes :

- Garantir le nouvel emprunt de consolidation des dépenses investies par le CHRSM entre 2022 et le 31 décembre 2024 à hauteur de maximum 51,2 millions d'euros ; cette garantie renforcera la capacité du CHRSM à accéder aux financements bancaires nécessaires afin de reconstituer sa trésorerie d'exploitation ;
- Transformer le prêt temporaire de 5 millions d'euros de la Province de Namur (échéance le 31 décembre 2024) en un prêt subordonné de 10 ans rémunéré avec une franchise en capital de remboursement de 10 ans ; cette conversion permettra de renforcer la solvabilité de l'hôpital en assimilant ce prêt subordonné à des « quasi fonds propres » ;
- Utiliser, en 2024, un montant de 2,9 millions d'euros sur la provision pensions, destinée au financement du surplus non financé de la cotisation de responsabilisation du personnel statutaire pensionné, dans le respect de l'esprit et de la lettre de la convention liant le CPAS de Namur et le CHRSM, ce montant ayant été erronément pris en charge dans les comptes 2021 et 2022 de l'hôpital alors qu'il correspond dans les faits à un surplus non financé de cotisation de responsabilisation ; cette action contribuera à améliorer le résultat de l'hôpital pour l'année 2024 tout en renforçant les fonds propres via les résultats reportés et il est à noter que le montant de résultats reportés (compte 14) sera liquidé au profit du chapitre 12 résiduel afin de soutenir ce dernier pendant 55 ans dans sa charge de pensions ;
- Renoncer à la charge résiduelle de 2,5 millions d'euros prévue dans la convention de cession d'universalité à titre gratuit avec charge ; cet abandon de charge permettra à l'hôpital de renforcer ses fonds propres et, par conséquent, d'améliorer sa solvabilité ;

Considérant que l'ASBL AHSM estime qu'en l'absence de mise en œuvre des quatre mesures énumérées ci-dessus, accompagnées d'un plan de relance solide, elle ne pourra plus garantir la poursuite de l'opération de cession des activités du CHRSM vers

l'AHSM ;

Considérant que le volume du nouvel emprunt de consolidation des dépenses investies par le CHRSM entre 2022 et le 31 décembre 2024 porte sur 51,2 millions d'euros maximum ;

Attendu que ce montant correspond à des dépenses d'investissements réalisées au cours des trois dernières années par le CHRSM sur fonds propres ;

Attendu que le CHRSM est à présent contraint de conclure un emprunt de consolidation en vue de refinancer ces dépenses d'investissements à due concurrence ;

Considérant que la garantie bancaire des Pouvoirs associés est sollicitée à hauteur de ce montant ;

Considérant que le montant à garantir par la Ville porte dès lors sur un montant de 22.260.869,57 € (soit 10/23èmes de 51.200.000,00 €) ;

Considérant que le dossier est parvenu au Département de Gestion financière en date du 07 novembre 2024 avec les pièces suivantes :

- le courrier signé en provenance de l'ASBL AHSM daté du 05 novembre 2024 ;
- les comptes annuels 2023 consolidés du CHRSM avec une analyse détaillée de leur Directeur financier ;
- une note du CHRSM sur les résultats provisoires du CHRSM au 30 juin 2024 ;
- une projection des résultats du CHRSM au 31 décembre 2024 ;
- un rapport des réviseurs d'entreprises sur le contrôle de la méthodologie appliquée pour l'ajustement du budget au 31 décembre 2024 de l'ASBL CHR Sambre et Meuse ;

Attendu que l'ASBL CHRSM sollicite le Conseil communal d'approuver une extension complémentaire des garanties d'emprunts au profit des banques Belfius et BNP Paribas Fortis ;

Considérant que les pièces suivantes ont été réceptionnées par le Département de Gestion financière en date du 22 novembre :

- le courrier signé en provenance de l'ASBL CHRSM daté du 22 novembre 2024 ;
- l'annexe 1 détaillant les montants à emprunter par durées ;
- l'annexe 2 présentant une projection de trésorerie au 31 décembre 2024 ;
- les annexes 3.1 et 3.2 relatives aux projets d'acte d'extensions des cautionnements en faveur de Belfius et de BNP Paribas Fortis ;

Attendu que des contacts ont été pris par le Département de Gestion financière avec l'Autorité de tutelle et le CRAC en date du 08 novembre 2024 ;

Considérant que l'Autorité de tutelle confirme que les dossiers de garantie d'emprunts ne sont plus soumis à Tutelle d'annulation avec transmission obligatoire de l'acte et des pièces justificatives ;

Considérant que le CRAC est réservé sur cette extension de cautionnement et qu'il recommande la plus grande prudence étant entendu que l'octroi d'une garantie d'emprunt n'est pas sans risque pour la Ville en cas de défaillance du débiteur principal puisque la commune peut se voir obligée de suppléer cette carence en cas d'activation de la garantie, ce qui impacterait directement le résultat du budget ordinaire de la Ville, sa balise d'emprunt et ses ratios de charge de dette et d'endettement ;

Considérant que, à ce jour, le cautionnement est acquis au profit de l'établissement de crédit Belfius pour des crédits consentis antérieurement par cette dernière au profit de l'ASBL CHRSM ;

Considérant que l'extension de garantie peut être valablement prise dès lors que la déterminabilité de la dette principale sera définie dans un délai fixé au plus tard au 31 mars 2025 et à concurrence d'un montant maximal toutes banques confondues de 51.200.000 € plus intérêt et frais et ce, dans le but exclusif de consolider des dépenses d'investissement exposées au cours des années 2024 et antérieures ;

Considérant dès lors que la garantie pour toute somme ainsi définie doit être accordée au profit de l'ASBL CHRSM et de la banque Belfius ;

Considérant que cette garantie sera acquise au profit du cessionnaire dans le cadre de la cession d'universalité dès lors que la convention de crédit devant être ainsi déterminée sera signée avant le 31 mars 2025 ;

Vu la note établie par le Département de Gestion financière en date du 26 novembre 2024 ;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 §1, 3° et 4° du CDLD ;

Vu l'avis du Directeur financier du 02 décembre 2024 ;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Étend sa caution solidaire au profit de la banque Belfius pour toute somme à déterminer au plus tard pour le 31 mars 2025 par un contrat de crédit dûment et valablement conclu par l'ASBL Centre Hospitalier Régional Sambre et Meuse (ASBL CHRSM - numéro d'entreprise 0447.637.083) dont le siège social est situé Avenue Albert 1er n°185 à 5000 Namur, à concurrence d'un montant en principal de 51.200.000 € au maximum à majorer des intérêts, commissions et frais, et ce à concurrence 10/23èmes de ce montant (taux de 43,47826%), soit 22.260.869,57 € toutes banques confondues.

Autorise l'établissement de crédit à porter au débit de son compte courant, valeur et échéance, toute somme généralement quelconque qui serait due par l'ASBL CHRSM et qui resterait impayée par celle-ci à l'expiration d'un délai de 30 jours à dater de l'échéance.

S'engage à prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer le versement sur son compte ouvert auprès de cette société de toutes les sommes qui sont actuellement centralisées en vertu de la loi ou en vertu d'une convention.

Autorise irrévocablement l'établissement de crédit à affecter les recettes susmentionnées au paiement de toute somme généralement quelconque due par l'emprunteur qui serait porté en débit du compte courant de la commune.

Confirme les engagements en ce qui concerne le paiement des sommes qui seraient réclamées par l'établissement de crédit dans le cadre de la liquidation de l'emprunteur, attendu d'autre part que celui-ci s'est engagé à rembourser immédiatement à l'établissement de crédit le solde de sa dette.

S'engage en cas d'insuffisance des recettes pour le paiement des charges à faire parvenir directement à l'établissement de crédit le montant nécessaire pour parfaire le paiement de sa dette.

10. ASBL CHR Sambre et Meuse: extension du cautionnement BNP Paribas Fortis - emprunt 2024

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Point numéro 10, l'asbl CHR Sambre et Meuse: extension du cautionnement BNP Paribas Fortis, emprunt 2024.

C'est la même réponse? Je vous remercie.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD) et plus particulièrement l'article L1122-30 disposant que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juillet 2023 relative à l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2024, et plus particulièrement son point IV.4.4 relatif aux garanties d'emprunts ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juillet 2023 relative à l'actualisation des plans de gestion pour l'exercice 2024, et plus particulièrement son point VI.3.5 relatif à l'octroi de garanties d'emprunts ;

Vu la fusion intervenue entre le CHR Namur et le CHR Val de Sambre aboutissant à la création du CHR Sambre et Meuse depuis le 1er janvier 2012 ;

Considérant que les statuts de la nouvelle association de Pouvoirs publics tels qu'approuvés par le Conseil communal en sa séance du 17 octobre 2011 fixent au nombre de dix les représentants de la Ville par rapport au nombre total de vingt-trois représentants pour l'ensemble des Pouvoirs associés ;

Vu sa décision du 23 avril 2012, fixant la participation de la Ville aux garanties d'emprunts du CHR Sambre et Meuse à 10/23èmes, soit à concurrence du nombre de représentants de la Ville pour l'ensemble des Pouvoirs associés ;

Vu la refonte, en date du 12 février 2024, des statuts du CHR Sambre et Meuse en conséquence de la transformation de l'association de Pouvoirs publics en une association sans but lucratif, à savoir l'ASBL Centre Hospitalier Régional Sambre et Meuse (ASBL CHRSM - numéro d'entreprise 0447.637.083) dont le siège social est situé Avenue Albert 1er n°185 à 5000 Namur ;

Considérant que l'Assemblée générale de l'ASBL CHRSM demeure notamment composée de dix délégués du Centre Public d'Action Sociale de Namur sur les vingt-trois membres la constituant et que le prorata de 10/23èmes, soit un taux de 43,47826%, reste dès lors d'actualité ;

Attendu que la reprise du CHR Sambre et Meuse par Solidaris a fait l'objet de négociations débutées en 2023 ;

Attendu que le 12 mars 2024 marquait la fin des négociations pour conclure la convention de cession d'universalité à titre gratuit avec charge de l'ASBL CHRSM vers l'ASBL Association Hospitalière Sambre et Meuse (ASBL AHSM - numéro d'entreprise 0797.909.231) ;

Vu le courrier daté du 05 novembre 2024 en provenance de l'ASBL AHSM établissant le constat d'une dégradation financière importante de l'ASBL CHRSM après prise de connaissance des comptes annuels 2023 et de la première situation intermédiaire chiffrée liée à l'année 2024 ;

Vu les comptes annuels 2023 et la situation financière au 30 juin 2024 du CHRSM qui présentent notamment :

- un résultat de l'exercice 2023 en négatif à hauteur de - 9.166.121 € et un résultat projeté pour 2024 en négatif à hauteur de - 10.557.562 ;
- un exercice 2023 en "cash drain" (flux de trésorerie négatif) de - 460.641 € et un exercice 2024 projeté en "cash drain" de - 3.199.919 € ;
- un ratio de solvabilité de 11,84 % en 2023 et de 8,70% projeté pour 2024, soit bien en deçà de la valeur cible de 20% pour un établissement hospitalier ;

Attendu que, globalement, la situation financière de l'ASBL CHRSM s'est gravement dégradée entre les informations disponibles lors de la fin des négociations en mars 2024 où la situation financière 2023 du CHRSM n'était pas encore connue, pas plus que la situation du début de l'année 2024, et début novembre 2024 ;

Considérant que selon le rapport transmis par le CHRSM sur la situation au 30 juin 2024, la détérioration financière de l'institution hospitalière s'explique notamment par :

- les impacts financiers à long terme de la crise sanitaire Covid-19, de l'inflation et de la cyberattaque subie en 2023 ;

- une croissance du BMF extrêmement faible du fait de la perte de 29 lits justifiés (une indexation moindre que prévu) ;
- une dégradation de la marge liée aux activités pharmaceutiques qui continue à se dégrader en 2024 ;
- un taux de rétrocession de l'ordre de 58,46% des honoraires médicaux, ce qui reste élevé nonobstant une activité médicale qui a globalement repris en 2024 ;
- des coûts d'énergie qui restent plus élevés que prévu ;
- une masse salariale qui continue d'augmenter plus rapidement que la croissance des revenus du fait principalement de l'augmentation du nombre d'ETP constatée en 2023 et au 1er semestre 2024 ;
- la sous-traitance informatique déjà en forte augmentation en 2023 et qui continue d'augmenter ;
- la charge d'amortissement relative aux investissements informatiques de 2023 qui représente en base annuelle près de 700.000 € ;

Attendu que cette dégradation se marque notamment au niveau des résultats reportés du CHRSM, de son ratio de solvabilité, de sa trésorerie et d'un déséquilibre structurel de son résultat d'exploitation, ce qui amène dès lors l'ASBL AHSM à solliciter les associés publics du CHRSM à établir d'urgence un plan de relance en vue de sauvegarder la viabilité du CHRSM ainsi que le soutien des associés afin d'accompagner le redressement de l'outil hospitalier par la mise en œuvre de mesures complémentaires à celles initiées par l'hôpital en visant à renforcer sa structure financière et à assurer la pérennité de ses opérations dans une perspective durable ;

Attendu que les mesures complémentaires énumérées par l'ASBL AHSM sont les suivantes :

- Garantir le nouvel emprunt de consolidation des dépenses investies par le CHRSM entre 2022 et le 31 décembre 2024 à hauteur de maximum 51,2 millions d'euros ; cette garantie renforcera la capacité du CHRSM à accéder aux financements bancaires nécessaires afin de reconstituer sa trésorerie d'exploitation ;
- Transformer le prêt temporaire de 5 millions d'euros de la Province de Namur (échéance le 31 décembre 2024) en un prêt subordonné de 10 ans rémunéré avec une franchise en capital de remboursement de 10 ans ; cette conversion permettra de renforcer la solvabilité de l'hôpital en assimilant ce prêt subordonné à des « quasi fonds propres » ;
- Utiliser, en 2024, un montant de 2,9 millions d'euros sur la provision pensions, destinée au financement du surplus non financé de la cotisation de responsabilisation du personnel statutaire pensionné, dans le respect de l'esprit et de la lettre de la convention liant le CPAS de Namur et le CHRSM, ce montant ayant été erronément pris en charge dans les comptes 2021 et 2022 de l'hôpital alors qu'il correspond dans les faits à un surplus non financé de cotisation de responsabilisation ; cette action contribuera à améliorer le résultat de l'hôpital pour l'année 2024 tout en renforçant les fonds propres via les résultats reportés et il est à noter que le montant de résultats reportés (compte 14) sera liquidé au profit du chapitre 12 résiduel afin de soutenir ce dernier pendant 55 ans dans sa charge de pensions ;
- Renoncer à la charge résiduelle de 2,5 millions d'euros prévue dans la convention de cession d'universalité à titre gratuit avec charge ; cet abandon de charge permettra à l'hôpital de renforcer ses fonds propres et, par conséquent, d'améliorer sa solvabilité ;

Considérant que l'ASBL AHSM estime qu'en l'absence de mise en œuvre des quatre mesures énumérées ci-dessus, accompagnées d'un plan de relance solide, elle ne pourra plus garantir la poursuite de l'opération de cession des activités du CHRSM vers

l'AHSM ;

Considérant que le volume du nouvel emprunt de consolidation des dépenses investies par le CHRSM entre 2022 et le 31 décembre 2024 porte sur 51,2 millions d'euros maximum ;

Attendu que ce montant correspond à des dépenses d'investissements réalisées au cours des trois dernières années par le CHRSM sur fonds propres ;

Attendu que le CHRSM est à présent contraint de conclure un emprunt de consolidation en vue de refinancer ces dépenses d'investissements à due concurrence ;

Considérant que la garantie bancaire des Pouvoirs associés est sollicitée à hauteur de ce montant ;

Considérant que le montant à garantir par la Ville porte dès lors sur un montant de 22.260.869,57 € (soit 10/23èmes de 51.200.000,00 €) ;

Considérant que le dossier est parvenu au Département de Gestion financière en date du 07 novembre 2024 avec les pièces suivantes :

- le courrier signé en provenance de l'ASBL AHSM daté du 05 novembre 2024 ;
- les comptes annuels 2023 consolidés du CHRSM avec une analyse détaillée de leur Directeur financier ;
- une note du CHRSM sur les résultats provisoires du CHRSM au 30 juin 2024 ;
- une projection des résultats du CHRSM au 31 décembre 2024 ;
- un rapport des réviseurs d'entreprises sur le contrôle de la méthodologie appliquée pour l'ajustement du budget au 31 décembre 2024 de l'ASBL CHR Sambre et Meuse ;

Attendu que l'ASBL CHRSM sollicite le Conseil communal d'approuver une extension complémentaire des garanties d'emprunts au profit des banques Belfius et BNP Paribas Fortis ;

Considérant que les pièces suivantes ont été réceptionnées par le Département de Gestion financière en date du 22 novembre :

- le courrier signé en provenance de l'ASBL CHRSM daté du 22 novembre 2024 ;
- l'annexe 1 détaillant les montants à emprunter par durées ;
- l'annexe 2 présentant une projection de trésorerie au 31 décembre 2024 ;
- les annexes 3.1 et 3.2 relatives aux projets d'acte d'extensions des cautionnements en faveur de Belfius et de BNP Paribas Fortis ;

Attendu que des contacts ont été pris par le Département de Gestion financière avec l'Autorité de tutelle et le CRAC en date du 08 novembre 2024 ;

Considérant que l'Autorité de tutelle confirme que les dossiers de garantie d'emprunts ne sont plus soumis à Tutelle d'annulation avec transmission obligatoire de l'acte et des pièces justificatives ;

Considérant que le CRAC est réservé sur cette extension de cautionnement et qu'il recommande la plus grande prudence étant entendu que l'octroi d'une garantie d'emprunt n'est pas sans risque pour la Ville en cas de défaillance du débiteur principal puisque la commune peut se voir obligée de suppléer cette carence en cas d'activation de la garantie, ce qui impacterait directement le résultat du budget ordinaire de la Ville, sa balise d'emprunt et ses ratios de charge de dette et d'endettement ;

Considérant que, à ce jour, le cautionnement est acquis au profit de l'établissement de crédit BNP Paribas Fortis pour des crédits consentis antérieurement par cette dernière au profit de l'ASBL CHRSM ;

Considérant que l'extension de garantie peut être valablement prise dès lors que la déterminabilité de la dette principale sera définie dans un délai fixé au plus tard au 31 mars 2025 et à concurrence d'un montant maximal toutes banques confondues de 51.200.000 € plus intérêt et frais et ce, dans le but exclusif de consolider des dépenses d'investissement exposées au cours des années 2024 et antérieures ;

Considérant dès lors que la garantie pour toute somme ainsi définie doit être accordée au profit de l'ASBL CHRSM et de la banque BNP Paribas Fortis ;

Considérant que cette garantie sera acquise au profit du cessionnaire dans le cadre de la cession d'universalité dès lors que la convention de crédit devant être ainsi déterminée sera signée avant le 31 mars 2025 ;

Vu la note établie par le Département de Gestion financière en date du 26 novembre 2024 ;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 §1, 3° et 4° du CDLD ;

Vu l'avis du Directeur financier du 02 décembre 2024 ;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Étend sa caution solidaire au profit de la banque BNP Paribas Fortis pour toute somme à déterminer au plus tard pour le 31 mars 2025 par un contrat de crédit dûment et valablement conclu par l'ASBL Centre Hospitalier Régional Sambre et Meuse (ASBL CHRSM - numéro d'entreprise 0447.637.083) dont le siège social est situé Avenue Albert 1er n°185 à 5000 Namur, à concurrence d'un montant en principal de 51.200.000 € au maximum à majorer des intérêts, commissions et frais, et ce à concurrence 10/23èmes de ce montant (taux de 43,47826%), soit 22.260.869,57 € toutes banques confondues.

Autorise l'établissement de crédit à porter au débit de son compte courant, valeur et échéance, toute somme généralement quelconque qui serait due par l'ASBL CHRSM et qui resterait impayée par celle-ci à l'expiration d'un délai de 30 jours à dater de l'échéance.

S'engage à prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer le versement sur son compte ouvert auprès de cette société de toutes les sommes qui sont actuellement centralisées en vertu de la loi ou en vertu d'une convention.

Autorise irrévocablement l'établissement de crédit à affecter les recettes susmentionnées au paiement de toute somme généralement quelconque due par l'emprunteur qui serait porté en débit du compte courant de la commune.

Confirme les engagements en ce qui concerne le paiement des sommes qui seraient réclamées par l'établissement de crédit dans le cadre de la liquidation de l'emprunteur, attendu d'autre part que celui-ci s'est engagé à rembourser immédiatement à l'établissement de crédit le solde de sa dette.

S'engage en cas d'insuffisance des recettes pour le paiement des charges à faire parvenir directement à l'établissement de crédit le montant nécessaire pour parfaire le paiement de sa dette.

11. CPAS: exercice 2024 - modifications budgétaires n°2 - approbation

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Point 11: CPAS, exercice 2024: modification budgétaire numéro 2, approbation. C'est ok pour tout le monde?

Monsieur Bruyère?

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Vote contre du PTB.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Vote contre du PTB.

Vu les articles 88 et 112bis de la loi du 08 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon adaptant le règlement général de la comptabilité aux CPAS ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juillet 2023 relative à l'élaboration des budgets communaux et des CPAS pour l'exercice 2024 ;

Attendu que le budget initial 2024 du CPAS de Namur a été adopté par le Conseil de l'Action Sociale en date du 21 décembre 2023 et approuvé par le Conseil communal en date du 23 janvier 2024 ;

Attendu que la MB1-2024 du CPAS de Namur a été adoptée par le Conseil de l'Action Sociale en date du 30 mai 2024 et approuvée par le Conseil communal en date du 25 juin 2024 ;

Attendu que les comptes 2023 du CPAS ont été arrêtés par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 25 avril 2024 et approuvés par le Conseil communal en date du 25 juin 2024 ;

Attendu que les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2024 du CPAS ont été adoptées par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 24 octobre 2024 ;

Attendu que le Conseil communal dispose d'un délai de 40 jours à partir de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives afin de prendre sa décision sur la décision du CPAS ;

Attendu que le Conseil communal, en sa séance du 12 novembre 2024, a décidé de proroger à son maximum le délai de Tutelle pour rendre sa décision sur la MB2-2024 du CPAS ;

Attendu que les éléments ont été réceptionnés par le Département de Gestion financière le 28 octobre 2024, la date d'expiration du délai de Tutelle est fixée au 30 décembre 2024 ;

Attendu que la dotation communale spécifique relative à la charge de financement liée à la construction de la maison d'accueil des Trieux s'élevant à 39.041,00 € a été supprimée lors de cette seconde modification budgétaire, et ce conformément aux inscriptions budgétaires de la Ville dans son budget 2024 après MB2, étant entendu que l'attribution du marché financier relatif à cet investissement n'est pas prévue avant l'exercice 2025 ;

Considérant que le résultat global de cette MB2-2024 ordinaire est présenté en strict équilibre;

Considérant que le résultat global de cette MB2-2024 extraordinaire est présenté en boni de 107.582,44 €

Considérant que la balise d'emprunts est respectée et que le solde disponible s'élèverait à 837.531,18 € fin 2024;

Vu la note d'explications du CPAS et ses différentes annexes reprenant les éléments nécessaires à la bonne compréhension des modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2024 et des évolutions qui en résultent ;

Vu le rapport de la Commission article 12 du CPAS ;

Vu le rapport du Département de Gestion financière du 19 novembre 2024 ;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 § 1,3° et 4° du CDLD ;

Vu l'avis du Directeur financier en date du 02 décembre 2024 ;

Vu les résultats globaux tels qu'ils apparaissent dans les tableaux repris ci-dessous :

Au service ordinaire :

Recettes de l'exercice propre	+ 153.288.062,37 €
Dépenses de l'exercice propre	- 158.630.001,14 €

Résultat de l'exercice propre (mali)	- 5.341.938,77 €
Résultat des exercices antérieurs (boni)	+ 3.670.931,82 €
Prélèvements en dépenses	- 438.051,73 €
Prélèvements en recettes	+ 2.109.058,68 €

Résultat global (équilibre)	0,00 €

Au service extraordinaire :

Recettes de l'exercice propre	+ 13.521.133,29 €
Dépenses de l'exercice propre	- 10.521.904.85 €

Résultat de l'exercice propre (boni)	+ 2.999.228,44 €
Résultat des exercices antérieurs (mali)	- 3.209.038,79 €
Prélèvements en dépenses	- 6.091.635,97 €
Prélèvements en recettes	+ 6.409.028,76 €

Résultat global (boni)	+ 107.582,44 €

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Approuve les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de l'exercice 2024 du CPAS telles qu'arrêtées par le Conseil de l'Action sociale en sa séance du 24 octobre 2024.

Charge le DGF d'en informer le CPAS.

12. CPAS: Fondation de Harscamp - exercice 2024 - modifications budgétaires n°2 - approbation

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Point numéro 12, le CPAS: Fondation de Harscamp, exercice 2024, modifications budgétaires n°2, approbation.

Ok pour tout le monde? Oui? Merci

Vu les articles 88 et 112bis de la loi du 08 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2008 adoptant le règlement général de la comptabilité aux CPAS ;

Vu sa délibération du 12 décembre 2023 approuvant le budget 2024 de la Fondation de Harscamp ;

Vu sa délibération du 25 juin 2024 approuvant la modification budgétaire n°1 de 2024 de la Fondation de Harscamp ;

Vu sa décision du 12 novembre 2024, prorogeant de 20 jours le délai d'approbation des modifications budgétaires des Fondations;

Vu les modifications apportées par le Conseil de l'Action Sociale du CPAS de Namur, en sa séance du 24 octobre 2024, au service ordinaire du budget 2024 de la Fondation de Harscamp ;

Attendu que le Conseil communal dispose d'un délai de 40 jours, prorogé de 20 jours, à partir de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives afin de prendre sa décision sur la modification budgétaire et que ceux-ci ont été réceptionnés à l'Administration communale le 28 octobre 2024, la date d'expiration du délai de Tutelle est fixée au 30 décembre 2024 ;

Vu le rapport du Département de Gestion financière du 04 novembre 2024 ;

Vu les résultats globaux du service ordinaire tels qu'ils apparaissent dans le tableau repris ci-dessous :

Service ordinaire	
Libellés	MB2-2024
Recettes de l'exercice propre	+ 570.945,19 €
Dépenses de l'exercice propre	- 469.010,18 €

Résultat de l'exercice propre (boni)	+ 101.935,01 €
Résultat des exercices antérieurs (boni)	+ 60.517,48 €
Résultat des prélèvements (mali)	- 144.210,00 €

Résultat global (boni)	+ 18.242,49 €

Service extraordinaire	
Libellés	MB2-2024
Recettes de l'exercice propre	+ 0,00 €
Dépenses de l'exercice propre	- 111.000,00 €

Résultat de l'exercice propre (mali)	- 111.000,00 €
Résultat des exercices antérieurs (mali)	- 386.658,13 €

Résultat des prélèvements (boni)	+ 497.658,13 €

Résultat global (équilibre)	0,00 €

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Approuve les modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2024 de la Fondation de Harscamp telle qu'arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale du CPAS en sa séance du 24 octobre 2024 ;

Charge le DGF d'en informer le CPAS.

13. CPAS: Fondation de Hemptinne - exercice 2024 - modifications budgétaires n°2 - approbation

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Point numéro 13, le CPAS: Fondation de Hemptinne, exercice 2024, modifications budgétaires n°2, approbation.

Oui? Merci beaucoup.

Vu les articles 88 et 112bis de la loi du 08 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2008 adoptant le règlement général de la comptabilité aux CPAS ;

Vu sa délibération du 12 décembre 2023 approuvant le budget 2024 de la Fondation de Hemptinne ;

Vu sa délibération du 25 juin 2024 approuvant la modification budgétaire n°1 de la Fondation de Hemptinne ;

Vu sa décision du 12 novembre 2024, prorogeant de 20 jours le délai d'approbation des modifications budgétaires des Fondations;

Vu les modifications apportées par le Conseil de l'Action Sociale du CPAS de Namur, en sa séance du 24 octobre 2024, aux services ordinaire et extraordinaire du budget 2024 de la Fondation de Hemptinne ;

Attendu que le Conseil communal dispose d'un délai de 40 jours, prorogé de 20 jours, à partir de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives afin de prendre sa décision sur la modification budgétaire et que ceux-ci ont été réceptionnés à l'Administration communale le 28 octobre 2024, la date d'expiration du délai de Tutelle est fixée au 30 décembre 2024 ;

Vu le rapport du Département de Gestion financière du 04 novembre 2024 ;

Vu les résultats globaux tels qu'ils apparaissent dans les tableaux repris ci-dessous :

Service ordinaire	
Libellés	MB2-2024
Recettes de l'exercice propre	+ 261.770,00 €
Dépenses de l'exercice propre	- 280.850,00 €

Résultat de l'exercice propre (mali)	- 19.080,00 €
Résultat des exercices antérieurs (boni)	+ 68.431,49 €

Résultat des prélèvements (mali)	- 27.300,00 €

Résultat global (boni)	+ 22.051,49 €

Service extraordinaire	
Libellés	MB2-2024
Recettes de l'exercice propre	0,00 €
Dépenses de l'exercice propre	- 24.000,00 €

Résultat de l'exercice propre (mali)	- 24.100,00 €
Résultat des exercices antérieurs (mali)	- 3.911,50 €
Résultat des prélèvements (boni)	+ 27.911,50 €

Résultat global (équilibre)	0,00 €

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Approuve les modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2024 de la Fondation de Hemptinne telle qu'arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale du CPAS en sa séance du 24 octobre 2024.

Charge le DGF d'en informer le CPAS.

14. CPAS: Fondation de Villers - exercice 2024 - modification budgétaire n°2 - approbation

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Point numéro 14, CPAS: Fondation de Villers, exercice 2024, modifications budgétaires n°2, approbation.

Toujours oui.

Vu les articles 88 et 112bis de la loi du 08 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2008 adoptant le règlement général de la comptabilité aux CPAS ;

Vu sa délibération du 12 décembre 2023 approuvant le budget 2024 de la Fondation de Villers ;

Vu sa délibération du 25 juin 2024 approuvant la modification budgétaire n°1 de 2024 de la Fondation de Villers ;

Vu sa décision du 12 novembre 2024, prorogeant de 20 jours le délai d'approbation des modifications budgétaires des Fondations ;

Vu les modifications apportées par le Conseil de l'Action Sociale du CPAS de Namur, en sa séance du 24 octobre 2024, au service ordinaire du budget 2024 de la Fondation de Villers ;

Attendu que le Conseil communal dispose d'un délai de 40 jours, prorogé de 20 jours, à partir de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives afin de prendre sa décision

sur la modification budgétaire et que ceux-ci ont été réceptionnés à l'Administration communale le 28 octobre 2024, la date d'expiration du délai de Tutelle est fixée au 30 décembre 2024 ;

Vu le rapport du Département de Gestion financière du 04 novembre 2024 ;

Vu les résultats globaux du service ordinaire tels qu'ils apparaissent dans le tableau repris ci-dessous :

Service ordinaire	
Libellés	MB2-2024
Recettes de l'exercice propre	+ 29.125,00 €
Dépenses de l'exercice propre	- 19.620,00 €

Résultat de l'exercice propre (boni)	+ 9.505,00 €
Résultat des exercices antérieurs (boni)	+ 10.701,75 €
Résultat des prélèvements (mali)	- 10.000,00 €

Résultat global (boni)	+ 10.206,75 €

Attendu que le service extraordinaire n'est pas concerné par cette deuxième modification budgétaire,

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Approuve la modification budgétaire ordinaire n°2 de l'exercice 2024 de la Fondation de Villers telle qu'arrêtée par le Conseil de l'Action Sociale du CPAS en sa séance du 24 octobre 2024.

Charge le DGF d'en informer le CPAS.

15. CPAS: Fondation de Harscamp - exercice 2025 - budget initial - approbation

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Point numéro 15, Fondation de Harscamp, c'est oui aussi pour tout le monde?

Vu les articles 88 §1 et 112 bis de la loi du 08 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale, telle que modifiée par le décret du 23 janvier 2014, relatif au budget du CPAS ;

Vu sa décision du 12 novembre 2024, prorogeant de 20 jours le délai d'approbation des modifications budgétaires des Fondations;

Attendu que le Conseil de l'Action Sociale a adopté, en date du 24 octobre 2024, le budget de l'exercice 2025 de la Fondation de Harscamp ;

Attendu que la décision du Conseil de l'Action sociale a été réceptionnée à la Ville le 28 octobre 2024 ;

Attendu que le Conseil communal dispose d'un délai de 40 jours, prorogé de 20 jours, à partir de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives afin de prendre sa décision sur le budget ;

Attendu, dès lors, que le délai est fixé au 30 décembre 2024 ;

Considérant que le budget 2025 de la Fondation de Harscamp est présenté au service ordinaire en boni tant à l'exercice propre (+ 111.170,00 €) qu'au résultat global (+ 34.742,49 €) ;

Considérant que le budget 2025 de la Fondation de Harscamp est présenté au service extraordinaire en mali à l'exercice propre (- 15.000,00 €) et en équilibre au résultat global ;

Vu le rapport du Département de Gestion financière du 07 novembre 2024 ;

Vu les résultats globaux tels qu'ils apparaissent dans les tableaux repris ci-dessous :

Service ordinaire :	
Libellé	Budget initial 2025
Recettes de l'exercice propre	+ 569.105,00 €
Dépenses de l'exercice propre	- 457.935,00 €

Résultat de l'exercice propre (boni)	+ 111.170,00 €
Résultat des exercices antérieurs (boni)	+ 18.242,49 €
Résultat des prélèvements (mali)	- 94.670,00 €

Résultat global (boni)	+ 34.742,49 €

Service extraordinaire :	
Libellé	Budget initial 2025
Recettes de l'exercice propre	0,00 €
Dépenses de l'exercice propre	- 15.000,00 €

Résultat de l'exercice propre (mali)	- 15.000,00 €
Résultat des exercices antérieurs (équilibre)	0,00 €
Résultat des prélèvements (boni)	+ 15.000,00 €

Résultat global (équilibre)	0,00 €

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Approuve le budget initial 2025 de la Fondation de Harscamp adopté par le Conseil de l'Action sociale en sa séance du 24 octobre 2024

Charge le DGF d'en informer le CPAS.

16. CPAS: Fondation de Hemptinne - exercice 2025 - budget initial - approbation

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Numéro 16, Fondation de Hemptinne, exercice 2025. Ok toujours?

Vu les articles 88 §1 et 112 bis de la loi du 08 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale, telle que modifiée par le Décret du 23 janvier 2014 relatif au budget du CPAS ;

Vu sa décision du 12 novembre 2024, prorogeant de 20 jours le délai d'approbation des modifications budgétaires des Fondations;

Attendu que le Conseil de l'Action Sociale a adopté, en date du 24 octobre 2024, le budget de l'exercice 2025 de la Fondation de Hemptinne ;

Attendu que la décision du Conseil de l'Action sociale a été réceptionnée à la Ville le 28 octobre 2024 ;

Attendu que le Conseil communal dispose d'un délai de 40 jours, prorogé de 20 jours, à partir de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives afin de prendre sa décision sur le budget ;

Attendu, dès lors, que le délai de Tutelle est fixé au 30 décembre 2024 ;

Considérant que le budget initial 2025 de la Fondation de Hemptinne est présenté au service ordinaire en mali à l'exercice propre (- 3.865,00 €) et en boni au résultat global (+ 10.341,03 €) ;

Considérant que le budget initial 2025 de la Fondation de Hemptinne est présenté au service extraordinaire en mali à l'exercice propre (- 206.000,00 €) et à l'équilibre au résultat global ;

Vu le rapport du Département de Gestion financière du 07 novembre 2024 ;

Vu les résultats globaux tels qu'ils apparaissent dans les tableaux repris ci-dessous :

Service ordinaire :	
Libellé	Budget initial 2025
Recettes de l'exercice propre	+ 249.485,00 €
Dépenses de l'exercice propre	- 253.350,00 €

Résultat de l'exercice propre (mali)	- 3.865,00 €
Résultat des exercices antérieurs (boni)	+ 22.051,49 €
Résultat de prélèvements (mali)	- 7.845,46 €

Résultat global (boni)	+ 10.341,03 €

Service extraordinaire :	
Libellé	Budget initial 2025
Recettes de l'exercice propre	0,00 €
Dépenses de l'exercice propre	- 206.000,00 €

Résultat de l'exercice propre (mali)	- 206.000,00 €
Résultat des exercices antérieurs (équilibre)	0,00 €
Résultat des prélèvements (boni)	+ 206.000,00 €

Résultat global (équilibre)	0,00 €

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Approuve le budget initial 2025 de la Fondation de Hemptinne tel qu'arrêté par le Conseil de l'Action sociale du CPAS en sa séance du 24 octobre 2024.

Charge le DGF d'en informer le CPAS.

17. CPAS: Fondation de Villers - exercice 2025 - budget initial - approbation

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Point 17, Fondation de Villers, exercice 2025. C'est toujours ok, je vous remercie.

Vu les articles 88 §1 et 112 bis de la loi du 08 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale et des modifications ultérieures;

Vu sa décision du 12 novembre 2024, prorogeant de 20 jours le délai d'approbation des modifications budgétaires des Fondations;

Attendu que le Conseil de l'Action sociale a adopté, en date du 24 octobre 2024, le budget de l'exercice 2025 de la Fondation de Villers ;

Attendu que la décision du Conseil de l'Action sociale a été réceptionnée à la Ville le 28 octobre 2024 ;

Attendu que le Conseil communal dispose d'un délai de 40 jours, prorogé de 20 jours, à partir de la réception de l'acte et de ses pièces justificatives afin de prendre sa décision sur le budget ;

Attendu, dès lors, que le délai de Tutelle est fixé au 30 décembre 2024 ;

Considérant que le budget initial 2025 de la Fondation de Villers est présenté au service ordinaire en mali à l'exercice propre (- 470,00 €) et en boni au résultat global (+ 9.736,75 €) ;

Considérant que le budget initial 2025 de la Fondation de Villers est présenté au service extraordinaire en mali à l'exercice propre (- 20.000,00 €) et à l'équilibre au résultat global ;

Vu le rapport du Département de Gestion financière du 07 novembre 2024 ;

Vu les résultats globaux tels qu'ils apparaissent dans le tableau repris ci-dessous :

Service ordinaire :	
Libellé	Budget initial 2025
Recettes de l'exercice propre	+ 39.080,00 €
Dépenses de l'exercice propre	- 39.550,00 €

Résultat de l'exercice propre (mali)	- 470,00 €

Résultat des exercices antérieurs (boni)	+ 10.206,75 €
Résultat des prélèvements (équilibre)	0,00 €

Résultat global (boni)	+ 9.736,75 €

Service extraordinaire :	
Libellé	Budget initial 2025
Recettes de l'exercice propre	0,00 €
Dépenses de l'exercice propre	- 20.000,00 €

Résultat de l'exercice propre (mali)	- 20.000,00 €
Résultat des exercices antérieurs (équilibre)	0,00 €
Résultat des prélèvements (boni)	+ 20.000,00 €

Résultat global (équilibre)	0,00 €

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Approuve le budget initial 2025 de la Fondation de Villers tel qu'arrêté par le Conseil de l'Action sociale du CPAS en sa séance du 24 octobre 2024.

Charge le DGF d'en informer le CPAS.

ENTITES CONSOLIDEES - FABRIQUES D'EGLISES

18. Fabrique d'église de Suarlée: compte 2023 - réformation

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Nous passons aux entités consolidées, fabriques d'églises. Point numéro 18, fabrique d'église de Suarlée, compte 2023, ok pour tout le monde?

Excusez-moi Monsieur Bruyère, je ne vous avais pas vu.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Pour tracer, je propose que du 18 au 22, il n'y ait qu'un vote et nous, c'est abstention pour tout sauf si des gens ici vont avoir des votes différents du 18 au 22 mais en tout cas, pour ceux-là, c'est abstention.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Je vais poser la question à tout le monde: est-ce que c'est ok du point 18 au 22, sauf pour le PTB? Oui? Merci beaucoup.

19. Fabrique d'église de Namur Bomel: budget 2024 - modification budgétaire n°1 - approbation

Ce point a été débattu parallèlement au point 18.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) tel que modifié par le Décret du 13 mars 2014 portant sur diverses dispositions relatives à la Tutelle sur les établissements chargés de la gestion temporelle de cultes reconnus d'application à partir du 1er janvier 2015 ;

Vu plus particulièrement l'article L3162-1 du CDLD stipulant que sont soumis à l'approbation du Conseil communal les budgets, modifications budgétaires et comptes des Fabriques d'église dans un délai de quarante jours (prorogeable) au moment de la réception complète de l'acte et ses annexes ;

Vu le Décret impérial du 30 décembre 1809 tel que modifié par Décret régional du 13 mars 2014 et plus particulièrement ses articles 37, 45 à 49, 82 à 89 et 92 à 103 ;

Vu la Loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes et ses modifications ultérieures ;

Vu la circulaire ministérielle du 20 juillet 2023 relative à l'élaboration des budgets pour 2024 et plus particulièrement sa page 61 ;

Considérant que tout subside extraordinaire inscrit dans un budget ou une modification budgétaire approuvé de la Fabrique doit, en plus, faire l'objet d'une délibération distincte de ladite Fabrique et que l'approbation de cette délibération doit précéder tout engagement de dépense ;

Vu le budget 2024 de la Fabrique d'église de Namur Bomel approuvé par le Conseil communal en sa séance du 17 octobre 2023 ;

Vu la modification budgétaire n°1 de 2024 de la Fabrique d'église de Namur Bomel adoptée par son Conseil de Fabrique en date du 03 octobre 2024 et transmise simultanément à la Ville de Namur et à l'Évêché le 16 octobre 2024 ;

Attendu que l'Évêché a transmis sa décision concernant le Chapitre I des dépenses ordinaires par courriel dans le délai imparti, à savoir le 25 octobre 2024, le dossier est considéré comme complet à cette date ;

Vu sa délibération du 20 février 2024 prorogeant le délai de Tutelle imparti à la Ville pour se prononcer sur la modification budgétaire n°1 de 2024 de la Fabrique d'église de Namur Bomel ;

Considérant que la date d'expiration du délai de Tutelle est dès lors fixée au 25 décembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de diminuer de 7.000,00 € le montant repris à l'article 1 des recettes ordinaires du Chapitre I, intitulé « Loyer des maisons », en raison de l'absence totale de revenus locatifs en 2025, le bien immobilier n'étant actuellement pas habitable (travaux en cours) ;

Considérant, suite à cette adaptation budgétaire au service ordinaire, qu'il y a dès lors lieu d'augmenter de 7.000,00 € le montant repris à l'article 17 des recettes ordinaires, intitulé « Supplément communal », afin d'équilibrer le budget de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église de Namur Bomel ;

Considérant que cette modification budgétaire ne concerne que des suppléments de dépenses ordinaires et non des dépenses à caractère extraordinaire ;

Considérant, par ailleurs, que ladite modification budgétaire ne fait apparaître aucun crédit inutile ou surfait ;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Approuve la modification budgétaire n°1 de 2024 de la Fabrique d'église de Namur

Bomel, telle qu'arrêtée par son Conseil de Fabrique en date du 17 octobre 2024, qui se présente comme suit :

Libellé	Montant au budget initial 2024	Adaptation MB1-2024	Nouveau montant après MB1-2024
Recettes ordinaires - Chapitre I			
Article 1 (Loyer des maisons)	7.000,00 €	-7.000,00 €	0,00 €
Article 17 (Supplément de la Commune)	29.823,30 €	+7.000,00 €	36.823,30 €

En conséquence, les totaux des recettes et dépenses, tant au service ordinaire qu'extraordinaire de la modification budgétaire 2024 de ladite Fabrique se présentent comme suit :

Libellé	Budget initial 2024	Budget après MB1-2024
Total des recettes ordinaires	42.155,25 €	Inchangé
dont dotation communale	*29.823,30 €*	*36.823,30 €*
Total des recettes extraordinaires	41.272,27 €	Inchangé
dont résultat présumé 2023	*39.272,27 €*	*Inchangé*
TOTAL DES RECETTES	83.427,52 €	Inchangé
Dépenses Chapitre I arrêtées par l'Évêché	16.727,00 €	Inchangé
Dépenses Chapitre II ordinaires	67.700,52 €	Inchangé
Dépenses Chapitre II extraordinaires	2.000,00 €	Inchangé
TOTAL DES DÉPENSES	83.427,52 €	Inchangé
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	0,00 €	Inchangé

La dépense ajustée au montant de 36.823,30 € sera imputée à l'article 790/435-01 du budget ordinaire en cours.

Copie de cette décision sera transmise à la Fabrique d'église et à l'Évêché.

20. <u>Eglise Protestante Unie de Belgique, paroisse de Namur: budget 2025 - approbation</u>

Ce point a été débattu parallèlement au point 18.

Vu le Décret impérial du 30 décembre 1809 et plus particulièrement ses articles 37, 45 à 49, 82 à 89 et 92 à 103 ;

Vu la Loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes et ses modifications ultérieures ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) dont notamment les articles L3161 et suivants relatifs à la Tutelle sur les établissements chargés de la

gestion temporel des cultes ;

Vu la Circulaire régionale du 14 juin 2024, relative à l'élaboration des budgets 2025 des Communes, et plus particulièrement la page 57 concernant les Fabriques d'église ;

Vu la Circulaire régionale du 14 juin 2024, relative aux directives complémentaires et spécifiques pour 2025 et relatives à l'adoption/élaboration des plans de gestion et leur suivi par le Centre Régional d'Aide aux Communes, et plus particulièrement la page 23 concernant les Fabriques d'église ;

Vu plus particulièrement l'article L3162-1 du CDLD stipulant que sont soumis à l'approbation du Conseil communal les budgets, modifications budgétaires et comptes des Fabriques d'église dans un délai de quarante jours (prorogeable) au moment de la réception complète de l'acte et de ses annexes ;

Vu le budget 2025 de l'Église Protestante Unie de Belgique (Paroisse de Namur), adopté par son Conseil d'Administration en date du 02 septembre 2024, transmis simultanément au Synode et aux dix communes subsidiantes, dont la Ville de Namur, en date du 10 septembre 2024 ;

Considérant l'absence d'avis du Synode en ce qui concerne le Chapitre I des dépenses ordinaires à l'expiration du délai de 20 jours lui étant imparti, soit le 1er octobre 2024 ;

Considérant le délai de Tutelle d'avis imparti aux communes d'Anhée, Doische, Floreffe, Fosses-la-Ville, Mettet, Onhaye, Philippeville, Profondeville et Viroinval courant à dater du 02 octobre 2024 d'une durée de 40 jours, la date d'expiration dudit délai est fixée au 12 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commune de Floreffe adopté par son Conseil communal en date du 21 octobre 2024 et transmis à la Ville de Namur (par courriel) dans les limites du délai lui étant imparti, soit le 25 octobre 2024, le dossier est considéré complet pour cette commune ;

Vu l'avis favorable de la commune d'Anhée adopté par son Conseil communal en date du 03 octobre 2024 et transmis à la Ville de Namur (par courriel) dans les limites du délai lui étant imparti, soit le 04 octobre 2024, le dossier est considéré complet pour cette commune ;

Considérant l'absence d'avis des communes de Doische, de Fosses-la-Ville, de Mettet, d'Onhaye, de Philippeville, de Profondeville et de Viroinval dans les limites du délai leur étant imparti, soit le 12 novembre 2024, le dossier est considéré complet pour ces communes ;

Vu sa décision du 25 juin 2024 prorogeant le délai imparti à la Ville pour se prononcer sur le budget 2025 de l'Église Protestante Unie de Belgique (Paroisse de Namur), la date d'expiration du délai de Tutelle est fixée au 13 janvier 2025 ;

Considérant que tout subside extraordinaire inscrit dans un budget approuvé ou réformé de Fabrique d'église doit faire l'objet d'une délibération distincte et motivée de son Conseil d'administration, dans le respect des procédures de marché public (trois appels d'offres minimum), et être approuvé par le Conseil communal avant tout engagement de dépense par la Fabrique ;

Vu le rapport du Département de Gestion financière établi en date du 13 novembre 2024 ;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Approuve le budget 2025 de l'Église Protestante Unie de Belgique (Paroisse de Namur) dont les résultats sont les suivants :

Libellés	Montants arrêtés par l'EPUB (Paroisse de Namur)
Total des recettes ordinaires	22.371,92 €

dont dotation communale de Namur	*12.932,93 €*
dont dotation communale des neuf autres communes	*5.938,99 €*
Total des recettes extraordinaires	8.718,08 €
dont reliquat année antérieure	*8.718,08 €*
TOTAL DES RECETTES	31.090,00 €
Dépenses Chapitre I arrêtées par l'Évêché	9.990,00 €
Dépenses Chapitre II ordinaires	21.100,00 €
Dépenses Chapitre II extraordinaires	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	31.090,00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	0,00 €

La dépense d'un montant de 12.932,93 € pour la Commune de Namur sera imputée à l'article 790/435-01 du budget ordinaire 2025.

Copie de cette décision sera transmise à l'Église Protestante Unie de Belgique (Paroisse de Namur), au Synode et aux neufs autres communes subsidiantes.

Conformément à l'article L3162-3 du CDLD, en cas de refus d'approbation ou d'approbation partielle, un recours contre la décision du Conseil communal est ouvert auprès du Gouverneur de la Province dans les 30 jours de la réception de la décision de l'Autorité de Tutelle. Une copie de ce recours est adressée au Conseil communal au plus tard le dernier jour du délai de recours.

21. Fabrique d'église de Wartet: budget 2025 - réformation

Ce point a été débattu parallèlement au point 18.

Vu le Décret impérial du 30 décembre 1809 et plus particulièrement ses articles 37, 45 à 49, 82 à 89 et 92 à 103 ;

Vu la Loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes et ses modifications ultérieures ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) dont notamment les articles L3161 et suivants relatifs à la Tutelle sur les établissements chargés de la gestion temporel des cultes ;

Vu la Circulaire régionale du 14 juin 2024, relative à l'élaboration des budgets 2025 des Communes, et plus particulièrement la page 57 concernant les Fabriques d'église ;

Vu la Circulaire régionale du 14 juin 2024, relative aux directives complémentaires et spécifiques pour 2025 et relatives à l'adoption/élaboration des plans de gestion et leur suivi par le Centre Régional d'Aide aux Communes, et plus particulièrement la page 23 concernant les Fabriques d'église ;

Vu plus particulièrement l'article L3162-1 du CDLD stipulant que sont soumis à l'approbation du Conseil communal les budgets, modifications budgétaires et comptes des Fabriques d'église dans un délai de quarante jours (prorogeable) au moment de la réception complète de l'acte et de ses annexes ;

Vu le budget 2025 de la Fabrique d'église de Wartet, adopté par son Conseil de Fabrique en date du 08 septembre 2024, transmis simultanément à l'Évêché et à la Ville de Namur en date du 11 septembre 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par le Conseil communal de la Ville d'Andenne en date du 21 octobre 2024 et transmis à la Ville de Namur le 30 octobre 2024, soit avant l'expiration du délai imparti fixé au 13 novembre 2024, ledit budget est considéré comme complet ;

Vu sa décision du 25 juin 2024 prorogeant le délai imparti à la Ville pour se prononcer sur le budget 2025 de la Fabrique de Wartet, la date d'expiration du délai de Tutelle est fixée au 30 décembre 2024 ;

Considérant que tout subside extraordinaire inscrit dans un budget approuvé ou réformé de Fabrique d'église doit faire l'objet d'une délibération distincte et motivée de son Conseil de Fabrique, dans le respect des procédures de marché public (trois appels d'offres minimum), et être approuvé par le Conseil communal avant tout engagement de dépense par la Fabrique ;

Considérant, suite au contrôle réalisé par le Département de Gestion financière (Service analyses budgétaires et comptables et Entités consolidées), que certaines erreurs ont été constatées dans ce budget 2025 et qu'il est dès lors nécessaire de réformer les articles budgétaires suivants :

- Article D43 (Acquit des anniversaires, messes et services religieux fondés) passant du montant initial de 0,00 € au montant corrigé de 42,00 €, à la demande de l'Évêché, en raison de l'inscription des honoraires du célébrant conformément aux charges liées à l'obituaire ;
- Article D58 (Grosses réparations du presbytère) passant du montant initial de 3.000,00 € au montant corrigé de 0,00 € suite à l'absence de justification de cette dépense et au déséquilibre induit au niveau du budget extraordinaire (pas de financement y relatif prévu) ;
- Article R17 (Supplément communal pour les frais ordinaires du culte) passant du montant initial de 13.118,58 € (soit 12.014,00 € pour la dotation de Namur et 1.104,58 € pour la dotation d'Andenne) au montant corrigé de 10.160,58 € (soit 9.305,06 € pour la dotation de Namur et 855,52 € pour la dotation d'Andenne) afin d'équilibrer le budget 2025 suite aux réformations du présent budget ;

Considérant que pour la réalisation des travaux souhaités au presbytère, la Fabrique devra préalablement introduire une demande en bonne et due forme auprès du pouvoir subsidiant afin d'obtenir son accord de financement pour les travaux extraordinaires souhaités, ceux-ci ne pouvant d'ailleurs pas débuter avant l'obtention de l'accord écrit de la commune ;

Vu le rapport du Département de Gestion financière, établi en date du 12 novembre 2024, mentionnant et développant les différentes réformations à prévoir pour corriger ce budget 2025 ;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Réforme les différents articles budgétaires susmentionnés du budget 2025 de ladite Fabrique dont les totaux des recettes et des dépenses, tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire, se présentent en conséquence comme suit :

Libellés	Montants arrêtés par la Fabrique d'église	Montants réformés par la Ville
Total des recettes ordinaires	17.442,49 €	14.484,49 €
dont dotation communale Namur (91,58%)	*12.014,00 €*	*9.305,06 €*
dont dotation communale Andenne (8,42%)	*1.104,58 €*	*855,52 €*
Total des recettes extraordinaires	12.478,17 €	Inchangé
dont reliquat de l'année antérieure	*12.478,17 €*	*Inchangé*
TOTAL DES RECETTES	29.920,66 €	26.962,66 €

Dépenses Chapitre I arrêtées par l'Évêché	6.777,00 €	Inchangé
Dépenses Chapitre II ordinaires	20.143,66 €	20.185,66 €
Dépenses Chapitre II extraordinaires	3.000,00 €	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	29.920,66 €	26.962,66 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	0,00 €	Inchangé

La dépense d'un montant de 9.305,06 € sera imputée à l'article 790/435-01 du budget ordinaire 2025.

Copie de cette décision du Conseil communal sera transmise à la Fabrique d'église, à l'Évêché et à la Ville d'Andenne.

Conformément à l'article L3162-3 du CDLD, en cas de refus d'approbation ou d'approbation partielle, un recours contre la décision du Conseil communal est ouvert auprès du Gouverneur de la Province dans les 30 jours de la réception de la décision de l'Autorité de Tutelle. Une copie de ce recours est adressée au Conseil communal au plus tard le dernier jour du délai de recours.

22. Fabrique d'église de Marche-les-Dames: octroi d'une subvention d'investissement

Ce point a été débattu parallèlement au point 18.

Vu le Décret impérial du 30 décembre 1809 et plus particulièrement ses articles 37, 45 à 49, 82 à 89 et 92 à 103 ;

Vu la Loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) dont notamment les articles L3161 et suivants relatifs à la Tutelle sur les établissements chargés de la gestion temporel des cultes ;

Vu les articles L3331-1 à L3331-8 du CDLD relatifs à l'octroi et au contrôle de l'octroi de certaines subventions ;

Attendu que figure un crédit de 100.000,00 €, libellé "Subsides Fabriques d'église", à l'article 790/522-53/20240082 du budget extraordinaire 2024 de la Ville réformé par l'Autorité de tutelle en date du 02 février 2024 ;

Attendu que le Conseil communal du 19 mars 2024 a octroyé cinq subventions pour un montant total de 22.968,28 € ;

Attendu que le Conseil communal du 16 avril 2024 a octroyé deux subventions pour un montant total de 5.787,93 € ;

Attendu que le Conseil communal du 28 mai 2024 a octroyé huit subventions pour un montant total de 22.849,73 € ;

Attendu que le Conseil communal du 25 juin 2024 a octroyé trois subventions pour un montant total de 8.699,61 € ;

Attendu que le Conseil communal du 03 septembre 2024 a octroyé quatre subventions pour un montant total de 33.194,28 € ;

Attendu que le Conseil communal du 15 octobre 2024 a octroyé quatre subventions pour un montant total de 18.152,59 € ;

Attendu que le Conseil communal du 12 novembre 2024 a octroyé quatre subventions d'un montant total de 10.775,35 € ;

Attendu que les modifications budgétaires n°1, approuvées par l'Autorité de tutelle en date du 25 juin 2024, ont augmenté l'article budgétaire susmentionné de 76.184,82 € ;

Attendu, dès lors, que le solde à répartir en séance, après clôture de certains engagements, s'élève à 54.014,78 € ;

Vu la délibération du Conseil de Fabrique de Marche-les-Dames par laquelle il sollicite un subside de 2.662,07 € destiné à la réparation en urgence de la toiture et des corniches de l'église ;

Attendu que la Fabrique a consulté les entreprises suivantes :

- la SRL L'herbaudière et Frères (n° d'entreprise : 0754.835.984), sise Rue Aux Vallées n°11 à 5024 Namur (Marche-les-Dames), laquelle n'a pas remis d'offre ;
- la SRL Toitures Lesenfants Michel (n° d'entreprise : 0440.407.912), sise Rue des Boussines n°49/Z7 à 6960 Manhay (Vaux-Chavanne), laquelle n'a pas remis d'offre ;
- Monsieur Dimitri Dudzik (n° d'entreprise : 0888.315.310 - L'art du Toit), sis Rue de Namêche n°5 à 5024 Namur (Marche-les-Dames), lequel a remis une offre 2.200,06 € HTVA, soit 2.662,07 € TVAC (21%) ;

Considérant que la Fabrique d'église a choisi l'offre de Monsieur Dimitri Dudzik (L'art du Toit) en raison qu'il s'agit du seul devis reçu, de sa disponibilité (les autres sociétés sont indisponibles) au vu du constat de fuites d'eau dans l'église émanant du toit, de la connaissance historique de l'église classée au patrimoine exceptionnel de Wallonie par Monsieur Dudzik et que le travail de ce prestataire a déjà donné satisfaction par le passé ;

Considérant que l'article budgétaire 790/522-53/20240082 présente un solde positif ;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Octroie une subvention d'investissement à la Fabrique d'église de Marche-les-Dames d'un montant de 2.662,07 € destinée à la réparation en urgence de la toiture et des corniches de l'église.

La dépense sera liquidée sur base de la facture accompagnée de sa preuve de paiement.

Cette dépense sera imputée à l'article 790/522-53/20240082 du budget extraordinaire de l'exercice 2024 de la Ville et sera financée par emprunt.

22.1. <u>(U) Fabrique d'église de Namur Bomel: octroi d'une subvention d'investissement</u>

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Pour le point 22.1, nous avons une urgence qui est sollicitée pour ce point: Fabrique d'église de Namur Bomel: octroi d'une subvention d'investissement.

La motivation: il est urgent de réaliser les travaux de rénovation de la salle de bain du presbytère et de prévoir l'octroi d'un subside d'investissement, dans les plus brefs délais mais le dossier complet n'a pas été transmis par la fabrique d'église dans les délais nécessaires pour que le point puisse être inscrit à l'ordre du jour initial de cette séance.

On va d'abord voter sur l'urgence.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Non.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Non pour le PS.

Oui pour Ecolo.

MR?

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR:

Pas de souci.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Oui pour Monsieur Demarteau.

Pas de souci.

Mme G. Lazaron, Cheffe de groupe Les Engagés:

Oui.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Oui pour Les Engagés.

Non pour le PTB.

L'urgence est accordée.

Nous allons maintenant voter sur le fond.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Non.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Toujours non pour le PS.

Toujours oui pour Ecolo.

Toujours oui pour le MR.

Oui pour Les Engagés.

Abstention pour le PTB.

Je vous remercie.

Vu le Décret impérial du 30 décembre 1809 et plus particulièrement ses articles 37, 45 à 49, 82 à 89 et 92 à 103 ;

Vu la Loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) dont notamment les articles L3161 et suivants relatifs à la Tutelle sur les établissements chargés de la gestion temporel des cultes ;

Vu les articles L3331-1 à L3331-8 du CDLD relatifs à l'octroi et au contrôle de l'octroi de certaines subventions ;

Vu l'article L1122-24 du CDLD relatif à l'urgence impérieuse ;

Attendu qu'il est urgent de réaliser les travaux de rénovation de la salle de bain du presbytère de Namur Bomel et qu'il est dès lors nécessaire de prévoir l'octroi d'un subside d'investissement dans les plus brefs délais ;

Attendu que le dossier complet a été transmis par la Fabrique d'église après le dernier Collège utile du 03 décembre 2024 ;

Attendu qu'un subside de l'exercice 2024 ne peut être octroyé en 2025 et que le budget initial 2025 ne sera pas approuvé par le Ministre des Pouvoirs locaux avant début février 2025 et donc pas exécutoire avant cette date ;

Attendu que figure un crédit de 100.000,00 €, libellé "Subsides Fabriques d'église", à l'article 790/522-53/20240082 du budget extraordinaire 2024 de la Ville réformé par l'Autorité de tutelle en date du 02 février 2024 ;

Attendu que le Conseil communal du 19 mars 2024 a octroyé cinq subventions pour un montant total de 22.968,28 € ;

Attendu que le Conseil communal du 16 avril 2024 a octroyé deux subventions pour un montant total de 5.787,93 € ;

Attendu que le Conseil communal du 28 mai 2024 a octroyé huit subventions pour un montant total de 22.849,73 € ;

Attendu que le Conseil communal du 25 juin 2024 a octroyé trois subventions pour un montant total de 8.699,61 € ;

Attendu que le Conseil communal du 03 septembre 2024 a octroyé quatre subventions pour un montant total de 33.194,28 € ;

Attendu que le Conseil communal du 15 octobre 2024 a octroyé quatre subventions pour un montant total de 18.152,59 € ;

Attendu que le Conseil communal du 12 novembre 2024 a octroyé quatre subventions d'un montant total de 10.775,35 € ;

Attendu que les modifications budgétaires n°1, approuvées par l'Autorité de tutelle en date du 25 juin 2024, ont augmenté l'article budgétaire susmentionné de 76.184,82 € ;

Attendu, dès lors, que le solde à répartir en séance s'élève à 54.014,78 € ;

Vu la délibération du Conseil de Fabrique de Namur Bomel du 05 décembre 2024 par laquelle il sollicite un subside de 5.403,88 € afin de rénover la salle de bain du presbytère ;

Attendu que la Fabrique a consulté les sociétés suivantes :

- la SRL A.G. Chauffage Sanitaire (n° d'entreprise : 0809.502.315), sise Rue de Maibelle n°92 à 5100 Namur (Jambes), laquelle a remis une offre de 4.121,52 € HTVA, soit 4.368,81 € TVAC (6%) ;
- la SA Piérard (n° d'entreprise : 0418.732.667), sise Rue Saint-Donat n°42 à 5310 Eghezée (Warêt-la-Chaussée), laquelle a remis une offre de 8.748,22 € HTVA, soit 9.273,11 € TVAC (6%) ;
- la SRL Chauffage Stéphane Culem (n° d'entreprise : 0871.698.319), sise Rue du Bois des Fiefs n°13 à 5590 Ciney, laquelle a remis une offre de 5.098,00 € HTVA, soit 5.403,88 € TVAC (6%) ;
- la SRL NF Energy (n° d'entreprise : 1007.802.878), sise Rue de Francquen n°7C à 5100 Namur (Jambes), laquelle a remis une offre de 8.148,00 € HTVA, soit 8.636,88 € TVAC (6%) ;

Considérant que la Fabrique d'église de Namur Bomel a choisi l'offre de SRL Chauffage Stéphane Culem aux motifs que cette société s'occupe déjà de la maintenance du chauffage et de la plomberie de l'église, de la chapelle et du presbytère et que le montant de l'offre est jugé convenable par rapport aux autres offres reçues ;

Considérant que l'article budgétaire 790/522-53/20240082 présente un solde positif ;

Sur proposition du Collège communal du 10 décembre 2024,

Octroie une subvention d'investissement à la Fabrique d'église de Namur Bomel d'un montant de 5.403,88 € destinée à rénover la salle de bain du presbytère.

La dépense sera liquidée sur base de la facture accompagnée de sa preuve de paiement. Une avance pourra être liquidée sur base d'une demande motivée et sur base du devis.

Cette dépense sera imputée à l'article 790/522-53/20240082 du budget extraordinaire de l'exercice 2024 de la Ville et sera financée par emprunt.

DEPARTEMENT DES BATIMENTS

GESTION IMMOBILIERE

23. Rogier Pôle emploi: convention de collaboration Ville-Forem - avenant n°1

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Nous passons au Département des Bâtiments, Gestion immobilière, point 23: Rogier Pôle emploi, convention de collaboration Ville-Forem - avenant n°1.

Ok pour tout le monde?

Monsieur Bruyère, je vous en prie.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

C'est abstention du PTB.

J'avais une question parce que, je vous avoue, je ne connais pas tellement le dossier.

C'est quoi le partenariat avec le Forem? Est-ce que l'on est propriétaire du bâtiment? Ce n'est pas cela?

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Si, on en a déjà débattu en Conseil, on en a déjà parlé.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

C'est cela, donc on est propriétaire du bâtiment. Non.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Non, c'est le Forem.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

C'est le Forem.

Mme G. Lazaron, Cheffe de groupe Les Engagés:

C'est dans le dossier.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Bruyère.

Pardon.

M. T. Auspert, Echevin:

Juste pour compléter: le terrain nous appartient, on fait un droit réel avec la Cité des Métiers et le Forem, ce qui permet au Forem de construire sur notre terrain. C'est le Forem qui est propriétaire le temps de l'utilisation et à termes – quand je dis "à termes", c'est 50 ans – cela nous revient.

M. J. Lemoine, Conseiller communal Les Engagés:

Les Commissions sont extrêmement instructives à ce sujet, Monsieur Bruyère.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Merci Monsieur Lemoine.

C'est juste parce que cela me semblait bizarre que l'on intervienne ici. Donc ok, c'est par rapport à la propriété du sol.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Bruyère et Monsieur Auspert pour la précision.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation notamment l'article L1222-1 prévoyant que: "*Sauf disposition légale spécifique le Conseil communal fixe les*

conditions et modalités de la procédure d'attribution des contrats relatifs à des opérations immobilières et adopte les conditions contractuelles qui régissent l'opération" et l'article 1222-1bis nouveau prévoyant que: "Sauf disposition légale spécifique, le collège communal engage la procédure, attribue le contrat relatif à l'opération immobilière et assure le suivi de son exécution";

Vu le Livre 3 du Code civil « Les biens »;

Vu la Circulaire ministérielle du 20 juin 2024 relative aux opérations patrimoniales des pouvoirs locaux qui est entrée en vigueur le 1er septembre 2024 et a remplacé la circulaire du 23 février 2016 portant sur les opérations immobilières des pouvoirs locaux;

Vu la décision du Collège communal du 14 mars 2019 décidant d'attribuer le marché de service portant sur la désignation d'un notaire pour le Service des Bâtiments ainsi que pour le Service administratif et juridique des Voies publiques pour les années 2019 à 2022 (CSC n°V1253bis), à Maitre Hébrant dont l'étude est sise Chaussée de Louvain, 489 à 5004 Bouge (n° d'entreprise : 0832.520.118), qui a remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse déterminée sur base des critères d'attribution, conformément à son offre du 27 février 2019;

Vu sa décision du 7 décembre 2021 approuvant le recours aux services de l'Intercommunale "Bureau Économique de la Province de Namur" en application de l'exception dite "in house" et marquant son accord sur la convention "in house conjoint" relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage;

Vu la décision du Collège communal du 8 février 2022 d'attribuer au "Bureau Économique de la province de Namur" en application de l'exception dite "in house" la convention "in house conjoint" relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la "construction d'un espace de bureaux" pour la Cité des métiers de Namur située au lieu-dit: "Espace Rogier - pôle emploi et formations";

Vu la convention d'emphytéose du 30 mai 2005 par lequel l'Etat belge donne en emphytéose à la Ville de Namur une parcelle à usage de parking sise à l'angle de la rue Rogier et de la rue Lucien Namêche, cadastré ou l'ayant été section C, numéro 158G pour une contenance de 23 ares 37 centiares, pour une durée et cinquante ans et pour cause d'utilité publique et, plus spécialement, pour permettre à la Ville de Namur d'exploiter un parking public;

Vu l'avenant à la convention d'emphytéose du 30 mai 2005, signé le 30 août 2016, par lequel la durée est modifiée à 50 ans à partir du 30 août 2016 et but de l'emphytéose, toujours d'utilité publique est modifié pour permettre à la Ville de Namur d'y construire un parking souterrain, des logements publics et d'y implanter la Cité des métiers;

Vu la décision du Collège communal du 23 août 2022 de charger le notaire Hébrant dont l'étude est sise Chaussée de Louvain, 489 à 5004 Bouge (n° d'entreprise : 0832.520.118) de conseiller la Ville sur le montage immobilier à prévoir, de réaliser l'estimation du bien, la rédaction, le suivi et la signature des actes;

Vu l'arrêté du gouvernement wallon du 20 octobre 2022 octroyant une subvention au Forem en vue de la mise en oeuvre de l'activité c "Digitalisation des formations grâce à la création, l'aménagement et l'équipement de Digital Factory et d 'une Plateforme d'ingénierie en digital learning " dans le cadre du projet 33 "Life long digital training " du Plan national pour la reprise et la résilience;

Vu sa décision du 13/12/2022 marquant son accord sur le projet de convention de collaboration proposée par le Forem et reprenant les aspects suivants de la collaboration:

- Avenant à la convention "in house conjoint" relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le BEP, pour inclure le projet Digital Factory porté et financé par le Forem;
- Marché conjoint d'étude et travaux ("concept and build") du bâtiment Rogier Pôle emploi avec mention de la convention "in house conjoint" relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage entre le BEP et la Ville ;

- Montage immobilier transitoire et final à proposer à la Régie des bâtiments, propriétaire du bien;

Vu la convention de collaboration Ville de Namur et Forem concernant la Cité des Métiers et Digital Factory signée le 10 janvier 2023 et son annexe;

Attendu que la composition du Comité de pilotage doit être revue et que le montage immobilier doit être adapté pour prévoir une division de bien avec un acte de copropriété;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de collaboration Ville de Namur et Forem concernant la Cité des Métiers et Digital Factory et son annexe modifiée;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Marque son accord sur le projet d'avenant n°1 à la convention de collaboration entre la Ville de Namur et le Forem et son annexe modifiée concernant le projet Cité des métiers + Digital Factory sis à l'angle de la Rue Namêche et de la rue Rogier à 5000 Namur.

DEPARTEMENT DES VOIES PUBLIQUES

DOMAINE PUBLIC ET SECURITE

24. Rue Bord de l'Eau: organisation du stationnement - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Nous passons au Département des voies publiques, Domaine public et sécurité, le point 24: rue Bord de l'Eau, organisation du stationnement, règlement complémentaire à la police de la circulation routière.

Ok pour tout le monde?

Point 25, rue Thémis, idem: organisation de stationnement.

Monsieur Bruyère.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Le point 24, c'est contre.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Le point 24, c'est contre pour le PTB.

Et le 25 aussi?

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Non, c'est abstention.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Abstention pour le point 25 pour le PTB.

C'est ok pour les autres groupes? Merci.

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1133-1 et L1133-2;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service Public de Wallonie;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires et à la prise en charge de la signalisation;

Attendu que le présent Règlement est soumis à la tutelle d'approbation du Service Public de Wallonie;

Attendu que la mesure concerne la voirie régionale;

Attendu que des véhicules stationnent quotidiennement sur le parking sis rue Bord de l'Eau à Namur, à proximité de son carrefour formé avec l'avenue Jean 1er;

Attendu que la majorité des véhicules s'y stationnent de manière perpendiculaire à l'axe de la chaussée;

Considérant que ce stationnement peut être qualifié d'infractionnel, le Code de la route précisant en son article 23.2. l'obligation de stationner son véhicule parallèlement au bord de la chaussée, sauf aménagement particulier des lieux;

Attendu que ce stationnement engendre également des débordements sur le trottoir, obligeant les piétons à cheminer sur la chaussée qui est un axe régional très passant;

Vu l'avis du service Mobilité de la Police Namur Capitale en date du 9 juillet 2024 préconisant de réorganiser les lieux, en prévoyant un espace réservé au stationnement des motocyclettes, voitures, voitures mixtes et minibus sur une distance de 30 mètres en début de zone suivi d'une seconde zone longue de15 mètres, réservée au stationnement des motocyclettes pour y optimaliser l'espace et y sécuriser le cheminement des piétons au moyen de potelets;

Vu le plan du Bureau d'Etudes des Voies Publiques réalisé en ce sens;

Attendu qu'à la suite d'une visite sur place le 18 octobre 2024 en présence de l'Inspecteur de la Tutelle, du service Mobilité de la police Namur Capitale et du service Domaine public et Sécurité, un avis favorable a été rendu quant à l'instauration de la mesure précitée;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Adopte le règlement comme suit:

Art. 1

Des emplacements de stationnement sont établis perpendiculairement à l'axe de la voirie rue Bord de l'Eau à Namur.

La mesure est matérialisée par des marquages de couleur blanche, conformément à l'article 77.5 de l'A.R. du 1er décembre 1975.

Art. 2

Le stationnement est réservé aux motocyclettes, voitures, voitures mixtes et minibus rue Bord de l'Eau à Namur.

La mesure est matérialisée par des signaux E9b, complétés par une flèche reprenant l'étendue de la mesure, conformément au plan figurant au dossier.

Art. 3

Le stationnement est réservé aux motocyclettes rue Bord de l'Eau à Namur.

La mesure est matérialisée par des signaux E9i complété d'une flèche reprenant l'étendue de la mesure, conformément au plan figurant au dossier.

Art. 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD dès le cinquième jour qui suit le jour de sa publication. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

25. <u>Rue Thémis: organisation de la circulation et du stationnement - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption</u>

Ce point a été débattu parallèlement au point 24.

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1133-1 et L1133-2;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service Public de Wallonie;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires et à la prise en charge de la signalisation;

Attendu que le présent Règlement est soumis à la tutelle d'approbation du Service Public de Wallonie;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Considérant la récente création de la rue Thémis à Namur, laquelle relie la rue des Bourgeois au boulevard Cauchy;

Attendu qu'il y a lieu d'y organiser la circulation et le stationnement, ladite voirie étant désormais ouverte à la circulation du public;

Attendu qu'il y a lieu de réserver sa section comprise entre son rond-point et le boulevard Cauchy à la circulation et au stationnement des véhicules de police ainsi qu'à ceux de la justice, compte tenu de sa proximité immédiate avec le nouveau Palais de Justice;

Vu l'avis du service Mobilité de la Police en date du 25 septembre 2024, proposant les diverses mesures d'aménagements à y instaurer;

Attendu qu'à la suite d'une visite sur place effectuée le 18 octobre 2024 en présence de l'Inspecteur de la Tutelle, du service Mobilité de la Police Namur Capitale et du service

Domaine public et Sécurité de la Ville, lesdites mesures ont été approuvées;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Adopte le règlement suivant:

Art. 1

La rue Thémis à Namur est incluse dans la zone 30km/h déjà existante.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux F4a et F4b.

Art. 2

Il est interdit à tout conducteur de circuler, sauf pour véhicules de la justice et de la police, dans la section de la rue Thémis à Namur comprise entre son rond-point et le boulevard Cauchy.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux C3 complétés par un additionnel reprenant la mention "excepté véhicules de justice et de police".

Art. 3

Le stationnement des véhicules est interdit rue Thémis à Namur, dans sa section comprise entre la rue des Bourgeois et son rond-point.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux E1 complétés de flèches reprenant l'étendue de l'interdiction et ce, conformément au plan figurant au dossier.

Art. 4

Le stationnement des véhicules est interdit, à l'exception de celui des véhicules de la justice et de la police rue Thémis à Namur, dans sa section comprise entre le boulevard Cauchy et son rond-point et ce, côté opposé au Palais de justice.

La mesure est matérialisée par le placement d'un signal E1 complété d'une flèche reprenant l'étendue de l'interdiction et d'un additionnel reprenant la mention "excepté véhicules de justice et de police" et ce, conformément au plan figurant au dossier.

Art. 5

Le stationnement des véhicules est interdit rue Thémis à Namur, dans sa section comprise entre le boulevard Cauchy et son rond-point et ce, du côté du Palais de justice.

La mesure est matérialisée par le placement d'un signal E1 complété d'une flèche reprenant l'étendue de l'interdiction et ce, conformément au plan figurant au dossier.

Art. 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD dès le cinquième jour qui suit le jour de sa publication. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

26. Saint-Servais, avenue de la Closière: instauration d'une interdiction de stationnement - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Le point 26, Saint-Servais, avenue de la Closière.

C'est ok pour le PS.

Ok pour Ecolo.

Ok pour le MR.

Monsieur Bruyère.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Pour faciliter la vie, jusqu'au 30 inclus, c'est abstention.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Jusqu'au combien Monsieur?

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

30 inclus.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

C'est ok pour les autres? Oui, jusqu'au 30 inclus? Merci.

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1133-1 et L1133-2;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service Public de Wallonie;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires et à la prise en charge de la signalisation;

Attendu que le présent Règlement est soumis à la tutelle d'approbation du Service Public de Wallonie;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Considérant la demande introduite par une riveraine de Saint-Servais, laquelle sollicite la création de poches de stationnement avenue de la Closière dans l'optique d'y organiser ce dernier;

Attendu que le stationnement y est déjà organisé au moyen de signaux E1 dans son tronçon compris entre la chaussée de Waterloo et l'allée des Cerisiers;

Vu le rapport du service Mobilité de la Police Namur Capitale en date du 9 juillet 2024 préconisant, par conséquent, d'organiser le stationnement dans sa section qui ne l'est pas encore au moyen de signaux E1, afin d'y harmoniser les mesures;

Attendu que lors d'une réunion sur place le 18 octobre 2024 en présence des services de Police, Domaine public et Sécurité et de l'inspection de la Tutelle, ladite mesure a été approuvée;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Adopte le règlement suivant:

Art. 1

Le stationnement des véhicules est interdit dans la section de l'avenue de la

Closière comprise entre la rue Jean Noël et l'allée des Cerisiers à Saint-Servais, du côté impair.

La mesure est matérialisée par le placement d'un signal E1 complété d'une flèche montante.

Art.2

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD dès le cinquième jour qui suit le jour de sa publication. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

27. Rue Saint-Nicolas: création d'une zone d'évitement striée - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption

Ce point a été débattu parallèlement au point 26.

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1133-1 et L1133-2;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service Public de Wallonie;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires et à la prise en charge de la signalisation;

Attendu que le présent Règlement est soumis à la tutelle d'approbation du Service Public de Wallonie;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Considérant l'existence actuelle d'un potelet rue Saint-Nicolas à Namur, lequel a été apposé dans le but de garantir l'accès et la sortie de garage de son immeuble n°12;

Attendu que, bien que ce dispositif y rende impossible le stationnement de voitures, un cyclomoteur s'y stationne toutefois quotidiennement;

Vu le rapport du service Mobilité de la Police Namur Capitale en date du 18 juin 2024 préconisant, dès lors, de parfaire la mesure au moyen de la création d'une zone d'évitement striée, afin qu'aucun conducteur ne puisse y circuler, s'y arrêter ou encore s'y stationner;

Attendu que lors d'une réunion sur place le 18 octobre 2024 en présence des services de Police, Domaine public et Sécurité et de l'inspection de la Tutelle, ladite mesure a été approuvée;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Adopte le règlement suivant:

Art. 1

Une zone d'évitement striée est matérialisée rue Saint-Nicolas à Namur, au droit de son immeuble n°12.

La mesure est matérialisée par des marques parallèles obliques de couleur blanche prévues à l'article 77.4 de l'arrêté royal du 1er décembre 1975 et conformément au plan figurant au dossier.

Art.2

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD dès le cinquième jour qui suit le jour de sa publication. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

28. <u>Boulevard d'Herbatte: création d'une zone d'évitement striée - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption</u>

Ce point a été débattu parallèlement au point 26.

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1133-1 et L1133-2;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service Public de Wallonie;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires et à la prise en charge de la signalisation;

Attendu que le présent Règlement est soumis à la tutelle d'approbation du Service Public de Wallonie;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Attendu que, bien que le Code de la route l'interdise, des véhicules stationnent quotidiennement à moins de 5 mètres en deçà du passage pour piétons sis boulevard d'Herbatte à Namur, à hauteur de son immeuble n°127;

Attendu que ce stationnement constitue un obstacle à la visibilité et entraine un danger pour les piétons traversant la chaussée;

Vu le rapport du service Mobilité de la Police Namur Capitale en date du 9 juillet 2024 préconisant la création d'un aménagement visant à mettre fin à la situation susvisée, au

moyen de la création d'une zone d'évitement striée complétée de potelets;

Attendu que lors d'une réunion sur place le 18 octobre 2024 en présence des services de Police, Domaine public et Sécurité et de l'inspection de la Tutelle, ladite mesure a été approuvée;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Adopte le règlement suivant:

Art. 1

Une zone d'évitement striée est matérialisée boulevard d'Herbatte à Namur, en deçà du passage pour piétons sis à l'opposé de son immeuble n°127.

La mesure est matérialisée par des marques parallèles obliques de couleur blanche prévues à l'article 77.4 de l'arrêté royal du 1er décembre 1975 et conformément au plan figurant au dossier.

Art.2

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD dès le cinquième jour qui suit le jour de sa publication. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

29. Jambes, rues Mottiaux et Saint-Calixte: création de deux zones d'évitement striées - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption

Ce point a été débattu parallèlement au point 26.

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1133-1 et L1133-2;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service Public de Wallonie;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires et à la prise en charge de la signalisation;

Attendu que le présent Règlement est soumis à la tutelle d'approbation du Service Public de Wallonie;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Considérant l'importante pression de stationnement dans le quartier de la place Saint-Calixte à Jambes et le stationnement anarchique qui en découle ;

Attendu que, bien que le Code de la route l'interdise, des automobilistes stationnent quotidiennement leur véhicule à moins de 5 mètres des carrefours formés par les rues Mottiaux et Saint-Calixte avec la rue Tillieux à Jambes;

Attendu que ce stationnement constitue un obstacle à la collecte des déchets, le BEP nous signalant l'impossibilité régulière pour ses camions d'y girer, compte tenu dudit stationnement infractionnel;

Vu le rapport du service Mobilité de la Police Namur Capitale en date du 18 juin 2024 préconisant la création d'un aménagement visant à mettre fin à la situation susvisée, au moyen de la création d'une zone d'évitement striée complétée de potelets aux endroits problématiques précités;

Attendu que lors d'une réunion sur place le 18 octobre 2024 en présence des services de Police, Domaine public et Sécurité et de l'inspection de la Tutelle, ladite mesure a été approuvée;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Adopte le règlement suivant:

Art. 1

Une zone d'évitement striée est matérialisée rue Mottiaux à Jambes, à hauteur de son carrefour formé avec la rue Tillieux.

La mesure est matérialisée par des marques parallèles obliques de couleur blanche prévues à l'article 77.4 de l'arrêté royal du 1er décembre 1975 et conformément au plan figurant au dossier.

Art.2

Une zone d'évitement striée est matérialisée rue Saint-Calixte à Jambes, à hauteur de son carrefour formé avec la rue Tillieux.

La mesure est matérialisée par des marques parallèles obliques de couleur blanche prévues à l'article 77.4 de l'arrêté royal du 1er décembre 1975 et conformément au plan figurant au dossier.

Art. 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD dès le cinquième jour qui suit le jour de sa publication. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

30. Bouge, rues des Ramiers, Ernest Deprez et des Mésanges Bleues: création de passages pour piétons - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption

Ce point a été débattu parallèlement au point 26.

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1133-1 et L1133-2;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service Public de Wallonie;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires et à la prise en charge de la signalisation;

Attendu que le présent Règlement est soumis à la tutelle d'approbation du Service Public de Wallonie;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Attendu que la création de traversées piétonnes de part et d'autre du carrefour formé par les rues des Mésanges Bleues, des Ramiers et Ernest Deprez à Bouge serait de nature à sécuriser le déplacement des piétons, notamment celui des enfants se rendant à l'école communale du Moulin-à-vent, lesquels empruntent notamment ledit chemin pour se rendre au centre sportif de Bouge et y suivre leurs cours de gymnastique;

Vu le rapport du service Mobilité de la Police Namur Capitale en date du 9 juillet 2024 favorable à l'instauration de cette mesure rue des Mésanges Bleues, à hauteur de ses carrefours formés avec les rues des Ramiers et Ernest Deprez à Bouge;

Attendu que lors d'une réunion sur place le 18 octobre 2024 en présence des services de Police, Domaine public et Sécurité et de l'inspection de la Tutelle, ladite mesure a été approuvée;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Adopte le règlement suivant:

Art. 1

Quatre passages pour piétons sont délimités à Bouge, aux endroits suivants :

- rue des Ramiers, à hauteur de son débouché avec la rue des Mésanges Bleues;
- rue Ernest Deprez, à hauteur de son débouché avec la rue des Mésanges Bleues;
- rue des Mésanges Bleues, de part et d'autre du carrefour qu'elle forme avec les rues Ernest Deprez et des Ramiers.

La mesure est matérialisée par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'article 76.3 de l'arrêté royal du 1er décembre 1975.

Art.2

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

31. Boninne et Champion, chemin les Tombes: limitation de vitesse - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Nous pouvons passer dès lors au point 31, Boninne et Champion, chemin les Tombes, limitation de vitesse.

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB:

Du 31 au 35 inclus, nous votons pour.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Pour les autres groupes aussi? Je vous remercie.

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1133-1 et L1133-2;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service Public de Wallonie;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires et à la prise en charge de la signalisation;

Attendu que le présent Règlement est soumis à la tutelle d'approbation du Service Public de Wallonie;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Attendu que la vitesse n'est actuellement pas réglementée Chemin les Tombes à Champion et Boninne dans sa section hors agglomération et qu'elle y est par défaut de 90km/h;

Considérant qu'il s'agit d'une voirie menant à l'Institut de la Providence de Champion, enclavée entre deux talus par endroits, où les cyclistes ont peu d'échappatoires pour se ranger en cas de difficultés éventuelles;

Vu le rapport du service Mobilité de la Police Namur Capitale en date du 2 août 2024 favorable à l'instauration d'une limitation de vitesse à 70km/h chemin les Tombes, dans sa section précitée;

Attendu que lors d'une réunion sur place le 18 octobre 2024 en présence des services de Police, Domaine public et Sécurité et de l'inspection de la Tutelle, ladite mesure a été approuvée;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Adopte le règlement suivant :

Art. 1

La vitesse est limitée à maximum 70km/h Chemin les Tombes à Boninne et Champion.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux C43 70km/h.

Art. 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

32. <u>Jambes, rue Joseph Wauters, 12: création d'un emplacement pour personnes handicapées - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption</u>

Ce point a été débattu parallèlement au point 31.

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1133-1 et L1133-2;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service Public de Wallonie;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relatives aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires et à la prise en charge de la signalisation;

Attendu que le présent Règlement est soumis à la tutelle d'approbation du Service Public de Wallonie;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Vu la demande introduite par une riveraine aux termes de laquelle elle sollicite la création d'un emplacement pour personnes handicapées à proximité de son domicile;

Vu l'avis favorable du service Cohésion sociale en date du 21 mars 2024;

Vu l'avis favorable du service Mobilité de la Police Namur Capitale en date du 23 mai 2024 préconisant de le créer rue Joseph Wauters à Jambes, à hauteur de l'immeuble n°12;

Sur proposition du Collège communal du 12 novembre 2024,

Adopte le règlement suivant:

Art. 1

Un emplacement de stationnement est réservé à l'usage des personnes handicapées rue Joseph Wauters à Jambes, au droit de l'immeuble n°12 .

La mesure est matérialisée par le signal E9a complété du sigle "handicapés" accompagné d'une flèche vers le haut avec la mention "6m" ainsi que par une délimitation au sol.

Art. 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

33. <u>Chaussée de Dinant, 141: création d'un emplacement pour personnes handicapées - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - adoption</u>

Ce point a été débattu parallèlement au point 31.

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1133-1 et L1133-2;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service Public de Wallonie;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relatives aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires et à la prise en charge de la signalisation;

Attendu que le présent Règlement est soumis à la tutelle d'approbation du Service Public de Wallonie;

Attendu que la mesure concerne la voirie régionale;

Vu la demande introduite par un riverain aux termes de laquelle il sollicite la création d'un emplacement pour personnes handicapées à proximité de son domicile;

Vu l'avis favorable du service Cohésion sociale en date du 25 avril 2024;

Vu l'avis favorable du service Mobilité de la Police Namur Capitale en date du 9 octobre 2024 préconisant de le créer chaussée de Dinant à Namur, à hauteur de l'immeuble n°141;

Sur proposition du Collège communal du 19 novembre 2024,

Adopte le règlement suivant:

Art. 1

Un emplacement de stationnement est réservé à l'usage des personnes handicapées chaussée de Dinant à Namur, à hauteur de l'immeuble n°141 .

La mesure est matérialisée par le signal E9a complété du sigle "handicapés" accompagné d'une flèche vers le haut avec la mention "6m" ainsi que par une délimitation au sol.

Art. 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

34. <u>Rue Balthasar-Florence: suppression du stationnement alterné, création d'une zone d'évitement striée et instauration d'une interdiction de stationnement - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - abrogation et adoption</u>

Ce point a été débattu parallèlement au point 31.

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1133-1 et L1133-2;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service Public de Wallonie;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires et à la prise en charge de la signalisation;

Attendu que le présent Règlement est soumis à la tutelle d'approbation du Service Public de Wallonie;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Attendu que la rue Balthasar-Florence est une voirie à Namur où le stationnement s'opère actuellement toujours en alternance;

Attendu que le code de la route impose le changement de côté le dernier jour du mois et le 15 du mois entre 19h30 et 20h00;

Considérant que cette réglementation apporte certains inconvénients notamment les jours de changement de côté où certains véhicules gênent voire empêchent la circulation, les automobilistes distraits ne respectant pas toujours lesdits horaires imposés;

Vu le rapport du service Mobilité de la Police Namur Capitale en date du 9 juillet 2024 favorable à la suppression du stationnement alterné rue Balthasar-Florence au profit de la mise en place d'une interdiction de stationnement du côté impair de la rue, ainsi que la création d'une zone d'évitement striée en deçà d'un passage pour piétons afin d'y garantir une bonne visibilité;

Attendu que lors d'une réunion sur place le 18 octobre 2024 en présence des services de Police, Domaine public et Sécurité et de l'inspection de la Tutelle, ladite mesure a été approuvée;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Abroge toutes mesures relatives à l'instauration d'un stationnement alterné rue Balthasar-Florence à Namur.

Adopte le règlement suivant:

Art. 1

Le stationnement des véhicules est interdit du côté impair, rue Balthasar-Florence à Namur.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux E1 complétés de flèches de début et de fin de réglementation.

Art. 2

Une zone d'évitement striée est matérialisée rue Balthasar-Florence à Namur, au droit de son immeuble n°40.

La mesure est matérialisée par des marques parallèles obliques de couleur blanche prévues à l'article 77.4 de l'arrêté royal du 1er décembre 1975 et conformément au plan figurant au dossier.

Art. 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

35. <u>Rue de la Dodane: réorganisation du stationnement et de la circulation suite à la réfection de la rue - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - abrogation et adoption</u>

Ce point a été débattu parallèlement au point 31.

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1133-1 et L1133-2;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service Public de Wallonie;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires et à la prise en charge de la signalisation;

Vu sa délibération en date du 4 septembre 1991 relative à la réservation d'emplacements de stationnement pour les voitures rue de la Dodane à Namur;

Vu sa délibération en date du 29 juin 1991 relative à l'instauration d'une limitation de circulation aux véhicules de plus de 1,5 tonnes rue de la Dodane à Namur;

Vu sa délibération en date du 26 novembre 1997 relative à la création d'un emplacement réservé à l'usage des personnes handicapées rue de la Dodane à Namur;

Attendu que le présent Règlement est soumis à la tutelle d'approbation du Service Public de Wallonie;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Considérant le lancement des travaux de réfection de la rue de la Dodane à Namur, lesquels se termineront au printemps 2025;

Attendu qu'il y a lieu de règlementer les futures mesures de stationnement et de circulation qui y seront instaurées à la suite de ceux-ci;

Vu le plan transmis en ce sens, lequel fut préalablement validé par le Bureau d'Etudes Voies publiques, par le service Mobilité de la Ville ainsi que par celui de la Police;

Vu l'avis favorable à la réalisation dudit plan rendu en date du 21 novembre 2024 par l'inspection de la Tutelle;

Considérant la demande émanant du service Mobilité de la Police, lequel sollicite que l'on remplace la limitation de tonnage existante rue de la Dodane à Namur et actuellement applicable aux véhicules de plus de 1,5 tonnes par une mesure moins restrictive à savoir, y interdire la circulation des 3,5 tonnes à l'exception de la desserte locale;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Abroge :

- Sa délibération du 04 septembre 1991 relative la réservation à d'emplacements de stationnement pour les voitures rue de la Dodane à Namur;
- Sa délibération du 29 juin 1991 relative à l'instauration d'une limitation de circulation aux véhicules de plus de 1,5 tonnes rue de la Dodane à Namur;
- Sa délibération du 26 novembre 1997 relative à la création d'un emplacement réservé à l'usage des personnes handicapées rue de la Dodane à Namur, ledit emplacement n'étant plus utilisé.

Adopte le règlement suivant:

Art.1

Il est interdit à tout conducteur de circuler, sauf pour les cyclistes, rue de la Dodane à Namur, dans sa section comprise entre le Quai de l'Ecluse et l'avenue des Combattants et en ce sens.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux C1 complété d'un additionnel M2 et F19 complété d'un additionnel M4.

Art. 2

Trois zones d'évitement striées sont matérialisées rue de la Dodane à Namur, à hauteur des immeubles suivants :

- Côté opposé au n°63;
- n°11;
- n°23.

La mesure est matérialisée par des marques parallèles obliques de couleur blanche prévues à l'article 77.4 de l'arrêté royal du 1er décembre 1975.

Art. 3

Deux passages pour piétons sont délimités rue de la Dodane à Namur, aux endroits suivants:

- à hauteur de l'immeuble n°63;
- à hauteur de son débouché avec l'avenue des Combattants.

La mesure est matérialisée par des bandes de couleur blanche, parallèles à l'axe de la chaussée, conformément à l'article 76.3 de l'arrêté royal du 1er décembre 1975 ainsi qu'au plan figurant au dossier.

Art. 4

Une zone 30km/h est délimitée rue de la Dodane à Namur, dans sa section comprise entre le Quai de l'Ecluse et l'avenue des Combattants.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux F4a et F4b et les effets de porte rendant cohérent la limitation de vitesse appliquée et ce, conformément au plan figurant au dossier.

Art. 5

Des bandes de stationnement de 2 mètres au moins de largeur et casées sont délimitées sur la chaussée, parallèlement au trottoir rue de la Dodane à Namur, dans sa section comprise entre le Quai de l'Ecluse et l'avenue des Combattants.

La mesure est matérialisée par une large ligne continue de couleur blanche marquant le bord fictif de la chaussée, conformément à l'article 75.2 de l'arrêté royal du 1er décembre 1975 ainsi qu'au plan figurant au dossier.

Art. 6

L'accès à la rue de la Dodane à Namur est interdit aux conducteurs de véhicules dont la masse en charge dépasse les 3,5 tonnes à l'exception de la desserte locale.

La mesure est matérialisée par le placement de signaux C21 "3,5T" complétés par un panneau additionnel portant la mention "excepté desserte locale".

Art. 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

36. Place Louise Godin: organisation du stationnement suite au réaménagement de la place - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - abrogation et adoption

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Nous passons dès lors au point 36, Place Louise Godin: organisation du stationnement suite au réaménagement de la place.

Monsieur Tory, vous avez la parole.

M. K. Tory, Conseiller communal PS:

Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues,

Les citoyens salzinnois m'ont interpellé concernant la délimitation d'emplacements de stationnement suite aux travaux de réaménagement de la Place Louise Godin à Salzinnes; lesquels d'ailleurs se termineront courant de l'été 2025.

D'après certains riverains, en journée il manque cruellement de places aux alentours de la clinique Sainte-Elisabeth et aussi dans les rues avoisinantes, telle que la rue du Travail, rue du Belvédère, Bourtembourg, Simonis, Henri Lecoq et d'autres.

Je vous rappelle qu'à proximité de la place Louise Godin, se trouvent la clinique Sainte-Elisabeth, des dizaines de commerces, une crèche, une maison de repos, le couvent des Sœurs de la Charité, l'école communale. Sans oublier: en limitant les places, que va devenir le marché hebdomadaire du mardi matin?

En lisant la pétition que tous les Conseillers ont d'ailleurs reçue, 52 signataires, donc des riverains qui habitent à proximité de la Place Louise Godin.

Je vais vous épargnez de lire les 52, je suppose que vous les avez reçus comme nous tous.

Néanmoins, j'en ai sélectionné quelques-uns de certains riverains qui se plaignaient, dont une personne: "Je signe parce que je travaille dans un commerce présent sur la place et le manque de place de parking se faisait déjà sentir avant les travaux et c'est de pire en pire" – cela, je peux le confirmer – "Je travaille sur la place et sans voiture. Nos clients auront du mal à venir. Nous n'avons pas été consultés pour ce projet". "Je signe pour la sauvegarde des commerces", donc il y a quand même beaucoup de personnes qui sont quand même inquiètes par rapport aux commerces de proximité. Il y en a une autre, après je passerai à la suivante: "Je suis une riveraine de la Place Godin et je sais qu'il y a un très grand besoin de parking à cet endroit. Je veux que ce soit protégé, les quelques commerces qui subsistent. Je ne me sens pas du tout représentée par le collectif Salzinnes Demain".

Apparemment, le projet en concertation avec la Ville est venu de l'association.

Suite à tout cela, à la lecture, on comprend bien toute la difficulté de réussir à proposer un aménagement urbain qui convienne à toutes et tous.

Loin de moi l'idée de critiquer la démarche citoyenne de Salzinnes Demain. En effet, je trouve que c'est très positif que des citoyens et citoyennes se mobilisent pour réfléchir et discuter et faire des propositions concernant le quartier.

Toutefois, la décision finale revient aux élus et élues qui sont aussi celles et ceux qui doivent en assumer les responsabilités et conséquences.

Question, Monsieur le Président, chers Collègues: quelle consultation a été menée dans le quartier avant le début des travaux? Les commerçants ont-ils été informés? Ont-il pu donner un avis?

Deuxième question: sur les 24 places existantes avant travaux, combien en reste-t-il après travaux? Le compte est vite fait: quand on fait les 24 moins les 9, on se retrouve avec 15 places en moins, places qui vont être supprimées.

Avez-vous prévu une solution pour combler cette diminution de places de stationnement et répondre aux demandes des commerçants et de leurs clients, momentanément?

Merci beaucoup.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Tory.

C'est Monsieur le Bourgmestre qui va vous répondre.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur Tory.

Mme Ch. Mouget, Cheffe de groupe Ecolo:

J'avais aussi une petite intervention.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Je vous en prie, Madame Mouget.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Excusez-moi, je ne vous avais pas vue, Madame Mouget.

Mme Ch. Mouget, Cheffe de groupe Ecolo:

Je viens en soutien du point parce que j'ai le souvenir aussi qui est monté sous la précédente législature, sur la table du Collège et qui est en fait une prolongation du travail que l'on initié collectivement pour végétaliser, apaiser et rendre plus conviviale la ville et forcément aussi sa périphérie toute proche. Salzinnes est considérée aussi comme étant au cœur de l'agglomération.

Je me souviens aussi que des discussions avaient été esquissées en 2017-2018, avec certes une représentation peut-être pas maximale de l'ensemble des habitants de Salzinnes mais quand même une partie qui me semble être à prendre en considération, à savoir la voix du collectif Salzinnes Demain.

Le projet avait été mis aux cartons, faute de budget disponible et il est revenu sur la table des discussions en 2022. Je me souviens qu'en 2023, mes anciens collègues Luc Gennart et Stéphanie Scailquin ont tenu des réunions sur les places, avec les services techniques, avec les représentants des commerçants, des habitants qui avaient été invités. Donc il y avait vraiment, j'ai l'impression, un engouement général pour l'apaisement de cette place et aussi pour pouvoir organiser, de manière plus structurée donc moins chaotique que c'est le cas aujourd'hui, le parking sur cette place.

Nous, nous soutiendrons ce point.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Mouget.

Plus personne?

Monsieur le Bourgmestre, vous avez la parole.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur le Président.

Merci Madame Mouget pour les rappels que vous venez de partager.

Ce qui me permettra d'être encore plus concis dans ma réponse.

Oui, Monsieur Tory, c'est un projet qui a fait l'objet d'étapes plurielles et multiples au préalable. D'ailleurs, à travers un toutes boites et de l'affichage dans les commerces locaux, tous les citoyens du quartier ou commerçants ont eu l'occasion d'être conviés à la 1ère réunion qui s'est tenue à l'époque, sous l'égide notamment de Madame Scailquin et probablement avec le concours aussi de Monsieur Gennart, puisqu'ils ont été les 2 porteurs du dossier. D'autres réunions se sont tenues par la suite, auxquelles chacun a eu le loisir de participer. Après, probablement que l'information se perd parfois mais dire qu'il n'y a pas de concertation en amont, ce n'est pas exact. Au-delà même de l'association locale Salzinnes Demain, qui a pu être conviée.

Deuxième élément pour répondre précisément à vos questions: le marché, le moment venu à la fin des travaux, pourra à nouveau être tenu sur cette place. Comme c'était déjà le cas auparavant, le marché s'établit à l'endroit des places de stationnement, donc il n'y aura pas plus ni moins de places de stationnement demain, au moment du marché, que ce n'était le cas antérieurement.

Troisième élément, s'agissant des places de parking, en réalité, le nouveau projet va diminuer le nombre de places de parking de 2 unités, par rapport aux places de parking légales et autorisées mais probablement de davantage de places par rapport à celles qui n'étaient déjà pas autorisées et qui étaient des places de parking illicites, notamment le long de la chaussée. Cela posait d'ailleurs des difficultés de manœuvre à celles et ceux qui se garaient perpendiculairement à la chaussée, face aux façades et qui éprouvaient des difficultés parfois de sortir de ces emplacements.

Donc si on compare par rapport aux nombres de places sauvages, qui n'étaient pas autorisées, certes la diminution est plus conséquente mais si on s'en tient – ce qui est quand même le rôle a priori et de la Police et du pouvoir public – à comparer ce qui était autorisé, réglementairement, le delta est uniquement de 2 unités. On pourra toujours dire que ce sont 2

unités de trop, c'est vrai, le parking c'est toujours un élément précieux, c'est vrai mais comme Madame Mouget l'a souligné, il y avait vraiment une grande attente et adhésion pour la transformation du lieu, au point d'ailleurs que c'est probablement ce qui vous a vous-même convaincu, à l'époque, de voter le texte puisque le projet a été voté à l'unanimité de ce Conseil communal et donc par vous-même également. N'hésitez pas à répondre à votre interlocuteur combien vous êtes gagné par la fierté d'avoir soutenu vous-même ce projet, au vu de ses nombreuses qualités.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur Tory, une réplique?

M. K. Tory, Conseiller communal PS:

Monsieur le Bourgmestre,

Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

Quand vous voyez le carnage pour l'instant qui existe à la Place Louise Godin – c'est pour répondre un peu à votre taquinerie, je vous connais – alors là on comprend. On rencontre pas mal de riverains du coin. A un moment où l'autre, quand ils voient que toutes les rues sont saturées, cela est interpellant. Donc c'est un peu normal, quand ils voient la situation actuelle et les travaux qui vont durer 6 mois, si on dit juillet, cela fait plus ou moins 6 à 7 mois, vous allez comprendre que cela devient embêtant pour les riverains.

C'est pour cette raison qu'ils se sont levés, via l'intermédiaire de Monsieur Flochon qui nous a envoyé à chacun les remarques et tout ce qui s'en suit.

Vous n'avez peut-être pas répondu à une question: est-ce qu'il y a une solution de repli éventuellement, du fait que l'on va supprimer ces places? Je ne sais pas, je n'ai pas eu de réponse par rapport à cela.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

On ne va pas inventer une nouvelle place. Ce qui est vrai c'est que Sainte-Elisabeth ayant reçu récemment son permis pour pouvoir créer son parking de 300 places de mémoire, cela veut dire que ne fût-ce que pour le personnel et les visiteurs de l'hôpital, qui sont situés à proximité immédiate de la Place Godin, il y aura là une poche de respiration extrêmement conséquente qui, dans quelques mois, pourra aussi absorber une série de véhicules.

On peut espérer que, dès lors, par vases communicants, cela soulage la pression de stationnement qui se faisait sur la place, réservant alors les espaces disponibles davantage pour les usagers du commerce puisque ceux qui se rendent à l'hôpital auront cette faculté de stationnement, quelques dizaines de mètres plus bas.

M. K. Tory, Conseiller communal PS:

Justement, rue Bourtembourg le parking qui va être anciennement le fleuriste – je connais le coin – mais par contre, tout à l'heure vous disiez "les places sauvages". Il faut savoir qu'il y a des emplacements qui ont été tracés – par qui? – sur la place, avant la destruction de la place.

Si vous allez voir sur Google Maps, vous verrez que ces places étaient officielles, on les a tracées.

Par contre, les voitures qui venaient entre, là je suis d'accord mais il y avait des emplacements, c'est pour cela que j'avais compté plus ou moins 24 places, tout simplement.

Le groupe, on s'abstiendra.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Monsieur Tory.

Mme G. Lazaron, Cheffe de groupe Les Engagés:

Monsieur le Président,

Monsieur Tory s'en rappelle peut-être mais à la Province, les terrains ont été vendus au-dessus

de ce que l'on appelle l'ancienne maternité provinciale et cela a été racheté, je pense, par le CHU Sainte-Elisabeth pour justement pallier mais je ne sais pas si c'est du même parking dont on parle.

Donc voilà.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Merci Madame Lazaron pour ces précisions.

On peut donc passer au vote.

C'est ok pour tout le monde?

Abstention PS.

Ecolo?

Mme Ch. Mouget, Cheffe de groupe Ecolo:

Pour évidemment.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

MR, ok?

M. L. Demarteau, Chef de groupe MR:

Pas de problème.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Les Engagés ok.

Et le PTB?

Mme F. Jacquet, Conseillère communale PTB:

Abstention s'il vous plait.

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Abstention pour le PTB, merci.

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1133-1 et L1133-2;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service Public de Wallonie;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires et à la prise en charge de la signalisation;

Vu sa délibération en date du 28 mai 1986 relative à la délimitation d'emplacements de stationnement place Louise Godin à Namur;

Attendu que le présent Règlement est soumis à la tutelle d'approbation du Service Public de Wallonie;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Considérant le lancement des travaux de réaménagement de la place Louise Godin à Namur, lesquels se termineront courant de l'été 2025;

Attendu qu'il y a lieu de règlementer les futures mesures de stationnement qui y seront instaurées conformément au plan réalisé par le Bureau d'Etudes Voies publiques;

Vu le plan du Bureau d'Etudes Voies publiques;

Attendu que lors d'une réunion sur place le 18 octobre 2024 en présence des services Domaine public et Sécurité, Mobilité de la police Namur Capitale et de l'inspection de la Tutelle un avis favorable à la réalisation dudit plan a été rendu;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Abroge sa délibération en date du 28 mai 1986 relative à la délimitation d'emplacements de stationnement place Louise Godin à Namur ainsi que toutes mesures relatives au marquage de zones striées à cet endroit.

Adopte le règlement suivant:

Art.1

Des emplacements de stationnement sont établis en épi place Louise Godin à Namur.

La mesure est matérialisée par des marquages de couleur blanche prévus à l'article 77.5 de de l'arrêté royal du 1er décembre 1975, conformément au plan figurant au dossier.

Art. 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD dès le cinquième jour qui suit le jour de sa publication. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

37. Chaussée de Louvain: modification d'une zone de stationnement pour les cars - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - modification

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

On peut passer au point 37, chaussée de Louvain: modification d'une zone de stationnement pour les cars.

Ok pour tout le monde?

Merci.

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1133-1 et L1133-2;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des

transports en commun;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service Public de Wallonie;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires et à la prise en charge de la signalisation;

Vu sa délibération en date du 16 avril 2024 relative à la création d'une zone réservée au stationnement des cars aux abords immédiats de l'école communale d'Heuvy sise chaussée de Louvain n°16 à Namur;

Attendu que le présent Règlement est soumis à la tutelle d'approbation du Service Public de Wallonie;

Attendu que la mesure concerne la voirie régionale;

Considérant la récente matérialisation d'une zone réservée au stationnement des cars aux abords immédiats de l'école communale d'Heuvy, suite à la demande introduite par le Service Enseignement dans le but d'éviter aux élèves d'emprunter quotidiennement, pour rejoindre leur établissement scolaire, le passage souterrain sis chaussée de Louvain n°121, lequel s'avère être peu sécurisant malgré le passage régulier du service Propreté publique de la Ville et de ses interventions fréquentes;

Vu le rapport du service Mobilité de la Police Namur Capitale en date du 24 octobre 2023 préconisant de la créer sur une distance de 20 mètres à hauteur des n^{os} 26 à 32;

Considérant la forte pression de stationnement à cet endroit;

Considérant la demande introduite par plusieurs riverains, lesquels sollicitent de limiter la mesure précitée aux heures et périodes scolaires;

Vu l'avis favorable du service Mobilité de la Police Namur Capitale en date du 9 octobre 2024 en ce sens, ladite mesure permettant le partage dudit emplacement entre plusieurs catégories d'usagers qui en ont besoin à des moments différents de la journée et/ou de la semaine;

Considérant l'avis favorable du SPW, en ce sens, s'agissant d'une mesure sur voirie régionale;

Sur proposition du Collège communal du 26 novembre 2024,

Modifie le règlement complémentaire de circulation routière adopté en date du 16 avril 2024 comme suit:

Art. 1

Le stationnement est réservé aux cars, du lundi au vendredi, de 7h à 17h, chaussée de Louvain à Namur, sur 20 mètres des n^{os} 26 à 32. La mesure est applicable uniquement en période scolaire.

La mesure est matérialisée par le placement d'un signal E9d dûment complété par une flèche reprenant l'étendue de l'interdiction ainsi que par un panneau additionnel reprenant la mention "7h à 17h, du lundi au vendredi" et "en période scolaire".

Art.2

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD dès le cinquième jour qui suit le jour de sa publication. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

38. Rue Alphonse Delonnoy: modification d'un emplacement pour personnes handicapées - règlement complémentaire à la police de la circulation routière - modification

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Point 38, rue Alphonse Delonnoy: modification d'un emplacement pour personnes handicapées.

Ok pour tout le monde également?

Merci.

Vu l'article 119 de la Nouvelle loi communale;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement les articles L1133-1 et L1133-2;

Vu la loi coordonnée du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière et ses arrêtés d'application;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle de la Région Wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun et modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 octobre 2009 relatif aux délégations de pouvoirs au Service Public de Wallonie;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes;

Vu la circulaire ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière;

Vu la circulaire ministérielle du 3 avril 2001 relatives aux réservations de stationnement pour les personnes handicapées;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires et à la prise en charge de la signalisation;

Vu sa délibération en date du 28 mai 2024 relative à la création d'un emplacement pour personnes handicapées rue Alphonse Delonnoy n°27 à Namur;

Attendu que le présent Règlement est soumis à la tutelle d'approbation du Service Public de Wallonie;

Attendu que la mesure concerne la voirie communale;

Considérant la récente matérialisation d'un emplacement de stationnement réservé à l'usage des personnes handicapées à proximité de l'école communale de La Plante, suite à la demande introduite par une maman d'un élève de l'école, afin de l'aider à véhiculer son enfant, laquelle est porteuse d'un handicap;

Vu l'avis favorable du service Mobilité de la Police Namur Capitale en date du 8 mars 2024 préconisant de le créer rue Alphonse Delonnoy, à hauteur de l'immeuble n°27 à Namur;

Considérant la forte pression de stationnement à cet endroit;

Considérant la demande introduite par plusieurs riverains, lesquels sollicitent de limiter la mesure précitée aux heures et périodes scolaires;

Vu l'avis favorable du service Mobilité de la Police Namur Capitale en date du 9 octobre 2024 en ce sens, ladite mesure permettant le partage dudit emplacement entre plusieurs catégories d'usagers qui en ont besoin à des moments différents de la journée et/ou de la semaine;

Sur proposition du Collège communal du 19 novembre 2024,

Modifie le règlement complémentaire de circulation routière adopté en date du 28 mai 2024 comme suit:

Art. 1

Un emplacement de stationnement est réservé à l'usage des personnes handicapées du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h00, rue Alphonse Delonnoy n°27 à Namur et ce, uniquement en période scolaire.

La mesure est matérialisée par le signal E9a complété du sigle "handicapés" accompagné d'une flèche vers le haut avec la mention "6m" ainsi que par des additionnels reprenant les mentions " du lundi au vendredi de 07h30 à 17h00", "en période scolaire" et par une délimitation au sol.

Art. 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD. Cette publication aura lieu à l'issue de l'écoulement du délai imparti à l'agent d'approbation pour l'exercice de sa tutelle.

DEPARTEMENT DES AFFAIRES CIVILES ET SOCIALES

COMMUNICATION

39. Remise du Prix Blondeau: 2024

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Nous pouvons passer au Département des Affaires civiles et sociale, c'est une communication: la remise du Remise du Prix Blondeau 2024, attribution aux Frères Henri et Nico pour leur action sociale au sein de l'ASBL Les Sauverdias à Jambes.

Ok pour tout le monde?

Merci.

Vu le CDLD et dont notamment l'article L1122-30 qui prévoit que le Conseil est compétent pour tout ce qui est d'intérêt communal;

Considérant que le 118ème Prix Blondeau a été remis à [redacted], ancienne Présidente du Tribunal de Première Instance de Namur, fondatrice de A Cœur Joie, Présidente du Festival musical de Namur, Magistrate assesseur du Conseil Régional francophone de l'ordre des médecins vétérinaires, membre de nombreuses associations musicales et associations venant en aide aux personnes les plus faibles souffrant d'handicap ou au ban de la société le 28 mars 2023 ;

Attendu que ce Prix est destiné à récompenser les actes de courage, de dévouement et de grand civisme ou de probité exemplaire et consiste en la remise d'une médaille aux armes de la Ville, portant en exergue, d'un côté, "Ville de Namur - Prix Blondeau" et de l'autre, le millésime ainsi que le nom et prénom du récipiendaire;

Vu la liste des précédents récipiendaires et l'origine du Prix;

Considérant la proposition d'attribuer le 119ème Prix Blondeau (2024) aux Frères Henri et Nico pour leur action sociale au sein de l'ASBL Les Sauverdias, située à Jambes;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Attribue le 119ème Prix Blondeau (2024) aux Frères Henri et Nico pour leur action sociale au sein de l'ASBL Les Sauverdias, située à Jambes.

DEPARTEMENT CULTURE ET LOISIRS

SPORTS

40. Bourse Chloé Graftiaux 2024: attribution

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Département Culture et Loisirs, en Sports: la Bourse Chloé Graftiaux 2024, attribution

Attribution à M. Oscar Ruydant, hockeyeur.

Ok pour tout le monde?

Merci.

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation stipulant que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt général;

Vu le règlement du 15 octobre 2019 adopté par le Conseil communal et relatif aux conditions d'octroi de la bourse "Chloé Graftiaux" d'un montant de 2.375,00 € destinée à aider un espoir sportif en vue de l'aider à concrétiser ses ambitions sportives;

Attendu que l'article 3 précise que sous réserve de moyens budgétaires suffisants approuvés par l'autorité de tutelle, le montant annuel de la bourse s'élève à 2.375,00 € à prélever sur l'article budgétaire 764/123CG-16;

Attendu que les candidatures ont été examinées lors de la Commission communale des Sports du 08 novembre 2024;

Attendu que l'article 4 précise que la bourse peut être attribuée à 1 ou 2 lauréats ou lauréates, en ce cas le montant est divisé par 2;

Attendu que l'article 11 du règlement susvisé prévoit que la remise de la bourse ne peut avoir lieu qu'après validation par le Conseil communal. Elle intervient dans un délai raisonnable;

Attendu que la bourse "Chloé Graftiaux" sera remise au lauréat ou la lauréate lors de la remise du Trophée du Mérite sportif 2024, le 14 février 2025;

Attendu qu'après le 1er tour de vote, les votes ont été les suivants: 1 pour [redacted], 1 pour [redacted], 2 pour [redacted], 4 pour [redacted].

Considérant qu'aucun des candidats n'a obtenu la majorité des votes, un second tour est organisé entre Sarah Dumont et Oscar Ruydant afin de les départager.

Attendu que le deuxième tour a fait ressortir un candidat avec le plus grand nombre de voix, à savoir M. Oscar Ruydant;

Sur proposition du Collège communal du 26 novembre 2024,

Décide de valider que la bourse "Chloé Graftiaux" 2024 sera attribuée à M. Oscar Ruydant, hockeyeur.

La dépense de 2.375,00 € sera imputée sur l'article 764/123CG-16 du budget ordinaire de l'exercice en cours.

41. Subsides projets sportifs 2024: 7ème répartition

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

41, subsides projets sportifs 2024 et 7ème répartition.

Est-ce que je les lis tous? J'allais poser la question.

Ok pour tout le monde?

Merci pour les sportifs.

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation stipulant que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt général;

Vu les articles L3331-1 à L3331-8 du CDLD et la circulaire du 30 mai 2013 relatifs à l'octroi et au contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions;

Vu le Livre 5 du Code civil dont, notamment, les articles 5:254 et suivants relatifs à la compensation;

Vu la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces requérant une mise à jour annuelle du registre UBO (Ultimate Beneficial Owners) relatif aux bénéficiaires effectifs par les sociétés, dont les ASBL, sous peine d'une radiation administrative;

Vu la décision du Collège communal du 10 janvier 2006 telle que modifiée par la décision du Conseil communal du 12 décembre 2013 relative à l'application des dispositions relatives à l'octroi et au contrôle de certaines subventions;

Considérant qu'au budget 2024 figure un crédit de 141.600,00 € à l'article 764/332-02 libellé Subsides projets sportifs;

Considérant que le Conseil du 23/01/2024 a approuvé une première répartition d'un montant total de 500,00 €;

Considérant que le Conseil du 19/03/2024 a approuvé une deuxième répartition d'un montant totale de 1.600,00 €;

Considérant que le Conseil du 25/06/2024 a approuvé une troisième répartition d'un montant de 104.888,13 €;

Considérant que le Conseil du 03/09/2024 a approuvé une quatrième répartition d'un montant de 6.950,00 €;

Considérant que le Conseil du 15/10/2024 a approuvé une cinquième répartition d'un montant de 5.750,00 €;

Considérant que le Conseil du 12/10/2024 a approuvé une sixième répartition d'un montant de 10.000,00 €;

Considérant que la modification budgétaire n°1 du 28 mai 2024, approuvée par les Autorités de tutelle du 25 juin 2024, a augmenté l'article 764/332-02 de 4.000,00 €;

Considérant que le solde de l'article 764/332-02 libellé Subsides projets sportifs s'élève à 15.911,87 € après cette sixième répartition;

Considérant que le budget 2024 a été approuvé;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de soutenir les différents clubs sportifs par l'octroi d'un subside dans le cadre de leurs activités, d'organisation d'événements ou à l'achat de divers matériels;

Considérant que la répartition proposée s'inscrit dans la dynamique de la Ville visant à soutenir les clubs pour leur contribution à l'image positive de la Ville et à la promotion de la pratique sportive par la population;

Vu la demande introduite en date du :

- 04/11/2024 par l'Association de fait Namur Nage en Meuse sise Route de Hannut 479 à 5024 Namur (Gelbressée) pour un montant de 2.000,00 € à titre d'aide financière pour le soutien à l'organisation de la nage en Meuse en 2024;
- 07/11/2024 par l'ASBL Fédération Wallonie Bruxelles de Danse Sportive (n° d'entreprise : 0556821669) sise avenue Bouchout 9 à 1020 Bruxelles pour un montant de 2.000,00 € à titre d'aide financière pour le soutien à l'organisation de la manche 2 du Championnat Wallon de Breakdance 2024-2025;

- 09/11/2024 par l'ASBL Les Lumçons d'Andoy-Wierde (n° d'entreprise : 0600892927) sise rue Grande 50 à 5100 Namur (Wierde) pour un montant de 3.000,00 € à titre d'aide financière pour l'achat de matériel;
- 10/11/2024 par l'ASBL Cercle Royal de Natation Squale (n° d'entreprise : 0410713836) sise rue du Village 8 à 5004 Namur (Bouge) pour un montant de 1.800,00 € à titre d'aide financière pour le soutien à l'organisation du Gala de Nage Synchronisée;
- 22/11/2024 par l'ASBL Tabora Sport (n° d'entreprise: 0424942548) sise chemin du Bienvenu 97 à 5100 Namur (Wépion) pour un montant de 2.500,00 € à titre d'aide pour le soutien à l'entretien de l'infrastructure;
- 25/11/2024 par l'ASBL Cercle Royal l'Avenir (n° d'entreprise: 409409482) sise rue des Balaives 134 à 5100 Namur (Wierde) pour un montant de 3.000,00 € à titre d'aide pour le soutien aux travaux de construction d'une nouvelle infrastructure;
- 26/11/2024 par l'ASBL Tennis Club de Belgrade (n° d'entreprise: 428655173) sise rue du Mai 16 à 5020 Namur (Suarlée) pour un montant de 1.600,00 € à titre d'aide pour le soutien à l'entretien des infrastructures;

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Octroie:

- 2.000,00 € à l'Association de fait Namur Nage en Meuse sise Route de Hannut 479 à 5024 Namur (Gelbressée) à titre d'aide financière pour le soutien à l'organisation de la nage en Meuse en 2024;
- 2.000,00 € à l'ASBL Fédération Wallonie Bruxelles de Danse Sportive (n° d'entreprise : 0556821669) sise avenue Bouchout 9 à 1020 Bruxelles à titre d'aide financière pour le soutien à l'organisation de la manche 2 du Championnat Wallon de Breakdance 2024-2025;
- 3.000,00 € à l'ASBL Les Lumçons d'Andoy-Wierde (n° d'entreprise : 0600892927) sise rue Grande 50 à 5100 Namur (Wierde) à titre d'aide financière pour l'achat de matériel;
- 1.800,00 € à l'ASBL Cercle Royal de Natation Squale (n° d'entreprise : 0410713836) sise rue du Village 8 à 5004 Namur (Bouge) à titre d'aide financière pour le soutien à l'organisation du Gala de Nage Synchronisée;
- 2.500,00 € à l'ASBL Tabora Sport (n° d'entreprise: 0424942548) sise chemin du Bienvenu 97 à 5100 Namur (Wépion) à titre d'aide pour le soutien à l'entretien de l'infrastructure;
- 3.000,00 € à l'ASBL Cercle Royal l'Avenir (n° d'entreprise: 409409482) sise rue des Balaives 134 à 5100 Namur (Wierde) à titre d'aide pour le soutien aux travaux de construction d'une nouvelle infrastructure;
- 1.600,00 € à l'ASBL Tennis Club de Belgrade (n° d'entreprise: 428655173) sise rue du Mai 16 à 5020 Namur (Suarlée) à titre d'aide pour le soutien à l'entretien des infrastructures;

Pour les subventions inférieures à 2.500,00 €, de se réserver le droit de demander aux bénéficiaires de produire au Département de Gestion financière, dans les plus brefs délais, les copies des factures relatives à l'objet de la subvention qui leur est adressé à hauteur du montant de celle-ci;

D'inviter les bénéficiaires à faire figurer la mention "avec le soutien de la Ville de Namur" et le logo "Ville de Namur" sur l'ensemble des documents édictés par ceux-ci et à mettre en exergue auprès des médias la participation de la Ville;

La dépense totale d'un montant de 15.900,00 € sera imputée sur l'article 764/332-02 Subsides projets sportifs du budget ordinaire 2024;

La subvention sera liquidée par versement sur un compte bancaire ouvert auprès d'un organisme financier au nom du bénéficiaire de la subvention. Au cas où ce compte n'est pas ouvert au nom du bénéficiaire de la subvention mais au nom d'un ou de plusieurs de ses membres ou d'un tiers, celui-ci adressera à la Ville (Département de Gestion financière) une déclaration de créance autorisant la Ville à verser le montant de la subvention sur le compte bancaire ouvert au nom du (des) titulaire(s) du compte. Le bénéficiaire indiquera également les nom, prénom, adresse, lieu et date de naissance et fonction des mandataires du compte;

Lorsqu'une personne physique ou morale qui bénéficie d'une subvention est redevable envers la Ville de montants dus pour quelque cause, la Ville peut opérer de plein droit la compensation prévue par les articles 5 :254 et suivants du Code civil, sans que cela ne dispense au paiement des factures et / ou taxes dues dans les délais requis;

Les articles L3331-3 et 4 du CDLD précisant les documents à joindre au dossier de demande ou les justificatifs à produire lors de l'octroi d'une subvention, la liquidation du subside ne pourra avoir lieu qu'après la réception des pièces manquantes lors de la demande ou des justifications à produire pour l'utilisation de subsides octroyés précédemment.

Les subventions ne pourront pas être liquidées aux ASBL radiées administrativement pour non-respect du registre UBO (Ultimate Beneficial Owners) relatif aux bénéficiaires effectifs, celles-ci devant mettre à jour ledit registre dans les plus brefs délais.

DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT URBAIN

REGIE FONCIERE

42. Rue Bastin, 19: rénovation d'un immeuble - convention

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Nous pouvons passer au Département de l'Aménagement urbain, la Régie foncière: Rue Bastin, 19, rénovation d'un immeuble.

Ok pour tout le monde?

Merci.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD) et plus particulièrement l'article L1122-30 disposant que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu l'Arrêté ministériel du 23 mai 2024 adoptant définitivement le périmètre du site à réaménager SAR/NA163 dit "Hall industriel (rue Adolphe Bastin)";

Vu la délibération du Collège communal du 19 janvier 2017 décidant entre autres, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution), soit Architecte Genot et partenaires, N° BCE BE 0897.016.210, rue des Chapelles, 5 à 5080 Rhisnes - La Bruyère , aux conditions mentionnées dans l'offre de ce candidat, aux conditions fixées par le cahier spécial des charges N°RF/Sites/5-01-020/2016;

Vu sa délibération du 15 novembre 2022 approuvant l'avant-projet pour le marché de réaménagement du site SAR/NA 163 dit "Hall industriel (rue Adolphe Bastin)";

Vu sa délibération du 20 février 2024 approuvant le projet pour le marché de réaménagement du site SAR/NA 163 dit "Hall industriel (rue Adolphe Bastin)";

Vu le courrier du 24 septembre 2024 du SPW marquant son accord sur le projet et octroyant une subvention à la Ville de Namur d'un montant total de 164.464,63 € TVAC;

Vu le courrier du 04 novembre 2024 du SPW Wallonie Territoire transmettant un projet d'Arrêté ministériel octroyant une subvention à la Ville de Namur de 165.000,00 € (arrondi) en vue des travaux de réaménagement du site SAR/NA163 dit "Hall industriel

(rue Adolphe Bastin)" ainsi que la convention à signer ;

Vu le projet de convention relative à la subvention octroyée à la Ville de Namur pour le réaménagement du site SAR/NA 163 dit "Hall industriel (rue Adolphe Bastin)" à Namur;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 §1,3°et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier en date du 02 décembre 2024;

Par ces motifs,

Sur proposition du Collège communal du 03 décembre 2024,

Approuve la convention relative à la subvention octroyée à la Ville de Namur pour le réaménagement du site SAR/NA 163 "Hall industriel (rue Adolphe Bastin)".

La présente délibération sera transmise au Pouvoir subsidiant (SPW DGO4).

CITADELLE

43. Le Belvédère: contrat de prêt à usage

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Point 43, Citadelle, le Belvédère: contrat de prêt à usage.

Ok pour tout le monde?

Merci.

Vu les articles 1875 à 1891 du Code civil portant sur le prêt à usage ou commodat ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus précisément son article L1222-1 relatif aux opérations immobilières des pouvoirs publics ;

Vu les articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, relatifs à l'octroi et au contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions ;

Vu la Circulaire du Ministre Collignon du 20 juin 2024 relative aux opérations patrimoniales des pouvoirs locaux;

Vu la décision du Collège du 24 janvier 2019 relative à l'application des dispositions relatives à l'octroi et au contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions octroyées par les communes ;

Attendu que le Conseil Communal du 24 janvier 2019 a délégué au Collège communal, notamment, l'octroi de subventions en nature;

Vu la délibération du Collège communal en date du 28 novembre 2014 par laquelle il marquait son accord sur le contrat de prêt à usage ou commodat liant la Ville à l'ASBL PANAMA, portant sur la mise à disposition du bâtiment dit « Le Belvédère », sis Avenue Marie d'Artois, 5, à 5000 Namur, section D n°235A5 pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019;

Vu la délibération du Collège communal en date du 23 juin 2020 par laquelle il marquait sont accord sur le contrat de prêt à usage ou commodat liant la Ville à l'ASBL PANAMA, portant sur la mise à disposition du bâtiment dit « Le Belvédère », sis Avenue Marie d'Artois, 5, à 5000 Namur, section D n°235A5, pour une nouvelle période de cinq ans courant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024;

Vu le projet de contrat de prêt à usage ou commodat liant la Ville à l'asbl PANAMA, portant sur la mise à disposition du bâtiment dit « Le Belvédère », sis Avenue Marie d'Artois, 5, à 5000 Namur, section D n°235A5, pour une période de six ans courant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030;

Vu le rapport d'expertise immobilière du bien du 07 novembre 2024 de [redacted] portant sur la détermination de la valeur locative du bien ;

Vu le rapport du service Citadelle en date du 18 novembre 2024 portant sur l'occupation du bâtiment dit « Le Belvédère » par l'ASBL Panama ;

Considérant qu'il est toujours de l'intérêt de la Citadelle de Namur de contribuer au développement culturel namurois ;

Considérant que l'ASBL PANAMA réalise un travail de qualité en matière de musiques alternatives actuelles en élargissant l'offre musicale et culturelle sur Namur et en apportant son soutien aux associations locales ne disposant pas de lieu pour développer leurs projets ;

Considérant qu'il y a lieu de reconduire ce contrat de prêt à usage ou commodat liant la Ville à l'ASBL PANAMA, portant sur la mise à disposition du bâtiment dit « Le Belvédère », sis Avenue Marie d'Artois, 5, à 5000 Namur, section D n°235A5, pour une période de six ans courant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030;

Attendu que le projet de contrat a été présenté aux représentants de l'ASBL PANAMA au cours d'une réunion organisée par le service Citadelle en date du 08 novembre 2024 et qu'aucune remarque n'a été formulée;

Attendu que compte tenu de la nature, des conditions de l'occupation et des modalités de mise à disposition de ce bâtiment, il s'avère opportun de recourir à la technique contractuelle du prêt à usage ou commodat ne relevant pas de la législation des baux à loyer, ni des baux commerciaux ;

Attendu que la valeur locative estimée du bien est portée de 22.455,00 €/an en 2020 à 27.116,70 €/an en 2024 ;

Attendu que le caractère gratuit de ce prêt à usage ou commodat constitue un avantage en nature conformément à l'article L3331-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Par ces motifs;

Sur proposition du Collège communal du 26 novembre 2024,

Décide de valider les conditions telles que détaillées dans le projet de contrat de prêt à usage.

44. Vieille Forge: contrat de prêt à usage

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Point 44, Vieille Forge: contrat de prêt à usage.

Ok aussi pour tout le monde?

Merci.

Vu les articles 1875 à 1891 du Code civil portant sur le prêt à usage ou commodat ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus précisément son article L1222-1 relatif aux opérations immobilières des pouvoirs publics ;

Vu les articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, relatifs à l'octroi et au contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions ;

Vu la Circulaire du Ministre Collignon du 20 juin 2024 relative aux opérations patrimoniales des pouvoirs locaux;

Vu la décision du Collège du 24 janvier 2019 relative à l'application des dispositions relatives à l'octroi et au contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions octroyées par les communes ;

Attendu que le Conseil Communal du 24 janvier 2019 a délégué au Collège communal, notamment, l'octroi de subventions en nature;

Vu la délibération du Collège communal en date du 06 décembre 2018 par laquelle il marquait notamment son accord sur le contrat de prêt à usage ou commodat liant la Ville à [redacted], portant sur la mise à disposition d'un local du bâtiment dit « Vieille Forge », sis à la Citadelle de Namur, route Merveilleuse, 29-31 à 5000 Namur, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021;

Vu la délibération du Collège communal en date du 21 septembre 2021 par laquelle il marquait notamment son accord sur le contrat de prêt à usage ou commodat liant la Ville à [redacted], portant sur la mise à disposition d'un local du bâtiment dit « Vieille Forge », sis à la Citadelle de Namur, route Merveilleuse, 29-31 à 5000 Namur, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024;

Vu le projet de contrat de prêt à usage ou commodat à titre gratuit à conclure entre la Ville et [redacted], portant sur la mise à disposition du bâtiment dit « Vieille Forge », sis à la Citadelle de Namur, route Merveilleuse, 29-31 à 5000 Namur, pour une période de six ans courant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030;

Vu le rapport d'expertise immobilière du bien du 06 novembre 2024 de [redacted] portant sur la détermination de la valeur locative du bien ;

Vu le rapport du 18 novembre 2024 du service Citadelle portant sur l'occupation du bâtiment dit «Vieille Forge» par [redacted];

Attendu que [redacted] est déjà liée par le même type de contrat de prêt à usage ou commodat jusqu'au 31 décembre 2024;

Considérant qu'il reste toujours dans l'intérêt de la Citadelle de Namur d'accueillir des artisans namurois mettent en valeur le site;

Attendu que la valeur locative estimée du bien est portée de 2.943 €/an en 2021 à 8.465,81 €/an en 2024 ;

Attendu que compte tenu de la nature, des conditions de l'occupation et des modalités de mise à disposition de ce local, il s'avère opportun de recourir à la technique contractuelle du prêt à usage ou commodat ne relevant pas de la législation des baux à loyer, ni des baux commerciaux ;

Attendu que le caractère gratuit de ce prêt à usage ou commodat constitue un avantage en nature conformément à l'article L-3331-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Par ces motifs;

Sur proposition du Conseil communal du 26 novembre 2024,

Décide de valider les conditions telles que détaillées dans le projet de contrat de prêt à usage.

45. <u>Caserne de Terra Nova: contrat de prêt à usage</u>

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Point 45, Caserne de Terra Nova, idem: prêt à usage.

Ok pour tout le monde?

Merci.

Vu les articles 1875 à 1891 du Code civil portant sur le prêt à usage ou commodat ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus précisément son article L1222-1 relatif aux opérations immobilières des pouvoirs publics ;

Vu les articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, relatifs à l'octroi et au contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions ;

Vu la Circulaire du Ministre Collignon du 20 juin 2024 relative aux opérations patrimoniales des pouvoirs locaux;

Vu la décision du Collège du 24 janvier 2019 relative à l'application des dispositions relatives à l'octroi et au contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions octroyées par les communes ;

Attendu que le Conseil Communal du 24 janvier 2019 a délégué au Collège communal, notamment, l'octroi de subventions en nature;

Vu la délibération du Collège communal en date du 28 novembre 2013 par laquelle il marquait notamment son accord sur le contrat de prêt à usage ou commodat liant la Ville à l'ASBL « Les Amis de la Citadelle » portant sur mise à disposition d'un local, sis au deuxième niveau de l'ancienne Caserne de Terra Nova, route Merveilleuse, 64, à 5000 NAMUR, pour une période courant du 1er janvier 2014 pour se terminer de plein droit le jour où la Ville de Namur mettra à disposition une chambrée du 1er étage de l'ancienne Caserne de Terra Nova.

Vu la délibération du Collège communal en date du 21 septembre 2021 par laquelle il marquait notamment son accord sur le contrat de prêt à usage ou commodat liant la Ville à l'ASBL « Les Amis de la Citadelle » portant sur mise à disposition d'un local, sis au deuxième niveau de l'ancienne Caserne de Terra Nova, route Merveilleuse, 64, à 5000 NAMUR, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Vu le projet de contrat de prêt à usage ou commodat à titre gratuit à conclure entre la Ville et l'ASBL "Les Amis de la Citadelle", portant sur la mise à disposition d'un local, sis au deuxième niveau de l'ancienne Caserne de Terra Nova, route Merveilleuse, 64, à 5000 NAMUR, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030 ;

Vu le rapport d'expertise immobilière du bien du 07 novembre 2024 de [redacted] portant sur la détermination de la valeur locative du bien ;

Vu le rapport du service Citadelle en date du 18 novembre 2024 portant sur l'occupation d'un local, sis au deuxième niveau de l'ancienne Caserne de Terra Nova, route Merveilleuse, 64, à 5000 NAMUR par l'ASBL « Les Amis de la Citadelle »;

Attendu que la valeur locative estimée du bien est portée de 2.510,00 €/an en 2021 à 9.561,72 €/an en 2024 ;

Attendu que compte tenu de la nature, des conditions de l'occupation et des modalités de mise à disposition de ce local, il s'avère opportun de recourir à la technique contractuelle du prêt à usage ou commodat ne relevant pas de la législation des baux à loyer, ni des baux commerciaux;

Attendu que le caractère gratuit de ce prêt à usage ou commodat constitue un avantage en nature conformément à l'article L-3331-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Attendu que l'ASBL "Les Amis de la Citadelle" s'engage à contribuer à l'animation du site dans la mesure de ses possibilités et selon les conditions à définir en concertation avec le service Citadelle et l'ASBL "Comité Animation Citadelle";

Attendu que l'ASBL "Les Amis de la Citadelle" est déjà liée par le même type de contrat de prêt à usage ou commodat;

Par ces motifs;

Sur proposition du Collège communal du 26 novembre 2024,

Décide de valider les conditions telles que détaillées dans le projet de contrat de prêt à usage.

46. <u>Citadelle, bastion dit "des Quatre Vents": implantation d'une station météo - contrat d'occupation précaire</u>

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Point 46, Citadelle, bastion dit "des Quatre Vents": implantation d'une station météo, contrat

d'occupation précaire

Toujours ok pour tous?

Merci.

Vu les articles 1875 à 1891 du Code civil portant sur le prêt à usage ou commodat;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus précisément ses articles L1222-1 et L1222-1bis relatif aux opérations immobilières des pouvoirs publics ;

Vu la Circulaire du Ministre Collignon du 20 juin 2024 relative aux opérations patrimoniales des pouvoirs locaux;

Vu la demande de l'association Belgische Météo Club Belgique (BMCB.CLUB), en date du 02 septembre 2024 portant sur l'autorisation d'installer une station météorologique professionnelle sur le site de la Citadelle;

Vu le projet de contrat d'occupation précaire liant d'une part la Ville de Namur et d'autre part l'association Belgische Météo Club Belgique (BMCB.CLUB) pour une durée d'un an renouvelable pour l'implantation d'une station météorologique professionnelle sur le site de de la Citadelle et plus particulièrement sur le bastion dit "des Quatre Vents" ;

Par ces motifs;

Sur proposition du Collège communal du 26 novembre 2024,

Décide de valider les conditions telles que détaillées dans le projet de contrat d'occupation précaire.

AIR, CLIMAT ET ENERGIE

47. <u>Acteurs et projets de la transition écologique: subvention - répartition</u>

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Air Climat Énergie, point 47, acteurs et projets de la transition écologique: subvention, répartition.

Toujours aussi pour les deux points?

Merci.

Vu le CDLD et plus particulièrement l'article L1122-30 disposant que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal;

Vu les articles L3331-1 à L3331-8 du CDLD relatifs à l'octroi et au contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions ;

Vu la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces requérant une mise à jour annuelle du registre UBO (Ultimate Beneficial Owners) relatif aux bénéficiaires effectifs par les sociétés, dont les ASBL, sous peine d'une radiation administrative;

Vu les articles 5 :254 et suivants du Code civil relatif à la compensation ;

Vu sa décision du 10 janvier 2006 modifiée par sa décision du 12 décembre 2013 relative à l'application des dispositions relatives à l'octroi et au contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions;

Attendu que figure un crédit de 6.500,00 € à l'article budgétaire 766/332TE-02 libellé "Subventions transition écologique" au budget 2024 ;

Vu les demandes introduites en date des :

- 21/10/2024, par la Maison de l'écologie (n° d'entreprise : 0422931678) sise Rue Basse Marcelle, 26 à 5000 Namur pour un montant de 4.000,00 € à titre d'aide financière pour mener les projets de sensibilisation et de mise en valeur des stages pour enfants, ludothèque et Escape game ;
- 21/10/2024 par Canopea (n° d'entreprise : 0414894140) , sise Boulevard Mélot, 5, boîte 12 à 5000 Namur, pour un montant de 2.000,00 € à titre d'aide financière pour l'organisation d'une campagne de sensibilisation aux vertus des Jardins de pluie ;

Considérant que la dépense est inférieure à 30.000 € et que l'avis du Directeur financier n'est pas requis,

Sur proposition du Collège du 12 novembre 2024,

Octroie:

- 4.000,00 € à la Maison de l'écologie (n° d'entreprise : 0422931678) sise Rue Basse Marcelle, 26 à 5000 Namur à titre d'aide financière pour mener les projets de sensibilisation et de mise en valeur des stages pour enfants, ludothèque et Escape game.
- 2.000,00 € à Canopea (n° d'entreprise : 0414894140) , sise Boulevard Mélot, 5, boîte 12 à 5000 Namur, à titre d'aide financière l'organisation d'une campagne de sensibilisation aux vertus des Jardins de pluie.

Pour les subventions inférieures à 2.500,00 €, de se réserver le droit de demander aux bénéficiaires de produire au Département de Gestion financière, dans les plus brefs délais, les copies des factures relatives à l'objet de la subvention qui leur est adressée à hauteur du montant de celle-ci.

Pour les subventions comprises entre 2.500,00 € et 9.999,99 €, de demander aux bénéficiaires de produire au Département de Gestion financière, dans les plus brefs délais, les copies des factures relatives à l'objet de la subvention qui leur est adressée à hauteur du montant de celle-ci.

D'inviter les bénéficiaires à faire figurer la mention "avec le soutien de la Ville de Namur" et le logo "Ville de Namur" sur l'ensemble des documents édictés par ceux-ci et à mettre en exergue auprès des médias la participation de la Ville.

La subvention sera liquidée par versement sur un compte bancaire ouvert auprès d'un organisme financier au nom du bénéficiaire de la subvention. Au cas où ce compte n'est pas ouvert au nom du bénéficiaire de la subvention, mais au nom d'un ou de plusieurs de ses membres ou d'un tiers, celui-ci adressera à la Ville (Département de Gestion financière) une déclaration de créance autorisant la Ville à verser le montant de la subvention sur le compte bancaire ouvert au nom de (des) titulaire(s) du compte. Le bénéficiaire indiquera également les nom, prénom, adresse, lieu et date de naissance et fonction des mandataires du compte.

Lorsqu'une personne physique ou morale qui bénéficie d'une subvention est redevable envers la Ville de montants dus pour quelque cause, la Ville peut opérer de plein droit la compensation prévue par les articles 5 :254 et suivants du Code civil, sans que cela ne dispense au paiement des factures et/ ou taxes dues dans les délais requis.

Les articles L3331-3 et 4 du CDLD précisant les documents à joindre au dossier de demande ou les justificatifs à produire lors de l'octroi d'une subvention, la liquidation du subside ne pourra avoir lieu qu'après la réception des pièces manquantes lors de la demande ou des justifications à produire pour l'utilisation de subsides octroyés précédemment.

Les subventions ne pourront pas être liquidées aux ASBL radiées administrativement pour non-respect du registre UBO (Ultimate Beneficial Owners) relatif aux bénéficiaires effectifs, celles-ci devant mettre à jour ledit registre dans les plus brefs délais.

La dépense totale d'un montant de 6.000,00 € sera imputée sur l'article 766/332TE-02 "Subvention transition écologique" de l'exercice en cours.

POINT(S) INSCRIT(S) A LA DEMANDE DE MEMBRES DU CONSEIL

48. <u>Néant</u>

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Point 48, points inscrits à la demande des Conseillers, il n'y en a pas.

QUESTION(S) ORALE(S) D'ACTUALITE (ROI – ART.94)

M. V. Maillen, Président d'assemblée:

Question orale d'actualité: y a-t-il des questions orales d'actualité?

Merci.

Je clôture dès lors la séance publique du Conseil communal et passe la parole à Monsieur le Bourgmestre pour l'ouverture de la séance à huis clos du Conseil de la Zone de Police.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci Monsieur le Président.

On va attendre d'avoir le signal de la coupure de la retransmission pour pouvoir faire le huis clos et, en attendant, on souhaite une excellente nuit au public qui a été bien courageux de nous suivre jusqu'à ce soir et à ces heures. Prenez soin de vous. La vie est belle, elle est sauvage, la nuit aussi.

La séance est levée à 00h16.